

## Table des matières

Résumé .....	iii
Abstract .....	iv
Resumen .....	v
Liste des figures .....	viii
Liste des abréviations et sigles .....	ix
Remerciements .....	xi
Introduction.....	1
Chapitre 1 : La victime, un artefact social du conflit.....	8
1.1 Victimologie, reconstruction et politique .....	8
1.1.1 La justice « pour » les victimes : une approche légaliste .....	10
1.1.2 « Être une victime » : entre statut et <i>ethos</i> .....	13
1.2 Les commissions de vérité : cadrage d'une société en changement .....	20
1.2.1 Des commissions de vérité .....	21
1.2.3 Définitions des cadres et processus apparentés .....	24
1.2.3 Transformation sociale .....	27
Chapitre 2 : Les commissions de vérité du Guatemala, l'étude d'un cas « exemplaire » .....	31
2.1 Des figures de victimes au prisme de la guerre civile guatémaltèque .....	31
2.1.1 Bref survol de plus de trente-cinq années de guerre civile au Guatemala .....	33
2.1.2 Un possible retour du printemps ?.....	39
2.2 Les commissions de vérité au Guatemala : révéler et comprendre les violences du passé ..	46
2.2.1 La Commission pour l'éclaircissement historique .....	48
2.2.2 Le projet interdiocésain pour la récupération de la mémoire historique .....	52
2.3 Une analyse de discours .....	55
2.3.1 Trente-sept années de littérature grise : les archives du <i>Guatemala News and Information Bureau</i> .....	56
2.3.2 Méthodologie et élaboration de la grille de codage .....	61
Chapitre 3 : La victime, une catégorie fuyante.....	66
3.1 Droit à la vérité et droits humains, des discours pour persuader une société de témoigner ..	66
3.1.1 Convaincre de la nécessité d'affronter les fantômes du passé.....	66
3.1.2 Au nom du droit à la vérité, des droits humains... et des victimes .....	69
3.2 De la multiplicité de la figure de victime .....	75
3.2.1 La victime : témoin du passé, détentrice de la vérité .....	75
3.2.1 Victimes d'un crime à connaître et à reconnaître.....	84
3.2.3 De l'importance de réparer les victimes .....	92
Chapitre 4 : « ... je suis un guatémaltèque de la génération qui a souffert du conflit armé ».....	99
4.1 Lorsque les commissions de vérité font l'histoire.....	99

4.1.1 Une histoire sur le futur vivre ensemble .....	99
4.1.2 Mémoires et contre-mémoires : élargissement de la notion de victime .....	102
4.2 Victimisation et juxtaposition des catégories discursives .....	104
4.2.1 Variations sur l'innocence .....	104
4.2.2 L'incontestable humanité de toutes victimes.....	114
4.2.3 Protagonistes, en temps de guerre et de paix .....	123
Conclusion .....	133
Annexe 1 .....	137
Définitions du terme « victime » selon trois instruments du droit international.....	137
Annexe 2 .....	138
Chronologie .....	138
De la fondation du pays aux 10 années de printemps .....	138
Coups d'État et début de la guerre civile.....	138
Escalade de la violence : intensification de la guerre civile .....	139
Épisode génocidaire et retour au régime démocratique .....	140
Négociations, processus de paix et « fin » de la guerre civile .....	140
Consolidation de la paix et lutte contre l'impunité .....	141
Annexe 3 .....	143
Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque .....	143
Annexe 4 .....	146
Liste des documents relatifs à la CEH .....	146
Liste des documents relatifs au REMHI .....	148
Médias et autres sources .....	149
Annexe 5 .....	154
Liste des documents relatifs à la CEH .....	154
Liste des documents relatifs au REMHI .....	155
Médias et autres sources .....	156
Annexe 6 .....	159
Grille de codage .....	159
Bibliographie .....	168

## Liste des figures

Figure 1. Carte administrative du Guatemala .....	36
Figure 2. Présentation de la composition du corpus .....	59
Figure 3. Distribution chronologique du corpus.....	59
Figure 4. État civil des victimes (extrait de <i>Memoria, verdad y esperanza</i> ).....	89

## Liste des abréviations et sigles<sup>1</sup>

<b>AC</b>	Action catholique <i>Acción Católica</i>
<b>ASC</b>	Assemblée de la société civile <i>Asemblea de la Sociedad Civil</i>
<b>CEH</b>	Commission pour l'éclaircissement historique des violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque <i>Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimientos a la población guatemalteca</i>
<b>CEG</b>	Conférence épiscopale du Guatemala <i>Conferencia Episcopal de Guatemala</i>
<b>CIA</b>	Agence centrale de renseignement
<b>(États-Unis)</b>	<i>Central Intelligence Agency</i>
<b>CIIDH</b>	Centre international pour la recherche sur les droits humains* <i>Centro International para Investigaciones en Derechos humanos</i>
<b>CNR</b>	Commission Nationale pour la Réconciliation <i>Comisión Nacional de Reconciliación</i>
<b>CONADEP</b>	Commission nationale sur la disparition de personnes <i>Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas</i>
<b>(Argentine)</b>	<i>Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas</i>
<b>COPAZ</b>	Commission gouvernementale pour la paix au Guatemala* <i>Comisión de Paz del Gobierno de Guatemala</i>
<b>CONAVIGUA</b>	Coordination nationale des veuves du Guatemala <i>Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala</i>
<b>EGP</b>	Armé guérilla des pauvres <i>Ejército Guerrillero de los Pobres</i>
<b>FAFG</b>	Fondation pour l'anthropologie légiste au Guatemala

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de ce mémoire, nous avons utilisé les traductions des noms et titres que nous avons le plus souvent rencontrés dans la littérature francophone autour de la guerre civile guatémaltèque. Lorsque nous avons procédées nous même à la traduction, les extraits ou expressions sont suivies d'un astérisque (\*). Quant aux passages déjà traduit dans un ouvrage, les sources sont indiquées dans la note de bas de page présentant leur référence.

	<i>Fundación de Antropología Forense de Guatemala</i>
<b>FAR</b>	Forces armées rebelles <i>Fuerzas Armadas Rebeldes</i>
<b>FEDEFAM</b>	Fédération latino-américaine des familles des détenus disparus <i>Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos-Desaparecidos</i>
<b>GAM</b>	Groupe d'appuis mutuel <i>Grupo de Apoyo Mutuo</i>
<b>GNIB</b> <b>(États-Unis)</b>	Bureau des nouvelles et des informations sur le Guatemala* <i>Guatemala News and Information Bureau</i>
<b>MINUGUA</b>	Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de L'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala
<b>MR-13</b>	Mouvement Révolutionnaire du 13 novembre <i>Movimiento Revolucionario 13 de Noviembre</i>
<b>ODHAG</b>	Bureau des droits de l'homme de l'archevêché du Guatemala <i>Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala</i>
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ORPA</b>	Organisation révolutionnaire du peuple armé* <i>Organización Revolucionaria del Pueblo en Armas</i>
<b>PAC</b>	Patrouilles d'autodéfense civile <i>Patrullas de Autodefensa Civil</i>
<b>PGT</b>	Parti guatémaltèque du travail <i>Partido Guatemalteco del Trabajo</i>
<b>REMHI</b>	Projet interdiocésain pour la récupération de la mémoire historique <i>Proyecto Interdiocesano de Recuperación de la Memoria Histórica</i>
<b>UNOPS</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <i>United Nations Office for Project Services</i>
<b>URNG</b>	Union révolutionnaire nationale guatémaltèque <i>Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca</i>

## Remerciements

Malgré les aléas rencontrés durant ce mémoire, j'ai eu la chance d'être accompagnée par de nombreuses personnes, à qui je ne saurai jamais exprimer toute ma gratitude.

Je suis particulièrement reconnaissante envers ma directrice de mémoire, Madame Aurélie Campana ; on m'avait vanté sa rigueur intellectuelle, mais j'ai également pu apprécier sa grande disponibilité, son écoute et ses judicieux conseils. Je souhaite aussi remercier Monsieur Stéphane Leman-Langlois, mon codirecteur, pour m'avoir incité à toujours plus de concision et de m'avoir encouragé plusieurs fois à sortir des sentiers battus. Mes remerciements vont également aux évaluatrices de ce mémoire, Mesdames Catherine Rossi et Pauline Côté, pour leurs remarques et leurs suggestions m'ont permis d'améliorer la qualité de ce mémoire.

Ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Conseil de recherches en science humaine et de la bourse Silvia Faitelson-Weiser, de même que sans l'aide précieuse des personnes et organisations qui ont généreusement répondu à mes demandes questions : Madame Ana Luisa Miranda Alvarado de l'Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala, le Projet Accompagnement Québec-Guatemala, la bibliothèque de Princeton University en la personne de Monsieur Fernando Acosta-Rodriguez, l'International Center of Transitional Justice — pour n'en mentionner que quelques-uns.

À ma famille et à mes amis, je vous remercie pour toutes formes d'encouragements prodigués durant les dernières années (dont de multiples cafés, cupcakes, textos, ronronnements et courriels...). Vous êtes tellement nombreux qu'en vous nommant, j'aurai peur d'oublier l'un d'entre vous. J'espère que vous vous reconnaîtrez : je vous suis grandement redevable.

Je ne pourrais, cependant, passer sous silence le soutien inconditionnel de mon conjoint. Merci de m'encourager constamment à me dépasser, de me laisser faire seule le chemin quand j'en ai besoin, sans cesser de croire en moi lorsque je doute le plus. Bref, de tout faire en sorte pour me permettre d'être la personne que je veux devenir.

En terminant, j'ai une pensée toute particulière pour deux femmes exceptionnelles, des « fées-marraines », qui ont été les premières à me raconter l'Amérique latine. Ici ou ailleurs, vous resterez toujours sources d'inspirations.

# Introduction

Si les dictatures militaires d'Amérique latine ont réduit au silence les victimes des violations des droits humains, les efforts de démocratisation dans cette région ont fait de celles-ci les figures centrales de la lutte contre l'impunité<sup>2</sup>. Ainsi, le procès du général Ríos Montt au Guatemala, une poursuite judiciaire autant historique que polémique<sup>3</sup>, a pour le moins permis à ce que les voix des victimes du conflit armé interne, qui a eu lieu de 1960 à 1996, soient entendues. Or, ces survivants des massacres de masse ayant eu lieu durant les années 80 ne sont pas les seuls acteurs à revendiquer le statut de victime sur la scène publique guatémaltèque. Dès 1997, soit un an après la signature de l'*Acuerdo de paz firme y duradera* (Accord pour une paix ferme et durable), d'anciens membres des *Patrullas de Autodefensa Civil* (PAC – Patrouilles d'autodéfense civile) réclamèrent des réparations matérielles et symboliques en se posant en tant que victimes du régime militaire<sup>4</sup>. Bien qu'ils aient commis plusieurs violations des droits humains durant la guerre civile, les anciens patrouilleurs insistèrent sur les dimensions victimaires de leur engagement politico-militaire : leur

---

2 Sur la visibilité grandissante des victimes lors des processus de transition politique en Amérique latine, et ailleurs, se référer notamment à Susanne KARSTEDT, "From Absence to Presence, From Silence to Voice: Victims in International and Transitional Justice Since the Nuremberg Trials", *International Review of Victimology*, vol. 17, no. 1, 2010, pp. 9–30. Sur l'Argentine, le Chili et l'Uruguay, plus spécifiquement, voir le dossier sous la direction de FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), «Au nom des victimes», dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol. 2, no. 118, 2014, pp. 81–145.

3 En 2001, un collectif de groupes de défenses des droits a porté plainte au tribunal pénal du Guatemala contre l'ex-président Ríos Montt et 4 ex-membres de la junte. En 2012, Ríos Montt et Rodriguez Sanchez, directeur du renseignement militaire sous le gouvernement de Ríos Montt, furent formellement accusés de génocide et de crimes contre l'humanité. Un an plus tard, Ríos Montt fut reconnu coupable — une première pour un ancien dirigeant latino-américain —, alors que son co-accusé fut acquitté. Or, le jugement fut invalidé une dizaine de jours plus tard en raison d'un vice de procédure. Après plusieurs reports, et malgré des expertises et contre-expertises confirmant la démence de l'ex-président, la révision du procès a débutée en juillet 2015. Le 3 juin 2016, le procès a toutefois été suspendu par la Cour d'appel pour un temps indéterminé. Néanmoins, en mars 2017, une autre accusation de génocide a conduit à l'ouverture d'un second procès. Les premières audiences n'ont pas encore été entendues au moment d'écrire ces lignes; rien ne permet donc de prévoir la fin de cette saga judiciaire. Cf. INTERNATIONAL JUSTICE MONITOR, "Guatemala Trial", [en ligne], <https://www.ijmonitor.org/category/guatemala-trials/>, (page consultée le 8 avril 2017); TRIAL INTERNATIONAL, "Efraín Ríos Montt", [en ligne], <https://trialinternational.org/fr/latest-post/efrain-rios-montt/>, (page consultée le 8 avril 2017); SCIENCES PO, «Ríos Montt : un procès qui divise le Guatemala», *Observatoire Politique de l'Amérique latine et des Caraïbes*, [en ligne], <http://www.sciencespo.fr/opalc/content/rios-montt-un-proces-qui-divise-le-guatemala>, (page consultée le 8 avril 2017); REUTERS - EDITION UNITED STATES, "Former Guatemalan dictator Ríos Montt to face second genocide trial", *World News*, [en ligne], <http://www.reuters.com/article/us-guatemala-rights-montt-idUSKBN17402W?il=0>, (page consultée le 8 avril 2017).

4 Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences. Mémoires et identités autochtones dans le Guatemala de l'après-génocide*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, p. 197.

embriagadement forcé dans les patrouilles suite au massacre de leur entourage, les sacrifices qu'ils avaient faits durant leur service et l'ostracisme dont ils souffraient depuis les accords de paix<sup>5</sup>.

Face à un tel discours, l'indignation des organisations de victimes est aisément envisageable. Mais la colère de ces dernières fut encore plus vive lorsqu'en 2001, le gouvernement d'Alfonso Portillo a décidé de procéder à l'indemnisation d'ex-membres des PAC, et ce, dans un contexte où aucun programme de réparation pour les victimes n'avait été encore mis en place<sup>6</sup>. En 2003, lors de l'annonce officielle de ces indemnisations, le président Portillo qualifia même de « héros<sup>7</sup> » les anciens membres des PAC, les félicitant d'avoir « sauvé la patrie et d'avoir aidé à construire la liberté<sup>8</sup> ». Cependant, ces derniers rejetèrent, du moins publiquement, leur héroïsation. Devant les récriminations des organisations de défense des droits des victimes<sup>9</sup>, les anciens patrouilleurs ont préféré continuer à mobiliser un discours victimaire afin d'assurer leur prétention à des compensations :

Nous sommes près d'un million d'ex-patrulleros, paysans pauvres, toujours ignorés, qui furent utilisés, obligés de patrouiller et de protéger les biens des riches tout en veillant sur nos communautés. Telle de la chair à canon au milieu d'un combat entre deux armées bien équipées. Maintenant, on nous a abandonnés à notre propre sort, à souffrir avec nos épouses, nos enfants et nos petits-enfants, les médisances que, sans que nous les méritions, nous balancent ceux qui ne devraient pas lancer la première pierre s'ils ne sont pas eux-mêmes libres de péchés. Nous sommes des victimes<sup>10</sup>.

---

<sup>5</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, op. cit., pp. 198-199.

<sup>6</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, op. cit., pp. 108-109 et Karen HAMILTON, *Exhumations au Guatemala : 1992 à 2004*, Montréal, Projet accompagnement Québec-Guatemala, 2005, p. 21.

<sup>7</sup> Carlos ARRAZOLA, « Los ex paramilitares ponen en aprietos al Gobierno de Guatemala », *Agencia EFE – Servicio General*, 5 de abril de 2003.

<sup>8</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, op. cit., p. 199.

<sup>9</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, op. cit., pp. 199-200. Pour saisir l'ampleur des protestations de ces organisations, de même que celles d'acteurs de la communauté internationale, voici quelques exemples d'articles de presse : FUNDACIÓN MYRNA MARCK, « El Pago a los ex paramilitares es ilegal, inoportuno irresponsable », *Comunicado de prensa*, Guatemala, 19 de noviembre de 2004, [en ligne], [www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac8.html](http://www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac8.html), (page consultée le 20 novembre 2015); « Rigoberta Menchú insta a los guatemaltecos a rechazar el pago a ex-paramilitares », *Europa Press – Servicio Latinoamericano*, Guatemala, 27 de Agosto de 2002; Roddy BRETT, « La compensación a los paramilitares confirma un camino de impunidad jurídica y moral », *Amnistía Internacional*, in *Agencia Latinoamericana de Información*, Ecuador, 24 septiembre de 2002, [en ligne], [www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac1.html](http://www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac1.html), (page consultée le 20 novembre 2015).

<sup>10</sup> Cet extrait provient d'une lettre de la Coordinadora Nacional de Ex Patrulleros Civiles, publiée dans le quotidien *El periódico*, reproduite dans Ricardo SAENZ DE TEJADA, *¿Víctimas o vencedores? Una aproximación al movimiento de los ex PAC*, FLASCO, p.92, avant d'être citée et traduite par Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, op. cit., p. 198.

Œuvrant dans un « espace de victimes » polarisé entre les victimes de la répression politique et celles ayant été forcées de devenir des agresseurs, les organisations non gouvernementales (ONG) guatémaltèques se sont vues contraintes d'abandonner la promotion d'une lecture du conflit réconciliant les vécus hétérogènes et contradictoires du passé violent<sup>11</sup>. Pour de nombreux militants des droits humains au Guatemala, la politique d'indemnisation des participants aux PAC a été considérée comme une légitimation des actes de violence commis lors de la guerre civile. Comme le remarqua le directeur du *Mémorial pour la paix*, une ONG œuvrant pour la réhabilitation de la mémoire historique au Guatemala, « [...] il serait impossible de réunir victimes et bourreaux au sein d'un même espace pour qu'ils se racontent mutuellement leur expérience du conflit armé, alors que les bourreaux reçoivent de l'argent pour avoir commis les crimes<sup>12</sup>. »

Par le même fait, les ONG ont dû tourner le dos à l'idéal transmis par la *Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimientos a la población guatemalecta* (CEH – Commission pour l'éclaircissement historique des violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque). À l'image de toutes autres commissions de vérité, cette dernière avait mis de l'avant la nécessité de dévoiler la vérité sur le passé afin de construire les bases d'une société plus juste et équitable ; une société dans laquelle la frontière entre victimes et agresseurs devait s'estomper pour établir une situation de coexistence pacifique<sup>13</sup>.

C'est en recourant à la rhétorique de la justice réparatrice que les commissions de vérité légitiment leur action, mettent de l'avant les besoins des victimes, tout en présentant les échanges entre elles et leurs agresseurs comme souhaitables, afin de permettre leur réintégration respective au sein de la société. D'ailleurs, l'image populaire des commissions de vérité comme lieu de catharsis découle de cette mise en valeur du discours narratif de chacun des participants : victimes, témoins et agresseurs<sup>14</sup>. Cette approche axée sur la narrativité fait déjà l'objet de nombreuses études et critiques que ce soit par rapport à son efficacité, à ses impacts ou à sa dimension

---

<sup>11</sup> Karine VANTHUYNE, « Construire la paix au Guatemala : analyse critique des modalités d'intervention mises en œuvre par trois ONG guatémaltèques », *Anthropologica*, vol. 48, no. 1, 2006, p. 109.

<sup>12</sup> *Loc. cit.*

<sup>13</sup> Chandra Lekha SRIRAM, "Victim-centered justice and DDR in Sierra Leone", in SRIRAM, Chandra Lekha and *al.* (eds.), *Transitional Justice and Peacebuilding on the Ground. Victims and Ex-Combatants, Law, Conflict, and International Relations*, New York, Routledge, 2013, p. 166.

<sup>14</sup> Pierre HAZAN, « Mesurer l'impact des politiques de châtiment et de pardon : plaidoyer pour l'évaluation de la justice transitionnelle », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, [en ligne], vol. 88, no. 861, mars 2006, p. 349, [https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/irrc\\_861\\_hazan\\_fre.pdf](https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/irrc_861_hazan_fre.pdf), (page consultée le 25 novembre 2016).

thérapeutique<sup>15</sup>. Or, ce que nous souhaitons souligner ici est le paradoxe existant entre la finalité des commissions de vérité, qui visent à créer une communauté où victimes et agresseurs sont désormais égaux, et le processus lors duquel ces catégories dichotomiques sont constamment sollicitées et contestées.

En effet, il est généralement stipulé que le discours officiel des commissions de vérité est construit autour de deux groupes distincts présentés comme étant mutuellement exclusifs et homogènes<sup>16</sup>. L'identité des victimes sera préalablement circonscrite dans le mandat instaurant la commission de vérité grâce au droit international, mais aussi, et voire surtout, dictée par les rapports de pouvoir existant au moment du dénouement du conflit. À l'opposé, les agresseurs n'étant pas toujours nommés explicitement, cette catégorie sera définie par la négative<sup>17</sup>. Cependant, rien ne serait plus faux que d'appréhender les catégories de victimes et d'agresseurs comme des notions figées ou les résultats de processus historiques de construction mémorielle linéaire. Il s'agit davantage de figures ancrées dans des pratiques discursives et des représentations de soi qui témoignent des rapports de pouvoir entre différents acteurs, tout comme du contexte dans lequel elles évoluent.

Même si les commissions de vérité participent à ces jeux de pouvoir, notamment en procédant à travers leurs discours et leurs pratiques à la délimitation de la catégorie « victimes », peu d'analyses portent sur ce phénomène. Il apparaît dans la revue de la littérature (chapitre 1) que les études sur les commissions de vérité et sur les processus de cadrage des victimes se sont le plus souvent attardées sur les manières dont les mobilisations de victimes ont réalisé un travail de construction de sens à partir des discours officiels de ces institutions, en faisant abstraction ou en ne détaillant que brièvement les cadres définissant les victimes au sein même des discours de ces

---

<sup>15</sup> Cf. notamment à Pierre HAZAN, *op. cit.*, Sandrine LEFRANC, «Pleurer ensemble restaure-t-il le lien social ? Les commissions de vérité, "tribunaux des larmes" de l'après-conflit», dans SAADA, Julie et Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH (sous la direction de), *La justice pénale internationale face aux crimes de masse. Approches critiques*, Paris, Edition A. Pedone, 2014, pp. 199–226; Michael HUMPHREY, "From Victim to Victimhood : Truth Commissions and Trials as Rituals of Political Transition and Individual Healing", *The Australian Journal of Anthropology*, vol. 14, no. 2, 2003, pp. 171–87; Lisa J. LAPLANTE, and Kimberly THEIDON, "Truth with Consequences : Justice and Reparations in Post-Truth Commission Peru", vol. 29, no 1, 2007, *Human Rights Quarterly*, pp. 228-250; Audrey R. CHAPMAN and Patrick BALL, "The Truth of Truth Commissions: Comparative Lessons from Haiti, South Africa, and Guatemala", *Human Rights Quarterly*, vol. 23, no.1, 2001, pp. 1-43; Raquel ALDANA, "A Victim-Centered Reflection on Truth Commissions and Prosecutions as a Response to Mass Atrocities", *Journal of Human Rights*, vol 5, no. 1, 2006, pp. 107–126.

<sup>16</sup> Kimberly THEIDON, "Histories of Innocence: Postwar Stories in Peru", in SHAW, Rosalind, Lars WALDORF, and Pierre HAZAN (eds.), *Localizing Transitional Justice. Interventions and Priorities after Mass Violence*, Stanford, Stanford University Press, 2010, p. 100.

<sup>17</sup> Michael HUMPHREY, *op. cit.*, p. 178.

organisations. Conséquemment, les processus discursifs produits par les commissions de vérité qui donnent naissance aux figures victimaires au sein d'une société en transition nous ont semblé devoir faire l'objet d'une étude plus approfondie. Aussi, le présent mémoire est articulé autour de la question suivante : quelles représentations des figures de victimes ont été véhiculées par les commissions de vérité ?

Puisque la notion de victime ne peut se comprendre qu'à l'aide des dynamiques politiques, sociales et culturelles, propres à l'environnement dans lequel elle est définie, qualifiée et investie de sens, nous nous sommes limités à un seul cas d'étude, celui des commissions de vérité guatémaltèques, la Commission pour l'éclaircissement historique et le *Proyecto Interdiocesano de Recuperación de la Memoria Histórica* (REMHI – Projet interdiocésain pour la récupération de la mémoire historique), dont la genèse et les caractéristiques sont parmi les sujets abordés dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

Diverses raisons motivent l'intérêt que nous portons autant à la notion de victime qu'au cas d'étude guatémaltèque. Premièrement, il y a très peu d'études de cas réalisées sur le Guatemala — exception faite des recherches portant sur les droits des Autochtones<sup>18</sup> — alors que les mécanismes de justice post-conflit mis en place en Irlande<sup>19</sup>, en Afrique du Sud,<sup>20</sup> au Pérou<sup>21</sup> et au Chili<sup>22</sup> ont fait l'objet de nombreux travaux. Aussi, nous espérons que ce mémoire sera une contribution, même modeste, aux études francophones se penchant à la fois sur la constitution des

---

<sup>18</sup> Ruth RUBIO-MARIN, Claudia PAZ and Julie GUILLORET, "Indigenous Peoples and Claims for Reparation: Tentative Steps in Peru and Guatemala", in PAIGE, Arthur, (ed.), *Identities in Transition. Challenges for Transitional Justice in Divided Societies*, New York, Cambridge University Press, 2011, pp. 17–53; Silvia MAESO RODRÍGUEZ, « Política del testimonio y reconocimiento en las comisiones de la verdad guatemalecta y peruana: En torno a la figura del "indio subversivo" », *Revista Crítica de Ciências Sociais*, no. 88, 2010, pp. 23–55.

<sup>19</sup> Marie SMYTH, "Putting the Past in its Place. Issues of Victimhood and Reconciliation in Northern Ireland's Peace Process", in BIGGAR, Nigel (ed.), *Buring the Past. Making Peace and Doing Justice After Civil Conflict*, Washington D.C., Georgetown University Press, 2003, pp. 125–53.

<sup>20</sup> Tristan Anne BORER, "A Taxonomy of Victims and Perpetrators: Human Rights and in South Africa Reconciliation", *Human Rights Quarterly*, vol. 25, no. 4, 2003, pp. 1088–1116; Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, "Truth Telling, Identities, and Power in South Africa and Guatemala", in ARTHUR, Paige (ed.), *Identities in Transition. Challenges for Transitional Justice in Divided Societies*, New York, Cambridge University Press, 2011, pp. 54–86; Stéphane Leman-Langlois, « La vérité réparatrice dans la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud », *Les cahiers de la justice*, [en ligne], 2006, Paris, Dalloz, no. 1, pp. 209–218, [http://www.crime-reg.com/textes/verite\\_reparatrice.pdf](http://www.crime-reg.com/textes/verite_reparatrice.pdf), (page consultée le 2 septembre 2013); Erica BOURIS, *Complex Political Victims*, Bloomfield, Kumarian Press, 2007.

<sup>21</sup> Kimberly THEIDON, "Histories of Innocence: Postwar Stories in Peru", *op cit.*; Silvia MAESO RODRÍGUEZ, *op. cit.*

<sup>22</sup> Daniela GARLAND CUADROS, « Engagement et expertise des droits de l'homme. Trente ans de mobilisations au nom des victimes de la dictature chilienne », dans LEFRANC, Sandrine et Lilian MATHIEU (sous la direction de), *Mobilisations de victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 37–52.

catégories de victimes et sur ce cas d'étude. Deuxièmement, l'étude de cas a été rendue possible par l'existence d'un grand nombre d'ouvrages et d'articles sur le sujet, la CEH étant considérée comme une commission de vérité « exemplaire »<sup>23</sup>. Il en va de même pour le REMHI, projet social de grande envergure, prenant racine dans les différentes localités guatémaltèques<sup>24</sup>. Troisièmement, les documents produits par les deux commissions sont relativement accessibles. Malgré certains obstacles, le corpus à analyser — dont le chapitre deux du présent mémoire dresse un portrait plus approfondi — a pu être aisément constitué grâce à la bibliothèque numérique de l'Université de Princeton et à sa collection intitulée *The Guatemala News and Information Bureau Archive, 1963-2000*<sup>25</sup>. Enfin, notons qu'à notre connaissance aucune analyse des commissions de vérité guatémaltèques n'a jusqu'à présent mobilisé cette base de données.

À partir de ce cas d'étude toujours d'actualité, nous avons procédé à une analyse de cadres (*frame analysis*) qui nous a permis, d'une part, de répertorier les influences déterminantes (événements, acteurs, pratiques, etc.) dans les processus de cadrage de la notion de « victimes » et d'identifier, d'autre part, des figures complémentaires et alternatives qu'ont proposées les commissions de vérité guatémaltèques aux individus à qui elles avaient offert le statut de victimes. La deuxième partie de ce mémoire, soit les chapitres 3 et 4, présente cette analyse.

Bien que nous sommes limités à examiner la constitution de la définition de victime, plusieurs travaux portant sur le passé dictatorial de nombreux pays démontrent que la figure de victime est très souvent mise en relation avec d'autres figures — le héros, le bourreau, le militant, le coupable, l'innocent, etc. — dans le but d'apporter des éclaircissements sur le passé de violences<sup>26</sup>. D'autres figures sont donc abordées au fil de cette étude sur les groupements génériques que sont les catégories de victimes. D'ailleurs, la réflexion que nous nous proposons est essentielle en vue de dépasser les conceptions dichotomiques entre les catégories de victimes et d'agresseurs, ne serait-

---

<sup>23</sup> Priscilla B. HAYNER, *Unspeakable Truths : Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions*, Second Edition, New York, Routledge, 2011, pp. 32–35.

<sup>24</sup> Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 62.

<sup>25</sup> GUATEMALA NEWS AND INFORMATION BUREAU, "Civil War, Society and Political Transition in Guatemala : The Guatemala News and Information Bureau Archive (1963-2000)", *Princeton University Library*, 2004, [en ligne], <http://pudl.princeton.edu/collections/pudl0066>, (page consultée le 25 novembre 2016).

<sup>26</sup> E.g. Luciana MESSINA, « Entre innocence et héroïsme. Politiques mémorielles et tensions liées à la qualification de victimes », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol. 2, no. 118, 2014, pp. 128–134; Tristan Anne BORER, *op. cit.*; Jemima GARCÍA-GODOS, "Victim Reparations in the Peruvian Truth Commission and the Challenge of Historical Interpretation", *The International Journal of Transitional Justice*, vol. 2, no. 1, 2008, pp. 63–82.

ce que pour les répercussions concrètes que ces définitions impliquent en situation de justice transitionnelle.

# Chapitre 1 : La victime, un artefact social du conflit

## 1.1 Victimologie, reconstruction et politique

Depuis les années 1980, les victimes se sont vues accorder un statut et une préséance jusqu'alors inédite au sein de la justice transitionnelle<sup>27</sup>. Certes, la consécration des victimes ne se limite pas à ce domaine. « Société des victimes<sup>28</sup> », « ère des victimes<sup>29</sup> », « temps des victimes<sup>30</sup> », autant d'expressions qui mettent de l'avant le sentiment que « [les] victimes ont tout envahi : les imaginaires, les médias et la politique [...]<sup>31</sup> ». Cette impression résulte, notamment, de la convergence de trois phénomènes — l'essor important de la psychiatrie, l'avènement de l'individu comme sujet du droit national et international ainsi que des multiples luttes pour la reconnaissance politique et mémorielle qui en ont découlé<sup>32</sup> — trois évènements qui ont fait des « victimes », une catégorie d'acteurs désormais incontournable.

Cependant, l'importance accordée aux victimes dans le champ de la justice d'après-guerre est particulièrement révélatrice. Absentes lors du Tribunal de Nuremberg, la présence des victimes paraît dorénavant indissociable de la réussite des procédures visant à faire la vérité sur les exactions du passé et à lutter contre l'impunité afin de construire, ultimement, un avenir sur des bases renouvelées<sup>33</sup>. C'est désormais au nom des victimes que les mécanismes de justice transitionnelle sont mis en place, si ce n'est pas directement en réponse à leurs revendications<sup>34</sup>. À ce titre, pensons au cas emblématique de la *Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas* (CONADEP – Commission nationale sur la disparition de personnes) qui a découlé de l'activisme des *Madres de la Plaza de Mayo* (ou Mères de la place de Mai) en Argentine<sup>35</sup>.

---

<sup>27</sup> Susanne KARSTEDT, *op. cit.*, p. 10.

<sup>28</sup> Guillaume ERNER, *La société des victimes*, Paris, Éditions la découverte, 2006.

<sup>29</sup> Micheline LABELLE, Rachad ANTONIUS et George LEROUX, « Introduction », dans LABELLE, Micheline, Rachad ANTONIUS et George LEROUX (sous la direction de), *Le devoir de mémoire et les politiques du pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 2.

<sup>30</sup> Caroline ELIACHEFF et Daniel LARIVIÈRE SOULEZ, *Le temps des victimes*, Paris, Éditions Albin Michel, 2007.

<sup>31</sup> Guillaume ERNER, *op. cit.*, p. 9.

<sup>32</sup> Thorsten BONACKER, "Global Victimization: On the Charisma of the Victim in Transitional Justice Processes", *World Political Science Review*, vol. 9, no. 1, 2013, pp. 112-113; Caroline ELIACHEFF et Daniel LARIVIÈRE SOULEZ, *op. cit.*, p. 28 et suivantes.

<sup>33</sup> Susanne KARSTEDT, *op. cit.*, p. 26.

<sup>34</sup> Daniela GARLAND CUADROS, *op. cit.*, p. 37; Guillermo KERBER, « Éthique, justice réparatrice et droits des victimes », dans MARTIN, Arnaud (sous la direction de), *La mémoire et le pardon. Les commissions de la vérité et de la réconciliation en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 170.

<sup>35</sup> Greg GRANDIN, "The Instruction of Great Catastrophe: Truth Commissions, National History, and State Formation in Argentina, Chile, and Guatemala", *The American Historical Review*, 2005, vol. 110, no. 1, p. 52.

Tandis que les victimes sont peu à peu devenues un enjeu dans l'espace juridique, la criminologie s'est dotée d'une branche spécifique pour étudier cette catégorie sociale, la victimologie<sup>36</sup>. Les pionniers de ce champ d'études, tels que Benjamin Mendelsohn, Hans von Hentig et Marvin Wolfgang, se sont d'abord intéressés à ce que l'examen des victimes pouvait amener à la compréhension du crime<sup>37</sup>. Ce n'est qu'avec la dénonciation des disparitions forcées en Amérique latine par la communauté internationale que les victimes des violences politiques sont devenues un champ d'études pour quelques victimologues<sup>38</sup>. En parallèle, les victimes ont aussi reçu l'attention de la science politique. Essentiellement abordées dans des études portant sur la mémoire collective<sup>39</sup> et sur les mobilisations sociales<sup>40</sup>, les victimes sont devenues, depuis peu, un objet à part entière des recherches sur les conflits<sup>41</sup>.

Bien que ces trois disciplines — le droit, la criminologie et la science politique — semblent indispensables pour définir la notion de victime, nous désirons essentiellement susciter un questionnement de cet objet d'étude dont la science politique se saisit trop souvent sans interroger les luttes de signification qui entourent la définition même du terme de victime et les multiples usages qui en sont faits<sup>42</sup>. Dans le langage courant, le terme « victime » est employé pour désigner la personne ayant subi un préjudice ou la partie lésée dans ses droits civils et politiques, voire

---

<sup>36</sup> Jo-Ann WEMMERS, "Victim Reparation and the International Criminal Court", *International Review of Victimology*, vol. 16, no. 2, 2009, pp. 123–124.

<sup>37</sup> Jo-Ann WEMMERS, *op. cit.*, p. 123.

<sup>38</sup> E.g. Stephen SCHAFER, *Victimology: The Victim and his Criminal*, Reston, Reston Publishing Company, 1977; Robert ELIAS, *The Politics of Victimization: Victims, Victimology and Human Rights*, 1986, New York, Oxford University Press; Stéphane LEMAN-LANGLOIS, "Mobilizing Victimization", *Criminologie*, vol. 33, no. 1, 2000, pp. 145-165; Paul ROCK, "On Becoming a Victim", in HOYLE, Caroline, and Richard YOUNG (eds.), *New Visions of Crime Victims*, Oxford, Hart Publishing, 2002, pp. 1-22.

<sup>39</sup> E.g. Micheline LABELLE, Rachad ANTONIUS et George LEROUX, *op.cit.*; Aurélie CAMPANA, « La mobilisation des Tatars de Crimée pour leur réhabilitation : entre légalisme et rhétorique victimaire », *Raisons politiques*, vol. 2, no. 30, 2008, pp. 89–105; Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, La découverte, 2010; Paige ARTHUR (ed.), *Identities in Transition: Challenges for Transitional Justice in Divided Societies*, New York, Cambridge University Press, 2010.

<sup>40</sup> E.g. Caroline BAUDINIÈRE, « Une mobilisation de victimes illégitimes », *Raisons politiques*, vol. 2, no. 30, 2008, pp. 21–39; Alain BOULAY, « Une juste reconnaissance », *Revue Projet*, vol. 3, no. 240, 2014, pp. 16–21; Sandrine LEFRANC et Lilian MATHIEU (sous la direction de), *Mobilisations de victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

<sup>41</sup> Luc HUYSE, "Victims", in BLOOMFIELD, David, Teresa BARNES, and Luc HUYSE (ed.), *Traditional Justice and Reconciliation after Violent Conflict. A Handbook*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2003, pp. 54–66.

<sup>42</sup> Sandrine LEFRANC et Lilian MATHIEU, « Introduction. De si probables mobilisations de victimes », dans LEFRANC, Sandrine et Lilian MATHIEU (sous la direction de), *Mobilisations de victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 11–26.

sociaux<sup>43</sup>. Partant de cette conception familiale, nous souhaitons mettre en évidence les enjeux définitionnels qui entourent le terme de victime dans un contexte de transition politique, en nous attardant plus spécifiquement aux commissions de vérité en tant que mécanisme de justice transitionnelle. Pour ce faire, une lecture simultanée de la littérature en science politique et en criminologie apparaît comme la démarche la plus adaptée. La première partie de ce chapitre est donc consacrée à la figure de la victime, par rapport à celle qui lui est antinomique, l'agresseur. Cependant, les commissions de vérité sont également des « entrepreneurs mémoriels » et, en tant qu'émetteur d'un discours sur les violences politiques, elles contribuent à définir les victimes. Aussi, la deuxième partie de ce chapitre s'attarde plus longuement sur les commissions de vérité en tant que processus de cadrage de la catégorie victimaire.

### 1.1.1 La justice « pour » les victimes : une approche légaliste

Puisque les commissions de vérité sont principalement des mécanismes instaurés lorsqu'une société, à la sortie d'un conflit violent, souhaite tourner la page sur son passé trouble, il est parfois plus facile de circonscrire la catégorie de victimes à l'aide de chiffres et de statistiques, plutôt que d'en donner une définition substantielle<sup>44</sup>. Néanmoins, dans une volonté de dépasser la logique du dénombrement, le droit international propose une littérature abondante faisant référence à la définition des victimes de violences politiques. Divers instruments du droit international offrent d'ailleurs une définition de ce type de victimes<sup>45</sup>, tels que la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*<sup>46</sup>, les *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*<sup>47</sup> et dans le *Règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale internationale*<sup>48</sup>. Bien qu'un certain nombre d'éléments définitionnels soient partagés

<sup>43</sup> Michela MARZANO, « Qu'est-ce qu'une victime ? De la réification au pardon », *Archives de politique criminelle*, vol. 1, no. 28, 2006, p. 12.

<sup>44</sup> Marie SMYTH, *op. cit.*, p. 130; Erica BOURIS, *op. cit.*, pp. 48-49.

<sup>45</sup> Cf. Annexe 1 : Définitions de la victime selon trois instruments du droit international.

<sup>46</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, « Résolution 40/34 », *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*, 29 novembre 1985, [en ligne], <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/VictimsOfCrimeAndAbuseOfPower.aspx>, (page consultée le 2 mai 2016).

<sup>47</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, « Résolution 60/147 », *Principes fondamentaux et directives des Nations Unies concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*, 16 décembre 2005, [en ligne], <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RemedyAndReparation.aspx>, (page consultée le 2 mai 2016).

<sup>48</sup> ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME, *Règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale*

par ces traités internationaux, il existe, néanmoins, des divergences significatives ; c'est dire à quel point la définition de la victime ne fait pas consensus.

L'idée de victimes en tant qu'objets du droit trouve écho dans la littérature sur les commissions de vérité. Ces approches, basées essentiellement sur les droits humains (*rights-based approaches*), définissent les victimes en fonction des normes du droit international<sup>49</sup>. La conception des victimes se construit alors en référence à la nature des crimes qu'elles ont subis (par exemple, victimes de violences sexuelles, de disparitions forcées, violations de droits humains, etc.), ainsi qu'aux caractérisations de ces crimes (telles que crime contre l'humanité, génocide, politicide, etc.).

Cette approche se traduit aussi dans le discours des commissions de vérité, où la « vérité » rapportée est souvent exprimée à l'aide du langage juridique<sup>50</sup>. Ce cadrage légaliste se perçoit, notamment, par les titres à connotation « juridico-légale » conférés aux victimes en fonction des rôles qui leur sont attribués au sein des commissions de vérité (victime-témoin, bénéficiaire, représentant, etc.). Autre référence aux instruments de droit international, les commissions de vérité peuvent concevoir des divisions entre victimes « directes » et « indirectes », en essayant de capturer l'ampleur de la douleur causée à la victime. En effet, l'impossibilité évidente des individus touchés de plein fouet par les violences à venir témoigner — les victimes directes ou primaires — fait en sorte que ce sont les proches — les victimes indirectes ou secondaires — qui viendront participer à l'effort d'éclaircissement du passé. Au demeurant, la distinction entre la personne ayant expérimenté directement la violence et la douleur ressentie par la personne de son entourage ne se fait pas sans difficulté comme l'a remarqué la Commission de Vérité et de Réconciliation sud-africaine<sup>51</sup>.

Les fréquents recours aux paradigmes des droits humains dans les discours des commissions de vérités s'expliquent, entre autres, par les nombreux mouvements d'opposition à des régimes dictatoriaux qui ont adhéré au plaidoyer en faveur des droits fondamentaux afin de s'assurer du soutien de la communauté internationale, et ce, au détriment de considérations idéologiques et/ou politiques qui cimentaient ces mobilisations sociales<sup>52</sup>. Ce sont ces mêmes mouvements qui, une

---

*internationale*, New York, 3-10 septembre 2002, (ICC-ASP/1/3), [en ligne],

[http://www.iccnow.org/documents/RulesofProcedureEvidence\\_French.pdf](http://www.iccnow.org/documents/RulesofProcedureEvidence_French.pdf), (page consultée le 2 mai 2016).

<sup>49</sup> Erica BOURIS, *op. cit.*, p. 26.

<sup>50</sup> Stener EKERN, "The Modernizing Bias of Human Rights: Stories of Mass Killings and Genocide in Central America", *Journal of Genocide Research*, vol. 12, no. 3-4, 2010, p. 220.

<sup>51</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 55.

<sup>52</sup> Nadia TAHIR, «Présentation», dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), «Au nom

fois institutionnalisés, vont participer au processus de paix et de justice transitionnelle. Faire appel au passé dictatorial en y associant des questions liées aux droits de la personne paraît également comme une manière de favoriser l'instauration d'un État de droit, mais aussi, et surtout, l'avènement d'une culture des droits humains. Plusieurs commissions de vérité justifient ainsi la nécessité d'offrir des réparations aux victimes et cette argumentation a plus d'impact lorsqu'elle se trouve enchaînée dans les droits de la personne, plutôt que formulée en matière d'obligation morale<sup>53</sup>. Cependant, l'adoption d'un cadrage juridique par les commissions de vérité pose le risque qu'une partie importante du contexte social et politique inhérent au conflit soit évacuée, voire que l'interprétation des violences du passé, et par conséquent de la victimisation, soit biaisée par la perspective occidentale contenue dans l'approche des droits humains<sup>54</sup>.

Par ailleurs, l'opposition entre « victime » et « agresseur » se trouve renforcée par l'objectif sous-jacent de cette approche : contribuer à la lutte contre l'impunité, voire faciliter les poursuites judiciaires. Le portrait de la victime est alors celui de l'innocence face au monstre qu'est l'agresseur, une image favorisant un verdict de culpabilité lorsqu'un mécanisme pénal vient suppléer la commission de vérité<sup>55</sup>. Certes, la continuité du travail des commissions par une institution juridique est présentée comme une manière de restaurer la confiance au sein de la société et envers le gouvernement. Toutefois, il demeure que les liens complexes de la responsabilité peuvent être dilués à grand renfort d'accusations portées à l'encontre de quelques figures emblématiques du conflit<sup>56</sup>. Là encore, les individus désignés en tant que victimes ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des personnes affectées par les violences du passé.

Bien qu'une approche légaliste permette une affirmation du statut de victime, spécifie leurs droits et confirme la nécessité de leur rendre justice, les qualifications proposées par le droit international ne sont pas suffisantes pour saisir la notion complexe qu'est la victime<sup>57</sup>. En effet, la judiciarisation de la victimisation évacue les dimensions sociopolitiques inhérentes à la construction

---

des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol. 2, no. 118, 2014, pp. 82–83.

<sup>53</sup> Lisa J. LAPLANTE and Kimberly THEIDON *op. cit.*, p. 246.

<sup>54</sup> Stener EKERN, *op. cit.*, p. 220.

<sup>55</sup> Erica BOURIS, *op. cit.*, p. 27.

<sup>56</sup> *Ibid.*, pp. 26 et 31.

<sup>57</sup> Athanasios CHOULIARAS, "The Victimological Concern as the Driving Force in the Quest for Justice for State-Sponsored International Crimes", in LETSCHERT, Rianne and *al.*, *Victimological Approaches to International Crimes : Africa*, Series Supranational Criminal Law, Cambridge, Intersentia, 2011, p. 50.

de la définition de la victime<sup>58</sup>. Car, au-delà de la « qualification juridique » de la victime, il y a « l'attribution sociale » de ce statut, c'est-à-dire la construction publique de l'identité de victime<sup>59</sup>.

### 1.1.2 « Être une victime » : entre statut et *ethos*

Le statut de victime émergeant d'une interaction entre différentes catégories d'acteurs sociaux, il ne suffit donc pas de voir l'un de ses droits fondamentaux bafoué pour « être une victime ». Comme le résume le criminologue Paul Rock :

"victim" (...) is an identity, a social artefact dependent, at the outset, on an alleged transgression and transgressor and then, directly or indirectly, on an array of witnesses, police, prosecutors, defense counsel, jurors, the mass media and others who may not always deal with the individual case but who will nevertheless shape the larger interpretive environment in which it is lodged<sup>60</sup>.

Le sociologue et politicologue Luc Huyse<sup>61</sup> adopte également cette perspective. En plus d'éléments définitionnels provenant du corpus juridique, Huyse recense un certain nombre de mécanismes sociaux intervenant dans le processus d'identification des victimes après un conflit politique, en recourant, entre autres, aux commissions de vérité pour illustrer ses propos. Parmi ces facteurs, se trouvent la reconnaissance des victimes par des institutions politiques et des ONG, l'influence des programmes de réparations, des contraintes spatio-temporelles, les cultures et sous-cultures ainsi que l'autoperception des groupes victimes. Ces caractéristiques nous serviront ici à discuter les processus d'assignation de sens au terme « victime ».

#### A. Recontextualiser la catégorie de victimes

L'image de la victime qui circule après un conflit violent n'est pas un cliché instantané — cette image n'est ni spontanée ni immuable — et elle ne dépend pas uniquement des types de violences encourues lors de la crise ou de leurs intensités<sup>62</sup>. Prenant parfois son origine réelle ou mythique longtemps avant la période conflictuelle, la figure de victime a été structurée par différents discours et gestes politiques, à l'échelle nationale et internationale, au cours du conflit et même après.

---

<sup>58</sup> Evelyne MESCLIER et Valérie ROBIN AZENDO, « Mémoire des violences politiques : quels enjeux? », *Problèmes d'Amérique latine*, no. 68, 2008, p. 11.

<sup>59</sup> Violaine ROUSSEL, « "Les victimes" : labell ou groupe mobilisé? Éléments de discussions des effets sociaux de la catégorisation », dans LEFRANC, Sandrine et Lilian MATHIEU (sous la direction de), *Mobilisations de Victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 106.

<sup>60</sup> Paul ROCK, *op. cit.*, p. 14.

<sup>61</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, pp. 54–66

<sup>62</sup> Erica BOURIS, *op. cit.*, p. 4.

À cet égard, il est impossible de ne pas évoquer le rôle des médias qui construisent et véhiculent une certaine représentation des victimes, à grand renfort d'images et de témoignages, qui sollicitent la compassion de la société civile internationale pendant et/ou après le conflit. En revanche, notion de victimes n'est pas toujours présente dans la presse nationale. Par exemple, au cours des mois de transition politique en Argentine, les détenus-disparus étaient qualifiés de « cadavres NN<sup>63</sup> », de « torturés », de « subversifs » et de « terroristes » dans les récits journalistiques, des expressions qui nourrissaient les discours dans l'espace public de soupçons sur la responsabilité des survivants et des disparus<sup>64</sup>. Il a fallu l'instauration de la CONADEP, en 1984, et le procès des anciens commandants en chef des juntas, en 1985, pour que la dignité des victimes soit restaurée. Conséquemment, le processus de construction de la catégorie de victime n'est jamais linéaire, d'autant qu'il est assujetti aux changements dans les rapports de force entre de nombreux acteurs sociaux.

Divers facteurs contextuels, autres que politiques, peuvent aussi venir façonner la catégorie de victimes dans le cadre de commissions de vérité. Ainsi, des contraintes temporelles et budgétaires peuvent obliger les commissaires à prioriser certains groupes de victimes<sup>65</sup>. Par ailleurs, il se peut que des aspects victimaires importants soient occultés par ceux qui ont le pouvoir d'attribuer le statut de victime en fonction de leur compréhension de la situation sociale et historique. Par exemple, lorsque les victimes sont définies en fonction des crimes qu'elles ont subis, la méconnaissance de pratiques de violences sexuelles durant le conflit peut disqualifier des individus qui auraient pu légitimement prétendre au statut de victime<sup>66</sup>.

La culture joue également un rôle non négligeable dans la manière dont la victime est appréhendée<sup>67</sup>. Ce faisant, une collectivité peut être identifiée dans certains cas comme étant victime : la famille, une minorité, une communauté, voire un village, et ce, bien que l'ensemble des membres de ce collectif n'ait pas expérimenté la victimisation de manière individuelle. Dans cette perspective, les normes culturelles sont particulièrement importantes, surtout lorsqu'il s'agit de

<sup>63</sup> L'expression «cadavres NN» vient du latin *nomen nescio* (sans nom) comme le rapporte Claudia FELD dans «"Subversifs", "Torturés", "NN". Comment la presse argentine de la transition a-t-elle nommé les victimes de la terreur d'État?», dans FELD, Claudia Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), «Au nom des victimes», dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, no. 118, 2014, p. 116.

<sup>64</sup> Claudia FELD, *loc. cit.*

<sup>65</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 58.

<sup>66</sup> Luisa Maria DIETRICH ORTEGA, "Transitional Justice and Female Ex-Combatants : Lessons Learned from International Experience", in PATEL, Ana Cutter, Pablo de GREIFF and Lars WALDORF (eds.), *Disarming the Past. Transitional Justice and Ex-Combatants*, New York, Social Science Resarch Council & International Center for Transitional Justice, 2009, p. 170.

<sup>67</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 60.

définir la famille ou la communauté. En outre, plusieurs commissions de vérité reconnaissent que l'identité victimaire se juxtapose le plus souvent à un autre trait identitaire des victimes (ethnoculturel, religieux, social ou politique) qui explique, même partiellement, les crimes qu'ils ont subis. Partant de ces considérations, les segmentations ayant divisé les groupes lors des violences peuvent être additionnées à des facteurs socio-économiques et culturels sous-jacents afin de refléter les phénomènes de multiples victimisations. Néanmoins, certaines victimes potentielles seront exclues de cette catégorie à cause de jeux de pouvoir qui bien souvent les dépassent.

### ***B. Jeux de pouvoir et enjeux moraux autour du statut de victime***

Au sein d'une société qui tente de surmonter un épisode de violence politique, l'attribution du statut de victime se fait essentiellement par des institutions officielles nationales, régionales ou internationales, ainsi que par des ONG œuvrant à ces différentes échelles<sup>68</sup>. Cependant, cette consécration ne se fait pas dans un vacuum politique ni sans poser quelques enjeux moraux<sup>69</sup>. Étant donné que les fondements des commissions de vérité sont souvent esquissés lors des accords de paix, les conceptions de la victime des parties prenantes (groupes armés, paramilitaires, représentants du régime en place, délégués de la communauté internationale, etc.) ont plus de chances de s'institutionnaliser. Dans ces circonstances, la reconnaissance du groupe des victimes revêt un aspect stratégique, que ce soit en tant que levier de négociation ou comme source de légitimation pour des actes violents<sup>70</sup>, commis en « légitime défense » ou pour le « bien de la communauté ». En outre, la détermination du groupe victimaire ayant un impact direct sur la perception de la culpabilité des agresseurs, l'absence d'une délimitation précise de ce statut peut signifier que ces derniers ont réussi à éviter d'être étiquetés en tant que responsables des actes de violence<sup>71</sup>.

Plus ou moins en marge de ces négociations, les mouvements sociaux ne sont pas tous à même d'imposer leur discours, incluant leur vision des victimes, selon leurs ressources, leurs expériences, leur cohésion et leur légitimité ; sans compter que la perspective de ces groupes peut être biaisée par leur mission et leurs objectifs<sup>72</sup>. Ainsi, que ce soit au Chili ou en Argentine, la

---

<sup>68</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 59.

<sup>69</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, *Réconciliation et justice*, Outremont, Éditions Athéna, 2008, pp. 12;16; Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 85; John BREWER and Bernadette HAYES, "Victims as Moral Beacons: Victims and Perpetrators in Northern Ireland", *Contemporary Social Science*, vol. 6, no. 1, 2011, pp. 74;76.

<sup>70</sup> Jemima GARCÍA-GODOS and Knut Andreas O. LID, "Transitional Justice and Victims' Rights Before the End of a Conflict: The Unusual Case of Colombia", *Journal of Latin American Studies*, vol. 42, no. 3, 2010, p. 488.

<sup>71</sup> Heather HAMILL, "Victims of Paramilitary Punishment Attacks in Belfast", in HOYLE, Caroline and Richard YOUNG (eds), *New Visions of Crime Victims*, Oxford, Hart Publishing, 2002, p. 68.

<sup>72</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 59.

disparition de leurs proches a poussé les familles à se regrouper en associations, devenant de la sorte « les acteurs les plus visibles de la cause des "victimes" [...] »<sup>73</sup>. Certes, le travail de ces associations était nécessaire pour redonner une existence légale aux disparus. Néanmoins, Elizabeth Jelin<sup>74</sup> souligne que lorsque la légitimité du récit mémoriel repose uniquement sur « la souffrance vécue dans sa propre chair ou à partir de liens de parenté sanguins/génétiques<sup>75</sup> », les interventions d'autres entrepreneurs mémoriels sont marginalisées et un fossé se crée entre ceux qui parlent au nom des victimes et d'autres membres de la même communauté pouvant avoir souffert de différentes formes de préjudices.

Or, sans nier les souffrances que les victimes ont subies ni les tenir responsables de celles-ci, elles ne peuvent pas non plus être perçues comme étrangères à la problématique de la construction de la définition de victime. En adoptant le rôle de victimes devant la commission, ces participants fournissent non seulement le matériel principal à la réalisation de ses travaux, mais aussi celui qui formate l'image de la victime produite par le conflit<sup>76</sup>. Motivées par un désir de vérité et/ou des réparations<sup>77</sup>, les victimes peuvent percevoir leur participation à des commissions comme une stratégie pour réaliser des intérêts individuels ou collectifs<sup>78</sup>. En effet, le statut de victime s'accompagne fréquemment d'indemnisations, symboliques ou matérielles, avantages attrayants pour ceux qui désirent améliorer leur condition<sup>79</sup>. Nul doute que ce ne sont pas toutes les victimes qui sont animées par des intérêts matérialistes ou engagées dans une démarche utilitariste. Pour plusieurs, la recherche de sens, la compréhension et la reconstruction de soi sont ce qui les motive à prendre part à ce processus de justice extrajudiciaire<sup>80</sup>. Cependant, la participation des victimes aux commissions de vérité serait interprétée à tort comme quelque chose de subi.

La réalité de la victime en tant que sujet des commissions de vérité, et non comme objet, est malgré tout en tension avec la conception de la victime véhiculée dans les discours entourant la

---

<sup>73</sup> Nadia TAHIR, *op. cit.*, p. 84.

<sup>74</sup> Elizabeth JELIN, « Familles et victimes. Quelle place pour les citoyens? », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol.2, no. 118, 2014, pp. 96–105.

<sup>75</sup> Elizabeth JELIN, *op. cit.*, p. 105

<sup>76</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, "Mobilizing Victimization", *op. cit.*, p. 150.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p.151.

<sup>78</sup> Michelle LABELLE, Rachad ANTONIUS et George LEROUX, *op. cit.*, p. 9.

<sup>79</sup> Karine VANTHUYNE, « Les contradictions d'une reconstruction démocratique "par le bas". Le Guatemala dans l'après-conflit civil armé », *Politix*, vol. 4, no. 80, 2007, p. 100; Jemima GARCÍA-GODOS, *op. cit.*, pp. 65–67.

<sup>80</sup> Raquel ALDANA, *op. cit.* p. 116; Lisa J. LAPLANTE and Kimberly THEIDON, pp. 237-239, Stephane LEMAN-LANGLOIS, "Mobilizing Victimization", *op. cit.*, p. 154.

consolidation de la paix : la « vraie » victime sera innocente, passive et vulnérable<sup>81</sup>. D'ailleurs, cette figure de la victime n'est pas sans rappeler l'image de la victime idéale issue des travaux réalisés par le criminologue Nils Christie<sup>82</sup>. Ainsi, parmi ces victimes idéales se trouvent sans aucun doute les enfants, et bien souvent les femmes, dont l'aspect victimaire occulte souvent d'autres formes d'expériences acquises lors de conflits armés<sup>83</sup>. En analysant la trame discursive de Pablo Diaz, seul adolescent ayant survécu à la *Noche de los Lápices* (ou la Nuit des crayons<sup>84</sup>), Sandra Raggio remarque que si l'avènement de récits axés sur « le mythe de l'innocence » et « d'hypervictimes » était nécessaire pour l'État argentin afin de consolider la démocratie naissante, cela excluait également leur appartenance à des organisations armées révolutionnaires. En ce sens, en dépolitisant la catégorie de victimes, la figure du militant peut devenir antagoniste à celle de victime.

Dans la perspective où il existe de « vraies » victimes, l'utilisation de violence à des fins autres que la légitime défense est appréhendée comme injustifiable politiquement et moralement<sup>85</sup>. Le moindre indice laissant croire à une part de responsabilité dans le crime sera susceptible de faire perdre le statut de victime à l'individu qui en est suspecté et qui pourrait alors être classé dans le groupe des « agresseurs »<sup>86</sup>. Le statut de victime devient alors un enjeu important pour les individus ou les groupes dont les rôles lors du conflit étaient ambigus : l'acquisition du statut de victime est une manière institutionnalisée d'échapper au blâme et à la culpabilité<sup>87</sup>. Ces lectures de l'innocence et de la victimisation constituent cependant des obstacles à l'éclaircissement historique<sup>88</sup>. Néanmoins, il faut éviter les généralisations hâtives : la victimisation peut autant être la résultante d'actions stratégiques qu'un label imposé<sup>89</sup>.

---

<sup>81</sup> Erica BOURIS, *op. cit.*, p. 35; Marie SMYTH, *op. cit.*, p. 29.

<sup>82</sup> Nils CHRISTIE, "The Ideal Victim", in FATTAH, Ezzat A. (ed.), *From Crime Policy to Victim Policy*, Basingstoke, Macmillan, 1986, pp. 17–30.

<sup>83</sup> Erica BOURIS, *op. cit.*, p. 27.

<sup>84</sup> La *Noche de los Lápices* (ou la Nuit des crayons) est le nom donné à l'enlèvement, dans la nuit du 26 septembre 1976, de six lycéens qui avaient milité pour des billets de transports scolaires. Le seul qui a survécu, Pablo Diaz, a témoigné des faits devant la CONADEP ainsi que dans le cadre du procès des anciens commandants de la junte. Cf. Sandra RAGGIO, « La Noche de Los Lápices et les victimes-innocentes », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol. 2 no. 118, pp. 106–113.

<sup>85</sup> Marie SMYTH, *op. cit.*, p. 127; Erica BOURIS, *op. cit.*, p. 37.

<sup>86</sup> Heather HAMILL, *op. cit.*, pp. 49-50.

<sup>87</sup> Karine VANTHUYNE, « L'anthropologie à l'épreuve des politiques du témoignage », *Ethnologie française*, vol. 41, no. 3, 2011, p. 453; Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 64.

<sup>88</sup> Michael Ignatieff cité dans Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 64.

<sup>89</sup> Sandrine LEFRANC et Lilian MATHIEU, *op. cit.*, p. 22; Violaine ROUSSEL, *op. cit.*, p. 102.

### C. La co-construction d'un label

Puisqu'appartenir à une « communauté de destin » ne suffit pas à constituer et à consolider un groupe de victimes<sup>90</sup>, la production du *labelling* « victime » nécessite autant l'intervention d'acteurs internes qu'externes<sup>91</sup>. Au sein même du groupe, une montée en généralité et une dynamique d'homogénéisation doivent s'opérer afin d'atteindre une collectivisation de l'identité de victime<sup>92</sup>. De la sorte, la constitution d'un collectif de victimes se double d'un processus de désindividualisation : l'unicité de l'expérience de la victime tendra à disparaître derrière l'aspect monolithique du groupe. Un collectif, même informel, étant plus à même de faire entendre des revendications, la victime s'y ralliant ou n'y offrant aucune résistance manifeste aura plus de chance de recevoir le statut de victime ainsi que les avantages qui lui sont associés.

En tant qu'acteurs externes au groupe, les commissions de vérité interviennent dans cette homogénéisation des groupes victimaire en offrant une tribune à leurs membres. Cependant, devant l'impossibilité d'appréhender l'expérience des victimes à travers l'infinitude d'expériences individuelles et face à la loi du silence qui prévaut souvent parmi les victimes, les commissions de vérité n'entendent qu'un certain nombre de victimes. En s'appropriant ces quelques récits, les commissions schématisent la réalité de « victime »<sup>93</sup>. Cette relecture donne lieu à la création de figures types de victimes et fera en sorte que les témoignages se conformant à ces standards seront mieux accueillis par les commissions<sup>94</sup>. Parallèlement, les témoignages mis de l'avant par ces dernières serviront à solidifier leur légitimité, mais aussi à convaincre d'autres victimes de s'impliquer dans le processus. Dans ces conditions, ceux qui partagent une expérience du conflit s'accordant à celle des individus à l'origine des idéaux types se laisseront plus facilement convaincre de participer au processus des commissions<sup>95</sup>.

La définition de la victime comporte également une dimension subjective importante<sup>96</sup>. Certes, pour être défini comme victime, il faut une « autorité » (politique, médicale, médiatique, mais surtout juridique) en mesure d'officialiser l'identité de victime et de garantir le statut qui l'accompagne<sup>97</sup>. Sous la figure « d'experts », ceux-ci auront à distinguer les « vraies » victimes des « fausses », ou

---

<sup>90</sup> Karine VANTHUYNE, « Les contradictions d'une reconstruction démocratique "par le bas". [...] », *op. cit.*, p. 91.

<sup>91</sup> Violaine ROUSSEL, *op. cit.*, p. 102.

<sup>92</sup> Sandrine LEFRANC et Lilian MATHIEU, *op. cit.*, p. 19.

<sup>93</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, "Mobilizing Victimization", *op. cit.*, p. 159.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>95</sup> *Ibid.* p. 150.

<sup>96</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 60.

<sup>97</sup> Violaine ROUSSEL, *op. cit.*, p. 102.

encore à discriminer les différents niveaux de victimisation<sup>98</sup>. Cependant, il faut également que la victime se revendique comme telle et entame les démarches visant l'obtention de ce statut. Nous rejetons donc la vision de la victime comme figure de « l'impuissance radicale<sup>99</sup> » et préférons concevoir la victime comme un sujet actif ayant la capacité d'agir et de réagir. La commission de vérité et réconciliation péruvienne le souligne sans équivoque : « [les] victimes ne sont pas des sujets passifs, sans capacité de réagir face aux faits, mais pleinement des êtres humains, avec la capacité d'action et d'interpellation. Ni la violation de leurs droits ni les dommages qui leur ont été infligés n'ont pu entamer leur irréductible humanité<sup>100</sup>. »

Pourtant, la demande de reconnaissance de ce statut n'est pas automatique pour toutes les victimes potentielles<sup>101</sup>. Tandis que certaines victimes choisiront de conserver le silence, d'autres préféreront une étiquette différente<sup>102</sup> ; les proches des disparus chiliens sous Pinochet se considéraient comme des *luchadores* (combattants et/ou libérateurs) plutôt que comme des victimes<sup>103</sup>, les *Madres de la Plaza de Mayo* se percevaient comme des militantes politiques<sup>104</sup>, alors que de nombreux rescapés de violence de masse se qualifient de survivants<sup>105</sup>. Soulignons qu'en fonction des évènements, ces perceptions de soi pourront se modifier. De telle sorte que, par leur prise de parole comme par leur silence, les victimes collaborent à la production de leur propre définition<sup>106</sup>.

La construction de la définition de victimes est par conséquent la résultante d'un processus dialectique entre les victimes et les commissions. Toujours en faisant référence au témoignage de Pablo Diaz, Sandra Raggio<sup>107</sup> illustre cette réciprocité entre la reconstruction des faits individuels et sociaux. En effet, ce rescapé des centres de détentions illégales bâtit peu à peu, au fil de ses récits, un sens à son vécu, mais l'explication qu'il lui donne se veut en conformité avec les canons interprétatifs préconisés par la CONADEP. Pour les besoins de sa propre histoire, il sera donc à la fois « survivant », « témoin » et « victime » devant une société qui revisite et juge son passé. La

---

<sup>98</sup> Sandrine LEFRANC et Lilian MATHIEU, *op. cit.*, p. 15.

<sup>99</sup> Michela MARZANO, *op. cit.*, p. 16.

<sup>100</sup> Citée par Esteban CUYA, « Il reste beaucoup à faire ! », dans MARTIN, Arnaud (sous la direction de), *La mémoire et le pardon. Les commissions de la vérité et de la réconciliation en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 234.

<sup>101</sup> John BREWER and Bernadette HAYES, *op. cit.*, p. 76.

<sup>102</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 60.

<sup>103</sup> Daniela GARLAND CUADROS, *op. cit.*, p. 39.

<sup>104</sup> Sandrine LEFRANC, *Politiques du pardon*, coll. Fondements de la politique, Paris, Presse universitaire de France, 2002, p. 316; Sandrine LEFRANC et Lilian MATHIEU, *op. cit.*, p. 25.

<sup>105</sup> Luc HUYSE, *op. cit.*, p. 60.

<sup>106</sup> Karine VANTHUYNE, « Ethnographier les silences de la violence », *Anthropologie et sociétés*, vol. 32, août 2008, p. 68.

<sup>107</sup> Sandra RAGGIO, *op. cit.*, pp. 106-113.

construction de la notion de victime par rapport à d'autres figures associées (innocent, coupable, militant, bourreau, héros, etc.) n'est donc pas que le résultat des forces politiques en place ; elle est aussi perméable aux narrativités des victimes, pourvu que ces discours respectent le cadre politique dans lequel ils sont formulés.

En somme, « la victime » est un « artefact social<sup>108</sup> », un marqueur identitaire non permanent dont la construction, l'attribution et l'appropriation ne se limitent pas à l'apport référentiel juridique, mais s'insèrent et se comprennent dans un contexte plus large. À la fois subjectif, discursif, politique et social, l'état de victime implique une représentation de soi (ou du « nous ») et d'autrui. Ces « autres » étant le plus souvent les agresseurs, il nous semble essentiel de ne pas exclure cette catégorie lorsqu'il vient le temps de réfléchir à celle de victime, mais sans pour autant focaliser sur leur dualité. D'ailleurs, nous discuterons, dans le cadre du présent mémoire, de la catégorie de victimes en prenant son hétérogénéité en compte, et de la pluralité de ses figures, plutôt que de considérer ce groupe comme une catégorie unique et hermétique.

Cela étant, « être victime » est aussi le résultat d'un processus interactionnel entre ces catégories et les « experts », ces derniers construisant à la fois les attributs de la victime, le sens et les impacts qui lui sont attachés, de même que les possibilités d'évolution de cet état<sup>109</sup>. Dans cette perspective, nous nous attarderons sur les commissions de vérité comme instances appelées à fournir une expertise et donc comme institutions participant à la qualification des personnes en tant que victimes.

## 1.2 Les commissions de vérité : cadrage d'une société en changement

Identité ou statut, il demeure que la définition de la victime repose sur le même mécanisme social : la catégorisation<sup>110</sup>. Effectivement, « la victime est avant tout une catégorie sociale, la conséquence d'un système qui se construit autour d'elle et qui la promeut<sup>111</sup> ». En ce sens, les commissions de vérité créent des cadres (*frame*) à travers lequel les victimes pourront se positionner pendant, mais aussi, et après, ses travaux. Ainsi, le cadre produit par les commissions de vérité présente aux victimes à la fois une offre identitaire (pour celles qui intérieuriseront la condition de victime ou au contraire, se définiront par sa négative) et statutaire (pour celles qui seront officialisés par la commission comme victimes).

---

<sup>108</sup> Anathanios CHOULIARAS, *op. cit.*, p. 38.

<sup>109</sup> Paul ROCK, *op. cit.*, p. 17.

<sup>110</sup> Caroline BAUDINIÈRE, *op. cit.*, p. 25.

<sup>111</sup> Guillaume ERNER, *op. cit.*, p. 10; Violaine ROUSSEL, *op. cit.*, p. 111.

Terme emprunté au sociologue Erving Goffman<sup>112</sup>, les cadres sont des « schèmes d'interprétation » qui donnent l'occasion aux individus de « localiser, percevoir, identifier et étiqueter » des situations ayant lieu dans leur vie personnelle ou dans un contexte plus large<sup>113</sup>. Les cadres servent, notamment, à organiser l'expérience et les actions des acteurs des mouvements sociaux. Bien que n'étant pas à proprement parler un mouvement social, nous sommes d'avis que non seulement les commissions de vérité construisent des cadres visant l'action collective, mais que ce cadre investit de sens les catégories de victimes. Cependant, avant d'approfondir cette fonction implicite des commissions de vérité, un rapide portrait de ces institutions ainsi qu'une présentation plus élaborée de la notion de cadre et des processus de cadrage doivent être faits.

### 1.2.1 Des commissions de vérité

Bien que les commissions de vérité ne répondent pas à un modèle institutionnel unique, elles possèdent certaines caractéristiques communes que Priscilla B. Hayner a synthétisées après en avoir analysé plus de quarante<sup>114</sup>. En réponse aux critiques qui lui ont été adressées par différents auteurs<sup>115</sup>, Hayner a modifié cette définition afin de renforcer ce qu'elle considère être une dimension spécifique et intrinsèque aux commissions de vérité, le changement sociopolitique<sup>116</sup>. Ce qui l'a amenée à formuler la définition suivante :

A truth commission (1) is focused on past, rather than ongoing, events; (2) investigates a pattern of events that took place over a period of time; (3) engages directly and broadly with the affected population, gathering information on their experiences; (4) is a temporary body, with the aim of concluding with a final report; and (5) is officially authorized or empowered by the state under review<sup>117</sup>.

Si chaque commission doit être appréhendée en fonction de son contexte, mais aussi de son modèle toujours conçu sur mesure, le design institutionnel des commissions de vérité demeure « victimo-centré »<sup>118</sup>. Ayant le devoir de révéler les exactions du passé, les commissions de vérité font enquête en analysant des documents, entendant des témoins, des agresseurs et des experts, mais essentiellement en prenant en compte les récits et les dénonciations des victimes<sup>119</sup>. Les commissions de vérité se saisissent donc des récits des victimes, les reformulent, les réorganisent

<sup>112</sup> Erving GOFFMAN, *Frame Analysis: An Essay on the Organization of Experience*, New York, Harper & Row, 1986 (1974).

<sup>113</sup> Robert D. BENFORD et al., « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », traduit de l'anglais par PLOUCHARD, Nathalie Miriam, *Politix*, vol. 3, no. 99. 2012, p. 224.

<sup>114</sup> Priscilla B. HAYNER, p. XIV;10.

<sup>115</sup> Voir notamment Mark FREEMAN, *Truth Commissions and Procedural Fairness*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, pp. 14–18.

<sup>116</sup> Priscilla B. HAYNER, *op. cit.*, p. 11.

<sup>117</sup> Priscilla B. HAYNER, *loc. cit.*

<sup>118</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, *Réconciliation et justice*, *op. cit.*, p. 12; Thorsten BONACKER, *op. cit.*, p. 105.

<sup>119</sup> Guillermo KERBER, *op. cit.*, p. 192; Michael HUMPHREY, *op. cit.*, p. 175.

et les rétablissent pour réécrire l'histoire de la nation anciennement divisée. Plus encore, elles contribuent à identifier les victimes et à les localiser.

Ainsi, les commissions de vérité sont certainement, parmi les mécanismes de justice transitionnelle, ceux qui manifestent le plus clairement la volonté d'inclure les victimes dans le processus de transition<sup>120</sup>. Certes, la participation des victimes ne se limite pas aux commissions de vérité et elles sont, par exemple, impliquées dans les procédures pénales. Toutefois, leur témoignage constitue le matériel premier des travaux des commissions, alors qu'au sein des tribunaux, leurs interventions s'ajoutent aux autres sources de preuves<sup>121</sup>. Par contre, la manière dont la participation des victimes s'exprime varie selon les commissions, de l'audition publique à la déposition anonyme au moyen de formulaire, en passant par des tables rondes thématiques ou des face-à-face à huis clos avec leurs agresseurs<sup>122</sup>.

Au-delà de « faire » la vérité sur le passé, plusieurs autres finalités sont visées, explicitement ou implicitement, par ces commissions : réconcilier les groupes opposés lors du conflit, participer au devoir de mémoire, éduquer la population sur son passé, restituer la dignité aux victimes, démontrer la légitimité du gouvernement en place, etc.<sup>123</sup> Certains de ces objectifs trouvent leur origine dans le concept de la justice réparatrice (*restorative justice*)<sup>124</sup>. Contrairement à l'approche rétributive, qui préconise la punition du coupable comme moyen d'appliquer la justice, l'attention de la justice réparatrice est dirigée vers la victime et la nécessité de rétablir sa dignité<sup>125</sup>.

Il est possible de définir la justice réparatrice de multiples façons. Reprise maintes fois dans la littérature sur les commissions de vérité, la définition proposée par Tony Marshall est un bon point de départ. Ainsi, « [la] justice réparatrice est un processus par lequel toutes les parties ayant un rapport avec un crime se réunissent en vue de résoudre collectivement les problèmes soulevés par les suites de la violence<sup>126</sup> ». John Brathwaite complète cet énoncé en précisant lesdites parties :

---

<sup>120</sup> Michael HUMPHREY, *op. cit.*, p. 172; Thorsten BONACKER, *op. cit.*, p. 103.

<sup>121</sup> Michael HUMPHREY, *loc. cit.*

<sup>122</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, *Réconciliation et justice*, *op. cit.*, pp. 24;83.

<sup>123</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, « La vérité réparatrice dans la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud », *op. cit.*

<sup>124</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, *Réconciliation et Justice*, *op. cit.*, pp. 18;81-82.

<sup>125</sup> Thorsten BONACKER, *op. cit.*, p. 106 ; Chandra Lekha SRIRAM and Jemima GARCÍA-GODOS, "Introduction", in SRIRAM, Chandra Lekha and *al.* (eds.), *Transitional Justice and Peacebuilding on the Ground. Victims and Ex-Combatants*, Law, Conflict, and International Relations, New York, Routledge, 2013, p.7.

<sup>126</sup> John BRATHWAITE, *Restorative Justice and Responsive Regulation*, New York, Oxford University Press, 2002, p. 11, traduit dans Christian NADEAU, « Quelle justice après la guerre ? » Éléments pour une théorie de la justice transitionnelle,

« la justice réparatrice signifie réparer les victimes, un système pénal centré sur la victime, ainsi que réparer les agresseurs et la communauté<sup>127</sup> ». Au demeurant, ces définitions sont problématiques, puisqu'elles reprennent l'idée centrale de la justice réparatrice, « la réparation », sans l'expliciter. Effectivement, le terme « réparer » sous-entend qu'il est possible de restaurer ou de rénover une chose qui demeure à encore définir, de manière à ce que « le vivre ensemble » soit de nouveau possible<sup>128</sup>. D'où l'idée de réconciliation qui se juxtapose fréquemment avec l'argumentaire de la justice réparatrice comme avec celui des commissions de vérité.

Les commissions de vérité vont mobiliser, plus ou moins explicitement, le discours de la justice réparatrice pour légitimer leurs actions, mais également afin de justifier la nécessité de confronter et de (re)connaître le passé. Cette relecture du passé exige de mettre de l'avant les besoins des victimes autant que d'identifier, formellement ou non, ceux qui sont responsables de leur souffrance. Ce faisant, les commissions de vérité ont comme mission implicite de modifier le discours qui circulait lors du conflit pour qu'un nouveau récit sur le passé soit véhiculé dans l'espace public<sup>129</sup>. De telle sorte que les commissions de vérité représentent, pour différents théoriciens, une fenêtre d'opportunité permettant la restauration des liens sociaux (notamment, par la condamnation morale d'actes répréhensibles sur la place publique, par l'établissement d'un dialogue respectueux entre deux groupes autrefois ennemis, par la vérité sur des agissements d'institutions menant à la restructuration de l'État, etc.) et, ainsi, la refonte du contrat social<sup>130</sup>. Il n'en reste pas moins qu'elles constituent aussi un espace de lutte institutionnalisée dans lequel différentes définitions de victimes vont s'affronter symboliquement, directement ou indirectement.

---

La vie des idées, [en ligne], 23 mars 2009, <http://www.laviedesidees.fr/Quelle-justice-apres-la-guerre.html>, (page consultée le 2 septembre 2013).

<sup>127</sup> John BRATHWAITE, "Restorative Justice and a Better Future", *Dorothy J. Killam Memorial Lecture*, International Institute for Restorative Practices, 1996, [en ligne], [http://www.iirp.edu/article\\_detail.php?article\\_id=NDk4](http://www.iirp.edu/article_detail.php?article_id=NDk4), (page consultée le 7 avril 2017), cité et traduit dans Kerber, *op. cit.*, p. 189.

<sup>128</sup> Guillermo KERBER, *op. cit.*, p. 190.

<sup>129</sup> Julie M. MAZZEI, "Finding Shame in Truth: The Importance of Public Engagement in Truth Commissions", *Human Rights Quarterly*, vol. 33, no. 2, 2011, p. 433.

<sup>130</sup> Entre autres, Pierre HAZAN, *op. cit.*, Christian NADEAU, *op. cit.*, et Michael HUMPHREY, *op. cit.*, p.174. Ces auteurs posent certaines limites au changement qui peut être opérés par les commissions. Toutefois, d'autres n'expriment que leur scepticisme, dont Julie SAADA, « De la fumée et des miroirs. Justice d'après-guerre, dramaturgie et dissensus politique », *Raisons politiques*, vol. 1, no. 45, 2012, pp. 129–162, et Sandrine Lefranc, *Politiques du pardon*, *op. cit.*

### 1.2.3 Définitions des cadres et processus apparentés

Comme il a été démontré précédemment, l'attribution de sens au terme de victime est un processus dynamique. Ses significations demeurent multiples, et ce, au sein même des commissions de vérité. Certes, une définition préalable des « victimes » est parfois faite dans l'acte fondateur de la commission. Néanmoins, les représentants des commissions de vérité s'adresseront aux victimes durant le processus, ils y feront référence dans leurs discours et ils qualifieront les violations dont elles ont souffert<sup>131</sup>. Ces interventions viendront alors nuancer la catégorie totalisante de victimes, allant jusqu'à créer une typologie des victimes<sup>132</sup>. La « victime » est donc une notion qui continue à se préciser à travers la commission de vérité et qui peut être confrontée à d'autres catégories qui, sous le même nom, auront pourtant des attributs différents, voire opposés. Pour saisir les processus de construction de sens entourant cette catégorie et les enjeux qui les sous-tendent, les concepts de cadres et de processus de cadrage nous paraissent tout indiqués.

Le concept de cadre et les processus qui lui sont apparentés (*framing process*) sont principalement utilisés dans les études des mouvements sociaux et des actions collectives<sup>133</sup>. Cependant, de plus en plus de disciplines des sciences sociales démontrent de l'intérêt pour cette notion<sup>134</sup>. Par l'expression « cadre de l'action collective », ces recherches désignent le travail de « production et de reconduction de sens<sup>135</sup> » fait par les acteurs des mouvements sociaux, mais aussi par leurs contreparties, voire par leur auditoire ou leurs observateurs<sup>136</sup>. Les cadres, en tant qu'ensembles de croyances et de significations, désignent les structures et les modalités par

---

<sup>131</sup> Kimberly THEIDON, "Gender in Transition: Common Sense, Women, and War", *Journal of Human Rights*, vol. 6, no. 4, 2007, p. 459.

<sup>132</sup> E.g. Tristan Anne BORER, *op. cit.*

<sup>133</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment", *Annual Review of Sociology*, vol. 26, 2000, pp. 612; 614; Robert D. BENFORD et David A. SNOW «Processus de cadrage et mouvements sociaux [...]», *op. cit.*, p. 225. SNOW, David A., "Framing Processes, Ideology, and Discursive Fields", in SNOW, David A., Sarah A. SOULE, and Hanspeter KRIESI (eds.) *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell Publishing, [en ligne], 2003, blackwellreference.com.acces.bibl.ulaval.ca/subscriber/tocnode.html?id=g9780631226697\_chunk\_g978063122669718, (page consultée le 10 avril 2017).

<sup>134</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 611; Rens VLIEGENTHART and Liesbet VAN ZONEN, "Power to the Frame: Bringing Sociology back to Frame Analysis", *European Journal of Communication*, vol. 26, no. 2, 2011, p. 102. Parmi ces disciplines, se trouve entre autres la gestion (e.g. Joep P CORNELISSEN and Mirjam D. WERNER, "Putting Framing in Perspective: A Review of Framing and Frame Analysis across the Management and Organizational Literature", *The Academy of Management Annals*, vol. 8, no. 1, 2014, pp. 181–235) et le journalisme (e.g Dietram A. SCHEUFELE, "Framing as a Theory of Media Effects", *Journal of Communication*, vol. 49, no. 1, 1999, pp. 103–122).

<sup>135</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, «Processus de cadrage et mouvements sociaux [...]», *op. cit.*, p. 223.

<sup>136</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 625.

lesquelles les individus interprètent non seulement leurs expériences personnelles, mais également celles qui sont collectives<sup>137</sup>. Selon David A. Snow et Robert D. Benford<sup>138</sup>, les cadres se construisent dans certains cas de figure, lorsque les adhérents de mouvements sociaux identifient une condition, ou une situation, problématique; qu'ils en attribuent la responsabilité à quelqu'un ou à quelque chose; et qu'ils proposent des alternatives, tout en incitant d'autres personnes à s'engager dans ce processus de changement<sup>139</sup>. De là s'effectuent trois opérations essentielles de cadrage : le « cadrage de diagnostic » (*diagnostic framing*), le « cadrage de pronostic » (*prognostic framing*) et le « cadrage motivationnel » (*motivational framing*). Un cadre est donc le résultat cognitif d'un processus constructiviste et interactif visant à donner un — nouveau — sens à une situation donnée.

Certes, les cadres d'actions collectives sont protéiformes. Cela est notamment dû à la grande variété dans la nature du problème identifié et de l'agent ciblé dans l'attribution de la responsabilité<sup>140</sup>. De plus, ils se distingueront par ce qu'ils seront rigides et exclusifs, ou bien dynamiques et inclusifs<sup>141</sup>. Leur portée interprétative et leur influence seront, par conséquent, très variables. Cependant, quelques cadres sont conçus de manière à ce qu'ils puissent servir non pas uniquement de schèmes interprétatifs pour un mouvement social particulier, mais de sorte à pouvoir être mobilisés par des acteurs de différents horizons<sup>142</sup>. Nommés *master frame* (cadre cardinaux<sup>143</sup>), ces cadres sont non seulement inclusifs et évolutifs, mais ils résonnent aussi dans le contexte culturel dans lequel ils sont utilisés<sup>144</sup>. Autrement dit, un *master frame* doit trouver un écho favorable parmi les croyances et valeurs constituant la culture dominante ou celle qui est visée<sup>145</sup>.

---

<sup>137</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 614.

<sup>138</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.* pp. 611–639.

<sup>139</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, «Processus de cadrage et mouvements sociaux [...】», *op. cit.*, pp. 225–26.

<sup>140</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, «Processus de cadrage et mouvements sociaux [...】», *op. cit.*, p. 230; Colm CAMPBELL and Ita CONNOLLY, "The Sharp End: Armed Opposition Movements, Transitional Truth Processes and the Rechtsstaat", *International Journal of Transitional Justice*, vol. 6, no. 1, 2012, p. 16.

<sup>141</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 618.

<sup>142</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 619.

<sup>143</sup> L'appellation «cadres cardinaux» est la traduction faite par Nathalie Miriam PLOUCHARD dans Robert D. BENFORD et David A. SNOW, «Processus de cadrage et mouvements sociaux [...】», *op. cit.*, p. 230. Cependant, nous trouvons que cette traduction n'est pas tout à fait représentative de ce concept et nous préférons référer à cette notion par sa dénomination originale, soit *master frame*.

<sup>144</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, pp. 619; 622. E.g. Rita K. NOONAN, "Women Against the State: Political Opportunities and Collective Action Frames in Chile's Transition to Democracy", *Sociological Forum*, vol. 10, no. 1, 1995, pp. 81–111.

<sup>145</sup> John H. NOAKES and Hank JOHNSTON, "Frames of Protest: A Road Map to a Perspective", in NOAKES, John H. and Hank JOHNSTON (eds.), *Frames of Protest. Social Movements and the Framing Perspective*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, 2005, pp. 9-10.

La résonnance d'un cadre est liée, entre autres choses, à son acceptabilité qui repose sur sa cohérence, son ancrage empirique, ainsi qu'à la crédibilité, aux yeux des potentiels adhérents, de ceux qui y font appel<sup>146</sup>. À titre d'exemple de *master frames*, le cadre de l'injustice est celui qui le plus souvent recensé<sup>147</sup>. Néanmoins, citons également le cadre des droits, le cadre de l'opposition, le cadre du pluralisme culturel ainsi que le cadre du « retour à la démocratie », tous assez génériques pour être transposables à différentes causes<sup>148</sup>.

En plus des trois opérations de cadrage précédemment mentionnées (le cadrage de diagnostic, le cadrage de pronostic et le cadrage motivationnel), les cadres sont aussi générés par des processus interactifs qualifiés comme étant discursifs, stratégiques et conflictuels<sup>149</sup>. De ceux-ci, nous en retenons deux qui pourront certainement mettre en lumière les significations accordées aux catégories de victimes, l'articulation de cadre (*frame articulation*) et la transformation de cadre (*frame transformation*)<sup>150</sup>. Processus essentiellement interactif et discursif, l'articulation de cadre réfère à l'assemblage et à la conjonction de fragments de la « réalité » telle qu'elle est appréhendée, vécue ou expérimentée<sup>151</sup>. La « mise en rapport et l'alignement d'évènements et d'expériences<sup>152</sup> » doivent être unifiés et convaincants pour que ce cadre puisse fonctionner. Ainsi, son attrait ne réside pas dans sa nouveauté ou dans son originalité, mais dans la manière dont sont coordonnés et structurés les éléments idéationnels qui le composent : une architecture de fractions du réel permettant d'acquérir une nouvelle perspective ou une nouvelle lecture des évènements et du vécu<sup>153</sup>. La transformation de cadre est, quant à lui, un processus stratégique<sup>154</sup>. En ce sens, il doit être convaincant, opérationnable et dirigé vers un but spécifique : la recherche de nouveaux adhérents, la mobilisation des individus déjà acquis à la cause ou l'acquisition de nouvelles ressources<sup>155</sup>. Pour ce faire, la transformation de cadre s'effectue soit sur la façon dont le cadre est saisi et est rendu significatif, soit sur la production de nouvelles significations<sup>156</sup>.

---

<sup>146</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, pp. 619-622.

<sup>147</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 615.

<sup>148</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 619.

<sup>149</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 615.

<sup>150</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, « Processus de cadrage et mouvements sociaux [...] », *op. cit.*, p. 225.

<sup>151</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, « Processus de cadrage et mouvements sociaux [...] », *op. cit.*, p. 238.

<sup>152</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, « Processus de cadrage et mouvements sociaux [...] », *op. cit.*, p. 238.

<sup>153</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, « Processus de cadrage et mouvements sociaux [...] », *op. cit.*, p. 239.

<sup>154</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 625.

<sup>155</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 624.

<sup>156</sup> David A. SNOW, *loc.cit.*

Si peu de travaux sur les mouvements sociaux se consacrent formellement à ce dernier processus de cadrage<sup>157</sup>, il reste que le concept de cadre et les processus de cadrage sont désormais de plus en plus sollicités pour analyser les discours des acteurs des mouvements sociaux. Cette popularité dépasse ce seul champ d'études et cette approche est également appliquée au discours des acteurs institutionnels<sup>158</sup>. Cette attention se remarque aussi dans la littérature sur la justice transitionnelle et les commissions de vérité où les auteurs ont recours à ces notions, de manière plus ou moins explicite<sup>159</sup>.

### 1.2.3 Transformation sociale

Dans la majorité des cas, les commissions de vérité sont constituées dans le cadre d'une transition démocratique ou d'un conflit armé<sup>160</sup>. Sous les auspices de la recherche de la vérité, les commissions de vérité se voient souvent confier d'ambitieux mandats dont la consolidation de la paix, la promotion de la réconciliation et la reconstruction de l'État forment la trame de fonds de manière plus ou moins explicite<sup>161</sup>. Pour atteindre ces buts, elles appelleront, entre autres, la population à participer aux changements en s'impliquant, notamment, dans les activités de la commission ou encore lors des commémorations mémorielles<sup>162</sup>. Dès lors, il apparaît que l'espace

---

<sup>157</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 625.

<sup>158</sup> Aurélie CAMPANA, "Beyond Norms: The Incomplete de-Securitisation of the Russian Counterterrorism Frame", *Critical Studies on Terrorism*, vol. 6, 2013, p. 459. John H. NOAKES and Hank JOHNSTON, *op. cit.*, p. 18; David A. Snow, *op.cit.*; Joep P. CORNELISSEN and Mirjam D. WERNER, *op. cit.*, p.182.

<sup>159</sup> Nevin T. AIKEN, *Identity, Reconciliation and Transitional Justice: Overcoming Intractability in Divided Societies*, New York, Routledge, 2013; Colm CAMPBELL and Ita CONNOLLY, *op. cit.*, pp. 11–39; Brandon HAMBER and Richard A. WILSON, "Symbolic Closure through Memory, reparation and Revenge in Post-Conflict Societies", *Journal of Human Rights*, vol. 1, no. 1, 2002, pp. 35–53; Bronwyn Anne LEEBAW, "The Irreconcilable Goals of Transitional Justice", *Human Rights Quarterly*, vol. 30, no. 1, 2008, pp. 95–118; Kieran MCEVOY and Kirsten MCCONNACHIE, "Victims and Transitional Justice: Voice, Agency and Blame", *Social & Legal Studies*, vol. 22, no.4, 2013, pp. 489–513; Rita K. NOONAN, *op. cit.*, pp. 81–111; Saundra D. WESTERVELT and Kimberly J. COOK, "Framing Innocents: The Wrongly Convicted as Victims of State Harm", *Crime, Law and Social Change*, vol. 53, no. 3, 2010, pp. 259–275.

<sup>160</sup> Parmi les exceptions à cette règle, se trouvent la Commission de vérité et réconciliation du Canada et la Greensboro Truth and Reconciliation Commission.

<sup>161</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *Les commissions de vérité et les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire*, Publications de l'Institut international des droits de l'Homme, Paris, Éditions A. Pedone, 2014, p. 93.

<sup>162</sup> Mark FREEMAN and Joanna R. QUINN, "Lessons Learned: Practical Lessons Gleaned from Inside the Truth Commissions of Guatemala and South Africa", *Human Rights Quarterly*, vol. 25, no. 4, 2003, p. 1127; Michael Humphrey, *op. cit.*, 184; Thorsten BONACKER, *op. cit.*, p. 125. Par exemple, dans le cas qui nous intéresse ici, la CEH a invité les Guatémaltèques à soumettre leurs suggestions pour préserver la mémoire des victimes, établir une culture de respect mutuel, consolider la démocratie, etc. Cf. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *Consulta social*, 1997, 1 page, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/kd17ct689>, (page consultée le 16 novembre 2016).

dans lequel les commissions opèrent correspondent aux situations dans lesquelles les acteurs des mouvements sociaux construisent des cadres d'actions collectives.

Effectivement, l'enquête et l'exposition de faits permettant la clarification du passé après des violences politiques impliquent l'identification de conditions ou de circonstances problématiques qui doivent être modifiées. Certes, le champ de leur examen est préalablement circonscrit : certains actes commis durant le conflit armé, et en particulier, ceux qui se révèlent être des violations aux droits de la personne et au droit humanitaire<sup>163</sup>. Pourtant, les commissions doivent le démontrer aux membres d'une société qui ont vu leur jugement plus ou moins teinté par la propagande et la désinformation qui servaient à l'ancien régime pour justifier sa domination ou la répression, ou encore aux groupes d'oppositions armés pour justifier leurs actions et chercher des appuis<sup>164</sup>. Bien que ces récits puissent toujours circuler lors de l'instauration des commissions, ces dernières mettent le témoignage des victimes de l'avant afin de révéler l'histoire passée sous silence et de condamner les actes répréhensibles.

De surcroît, en mettant au grand jour les exactions du passé, les commissions désignent les « agresseurs », ceux qui sont responsables des exactions du passé. Il est important de souligner que les commissions de vérité véhiculent une compréhension différente de la notion de la responsabilité de celle qui dirige le droit pénal international. Par exemple, la responsabilité peut être appréhendée en termes de moralité ou être assignée à des mécanismes sociaux et politiques<sup>165</sup>. Par ailleurs, l'établissement des responsabilités est intrinsèquement lié à la configuration du conflit pour lequel la commission a été créée<sup>166</sup>. Néanmoins, les commissions de vérité se penchent le plus fréquemment sur les actions des États, des groupes relevant plus ou moins directement de son autorité, ainsi que des groupes d'oppositions armés. L'attribution de la responsabilité peut également se faire à l'échelle individuelle, ce qui est sous certains aspects problématiques, notamment au regard de la présomption d'innocence. Cela dit, les commissions de vérité ne se substituent pas aux actions judiciaires bien qu'elles soient souvent présentées comme des alternatives<sup>167</sup>.

---

<sup>163</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 93.

<sup>164</sup> Rachel HATCHER, *Truth and Forgetting in Guatemala: An Examination of "Memoria del Silencio" and "Nunca Más"*, Thesis, Department of History, University of Saskatchewan, Saskatoon, 2005, p. 24

<sup>165</sup> Julie SAADA, *op. cit.*, p. 154-155; Julie M. MAZZEI, *op. cit.*, p. 436; Brownyn Anne LEEBAW, *op. cit.*, p.107.

<sup>166</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 309.

<sup>167</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 304. À l'instar de cet auteur, précisons que l'utilisation d'une commission de vérité comme prétexte justifiant l'absence de mécanismes de poursuites judiciaires serait contraire aux obligations internationales de l'État et aux évolutions du droit international.

Toutefois, lorsqu'elles publient les noms des responsables en les citant comme « agresseurs », les commissions exercent une forme de sanction morale et sociale qui fait pression sur les personnes désignées comme responsables, de manière à culpabiliser l'individu et à stigmatiser les actions qu'il a commises dans le passé<sup>168</sup>. Cela peut être conçu comme une façon d'éviter la répétition des violences indues qui se sont produites lors du conflit. Cependant, les commissions de vérité accomplissent surtout ce dernier objectif en émettant des recommandations (réformes, réparations, nouvelles législations, etc.) qu'elles présentent comme étant des moyens alternatifs à la violence. Plus encore, en construisant un récit historique à l'aide du discours narratif des victimes, les commissions proposent une histoire alternative à laquelle elles exhortent la société d'adhérer. En particulier, par la contribution des membres de la société civile à l'élaboration comme à la diffusion de son rapport, elles souhaitent engager l'ensemble des individus à « tourner la page ». Certains auteurs<sup>169</sup> ironnent jusqu'à qualifier cette nouvelle histoire de « nouvelle mythologie fondatrice de la nation » (*new national founding mythology*). Quant à nous, c'est un nouveau cadre interprétatif du conflit mis à la disposition de la population que nous percevons dans ce récit historique alternatif.».

En participant à la reconstruction de la mémoire collective et l'histoire d'un pays, les commissions de vérité changent aussi la représentation sociale de ceux qui ont été victimes<sup>170</sup>. Les « voix » des victimes, autrefois proscrites et désavouées, sont non seulement légitimées dans cette version du passé, mais également au cœur du nouveau récit. En ce sens, en plus d'être des vecteurs de transformations sociales et politiques, les commissions de vérité initient également des changements identitaires. À l'image du statut d'agresseurs, celui de victime que les commissions attribuent tend cependant à réduire l'individu à cette simple expression et à l'enfermer dans ce carcan. En traçant une frontière entre ces deux catégories, le projet de réconciliation proposé par les commissions vient cristalliser de surcroit ces identités au sein de la société<sup>171</sup>. Cela est tout aussi problématique que paradoxal, quand la victime s'étant vue soustraite de la communauté politique par les effets du conflit se voit nier sa condition de sujet politique pour n'être que son stigmate aux yeux de la « nouvelle » société<sup>172</sup>.

En somme, l'image des victimes qui circule après un conflit n'est pas un cliché instantané : elle n'est ni immuable ni spontanée. Les catégories de victimes sont coproduites à la fois par ceux qui

---

<sup>168</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 311.

<sup>169</sup> Rachel HATCHER, *Truth and Forgetting in Guatemala: An Examination of "Memoria del Silencio" and "Nunca Más"*, 2005, *op. cit.*, p. 26; Brandon HAMBER and Richard A. WILSON, *op. cit.*, p. 36.

<sup>170</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, "Mobilizing Victimization", *op. cit.*, pp. 162-163.

<sup>171</sup> Erica BOURIS, *op. cit.*, p. 21.

<sup>172</sup> Karine VANTHUYNE, «L'anthropologie à l'épreuve des Politiques du Témoignage», *op. cit.*, p. 459.

revendiquent ce droit, par ceux à qui cette condition sera radicalement refusée, puisque désignés comme responsables, et par ceux qui agissent à titre « d'experts », à qui il est reconnu la légitimité et le droit de qualifier des individus ou des groupes de « victimes ». C'est ainsi que les commissions de vérité acquièrent la faculté de définir l'expérience « d'être victime ». Dans cette démarche discursive, les commissions de vérité mettent l'emphase sur les échanges entre victimes et agresseurs, rencontres parfois plus fictives que tangibles<sup>173</sup>, ainsi que sur le partage des expériences individuelles des victimes, afin de créer un récit collectif pouvant remplacer la version de l'histoire de la nation qui circulait jusque-là. Ceci nous amène à supposer que les commissions, participant à la co-construction de catégories de victimes, véhiculent plus d'une figure de victimes. Or, les analyses de cadre se penchent sur les victimes et les commissions de vérité se penchent le plus souvent sur les manières dont les mobilisations de victimes ont réalisé un travail de construction de sens à partir des discours officiels de ces institutions, en faisant abstraction ou en ne détaillant que brièvement le cadre définissant les victimes dans ces organisations. Puisque l'image des victimes fera partie du socle sur lequel les commissions de vérité souhaitent (re)construire la société, il nous semble d'intérêt de répondre à la question suivante : quelles représentations de la figure de victime ont été véhiculées par les commissions de vérité ?

À travers l'expérience des commissions de vérité guatémaltèques, nous souhaitons donc discerner les diverses conceptions de figures de victimes qui se profilent à travers les récits qu'elles produisent en réarticulant les éléments du passé. Plus précisément, nous voulons examiner de quelles façons ces images de victimes ont été définies, qualifiées et investies de sens afin de contribuer à l'évaluation de l'héritage que ces commissions ont laissé aux mouvements militants pour la reconnaissance et les droits des victimes. En effet, la fin des activités de plusieurs commissions de vérité a laissé place au désappointement et à la méfiance des groupes victimaire quant à leur place dans la « nouvelle » société promue par les travaux de ces institutions<sup>174</sup>. Toutefois, les victimes poursuivent leur combat pour la justice et la reconnaissance en recourant aux cadres discursifs des commissions de vérité<sup>175</sup>. Discerner les figures des victimes emblématiques que ces commissions ont construites contribue, selon nous, à comprendre ce qui les amène à adopter le langage, mais aussi les rôles, que ces institutions leur transmettent.

---

<sup>173</sup> Sandrine LEFRANC, « Pleurer ensemble restaure-t-il le lien social ? [...] », *op. cit.*, p. 219.

<sup>174</sup> Isais Rojas PÉREZ, "Writing the Aftermath: Anthropology and 'Post-Conflict' ", in Deborah POOLE (ed.), *A Companion to Latin American Anthropology*, Oxford, Blackwell Publishing, 2008, p. 270.

<sup>175</sup> *Loc cit.*

## Chapitre 2 : Les commissions de vérité du Guatemala, l'étude d'un cas « exemplaire »

### 2.1 Des figures de victimes au prisme de la guerre civile guatémaltèque

Afin de répondre à la question autour de laquelle le présent mémoire est articulé — à savoir quelles ont été les représentations de la figure de victime véhiculées par les commissions de vérité —, une analyse de discours de type qualitatif paraît incontournable. En effet, il est possible de voir dans les pratiques discursives de ces institutions l'élaboration de « cadres » introduisant de nouvelles conceptions de l'image de victimes. Des pratiques qui, certes, revêtent différentes formes (allocutions, communiqués de presse, rapports, etc.), mais qui renseignent pourtant sur les multiples et diverses significations accordées au terme « victime », ainsi que sur les facteurs ayant participé à la formation de nouveaux cadres. Pour ce faire, le contexte, l'auditoire ciblé et les objectifs de ces discours doivent être pris en compte. Le souci d'examiner autant les constructions discursives qui façonnent les figures de victimes que les silences qui les accompagnent nous a conduits à préférer un examen approfondi des différents documents constituant le corpus que nous avons formé. Conséquemment, notre démarche repose sur une étude de cas unique : celui des commissions de vérité guatémaltèques, c'est-à-dire la Commission pour l'éclaircissement historique et le Projet interdiocésain pour la récupération de la mémoire historique. Plusieurs raisons justifient ce choix.

Tout d'abord, la guerre civile du Guatemala reste et demeure un sujet d'actualité, non seulement à cause du procès très médiatisé du général Ríos Montt, mais aussi en raison de la continuité de violences dites « quotidiennes », que plusieurs chercheurs et médias associent à l'absence d'une réelle réconciliation politique<sup>176</sup>. Notre intérêt pour ce cas d'étude a aussi été encouragé par la diversité des analyses portant sur la guerre civile guatémaltèque à l'origine de la CEH et du REMHI. En effet, cette guerre asymétrique a été interprétée à partir de différentes grilles de lecture (opposition entre la droite et la gauche, luttes de classes, clivages ethniques et religieux, revendications identitaires, etc.), parfois entrelacées. Cela nous porte à croire que les représentations des victimes élaborées par ces commissions de vérité doivent être *au minima* empreintes des luttes mémoriales qui ont suivi ce conflit<sup>177</sup>.

<sup>176</sup> Priscilla B. HAYNER, *op. cit.*, p. 35; Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...], op. cit.*, pp. 1-2 et p. 111; Henry BAUER, *La réconciliation sociale, un symbolique essentiel pour la construction de paix au Guatemala après le conflit armé interne : les raisons, et les conséquences, de son absence*, Présentation faite par Henri Bauer pour l'atelier de paix qui a lieu au Guatemala en août 2007 organisé par Irenees et par l'Université Rafael Landivar de Guatemala, [en ligne], [http://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-638\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-638_fr.html), (page consultée le 16 novembre 2016).

<sup>177</sup> Carine CHAVAROCHETTE, « L'État guatémaltèque et les populations mayas : stratégies d'identifications ethniques

Le fait que les commissions de vérité guatémaltèques aient des origines bien distinctes a également contribué à ce choix<sup>178</sup>. Alors que la CEH découlait d'une initiative de la communauté internationale et comptait sur l'appui du gouvernement, le REMHI est né à l'initiative des diocèses guatémaltèques, sous l'égide de l'*Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala* (ODHAG – Bureau des droits de l'homme de l'Archevêché du Guatemala)<sup>179</sup>. Tandis que le REMHI a œuvré au cours et après la fin officielle des hostilités, la CEH n'a eu lieu que plusieurs mois après la signature des accords de paix<sup>180</sup>. Ainsi, les caractéristiques propres à chacune de ces commissions — sur lesquelles porte la seconde partie de ce chapitre — ont indéniablement influencé les processus de cadrage ayant donné naissance aux différentes figures de « victime ». Les jeux de continuités et de discontinuités dans les discours de la CEH et du REMHI peuvent cependant être d'une aide précieuse afin de circonscrire les facteurs (événements, acteurs, pratiques, etc.) à l'origine des cadres introduisant de nouvelles conceptions des victimes de la guerre civile. Enfin, la CEH est souvent citée en tant que commission de vérité exemplaire, alors que le REMHI est lui présenté comme un projet sociétal ayant eu un impact majeur sur la consolidation de la paix au Guatemala<sup>181</sup>.

Avant d'aller plus loin et de dresser un portrait de la CEH et du REMHI, il est primordial d'exposer le contexte dans lequel ces commissions ont été constituées. C'est pourquoi la première partie de ce chapitre présente un survol des principaux évènements ayant marqué la guerre civile guatémaltèque ainsi que des pourparlers qui mirent fin à ce conflit, quoique nous nous attardions principalement sur ce dernier aspect. Les dynamiques du conflit sont sans nul doute importantes pour comprendre la construction des figures victimaires. Par contre, les relations de pouvoir qui se sont manifestées durant les discussions de paix ont eu des répercussions plus directes sur les processus ayant donné forme aux images de victimes au sein même de ces deux commissions. Enfin, la dernière partie de ce chapitre aborde la stratégie d'analyse que nous avons adoptée dans le but de retracer les influences déterminantes dans la construction des figures victimaires.

---

négociées chez les Chuj (1821-2011)», *Critique internationale*, vol. 3, no. 60, 2013, p. 134; Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 143; Laura J. ARRIAZA and Naomi ROHT-ARRIAZA, "Weaving a Braid of Histories. Local Post-Armed Conflit Initiatives in Guatemala", in SHAW, Rosalind, Lars WALDORF, and Pierre HAZAN (eds.), *Localizing Transitional Justice. Interventions and Priorities after Mass Violence*, Stanford, Stanford University Press, 2010, p. 208; Yvon LE BOT, *La Guerre en terre Maya*, Paris: Éditions Karthala, 1992, pp. 18;21.

<sup>178</sup> Anita ISAACS, "At War with the Past? The Politics of Truth Seeking in Guatemala", *International Journal of Transitional Justice*, vol. 4, no. 2, 2010, pp. 259–261.

<sup>179</sup> HATCHER, Rachel, "Truth and Forgetting in Guatemala: An Examination of Memoria Del Silencio and Nunca Más", *Canadian Association of Latin American and Caribbean Studies/Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, vol. 34, no. 67, 2009, p. 150.

<sup>180</sup> Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, *op.cit.*, p. 62.

<sup>181</sup> Priscilla B. Hayner, *op. cit.*, pp. 32-35; Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 62.

### 2.1.1 Bref survol de plus de trente-cinq années de guerre civile au Guatemala

Il est difficile de résumer de manière succincte, objective et distanciée près de trente-cinq années de guerre civile<sup>182</sup>. Ainsi, les récits entourant ce conflit varient considérablement en fonction de l'angle choisi par celui qui en rapporte le déroulement. D'une révolte néocoloniale, à une lutte des classes, en passant à un conflit ethnique ou religieux, etc., les évènements guatémaltèques ont été appréciés de façon très variée. De sorte que même l'année symbolisant le début de la guerre civile ne fait pas consensus parmi les différentes études<sup>183</sup>. Certains analystes situent l'origine du conflit à la colonisation espagnole, période durant laquelle l'oppression des différents groupes autochtones a débuté, notamment par la mise en œuvre de mécanismes d'acculturation<sup>184</sup>. Certes, le racisme et l'exclusion sociale des communautés indigènes, historiquement ancrés dans la société guatémaltèque, ont contribué à l'ampleur des violences politiques, de sorte qu'il est possible de parler de «massacres à intention génocidaire<sup>185</sup>» lorsqu'on évoque les violences s'étant déroulées entre 1981 et 1983. Toutefois, les inégalités sociales et l'absence d'espace politique ouvert à la discussion — réalités qui n'épargnaient ni les autochtones ni les *ladinos* bien que les conséquences furent bien plus importantes pour les premiers — peuvent être perçues comme étant les prémisses du conflit armé<sup>186</sup>.

Après avoir obtenu son indépendance formelle en 1839, la République du Guatemala s'est peu à peu transformée en empire bananier, et plus particulièrement sous les régimes dictatoriaux de Manuel Cabrera (1898-1920) et de Jorge Ubico (1926-1944)<sup>187</sup>. L'évolution politique, économique et sociale du Guatemala a largement été influencée par les États-Unis, puisque de nombreuses compagnies américaines spécialisées dans les denrées tropicales s'y étaient

<sup>182</sup> Cf. Annexe 2 : chronologie, pour un aperçu synthétique du conflit et du processus de paix.

<sup>183</sup> Laura J. ARRIAZA and Naomi ROHT-ARRIAZA, *op. cit.*, p. 207.

<sup>184</sup> Le Guatemala est pays où cohabitent quatre différents groupes ethniques : les Mayas, qui constituent le groupe majoritaire, les *ladinos*, ou *mestizos*, qui revendiquent leur ascendances espagnoles, et les Xinkas ainsi que les Garifunas. Si l'historiographie du conflit armé au Guatemala discute le plus souvent de la discrimination et de la ségrégation qu'ont connues les différentes communautés mayas, il n'en reste pas moins que les Xinkas et les Garifunas ont également souffert de ces violences. Ruth RUBIO-MARIN, Claudia PAZ and Julie GUILLEROT, *op. cit.* p. 35.

<sup>185</sup> Tandis que la CEH qualifie ces crimes de génocide, le REMHI affirme que ces violations en revêtent certaines caractéristiques. La notion de génocide étant controversé, et avant tout définie de manière juridique, nous préférions utiliser dans le présent mémoire l'expression crime de masse ou de massacres à intention génocidaire. À ce sujet, cf., entre autres, à Jacques SÉMELIN, «Qu'est-ce qu'un crime de masse ? Le cas de l'ex-Yugoslavie», Critique internationale, vol. 6, no. 1, 2000, pp. 143-158 et à l'introduction d'Yvon LE BOT dans BARTH, Maurice, *L'enfer guatémaltèque, 1960-1996 : le rapport de la Commission «Reconstitution de la mémoire historique»*, Paris, Éditions Karthala, CCFD, 2000, pp. 7-21.

<sup>186</sup> William STANLEY, *Enabling Peace in Guatemala. The Story of Minugua*, Histories of UN Peace Operations/A Project of the International Peace Institute, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2013, p. 12.

<sup>187</sup> «Guatemala», *Larousse encyclopédie*, [en ligne], <http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Guatemala/122493>, (page consultée le 30 novembre 2016).

installées<sup>188</sup>. Si bien que le développement économique ne favorisait que les grands propriétaires terriens *ladinos*, ainsi que les compagnies américaines dont la plus imposante d'entre elles fut l'*United Fruit Company*<sup>189</sup>. Mais les paysans et les autochtones ne connurent d'aucune façon une amélioration de leurs conditions de vie<sup>190</sup>. Ainsi, l'implicite tutelle économique américaine permit à l'oligarchie héritée de l'époque coloniale de se consolider<sup>191</sup>, alors que les régimes autoritaires s'alternaient tout en s'appuyant constamment sur l'armée pour soumettre la population<sup>192</sup>. Dans le cas du régime dictatorial de Jorge Ubico, les tensions politiques et sociales ont même poussé ce dernier à démissionner en 1944, après de multiples grèves et manifestations<sup>193</sup>.

Ce n'est qu'en 1945 que le pays connut sa première expérience démocratique, avec l'élection de Juan José Arévalo à la présidence. Son arrivée symbolisa le début du *primavera democrática* (ou printemps démocratique)<sup>194</sup>. Également nommée « les dix années de printemps », cette période fut marquée par de grandes réformes sociales et démocratiques (systèmes de sécurité sociale et de santé publique, législation plus libérale des lois du travail, projet de redistribution des terres, etc.) initiées par Juan José Arévalo et poursuivies par son successeur, Jacobo Arbenz Guzmán<sup>195</sup>. Les conservateurs, les propriétaires terriens et les compagnies américaines s'oposèrent régulièrement à ces politiques sociales, sans parvenir à arrêter les réformateurs<sup>196</sup>. En revanche, lorsque Jacobo Arbenz Guzmán voulut mettre en application la *Ley de reforma agraria* (ou Loi sur la réforme agraire) en 1952, cette opposition se fit bien plus forte, les intérêts économiques des États-Unis étant directement en jeu<sup>197</sup>. En effet, cette loi visait à fragmenter les grandes plantations

---

<sup>188</sup> *Loc. cit.*

<sup>189</sup> Patrick COSTELLO, "Historical Background", in SIEDER, Rachel and Richard WILSON, *Negotiating rights: The Guatemala peace process*, London, Conciliation Resources, 1997, p. 10, [en ligne], [http://www.c-r.org/downloads/02\\_Guatemala\\_1997\\_ENG\\_F.pdf](http://www.c-r.org/downloads/02_Guatemala_1997_ENG_F.pdf), (page consultée le 16 novembre 2016).

<sup>190</sup> Daniel HICKEY, « Les Mayas, victimes de l'histoire dans la guerre civile du Guatemala », 1954-1996, *Amerika*, [en ligne], vol. 8, 2013, <http://amerika.revues.org/3880>, (page consultée le 10 avril 2017); Patrick COSTELLO, *op. cit.*, p. 12.

<sup>191</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 13; Yvon LE BOT, *op. cit.*, p. 72.

<sup>192</sup> « Guatemala », *Larousse encyclopédie*, *op. cit.*; Yvon LE BOT, *op. cit.*, p. 76-77

<sup>193</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>194</sup> Susanne JONAS, *Of Centaurs and Doves. Guatemala's Peace Process*, Westview Press, Boulder, 2000, p. 5. Comme le souligne Susanne Jonas, le mot « printemps » possède une double signification pour les Guatémaltèques. En plus de la saison, le printemps réfère également à la période du régime démocratique précédant la guerre civile, de 1944 à 1954. Cf. aussi à Victor MONTEJO, *Voices from Exile : Violence and Survival in Modern Maya History*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1999, p. 37.

<sup>195</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 25; Susanne JONAS, *op. cit.*, p. 5.

<sup>196</sup> Daniel HICKEY, *op. cit.*; Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 26; « Guatemala », *Larousse encyclopédie*, *op. cit.*

<sup>197</sup> Daniel HICKEY, *op. cit.*

pour en redistribuer les terres, et ce de manière à favoriser l'agriculture familiale. Or, l'*United Fruit Company* était devenu le plus grand propriétaire terrien du Guatemala.<sup>198</sup>

Il est difficile de déterminer avec exactitude le jeu d'influences opéré par cette compagnie et l'implication subséquente des États-Unis, bien que celle-ci a notamment conduit à l'intervention de la *Central Intelligence Agency* (CIA – Agence centrale de renseignement)<sup>199</sup>. Une chose est certaine : les pressions de l'*United Fruit Company* ont précipité l'ingérence politique des États-Unis au Guatemala<sup>200</sup>. Dans ce contexte de Guerre froide, Jacobo Arbenz Guzmán fut dépeint dans les médias américains comme un allié des régimes communistes, plus particulièrement en raison de sa réforme agraire, et justifiant par la même l'intervention des États-Unis<sup>201</sup>. Vraisemblablement soutenu par la CIA, Carlos Castillo Armas renversa Jacobo Arbenz Guzmán et prit le pouvoir en 1954. Premier d'une longue série de coups d'État, cet évènement est considéré par certains auteurs<sup>202</sup> comme l'élément déclencheur de la guerre civile qui devait se poursuivre jusqu'en 1996. À l'exception d'une courte période où Julio César Méndez Montenegro fut élu à la tête d'un gouvernement civil de 1966 à 1970<sup>203</sup>, renversements de chefs d'État et élections frauduleuses se sont succédé, donnant naissance à toute une série de gouvernements dictatoriaux<sup>204</sup>.

Dans plusieurs ouvrages<sup>205</sup>, c'est le 13 novembre 1960 qui est désigné comme l'origine des violences qui ont éprouvé la population civile du Guatemala durant près de trente-cinq ans. C'est à cette date que de jeunes officiers ont tenté de renverser le général Miguel Ydígoras Fuentes, au pouvoir depuis le décès de Carlos Castillo Armas en 1957<sup>206</sup>. Après cette tentative avortée, les militaires dissidents créèrent le *Movimiento Revolucionario 13 de Noviembre* (MR-13 – Mouvement

---

<sup>198</sup> Victor MONTEJO, *op. cit.*, p. 38.

<sup>199</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>200</sup> Susanne JONAS, *op. cit.*, p. 19; William STANLEY, *op.cit.*, p. 13.

<sup>201</sup> Victor MONTEJO, *op. cit.*, p. 38.

<sup>202</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 60; Daniel HICKEY, *op. cit.*; Rachel HATCHER, "Truth and Forgetting in Guatemala: An Examination of Memoria Del Silencio and Nunca Más", 2005, *op. cit.*, p. 29.

<sup>203</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>204</sup> «Guatemala», *Larousse encyclopédie*, *op. cit.*

<sup>205</sup> Sans toujours souligner la date précise, la majorité des ouvrages se basant sur les rapports des commissions de vérité du Guatemala s'accordent sur 1960 comme étant l'année symbolisant le début du conflit armé. E.g. Mark FREEMAN and Joanna R. QUINN, *op. cit.*; Audrey R. CHAPMAN and Patrick BALL, *op. cit.*; BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000.

<sup>206</sup> Spencer C. TUCKER and Jonathan Alex CLAPPERTON, "Guatemala Insurgency", in TUCKER, Spencer C. (ed.), *Encyclopedia of Insurgency and Counterinsurgency: A New Era of Modern Warfare*, ABC-CLIO, 2013, p. 207.

Révolutionnaire du 13 novembre)<sup>207</sup>. En 1963, d'autres groupes insurgés, dont le *Partido Guatemalteco del Trabajo* (PGT – Parti guatémaltèque du travail), se joignirent au MR-13 pour former les *Fuerzas Armadas Rebeldes* (FAR – Forces armées rebelles)<sup>208</sup>. Afin de contrer ce mouvement d'insurrection, la succession de régimes autoritaires mit en place diverses stratégies anti-insurrectionnelles menant à une guerre asymétrique qui n'épargna aucune région.

**Figure 1. Carte administrative du Guatemala**



© TownDown<sup>209</sup>

Selon les époques et les lieux, les violences ne se sont pas déroulées et n'ont pas été vécues de la même manière. Lors des premières années du conflit, soit de 1960 à 1970, les affrontements ont principalement pris place dans la partie orientale du pays, majoritairement occupée par des

<sup>207</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 13.

<sup>208</sup> Spencer C. TUCKER and Jonathan Alex CLAPPERTON, *op. cit.*, p. 208; Marc DROUIN, *To the Last Seed: Atrocity Crimes and the Genocidal Continuum in Guatemala, 1978-1984*, Master thesis, Department of History, Concordia University, Montréal, 2006, p. 45.

<sup>209</sup> TownDown, *Wikipedia Commons*, [en ligne], [https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AHDI\\_Location\\_Guatemala.png](https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AHDI_Location_Guatemala.png), (page consultée le 21 août 2017).

*ladinos*<sup>210</sup>. Entre 1979 et 1980, les hostilités se sont toutefois déplacées vers les régions occidentales où vivaient de nombreuses communautés autochtones<sup>211</sup>. Alors que les tentatives d'insurrections et de contre-insurrections conduisaient à des violences de masse dans les régions agricoles et les montagnes, les habitants de l'est du pays n'avaient que peu conscience des combats. Ce n'est que par l'entremise de la presse, ou lors de rares manifestations se déroulant dans la capitale, Guatemala Ciudad — qui se terminait généralement par des violences urbaines — qu'ils prenaient toute la mesure des évènements.

Les violences de masse ont atteint leur paroxysme entre 1982 et 1983, sous le régime dictatorial du général Efraín Ríos Montt<sup>212</sup>. Les quatre mouvements insurgés toujours actifs en 1982 — le FAR ; le PGT ; l'*Ejército Guerrillero de los Pobres* (EGP – Armée de guérilla des pauvres) et l'*Organización del Pueblo en Armas* (ORPA – Organisation révolutionnaire du peuple armé\*) — s'étaient regroupés depuis peu lorsque ce dernier prit le pouvoir par la force. Regroupés sous une même bannière : l'*Unidad Revolucionario Nacional Guatemalteca* (URNG – Union nationale révolutionnaire guatémaltèque)<sup>213</sup>, cette organisation « parapluie » devait leur donner une plus grande force d'action. L'URNG connaissait, cependant, plusieurs luttes intestines en raison de la volonté des mouvements rebelles la composant de maintenir une identité propre.

Dans le but de soustraire les bases populaires appuyant l'URNG, le nouveau gouvernement militaire instaura une campagne ayant pour but de « changer les mentalités » : le plan *Victoria 82*<sup>214</sup>. Ayant pour objectifs de « défendre » la population, d'éliminer les éléments « subversifs » et d'annihiler les « *enemigos internos* » (ou ennemis intérieurs de la nation), cette campagne contre-insurrectionnelle s'est accompagnée de crimes de masse, d'une politique de la « terre brûlée » et de l'augmentation des effectifs au sein des patrouilles paramilitaires ainsi que de l'élargissement de leur terrain d'action<sup>215</sup>. En réaction à ces tactiques, l'URNG adopta une stratégie défensive et des pratiques d'usure envers les forces armées, recourant à des violences de type de guérilla rurale (*focos*).

---

<sup>210</sup> Maurice BARTH, *op. cit.* p. 5.

<sup>211</sup> *Loc cit.*

<sup>212</sup> TownDown, *Wikipedia Commons*, *op. cit.*; Rachel HATCHER, "Truth and Forgetting in Guatemala : An Examination of Memoria Del Silencio and Nunca Más", 2009, *op. cit.*, p.132.

<sup>213</sup> Marc DROUIN, "In Guatemala, Counter-Insurgency Turned into Genocide", in CRUDEN, Alexander (ed.), *Genocide and persecution, El Salvador and Guatemala*, Detroit, Greenhaven Press, A part of Gale, Cengage Learning, 2013, p. 163; Marc DROUIN, "To the Last Seed [...]", *op cit.*, pp. 71–74; William STANLEY, *op. cit.*, p. 15.

<sup>214</sup> Marc DROUIN, "In Guatemala, Counter-Insurgency Turned into Genocide", *op. cit.*, p. 163.

<sup>215</sup> Marc DROUIN, "To the Last Seed [...]", *op cit.*, p. 88.

Après avoir renversé Ríos Montt en 1983, le général Oscar Humberto Mejía Victores poursuivit cette campagne de terreur avec le plan *Firmeza 83*, qui comprenait la réinstallation forcée des communautés, des programmes de rééducation et l'organisation de villages modèles, stratégies ayant comme objectifs la soumission et le contrôle des populations<sup>216</sup>. Malgré l'instauration d'un programme politique visant la transition politique, Oscar Humberto Mejía Victores préconisait une approche militarisée afin d'éteindre les foyers de la guérilla et établir la paix<sup>217</sup>. Aussi, ses années au pouvoir furent caractérisées par la résurgence des violences urbaines, ainsi que par la répression des dirigeants syndicaux, des étudiants et des défenseurs des droits humains. Néanmoins, ce sont principalement les autochtones qui ont été identifiés comme étant les éléments subversifs à supprimer dans les années 1980, et qui par conséquent ont subi les pires atrocités de cette guerre civile. Notons, cependant, qu'en dépit de certains récits post-conflit, les autochtones occupaient rarement des postes de commandement, et ce, que ce soit dans les groupes insurgés ou dans la milice paragouvernementale<sup>218</sup>. De plus, la participation des autochtones au conflit armé — en tant que combattants intégrés dans les forces insurrectionnelles — ne s'est faite que tardivement<sup>219</sup>.

Il est également important de signaler que les forces conservatrices guatémaltèques ont eu, dans un premier temps, l'Église catholique comme alliée dans leur lutte contre le communisme<sup>220</sup>. Ainsi, le programme de l'*Acción Católica* (AC – Action catholique) véhiculait une hantise de cette idéologie politique et avait comme mission initiale la conversion des populations locales à une forme de christianisme orthodoxe. Or, des préoccupations pour l'éducation populaire et le développement économique des communautés ont rapidement dépassé l'objectif initial du programme. Si bien que, dans un second temps, inspirée par la théologie de la libération, une faction de l'Église catholique en vint à participer aux transformations sociales dans les régions dans lesquelles était implanté ce programme<sup>221</sup>. La religion joua alors un rôle non négligeable dans la consolidation des mobilisations autochtones.

---

<sup>216</sup> Marc DROUIN, "To the Last Seed [...]", *op. cit.*, p. 99.

<sup>217</sup> Patrick COSTELLO, *op. cit.*, p.15.

<sup>218</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences*, [...], *op. cit.*, pp. 31-32.

<sup>219</sup> Yvon LE BOT, *op. cit.*, pp.115;130.

<sup>220</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences* [...], *op. cit.*, p. 28.

<sup>221</sup> Cf. Patrick COSTELLO, *op. cit.*, p.12; Fernando BERMUDEZ « La théologie de la libération vu du Guatemala. Regard d'un missionnaire et Théologien » dans JAHAN, Sébastien (sous la direction de), *Les violences génocidaires au Guatemala, une histoire en perspective*, pp.77 à 89.

## 2.1.2 Un possible retour du printemps ?

Selon William Stanley<sup>222</sup>, deux éléments distinguent les pourparlers de paix au Guatemala de négociations semblables qui ont eu lieu à travers le monde. D'une part, en dépit de la faible position militaire et politique des insurgés, le mouvement de *guérilleros* fut considéré comme une partie prenante égale au gouvernement dans le cadre des négociations<sup>223</sup>. En effet, malgré l'essoufflement du mouvement insurrectionnel, les groupes rebelles possédaient encore les ressources nécessaires pour entretenir quelques foyers de guérilla<sup>224</sup>. De plus, avant 1990, l'URNG n'appréhendait les négociations de paix que comme une stratégie d'affaiblissement du régime guatémaltèque<sup>225</sup>. Même par la suite, les dirigeants de ce regroupement demeurèrent divisés quant aux objectifs réels de leur participation aux dialogues de paix. Paradoxalement, c'était la soumission politique de leurs adversaires qui motivaient l'armée et ses alliés au sein des élites politiques et économiques à s'engager dans ce processus diplomatique.

D'autre part, la deuxième spécificité que Stanley souligne réside dans le fait que les accords finaux n'étaient pas que le reflet des volontés du corps militaire et des élites politiques ou des forces insurgées en raison du rôle prépondérant qu'a joué la société civile lors les discussions menant à l'établissement et à la consolidation de la paix<sup>226</sup>. Citons en exemples les participations de Rosalina Tuyuc et Nineth Montenegro, représentant respectivement la *Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala* (CONAVIGUA – Coordination nationale des veuves du Guatemala) et du *Grupo de Apoyo Mutuo* (GAM – Groupe d'appuis mutuel), aux négociations d'Oslo en 1994 qui visait à l'établissement de la commission de vérité<sup>227</sup>. À la fois investigatrice des pourparlers et intermédiaire, l'implication de la société civile fut aussi importante au début du processus, alors que le gouvernement refusait de rencontrer les représentants des forces rebelles, que dans le cadre des discussions précédent l'adoption de l'accord fondateur de la CEH<sup>228</sup>. Ce faisant, les organisations de la société civile ont pu influencer l'agenda du processus de paix. L'URNG, quant à elle, fut contrainte de disséminer ses revendications à celles des organisations de la société civile, afin de conserver sa légitimité à la table des négociations.

---

<sup>222</sup> William STANLEY, *op. cit.* p. 9.

<sup>223</sup> *Loc. cit.*

<sup>224</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 10.

<sup>225</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 21.

<sup>226</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 9.

<sup>227</sup> Grahame RUSSEL and *al.*, *Unearthing the Truth: Exhuming a Decade of Terror in Guatemala*, Washington, EPICA/CHRLA, 1996, p. 39; Richard WILSON, "The Politics of Remembering and Forgetting in Guatemala", in SIEDER, Rachel and Richard WILSON (ed.), *Guatemala after the Peace Accords*, London, Institute of Latin American Studies, 1998, p. 19.

<sup>228</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 9.

Les premiers échanges pour la paix se sont fait dans un contexte où persistait la répression politique, et une société dans laquelle les forces propaix n'étaient alors ni structurées ni centralisées, à l'exception des organisations émanant de l'Église catholique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette institution religieuse a acquis une autorité morale, en faisant de celle-ci une référence à travers l'ensemble du processus de paix<sup>229</sup>. Les contributions de Monseigneur Rodolfo Quezada Toruño, alors Évêque de Zacapa et président la Conférence épiscopale du Guatemala (CEG), et de l'Évêque auxiliaire de la ville de Guatemala, Monseigneur Juan José Gerardi Conedera n'y furent pas étrangères.

En plus des deux particularités du processus de paix mis en exergue par William Stanley, il faut se remémorer la situation géopolitique singulière dans laquelle s'est déroulée la transition politique au Guatemala afin de saisir les dynamiques sous-jacentes aux accords de paix. En effet, le Guatemala entamait sa sortie du conflit tandis que les expressions « consolidation de paix » et « sécurité humaine » intégraient à peine le langage de la diplomatie internationale<sup>230</sup>. La Guerre froide arrivant à son terme, le Guatemala, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica se rencontrèrent afin de signer le *Traité d'Esquipulas II, Procédures pour établir une paix ferme et durable en Amérique Centrale* en 1987<sup>231</sup>. En établissant les bases de la pacification et de la démocratisation dans cette région, cet accord a mis fin à la guerre des Contras au Nicaragua et a permis l'amorce des discussions de paix au Salvador et au Guatemala. De fait, la *Comisión Nacional de Reconciliación* (CNR – Commission Nationale pour la Réconciliation) fut créée la même année au Guatemala, sa direction étant confiée à Mgr Rodolfo Quezada Toruño.

En 1989, la CNR mit en œuvre le *Grand dialogue national* dans le but de trouver des mécanismes de résolutions de conflit pacifiques<sup>232</sup>; un vaste chantier social regroupant 15 commissions au sein desquelles se retrouvèrent des acteurs de différents secteurs de la société civile (unions syndicales, groupes religieux, représentants des partis politiques, regroupements communautaires, milieux des affaires, etc.) afin de discuter de l'avenir du pays<sup>233</sup>. Bien que boycottée à la fois par l'armée, les membres de l'élite économique et le gouvernement, cette entreprise fut néanmoins tolérée les tenants du pouvoir<sup>234</sup>. Tolérée, mais non endossée, puisque

---

<sup>229</sup> Richard WILSON, *op. cit.*, p. 18.

<sup>230</sup> Daniel LIVERMORE, « Étude de cas : le Guatemala », dans MCRAE, Rob and Don HUBERT (sous la direction de), *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie. Protection des personnes, promotion de la paix*, Montréal, McGill University Press, 2001, p. 116.

<sup>231</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p.17; Karine Vanthuyne, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>232</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>233</sup> Susanne JONAS, *op. cit.*, p. 40; William STANLEY, *op. cit.*, p. 19.

<sup>234</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 19.

selon la constitution de 1985, toute prise de contact directe avec les rebelles pouvait être assimilée à un acte de trahison nationale. Cependant, les échanges entre la CNR et l'URNG se faisant par le biais d'organisations plus ou moins sympathisantes aux forces rebelles, ce dialogue était perçu comme « indirect » par les autorités et donc, ce chantier social ne fut pas réprimé.

En plus de servir de canal de communication informel entre les chefs des forces insurgées et les différents intervenants de la société civile, le *Grand dialogue national* a conduit à une première rencontre entre l'URNG et la CNR en mars 1990<sup>235</sup>. Se déroulant à Oslo, cette réunion à laquelle l'ONU fut conviée s'est conclue sur une entente de principe entre les deux parties : le *Basic Agreement for the Search for Peace by Political Means*, plus connue sous l'appellation « entente d'Oslo » qui fut signée le 30 mars 1990<sup>236</sup>. Non seulement cette entente officialisait le rôle de Quezada Toruño, en tant que conciliateur pour les discussions de paix à venir, mais elle proposait également un calendrier de rencontres entre la CNR, l'URNG et la société civile afin de favoriser la transition politique. Bien que les résultats de l'entente d'Oslo furent mitigés, la CNR a permis la tenue de délibérations indirectes sur les diverses avenues à prendre pour établir la paix et a fait de la société civile un acteur incontournable dans la suite du processus<sup>237</sup>.

De surcroît, avec la venue au pouvoir de Jorge Serrano en 1991, les pourparlers sont passés d'officiels à officiels. Sous son gouvernement, les militaires ont consenti pour la première fois à participer aux rencontres, permettant ainsi l'établissement de l'agenda pour la paix et la mise en place de procédures permettant la pacification du pays<sup>238</sup>. Cela ouvrit notamment la voie à la signature entre le gouvernement et l'URNG de différents accords, dont l'*Accord de procédure pour la recherche de la paix par des moyens politiques* (dit « Accord de Mexico »), signé le 24 avril 1991<sup>239</sup>.

Soucieux de démontrer leur volonté à participer aux négociations, l'URNG et le gouvernement produisirent chacun, au cours de l'été 1992, un document exposant leur vision quant au futur de la société guatémaltèque<sup>240</sup>. En dépit du fait qu'ils fussent tous deux intitulés *Proposals to Guatemalan society*, les deux documents s'adressaient en premier lieu à la communauté

<sup>235</sup> *Loc. cit.*

<sup>236</sup> "Chronology of Peace Talk", in SIEDER, Rachel and Richard WILSON, *Negotiating rights: The Guatemala peace process*, London, Conciliation Resources, 1997, p. 82, [en ligne], [http://www.c-r.org/downloads/02\\_Guatemala\\_1997\\_ENG\\_F.pdf](http://www.c-r.org/downloads/02_Guatemala_1997_ENG_F.pdf), (page consultée le 16 novembre 2016).

<sup>237</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 18.

<sup>238</sup> Susanne JONAS, *op.cit.*, p. 40.

<sup>239</sup> "Chronology of Peace Talk", *op. cit.*, pp. 82-83.

<sup>240</sup> Susanne JONAS, *op.cit.*, p. 40.

internationale et aux Nations Unies<sup>241</sup>. Le fait que la communauté internationale fit pression de 1991 à 1993 sur Serrano afin qu'il améliore les conditions des droits de la personne n'y est certainement pas étranger<sup>242</sup>.

Néanmoins, les élites militaires et économiques continuèrent à s'opposer à des accords de paix de type exhaustif, tels que le réclamaient plusieurs organisations de la société civile<sup>243</sup>. L'idée d'un accord aussi substantiel que celui du Salvador (1992) pour le Guatemala fut elle aussi rejetée par les membres de ces élites, tant en 1992 qu'en 1993, alors que la Commission de la vérité et de la réconciliation de ce pays présentait son rapport final<sup>244</sup>. Rencontrant une forte opposition au sein même de son gouvernement, Serrano tenta à de nombreuses reprises de faire marche arrière sur les concessions faites jusqu'alors, notamment, sur celles qui faisaient l'objet d'un préaccord sur les droits humains, entente prise avec l'URNG en 1991. Face à ce recul, l'union des forces rebelle se rallia à la position de la majorité des groupes de la société civile et affirma ne vouloir négocier qu'un accord de paix global.

Au cours du printemps 1993, alors que les négociations étaient dans une impasse, Serrano fit une manœuvre politique qui révoltât l'ensemble du pays<sup>245</sup>. Trois semaines après avoir demandé à l'URNG de rendre les armes et de réintégrer la vie civile, Serrano organisa un coup d'État... contre lui-même (dit *autogolpe*)<sup>246</sup>. Par décret présidentiel, il suspendit le Congrès, la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, ainsi que toutes les garanties des droits civils accordées par la Constitution, de même que les contraintes au pouvoir exécutif que ce texte prévoyait. Après dix jours de crises constitutionnelle et sociale, Serrano fut contraint de prendre la fuite vers le Panama et Ramiro de Léon Carpio, l'ancien procureur des droits humains fut nommé par le Congrès à la tête du gouvernement<sup>247</sup>.

Partageant les vues des membres des élites politique et économique qui souhaitaient une paix civile favorisant la reprise de l'économie, mais qui désiraient également que le pouvoir militaire reste intact, Ramiro de Léon Carpio relança le processus de négociation avec l'URNG<sup>248</sup>.

---

<sup>241</sup> Susanne JONAS, *op. cit.*, p. 41

<sup>242</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 21.

<sup>243</sup> Susanne JONAS, *op.cit.*, p. 41.

<sup>244</sup> Priscilla B. Hayner, *op. cit.*, p. 32.

<sup>245</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 23.

<sup>246</sup> *Loc. cit.*

<sup>247</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 24.

<sup>248</sup> "Chronology of Peace Talks", *op. cit.*, p. 83; "Key actors through the Peace Process", in Sieder, Rachel and Richard Wilson, *Negotiating rights: The Guatemala peace process*, London, Conciliation Resources, 1997, p. 93, [en ligne],

Cependant, la reprise des pourparlers se fit sur de nouvelles bases : le gouvernement exigea le démantèlement de la CNR et le départ de Mgr Toruño en tant que conciliateur. En effet, plusieurs politiciens et membres du haut commandement militaire doutaient de l'impartialité de l'archevêque et de l'intégrité de la commission que ce dernier dirigeait au vue des liens entretenus par la CNR et son président avec des organisations soupçonnées être à la solde de l'URGN. La CNR fut alors remplacée par une organisation gouvernementale, la *Comisión de Paz* (COPAZ – Commission de paix).

Dirigée par Héctor Rosada Granados, un sociologue et analyste militaire, la COPAZ a été conçue comme un organe représentant formellement le gouvernement et l'armée, alors que la CNR avait représenté, jusqu'à ce moment, les intérêts de la société civile<sup>249</sup>. Lors de la relance des négociations, Rosada présenta le *Proposal to resume the peace process* qui devait mettre fin au conflit sans que l'armée et le gouvernement n'aient à négocier directement avec l'URNG<sup>250</sup>. Le plan Rosada ayant comme objectif de réduire l'importance de l'URNG dans les négociations fut dénoncé par le regroupement des rebelles et par la société civile. En fait, Héctor Rosada avait compté sur la faible capacité militaire et la faible influence sociétale de l'URNG pour faire adopter son plan. Il ignorait, néanmoins, que la base sociale sur laquelle les rebelles s'appuyaient, même petite, leur était plus que dévouée<sup>251</sup>. Faisant fi du mécontentement généralisé, le gouvernement décida d'aller de l'avant avec ce plan.

Toutefois, la communauté internationale lui réserva un accueil plutôt froid lorsque ce plan fut exposé à l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>252</sup>. Puisque la démocratie avait été préservée malgré l'*autogolpe* de Serrano, certains diplomates conseillèrent même au président de Léon de saisir cette occasion pour mener des pourparlers directs avec l'URNG. Ils recommandèrent également qu'un tiers neutre soit désigné en tant que modérateur. Ce tiers devait non seulement être impartial, mais aussi posséder l'autorité nécessaire afin de recommander des solutions quant à l'implantation et à la vérification des accords, en particulier des accords concernant la protection des droits de la personne.

---

[http://www.c-r.org/downloads/02\\_Guatemala\\_1997\\_ENG\\_F.pdf](http://www.c-r.org/downloads/02_Guatemala_1997_ENG_F.pdf), (page consultée le 16 novembre 2016).

<sup>249</sup> "Key actors through the Peace Process", *ibid.*; Susanne Jonas, *op.cit.*, p. 42.

<sup>250</sup> Patricia ARDÓN, *Post-War Reconstruction in Central America: Lessons from El Salvador, Guatemala and Nicaragua*, Oxford, Oxfam Working Paper, 1999, p. 42.

<sup>251</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 25.

<sup>252</sup> *Loc. cit.*

Malgré la résistance des militaires ainsi que des secteurs privés, de Léon accepta d'envoyer une délégation à la rencontre de l'URNG à Mexico le 6 janvier 1994<sup>253</sup>. À cette occasion, les deux parties s'entendirent, pour que le forum constitué par des organisations de la société civile ait un rôle plus important. Ce regroupement d'acteurs de la société guatémaltèque, qui a pris le nom d'*Asamblea de la Sociedad Civil* (ASC – Assemblée de la société civile), se vit confier la mission de parvenir à des consensus sur des enjeux sociétaux liés au conflit et de présenter les positions dégagées aux parties prenantes lors des négociations : le gouvernement, l'URNG et ultimement, un représentant de l'ONU<sup>254</sup>. Cependant, l'ASC devait rester une entité consultative. Aussi, le corps des négociations demeurerait au choix de l'URNG et du gouvernement, puisque les sujets présentés par l'ASC pour être ajoutés au programme des négociations seraient des points non contraignants.

Les représentants du gouvernement et URNG conclurent également qu'il était désormais indispensable que l'ONU désigne un modérateur afin d'encadrer la poursuite des pourparlers<sup>255</sup>. Les deux parties s'entendirent sur Jean Arnault, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. Enfin, s'inspirant ce qui avait été mis en place dans le cadre du processus de paix au Salvador, les représentants du gouvernement et de l'URNG inviterent des « pays amis » — le Mexique, la Norvège, l'Espagne, la Colombie et le Venezuela — à suppléer l'ONU, autant à la table de négociations que lors des vérifications de la mise en œuvre des accords de paix<sup>256</sup>. La présence de témoins lors des pourparlers accordait une crédibilité aux discussions et contribuait à ce que les discussions se fissent de manière honorable. Car deux parties qui s'affrontaient avaient aussi décidé que les négociations continueraient de se faire secrètement... mais d'aucuns n'avaient relevé le fait que si la population civile était consultée, le secret serait difficile à garder<sup>257</sup>. En l'absence de mécanismes prévus à cet effet, le caractère confidentiel des négociations fut une source de nombreux problèmes jusqu'à la fin l'accord final.

La rencontre de Mexico se termina, le 10 janvier 1995, par la signature de l'*Accord-cadre pour la reprise du processus de négociation entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatémalteca* qui codifiait les trois décisions prises lors de la rencontre de Mexico et qui réaffirmait la validité des ententes conclues depuis 1990<sup>258</sup>. Cet accord a pourtant été reçu avec scepticisme par la société civile qui doutait de volonté politique à poursuivre les

---

<sup>253</sup> Patricia ARDÓN, *op.cit.*, p. 43.

<sup>254</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 101

<sup>255</sup> William STANLEY, *op.cit.*, p. 26.

<sup>256</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>257</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 26.

<sup>258</sup> "Chronology of Peace Talk", *op. cit.*, p. 85.

pourparlers. Cependant, le 29 mars 1994, les différentes parties s'entendirent sur un calendrier de négociations. C'est également au cours de cette année-là que furent ratifiés divers accords et déclarations, dont l'acte fondateur de la CEH, *l'Accord sur l'établissement d'une Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque*<sup>259</sup>.

Pour donner suite aux différents accords conclus en 1994, l'Assemblée générale de l'ONU décida, en septembre de cette même année, de mettre en place la *Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de L'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala* (MINUGUA)<sup>260</sup>. Pour le Secrétaire général, il s'agissait de contribuer à l'enrayement d'un système permettant depuis trop longtemps l'abus des droits humains. Bien que l'URNG et le gouvernement aient tenté de suivre l'agenda pour la paix, le processus de négociation n'a pas pu être complété en décembre 1994. En fait, l'ensemble de la procédure prit deux ans de plus que ce qui avait été convenu précédemment. Plusieurs éléments peuvent expliquer la difficulté à mener à bien les négociations : les discussions houleuses entre les représentants de chacun camps, les nombreuses tractations au sein même des parties prenantes, la défiance de la société civile, les jeux de pouvoir au sein de l'ASC, ainsi que l'endossement de leurs recommandations par l'URNG qui éveillait la méfiance des représentants du gouvernement envers cet organisme.

Aussi, les négociations se détériorèrent rapidement et au début de 1995, les représentants onusiens posèrent un ultimatum au gouvernement et à l'URNG. Soit ils acceptaient le nouveau calendrier de pourparlers élaboré par Mark Goulding, alors affecté alors au Département des opérations de maintien de la paix, soit le Secrétaire général demanderait à l'Assemblée générale de reconstruire les modalités des participations des Nations Unies dans ce processus de paix<sup>261</sup>. Nonobstant les récriminations des parties prenantes, les discussions reprirent et le 31 mars 1995 et aboutirent à la signature de l'*Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones*.

La phase de négociation subséquente prévue au programme de l'agenda pour la paix devait porter sur les aspects socio-économiques et la situation agraire au Guatemala, deux sujets d'importance étant donné les inégalités extrêmes qui polarisaient la société guatémaltèque. La

<sup>259</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 102. Cf. Annexe 3 : reproduction de l'*Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque*.

<sup>260</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 100; William STANLEY, *op. cit.*, p. 34.

<sup>261</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 35.

société civile avait, sur ce point, de très grandes attentes et les groupes qui appuyaient plus ou moins officiellement l'URNG ne voulaient pas faire dans les demi-mesures<sup>262</sup>. Or, l'an 1995 était également l'année des élections présidentielles au Guatemala. Rapidement, le processus démocratique se substitua à celui des négociations de paix dans les préoccupations des Guatémaltèques. Jusqu'à la fin des élections, l'URNG fit traîner les discussions en longueur, espérant une victoire du candidat plus progressiste, Álvaro Arzú, qui pourrait constituer un allié dans un contexte de tensions sans cesse renouvelées avec le gouvernement<sup>263</sup>.

Le 7 janvier 1996, l'URNG gagna son pari : l'élection d'Álvaro Arzú donna un nouveau souffle aux pourparlers<sup>264</sup>. Au lieu de tenter de marginaliser l'URNG dans le cadre des négociations, Álvaro Arzú et son équipe approchèrent les représentants des *guérilleros* avec plus de respect que leur situation politique et militaire leur permettait d'espérer. De la sorte, Arzú espérait entreprendre les réformes des institutions politiques et des structures socio-économiques nécessaires pour l'ensemble de la nation, en se servant des revendications de l'URNG et l'appui de l'ONU au processus de paix pour les rendre légitimes aux yeux du plus grand nombre<sup>265</sup>. Signe que les temps avaient changé, la présidence de la COPAZ fut confiée à Gustavo Porras, un ancien militant de l'EGP<sup>266</sup>. Ces modifications apportées, les discussions pouvaient reprendre, une fois de plus.

En dépit des résistances de part et d'autre de la société ainsi que des incidents violents, de plus ou moins grande intensité, sept accords furent conclus entre mai et décembre 1996 et avant que l'*Accord pour une paix ferme et durable*, signé le 29 décembre dans la ville de Guatemala, vienne mettre fin à la plus longue et à la plus sanglante des guerres civiles, dont la guerre froide, a été le théâtre<sup>267</sup>.

## 2.2 Les commissions de vérité au Guatemala : révéler et comprendre les violences du passé

La signature de l'*Accord pour une paix ferme et durable* n'a pas pour autant clos le chapitre de la guerre civile au Guatemala. Les années qui suivirent furent consacrées à la mise en lumière des violations des droits humains commises lors du conflit armé, à la poursuite des luttes sociales

---

<sup>262</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 38.

<sup>263</sup> *Loc. cit.*

<sup>264</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 39.

<sup>265</sup> William STANLEY, *op. cit.*, p. 40.

<sup>266</sup> *Loc. cit.*

<sup>267</sup> "Chronology of Peace Talk", *op. cit.*, p. 86; Susanne JONAS, *op. cit.*, pp. 17;37.

endossées par la société civile, à la démobilisation et à la réintégration sociale des hommes ayant participé aux affrontements armés, que ce soit dans les rangs de l'URNG ou sein des PAC. Certes, même avant la ratification de l'accord de paix, des initiatives provenant d'organisations locales (comme l'ODHAG et le GAM) et internationales (tels que *Amnistie internationale*) avaient été mises en place pour révéler et dénoncer les crimes lors de la guerre<sup>268</sup>. En présence d'un régime autoritaire et militarisé, et alors que de part et d'autre la propagande faisait office de vérité, rompre le silence entourant les exactions commises en temps de guerre représentait, cependant, une tâche infiniment périlleuse. En ce sens, l'accord de paix de 1996 a permis à un discours alternatif sur le conflit d'émerger sur la place publique, notamment par l'établissement officiel de la CEH dont les travaux n'ont pu débuter qu'à ce moment.

Plus qu'une enquête sur les agressions du passé, comprendre l'origine et les causes des violences politiques apparaissait comme essentiel tant aux acteurs de la société civile guatémaltèques qu'à la communauté internationale. Aussi, cette tâche fut inscrite dans le mandat de la CEH, en plus de celles d'élucider les faits du passé et de proposer des recommandations en accord avec les conclusions auxquelles elle parviendrait. Ces deux objectifs se retrouvent communément dans les missions confiées aux commissions de vérité et se reflètent également dans les responsabilités que s'était données le REMHI<sup>269</sup>.

Certains pourront nous reprocher de considérer le REMHI comme une commission de vérité au même titre que la CEH. Tel que le rappelle Mark Freeman<sup>270</sup>, il existe d'autres types de commissions d'enquête sur les droits humains apparentées aux commissions de vérité : les investigations d'ONG défendant les droits humains, les commissions nationales sur les droits humains, les rapports étatiques sur les pratiques des droits humains dans des pays étrangers, etc.<sup>271</sup> En outre, plusieurs commissions de vérité sont précédées par l'une ou l'autre de ces entreprises et peuvent choisir d'incorporer leurs résultats à leurs propres travaux. D'ailleurs, Mark Freeman illustre ce fait à l'aide du REMHI. En effet, ces deux commissions n'ont pas travaillé en vase clos : pour mener à bien son mandat, la CEH s'est appuyée sur les travaux du REMHI<sup>272</sup>. Les

---

<sup>268</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 357; Amy ROSS, "The Creation and Conduct of Guatemalan Comission for Historical Clarification", *Geoforum*, vol. 37, no. 1, 2006, p. 75; Karine Vanthuyne, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>269</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 94.

<sup>270</sup> Mark FREEMAN, *Truth Commissions and Procedural Fairness*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

<sup>271</sup> Mark FREEMAN, *op. cit.*, p. 41.

<sup>272</sup> Patrick BALL, "The Guatemalan Commission for Historical Clarification: Generating Analytic Reports", in BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000,

conclusions de l'enquête menée par le *Centro Internacional para Investigaciones en Derechos Humanos* (CIIDH – Centre international pour la recherche sur les droits humains\*) et dont les résultats ont été incorporés au sein de ceux de la CEH aurait également pu être cité à titre d'exemple.

La distinction faite par Mark Freeman entre une investigation réalisée par une ONG et une enquête effectuée par une commission de vérité repose essentiellement sur le fait que la première est menée par une organisation permanente, alors que la deuxième est conduite par une institution provisoire<sup>273</sup>. Quoique le REMHI ait été un projet mené par l'ODHAG, une organisation pérenne, il demeure qu'il présentait les autres éléments constituant la définition proposée par Priscilla B. Hayner. Ce projet a également ajouté à ses objectifs premiers plusieurs missions implicites habituellement adoptées par les commissions de vérité, telles qu'énumérées par Stéphane Leman-Langlois<sup>274</sup>. Enfin, certains auteurs utilisent, sans autres justifications, le titre de commission de vérité pour désigner le projet de la REMHI<sup>275</sup>. Alors que nous avons exclu les discours du CIIDH, nous avons délibérément choisi d'aborder la CEH et le REMHI qui, en dépit de leurs différences, se font écho.

## 2.2.1 La Commission pour l'éclaircissement historique

Le commissaire de la *Comisión para el Esclarecimiento Histórico*, Christian Tomuschat, a affirmé a posteriori que la CEH était la pièce maîtresse des accords de paix entre le gouvernement guatémaltèque et l'URNG<sup>276</sup>. Pourtant, l'instauration d'une commission de vérité au Guatemala a été la pomme de discorde entre les parties prenantes aux négociations de paix<sup>277</sup>. Le sujet avait été reporté plusieurs fois, faute d'un consensus sur son éventuelle forme ou sur son possible mandat. En fait, les poursuites judiciaires des auteurs des crimes commis durant le conflit ne se trouvaient pas à l'agenda des négociations de paix, faisant de la commission de vérité une question épineuse à évoquer<sup>278</sup>. Proposée à l'origine par la société civile, la création d'une commission de vérité est l'une des revendications que l'URNG avait faites siennes. De crainte que seules les exactions commises par les forces gouvernementales ne soient scrutées et que les agissements des forces

---

p. 259.

<sup>273</sup> Mark FREEMAN, *loc. cit.*

<sup>274</sup> Stéphane LEMAN-LANGLOIS, «La vérité réparatrice dans la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud».

<sup>275</sup> Laura J. ARRIAZA and Naomi ROHT-ARRIAZA, *op.cit.*

<sup>276</sup> Christian TOMUSCHAT, "Clarification Commission in Guatemala", *Human Rights Quarterly*, vol. 23, no. 2, 2001, p. 233.

<sup>277</sup> Félix REÁTEGUI, "Guatemala: Case Study", in INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE – KOFI ANNAN FOUNDATION, *Challenging the conventional. Can Truth Commissions Strengthen Peace Processes?*, New York, 2014, p. 34.

<sup>278</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 62.

rebelles ne soient occultés, les militaires s'y opposèrent farouchement. Que des gouvernements soient élus de manière démocratique à partir de 1986 n'empêchait pas les forces armées d'exercer une grande influence sur la vie politique. Aussi, il y avait une adéquation entre la position gouvernementale et celles des hauts dirigeants militaires.

Par ailleurs, plusieurs militaires se montraient particulièrement réticents à faire des concessions lors des pourparlers, considérant qu'ils avaient réussi à soumettre les insurgés. Or, ni le gouvernement ni l'URNG ne pouvaient prétendre à aucun moment des négociations avoir défait son adversaire bien que les forces insurgées fussent très affaiblies au moment de la signature de l'*Accord de paix ferme et durable*<sup>279</sup>. Malgré les efforts de participants internationaux afin de tempérer les négociations, la faible assistance internationale que recevait le Guatemala a limité les mécanismes de levier que ces intervenants auraient pu utiliser<sup>280</sup>. La CEH a donc été le produit de négociations politiques auxquelles ne prenaient officiellement part ni vainqueur ni vaincu, mais dans lequel les rapports de force des trente-cinq années de guerre civile se prolongeaient.

Pourtant, une volte-face du gouvernement a permis la signature de l'*Accord sur l'établissement d'une Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque*, à Oslo, le 23 juin 1994. Ce brusque revirement pourrait s'expliquer, premièrement, par l'arrivée de nouvelles factions dans l'armée composée de jeunes recrues qui n'avaient pas participé au conflit.<sup>281</sup> Deuxièmement, la faiblesse des pouvoirs reconnus à la commission de vérité, entre autres le fait qu'elle ne puisse pas nommer individuellement les responsables, a pu rassurer ceux qui avaient pris part aux affrontements armés. Enfin, les pressions de plusieurs États, dont les pays amis du Guatemala, ont peut-être fini par porter leurs fruits<sup>282</sup>.

Créée sous les auspices de l'ONU et chapeautée par la communauté internationale, la CEH restait néanmoins une initiative nationale. Sa composition reflétait bien sa nature hybride. Ainsi, trois commissionnaires furent choisis pour diriger les opérations de la CEH<sup>283</sup>. Le coordonnateur, Christian Tomuschat, un juriste allemand, fut désigné par le Secrétaire général de l'ONU en février 1997<sup>284</sup>. Le choix d'une personnalité étrangère, et plus particulièrement celui de Tomuschat, se

---

<sup>279</sup> Christian TOMUSCHAT, "Clarification Commission in Guatemala", *op. cit.*, p. 235.

<sup>280</sup> Félix REÁTEGUI, *op. cit.*, p. 34

<sup>281</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 63.

<sup>282</sup> Susanne JONAS, *op. cit.*, p. 74.

<sup>283</sup> Mark FREEMAN and Joanna R. QUINN, *op. cit.*, p. 1129.

<sup>284</sup> Amy ROSS, *op. cit.*, p. 76.

comprend aisément : il incarnait un tiers neutre et objectif, respecté par tous. Conformément au mandat de la commission, le coordonnateur, avec l'assentiment des parties prenantes aux accords d'Oslo, devait choisir deux autres commissionnaires. Le mandat de la CEH ne prévoyait aucune considération quant au genre, à l'âge, ou à l'appartenance ethnique, mais prescrivait, cependant, que ces commissaires dussent être originaires du Guatemala et que l'un d'entre eux devait être sélectionné parmi les candidats soumis par les présidents des universités du Guatemala.

Finalement, Alfredo Balsells Tojo et Otilia Lux de Cotí furent nommés par Christian Tomuschat peu de jours après sa propre désignation<sup>285</sup>. Alors que le premier était également avocat, la deuxième, d'origine maya, considérée comme une experte des questions indigènes, était très engagée auprès des populations autochtones touchées par le conflit<sup>286</sup>. Ce choix pourrait être interprété comme une manifestation de l'importance accordée par la commission à la représentation géographique et sociale au sein de leur équipe. Que cela soit avéré ou pas, le choix des membres composant la commission a néanmoins contribué à ce que cette institution puisse s'ancre dans la réalité guatémaltèque.

La contribution apportée par la communauté internationale s'est révélée inestimable au cours des activités de la CEH, en particulier en ce qui a trait aux aspects matériel et financier<sup>287</sup>. Cependant, cette commission a également été appuyée par une partie de la société civile guatémaltèque, spécialement par des regroupements locaux de victimes, mais aussi par des groupes victimes régionaux. Mais surtout, la CEH a pu profiter des résultats de précédents travaux d'envergure nationale visant à documenter les violations des droits humains qu'avaient accomplis diverses ONG, tout comme du réseau de contacts qu'avait créé le REMHI<sup>288</sup>.

Pourtant, le scepticisme quant aux résultats auxquels pourrait arriver la CEH dominait l'opinion publique<sup>289</sup>. Une simple lecture de son acte fondateur permet de recenser les doutes partagés par

---

<sup>285</sup> *Loc. cit.*

<sup>286</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 80.

<sup>287</sup>Tandis que le gouvernement guatémaltèque refusait de financer la commission, l'ONU refusait de subventionner le début des travaux puisque la création de la commission était un accord entre le gouvernement et la guérilla. Malgré son budget total de 9 796 167\$, la CEH a souffert d'une précarité financière tout au long de ses opérations, entravant à quelques reprises ses activités. Cf. Emmanuel Guematcha, *op. cit.*, p. 120; Félix REÁTEGUI, *op. cit.*, p. 38.

<sup>288</sup> Eduardo GONZÁLES, "Risks and Opportunities in a Truth", in INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE – KOFI ANNAN FOUNDATION, *Challenging the conventional. Can Truth Commissions Strengthen Peace Processes?*, p. 21; Silvia BARRENO et al., *Operaciones de la CEH en Guatemala: sistematización de la experiencia de la oficina de apoyo de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico*, Guatemala, Office for Project Service United Nations (UNOPS), 2000, p. 10.

<sup>289</sup> Félix REÁTEGUI, *op. cit.*, p.31; Eduardo GONZÁLES, *op. cit.*, p. 32.

la majorité des acteurs de la société civile<sup>290</sup>. Outre l'exclusion de l'individualisation des responsabilités, l'absence de pouvoir coercitif pour obliger les témoins à collaborer et l'impossibilité de transférer les preuves aux instances juridiques laissaient envisager une enquête lacunaire à la portée limitée. Par ailleurs, six mois devaient être alloués aux travaux de la commission, alors que son investigation couvrait une longue période de temps, soit de 1962 à 1996. Enfin, ce mandat était également défini en termes très larges. Bien que cela ait conféré une certaine indépendance aux commissionnaires dans l'interprétation de leurs fonctions, définir les termes de références fut une tâche ardue<sup>291</sup>.

Pour accomplir ses objectifs, la CEH a collecté des renseignements provenant essentiellement de témoignages de victimes et/ou de leurs proches<sup>292</sup>. Durant les cinq mois qu'ont duré la phase d'investigation<sup>293</sup>, le personnel de la CEH s'est déplacé dans environ 2 000 communautés et a récolté près de 73 338 témoignages, dont 500 étaient des témoignages collectifs<sup>294</sup>. Néanmoins, ce travail d'enquête fut limité autant par la peur des représailles exprimée à plusieurs reprises par les témoins que par la multitude de langues parlées au Guatemala, sans oublier la géographie accidentée du pays. Ces données furent complétées par des expertises médico-légales, ainsi que par l'analyse de documents provenant de sources variées (rapports d'autopsie, archives du gouvernement, rapports de renseignements d'agence nationale ou internationale, etc.). Du moins, lorsque ceux-ci ont été acheminés à la CEH : plusieurs documents ont été déclarés comme détruits ou perdus, notamment par l'État guatémaltèque, mais aussi par les États-Unis<sup>295</sup>.

Finalement, la CEH a achevé son mandat en vingt mois. Au plus fort de ses activités, 280 personnes — provenant du Guatemala et de 31 autres pays — œuvraient à cette réalisation<sup>296</sup>. Plusieurs liens entre la communauté civile et la commission avaient été tissés, entre autres, par la tenue d'une consultation sociale en 1998 en vue de la phase d'élaboration des recommandations de la CEH. Aussi, la méfiance des organisations de la société civile s'était apaisée et lors de la présentation publique du rapport, le 25 février 1999, de nombreux représentants de ces organismes ont dit que leurs espérances avaient été surpassées. Après avoir présenté leurs conclusions et leurs recommandations lors cette cérémonie de clôture<sup>297</sup>, la CEH a publié, en juin de la même

<sup>290</sup> Eduardo GONZÁLES, *op. cit.*, p. 36.

<sup>291</sup> Eduardo GONZÁLES, *op. cit.*, p. 37.

<sup>292</sup> Mark FREEMAN and Joanna R. QUINN, *op. cit.*, p. 1135.

<sup>293</sup> Priscilla B. HAYNER, *op. cit.*, p.32

<sup>294</sup> Mark FREEMAN and Joanna R. QUINN, *op. cit.*, p. 1122.

<sup>295</sup> Mark FREEMAN and Joanna R. QUINN, *op. cit.*, p. 1137.

<sup>296</sup> Silvia BARRENO et al., *op. cit.*, pp. iv; 2.

<sup>297</sup> Audrey R. CHAPMAN and Patrick BALL, *op. cit.*, p. 32.

année, son rapport complet intitulé *Guatemala : memoria del silencio* (littéralement *Guatemala : la mémoire du silence*)<sup>298</sup>.

## 2.2.2 Le projet interdiocésain pour la récupération de la mémoire historique

Lorsqu'en 1987 la CNR fut créée, non sans difficultés, le sens conféré au terme « réconciliation » et ses implications quant au processus de paix étaient devenus une source de tension au sein de la société guatémaltèque<sup>299</sup>. D'une part, les élites traditionnelles et une partie des représentants de l'Église catholique, incluant Mgr Rodolfo Quezada Toruño, entrevoyaient la réconciliation entre les responsables du conflit armé, qui bénéficieraient dans cette perspective d'une amnistie, comme garante de l'avenir<sup>300</sup>. Pour les partisans de cette approche, procéder d'une autre façon aurait remué de vieilles blessures qui pouvaient attiser le sentiment de vengeance chez les victimes et constituer des facteurs de division qui auraient fragmenté de nouveau le pays. D'autre part, il y avait les défenseurs d'une démarche fondée sur la vérité et la justice, seule manière selon eux, pour qu'une réelle réconciliation se produise<sup>301</sup>. Ces derniers souhaitaient donc qu'une investigation concernant, entre autres, les droits humains et les abus commis durant le conflit soit réalisée, mais aussi que les responsables puissent être traduits en justice. Parmi ceux qui adoptaient cette vision se trouvait une majorité des victimes du conflit armé, soutenue par des leaders sociaux, des intellectuels, ainsi que des membres des diocèses guatémaltèques, notamment par Mgr Juan José Gerardi Conedera.

Par conséquent, il n'est guère surprenant que ce dernier ait mis en place un projet alternatif et complémentaire à la CEH lorsque fut connu le contenu de l'accord du 23 juin 1994 sur la commission de vérité<sup>302</sup>. En réaction au peu de temps accordé à la CEH pour enquêter sur plus de trente-cinq années de guerre civile et à l'impossibilité pour cette commission d'identifier de manière nominale les responsables, Mgr Juan Gerardi souhaitait que l'ODHAG, dont il était le coordinateur, puisse contribuer à la reconstruction du tissu social, à la guérison des lésions et traumas qui subsistaient au sein des communautés, à l'instauration d'un État de droit ainsi qu'au rétablissement

---

<sup>298</sup> Amy ROSS, *op. cit.*, p. 79.

<sup>299</sup> Henry BAUER, *op. cit.*

<sup>300</sup> *Loc. cit.*

<sup>301</sup> *Loc. cit.*

<sup>302</sup> Richard WILSON, *op. cit.*, p. 189; Mgr Gonzalo DE VILLA (dir.), *La memoria tiene la palabra. Sistematización del Proyecto Interdiocesano de Recuperación Histórica*, Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala, Guatemala, pp. 175;321, [en ligne], <http://www.odhag.org.gt/pdf/LA MEMORIA TIENE LA PALABRA PARTE 1.pdf> et <http://www.odhag.org.gt/pdf/LA MEMORIA TIENE LA PALABRA PARTE 2.pdf>, (pages consultées le 30 novembre 2016).

de la démocratie<sup>303</sup>. Enfin, l'Évêque désirait également que ce projet reposant sur les témoignages des victimes puisse également servir de preuves dans le cas d'éventuelles poursuites juridiques, ce que la nature de la CEH ne lui permettait pas d'accomplir<sup>304</sup>.

Inauguré en 1995 et dirigé par Edgar Gutiérrez, le *Proyecto Interdiocesano de la Recuperación de la Memoria Histórica* prenait racine dans des pratiques inaugurées après la Conférence épiscopale de 1984<sup>305</sup>. Les évêques du Guatemala avaient alors pris la décision de collecter des témoignages et des preuves des abus commis dans leur diocèse afin de pouvoir éventuellement participer à la lutte contre l'impunité une fois le conflit terminé<sup>306</sup>. Le REMHI s'est donc érigé sur une base préexistante facilitant de cette manière sa mise en œuvre, ainsi que l'activation d'un réseau d'alliés et de sympathisants, provenant majoritairement des milieux syndicaux et des ONG, répartis à travers le pays<sup>307</sup>. Parmi ses collaborateurs se trouvaient, par exemple, le GAM, la FAMEGUA, l'organisation *Justicia y Paz* (ou Justice et paix) et Amnistie internationale<sup>308</sup>.

Par ailleurs, le caractère interdiocésain du REMHI faisait en sorte que ce projet pouvait s'implanter dans des milieux ruraux dont l'accessibilité géographique et linguistique était complexe, deux difficultés avec lesquelles la CEH eût à composer<sup>309</sup>. Cependant, la période d'investigation du REMHI ayant débuté avant l'accord de paix de 1996, l'équipe de ce projet a dû faire face à de l'intimidation de la part des soldats et des milices locales encore présents dans diverses localités<sup>310</sup>. Nonobstant ces menaces, les *animadores de la reconciliación*<sup>311</sup> (ou animateurs de la réconciliation) sont allés à la rencontre des membres de leur propre communauté et ont récolté 5 180 témoignages de victimes et de survivants<sup>312</sup>. Attentif aux biais ainsi qu'aux complications

---

<sup>303</sup> Oliver MAZARIEGOS, "The Recovery of Historical Memory Project of the Human Rights Office of the Archbishop of Guatemala: Data Processing, Database Representation", in BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000, p. 151; Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 321.

<sup>304</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 322.

<sup>305</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 307; Oliver MAZARIEGOS, *op. cit.*, p. 151.

<sup>306</sup> Oliver MAZARIEGOS, *op. cit.*, p.151.

<sup>307</sup> Richard WILSON, *op. cit.*, p. 189.

<sup>308</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 357.

<sup>309</sup> Anita ISAACS, *op. cit.*, p. 259.

<sup>310</sup> Anita ISAACS, *op. cit.*, p. 259.

<sup>311</sup> Carlos Martín BERISTAIN, « Metodología de investigación », REMHI, [en ligne], 2000,

<http://www.remhi.org.gt/portal/metodologia-de-investigacion/>, (page consultée le 30 novembre 2016).

<sup>312</sup> Richard Wilson, *op. cit.*, p. 189; Carlos Martín Beristain, *op. cit.*

pouvant survenir du choix d'employer des interviewers locaux, l'ODHAG a scrupuleusement sélectionné et formé chacun d'eux, tout en mettant en place des structures d'encadrement.

Luttant contre une politique du silence, le REMHI a permis la création d'espaces de discussion sur des évènements qui étaient devenus tabous au fil des années. Cela a éveillé, dans certains cas, des désirs de rétributions, mais aussi de vengeance chez les survivants<sup>313</sup>. Or, ce projet mémoriel chapeauté par un établissement de l'Église catholique ne pouvait faire autrement que de prescrire le pardon et la réconciliation, un geste souvent considéré comme insuffisant par les populations affectées auprès desquelles les animateurs intervenaient. De fait, parallèlement à l'enquête qu'il menait, le REMHI a aussi instauré des cérémonies et des monuments à la mémoire des victimes, participé à la mise en place de recours légaux, ainsi qu'à l'exhumation de cimetières clandestins.

Outre les paroles testimoniales des victimes et de leurs proches, soit plus de 2000 témoignages<sup>314</sup>, l'équipe du REMHI a également eu recours à d'autres sources afin de compléter ses entrevues et contextualiser ses résultats. Ainsi, il s'est appuyé sur diverses recherches scientifiques, des études de cas réalisées entre 1960 et 1996, des investigations juridiques locales, des articles de presses, des informations déclassifiées, ainsi que d'autres entretiens, cette fois menés avec des responsables de crimes ayant été commis durant le conflit<sup>315</sup>. Ces nombreuses recherches et les conclusions de ses investigations ont servi à la rédaction de leur rapport final intitulé *Guatemala : nunca más* (ou *Guatemala : jamais plus*)<sup>316</sup>. Présentés le 24 avril 1998, les quatre volumes du rapport final du REMHI recensent les atrocités commises, entre autres, par l'armée guatémaltèque et l'URNG, et mentionnent le nom de certains responsables des violations des droits humains<sup>317</sup>.

Alors que cet évènement se voulait à la fois une cérémonie dédiée à la mémoire des disparus et des victimes et un symbole d'espoir pour l'avenir, il a été entaché par le sordide assassinat de Mgr Juan Gerardi, deux jours après<sup>318</sup>. Le meurtre de l'Évêque aurait pu dissuader les survivants

---

<sup>313</sup> Richard Wilson, *op. cit.*, pp. 189–90.

<sup>314</sup> Amy ROSS, *op. cit.*, p. 75.

<sup>315</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 322, Oliver Mazariegos, *op. cit.*, p. 152.

<sup>316</sup> PROYECTO INTERDIOCESANO DE RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓRICA, *Guatemala, nunca más*, *Guatemala, Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala*, 2nd ed. 1999 (1998).

<sup>317</sup> Oliver MAZARIEGOS, *op. cit.*, p. 152.

<sup>318</sup> William STANLEY, *op. cit.*, pp. 154–55.

de raconter leurs expériences victimaires<sup>319</sup>. Toutefois, ce crime a surtout suscité l'indignation et a amené de nombreuses contestations empêchant la loi du silence d'être rétablie. D'ailleurs, l'ODHAG continue depuis ses efforts pour la reconnaissance des droits humains, ainsi que pour la réconciliation et la paix. Donnant suite au rapport final, les témoignages ont été organisés en base de données disponible en ligne<sup>320</sup>. Une version « populaire », intitulé *Memoria, Verdad y Esperanza*<sup>321</sup> (ou *Mémoire, vérité et espoir*) fut produite pour permettre un plus grand rayonnement au sein des populations moins instruites, mais aussi à travers les réseaux d'éducation sociale et des institutions scolaires.

## 2.3 Une analyse de discours

Considérant les caractères distincts de chacune de ces commissions, il va sans dire que leurs pratiques discursives n'étaient point identiques, comme cela fut également le cas pour le rayonnement de leurs discours. Ainsi, la CEH étant une commission hybride, il est plus aisément de trouver des documents, entre autres par le biais de bases de données des Nations Unions, que pour le REMHI, projet profondément enraciné dans les différentes localités du Guatemala. Par ailleurs, nous voulions contraster les productions discursives de ces deux commissions avec les récits rapportés par d'autres acteurs, en particulier les médias, d'une part pour vérifier si la manière dont les victimes étaient dépeintes ne faisait que reprendre les cadres sociaux déjà établis, et d'autre part, pour permettre de contextualiser et d'expliquer certains processus de cadrages de victimes accomplis par les commissions. Or, la numérisation des archives des différents périodiques guatémaltèques n'étant que très partielle, nous avons dû trouver des alternatives afin de compléter les données récoltées à travers des documents produits par les commissions de vérité guatémaltèque. Nous avons néanmoins eu accès aux documents et archives compilés par des groupes de solidarité internationale, dont le Projet Accompagnement Québec-Guatemala qui ont accepté de nous ouvrir ses portes. Mais surtout, nous avons recouru aux archives du *Guatemala News and Informatin Bureau (GNIB)*<sup>322</sup> qui représente plus de 37 années de littérature grise à propos de la guerre civile du Guatemala, mais pas uniquement.

---

<sup>319</sup> Anita ISAACS, *op. cit.*, p. 260.

<sup>320</sup> PROYECTO INTERDIOCESANO DE RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓ, « El informe REMHI » [en ligne], <http://www.remhi.org.gt/bd/>, (page consultée le 16 novembre 2016).

<sup>321</sup> PROYECTO INTERDIOCESANO DE RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓRICA, *Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI : Guatemala, nunca más*, Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala, 2000.

<sup>322</sup> GUATEMALA NEWS AND INFORMATION BUREAU, *op. cit.*

### 2.3.1 Trente-sept années de littérature grise : les archives du *Guatemala News and Information Bureau*

Créé en 1978, le GNIB avait pour mission d'appuyer les efforts de différents mouvements guatémaltèques militant pour la paix et la justice, pour les droits des autochtones et pour ceux des travailleurs, ainsi que d'informer la population américaine de leur travail<sup>323</sup>. Les activités de ce regroupement d'activistes étaient diverses et incluaient, notamment, la mise en œuvre de campagnes d'information afin de faire pression sur le gouvernement du Guatemala ; du lobbying auprès les législateurs américains ; et le parrainage de programmes éducatifs et d'évènements culturels. Au courant de son existence, le GNIB a collecté une quantité impressionnante de documents de tous genres (articles de presse, communiqués de presse, prospectus, discours, matériels à usage interne, courriels, etc.).

L'intérêt de ces archives ne réside pas uniquement dans la variété du format du matériel accessible, mais aussi par les différents points de vue représentés par ces documents, ceux des gouvernements guatémaltèque et américain, des groupes de pression locaux ou internationaux, ainsi que des organisations révolutionnaires. Par conséquent, les documents qui s'y trouvent sont autant en espagnol et en langues mayas qu'en anglais, en français, en allemand, en suédois, en finnois, en danois et en malais. Dans le but de constituer un corpus qui fut homogène, nous avons choisi de nous limiter aux documents rédigés en espagnol et produits soit par les commissions, soit par des acteurs locaux. Seule entorse à cette règle, « *Interview with Yolanda about situation in Guatemala since the signing of the 1996 Peace Accords*<sup>324</sup> », qui est la reproduction d'un courriel écrit par un reporter américain, qui vivait depuis un certain temps au Guatemala : la partie en anglais fut oblitérée et nous n'avons gardé que l'entrevue, en espagnol, qui suivait cette partie du message.

Malgré une grande disparité parmi ces documents, tous partagent un point en commun : celui de renseigner un aspect de la guerre civile, que ce soit sur les violations des droits humains, les réponses politiques et sociales à la violence supportée par l'État, la négociation et l'implantation des accords de paix. Il demeurait néanmoins qu'une partie importante de ces archives abordaient des sujets susceptibles d'émouvoir ou de sensibiliser la population des États-Unis. Par exemple, plusieurs documents sont relatifs à la disparition d'Efraín Bámaca Velásquez, un combattant de

---

<sup>323</sup> Il semblerait les activités du GNIB, comme le laisse croire la présentation de cette base de donnée ainsi que l'échange courriel que nous avons eu avec Fernando Acosta-Rodríguez (bibliothécaire pour les études latino-américaines, ibérienne et latine à Princeton University). Enfin, nos courriels de demande d'informations envoyées à cette organisation sont restés sans réponse.

<sup>324</sup> Piet VAN LIER, "Interview with Yolanda about situation in Guatemala since the signing of the 1996 Peace Accords", October 31, 1998, 7 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/4t64gn97x>, (page consultée le 10 avril 2017).

l'URNG, et des démarches de son épouse américaine, Jennifer Harbury, afin de démontrer que le gouvernement guatémaltèque, avec la complicité de la CIA, avait enlevé son mari<sup>325</sup>. De sorte que nous avons choisi de rejeter de notre corpus les documents centrés autour d'une unique victime dans l'espoir de limiter les biais.

Lorsqu'en 2002, le GNIB a donné ses archives à l'Université de Princeton dans l'objectif d'en faire profiter les chercheurs et les étudiants du programme en études latino-américaines, cette collection était alors formée de plus de 11 000 éléments. L'Université de Princeton a fait le choix de mettre ces documents à la disposition du grand public. Les archives ont donc été microfilmées en 2004, avant d'être offertes en libre accès par l'entremise de la bibliothèque numérique de l'Université de Princeton sous le nom de *The Guatemala News and Information Bureau Archive, 1963-2000*<sup>326</sup>. Malheureusement, la condition de certains de ces items nous a obligés à faire l'impasse sur quelques documents (document illisible ou contenu trop fragmentaire). Également, nous n'avons pas considéré ceux dont la date, la source ou l'auteur n'étaient pas identifiées, ou ne pouvaient être retracées d'une manière quelconque.

En plus du nombre et de la variété offerte par cette collection, la facilité d'accès a également été un facteur décisif dans le choix de cette banque de données. Néanmoins, afin de respecter le classement original, les bibliothécaires de l'université ont structuré les documents en fonction de leurs sujets et leurs formats. Ce faisant, des pages d'un même document sur différents sujets peuvent avoir été numérisées individuellement ou en sous-groupes. Les quelque 11 000 éléments de la collection se traduisent donc par 15 151 entrées. Cette organisation a posé quelques difficultés lorsqu'il a été le temps de faire le tri parmi les documents pouvant apporter des informations pertinentes dans le cadre de la présente recherche. Sans compter que les recherches par mots-clés se sont révélées très partielles. Puisque l'instrument de recherche en ligne ne permet pas de faire des recherches en soustrayant des indicateurs et que plusieurs documents ne se retrouvent dans aucune de ses catégories (auteurs, langues, sujets, etc.), il fallait se résoudre, soit à étudier chacune des entrées, soit faire des recherches complémentaires à celles par mots-clés. Analyser chacune des entrées n'était pas seulement chronophage, mais également fastidieux étant donné qu'elles étaient présentées les unes après les autres sur près de 1 516 pages. C'est donc la deuxième dernière option qui a été choisie.

---

<sup>325</sup> E.g. Jennifer HARBURY, "Jennifer Harbury's statement on CIA involvement in her husband's death", March 23, 1995, [en ligne], <http://pudl.princeton.edu/objects/p5547s362>, (page consultée le 10 avril 2017).

<sup>326</sup> GUATEMALA NEWS AND INFORMATION BUREAU, *op. cit.*

Dans un premier temps, une recherche par mots-clés a été faite avec les termes suivants :

- Victime/*victim/víctima* ;
- *Proyecto Interdiocesano Recuperación de la Memoria Histórica/REMHI* ;
- Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala/ODHAG ;
- Comisión para el Esclarecimiento Histórico/*Comisión de la Verdad/CEH* ;
- Responsable/agresseur/aggressor/abusadore.

Dans un deuxième temps, une attention particulière a été portée aux documents recensés par contributeurs ou créateurs (*Creator/Contributor*) dans l'outil de recherche en ligne. Ce sont donc 7458 entrées qui ont été visionnées avant d'être triées. Par la suite, les archives rédigées à l'origine en espagnol et recensées dans la catégorie sous-catégorie *PUDL Bookshelf* (125 entrées) ont été considérées. Quelques-uns de ces documents sont venus compléter ceux ayant été sélectionnés précédemment. Néanmoins, ils ont essentiellement servi à constater les lacunes de la recherche par auteurs. En effet, pour un tiers des entrées, les auteurs étaient connus, mais pas recensés dans la catégorie *Creator/Contributor*. Ces auteurs étant en majorité des journalistes. Une autre recherche par mots-clés a été faite, à l'aide des titres des principaux médias guatémaltèques. Enfin, ce sont les archives structurées par sujets (*topic*) qui ont été examinées. Pour ce faire, les sujets qui s'apparentaient le plus à celui de ce mémoire ont été conservés, puis chacune des entrées qui leur étaient reliées a été explorée :

- *Human rights* (3379 entrées);
- *Guerrillas* (818 entrées);
- *Peace* (398 entrées);
- *State-sponsored terrorism* (272 entrées);
- *Exhumation* (64 entrées);
- *Death squads* (58 entrées);
- *Paramilitary forces* (51 entrées);
- *Right-wing extremists* (49 entrées);
- *Armed Forces* (48 entrées).

Finalement, 50 documents — soit 6042 pages — constituaient le corpus à analyser<sup>327</sup> ; un ensemble de résultats de pratiques discursives qu'il est possible de diviser en trois parties en fonction de l'acteur les ayant produites, soit la CEH, le REMHI, ainsi que les médias et autres sources, ces derniers servant « d'agents de contraste ». Le tableau ci-dessous présente à la fois le type de matériel et la répartition des productions discursives conservées pour chacun des sous-corpus, alors que la figure suivante permet de voir la distribution chronologique des éléments du corpus.

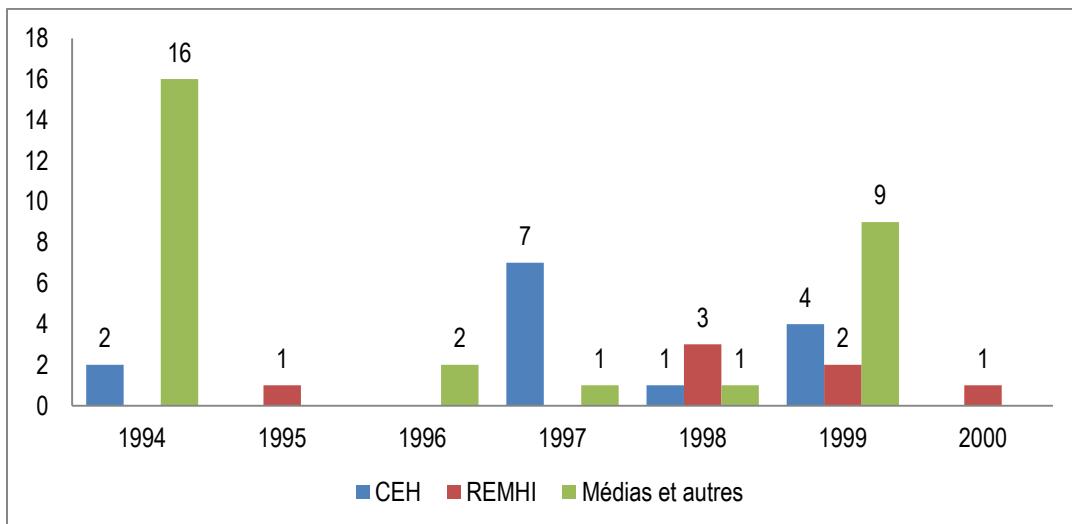
---

<sup>327</sup> Voir l'annexe 4 pour descriptions de ces documents et à l'annexe 5 pour leurs références. Par souci de transparence, les extraits traduits seront présentés en note de bas de page dans leur langue originale. Aussi, pour alléger la lecture de ces passages, nous avons choisi de référer aux documents du corpus en indiquant les premiers mots de leur intitulé, précédé de D (pour document) et du nombre que nous leur avons assigné (soit de 1 à 50).

**Figure 2. Présentation de la composition du corpus**

Type de matériel	CEH	REMHI	Autres	Total
Rapport en cours d'exercice	1	1	-	2
Rapport final	1	1	-	2
Discours et allocutions	5	1	-	6
Communiqué de presse	2	-	1	3
Courriel ou faxe	-	1	1	2
Article de journal	-	-	26	26
Document de vulgarisation	5	2	-	7
Document à circulation restreinte	-	1	1	2
Total	14	7	29	50

**Figure 3. Distribution chronologique du corpus**



Certains pourraient nous reprocher le faible nombre de documents pour chacune des commissions en comparaison au sous-corpus de contraste, tandis que d'autres pourraient être circonspects devant la répartition chronologique en dents de scie de l'ensemble du corpus. Sur le premier aspect, il a malheureusement été impossible de collecter davantage de documents sans aller directement sur le terrain, et ce, malgré de nombreux échanges avec des organismes locaux ou des chercheurs, qu'ils soient sur place ou ailleurs. Par ailleurs, s'il existe une différence

significative entre le nombre d'items produits par le CEH et ceux qui ont été créés par le REMHI, ces derniers comptent généralement plus de pages. Ce qui aurait pu être un problème majeur dans le cas d'une comparaison est ici diminué par le fait que nous considérons ces deux sous-corpus comme complémentaires.

Quant au deuxième point, il faut conserver à l'esprit que la production des discours s'est faite en concordance avec le cycle de vie des projets menés par la CEH et le REMHI. Il s'ensuit que les étapes les plus importantes des travaux des commissions, soit leurs débuts et leurs fins, sont les moments où les documents accessibles au grand public ont le plus circulé. Conséquemment, nous avons choisi de limiter notre corpus à une période de temps donnée entre l'accord de paix établissant la CEH (1994), donc un an avant le début du travail du REMHI, à un an après la présentation de son rapport final (2000), ce qui coïncidait avec la publication du document de vulgarisation du rapport du REMHI. Notons également que la CEH a reçu une couverture médiatique très faible jusqu'à la diffusion de son rapport final<sup>328</sup>. Nous pouvons supposer qu'il en est allé de même pour le projet du REMHI.

En outre, le contexte particulier de la consolidation de la paix, tout comme la vie politique guatémaltèque, a également influencé la couverture qui avait été faite de ces deux commissions. Pensons, entre autres, à la crise dans les négociations de paix et l'élection qui ont eu lieu en 1995. Ainsi, les articles de journaux conservés ont le plus souvent rapport soit aux commissions de vérité, soit à la recherche de la vérité, et font mention des victimes soit de manière directe ou indirectement, lorsqu'il est fait mention de violations commises ou de souffrances, sans nommer la population qui en a souffert. Enfin, les documents de retour d'expérience des deux commissions, *La Memoria tiene la Palabra*<sup>329</sup> (ou *La mémoire prend la parole*) et *Las Operaciones de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico en Guatemala : Sistematización de la CEH*<sup>330</sup> (ou *Les opérations de la commission pour l'éclaircissement historique au Guatemala : systématisation de la CEH*), ainsi que l'ouvrage *Making the Case : Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data analysis*<sup>331</sup>, nous ont servis à approfondir notre compréhension des discours produits par la CEH et le REMHI.

---

<sup>328</sup> Mark FREEMAN and Joanna R. QUINN, *op. cit.*, p. 1123.

<sup>329</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*

<sup>330</sup> Silvia BARRENO et al., *op. cit.*

<sup>331</sup> BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000.

### 2.3.2 Méthodologie et élaboration de la grille de codage

Étant donné l'étendue du corpus, nous avons procédé à une analyse de discours assistée par logiciel. Notre choix s'est porté sur ATLAS.ti, en particulier pour sa capacité à traiter différents formats (textes, images, site internet, vidéo, etc.), sa reconnaissance des signes diacritiques propres à l'espagnol et, surtout, pour la souplesse que ce logiciel offre dans le processus de codification<sup>332</sup>. Cette assistance technique a été particulièrement appréciable lorsqu'il fut le temps de « disséquer » les discours produits par les commissions de vérité et de coder le matériel, le plus souvent imaginé, visant la vulgarisation de leurs travaux. Néanmoins, le format des éléments du corpus ne permettait pas un codage automatique. Aussi, nous avons recouru à une stratégie de codage semi-automatique où des mots-clés ont été cherchés, mais où le code était attribué manuellement. Par conséquent, nous sommes conscients que notre démarche n'est pas exempte de biais subjectifs.

Le processus de codage s'est fait en trois étapes. Dans un premier temps, une grille de codage préliminaire a été construite suite à la revue de la littérature présentée dans le chapitre précédent, à la lecture de documents sur les mouvements victimaires en Amérique latine, à la construction du corpus et au survol de quelques documents de celui-ci, notamment les fiches ayant servi de cadre d'entrevues<sup>333</sup> ainsi que des conclusions des rapports de commissions. La structure de cette grille a d'abord été réalisée en français. Cependant, les mots-clés ont d'abord été puisés dans la langue hispanique. Étant donné que l'espagnol n'est pas notre langue première, ni seconde, nous nous sommes appuyés sur les thésaurus de l'Union européenne<sup>334</sup> et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>335</sup> afin de valider les mots-clés. Dans un second temps, cette grille a été ajustée après un test de codage effectué sur 10 % du corpus, un échantillon comptant divers types de matériel (formulaire, articles de presse, discours, documents de vulgarisations, etc.). La troisième étape, et non pas la moindre, a été la rectification quasi constante de la grille au fur et à mesure que le codage des documents était

<sup>332</sup> Thomas KOENIG, "Routinizing Frame Analysis through the Use of CAQDAS", in *Computer aided content analysis research, methods, and its future* (workingpaper), 2004, [en ligne], [http://www.restore.ac.uk/lboro/research/methods/routinizing\\_frame\\_analysis\\_RC33.pdf](http://www.restore.ac.uk/lboro/research/methods/routinizing_frame_analysis_RC33.pdf), (page consultée le 4 septembre 2015).

<sup>333</sup> COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, « Fichen Resumen de Caso », circa 1997, in Silvia BARRENO et al., *Las operaciones de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico en Guatemala: Sistematización de la CEH, Guatemala*, Office for Project Service United Nations (UNOPS), 2000, pp. 189-196 et p. 15; PROYECTO INTERDIOCESANO RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓRICA, *Formulario para entrevista*, circa 1995, 14 pages, [en ligne], <http://www.remhi.org.gt/portal/el-formulario-de-entrevista/>, (page consultée le 16 novembre 2016).

<sup>334</sup> Union Européenne, « EuroVoc », *Thesaurus multilingues de l'Union européenne*, [en ligne], <http://eurovoc.europa.eu/drupal/?q=fr/request&view=pt&termuri=http://eurovoc.europa.eu/117884&language=es>, (page consultée le 30 novembre 2016).

<sup>335</sup> UNESCO, *Thesaurus de l'UNESCO*, [en ligne], <http://vocabularies.unesco.org/browser/thesaurus/fr/>, (page consultée le 30 novembre 2016).

réalisé à l'aide d'ATLAS.ti. Ce mouvement itératif a été très utile pour étayer la catégorie de codage sur les attributs conférés aux victimes<sup>336</sup>.

Si la plupart des éléments qui composent cette grille peuvent se passer d'explication, certains exigent toutefois quelques éclaircissements. La première section *Identifications des éléments du corpus* avait comme objectif de contextualiser les différents items du corpus. Par exemple, le code « 1.3 Date » correspond au moment, réel ou explicite, où le document a été écrit ou produit. À défaut de pouvoir obtenir des rapports de mi-mandat, le code « 1.4.1.1 Rapport en cours d'exercice » a servi, quant à lui, à indiquer les documents contributifs au rapport final, dont les grilles d'entrevues. Toujours dans la première section, le code « 1.4.5.2 Type d'article » a permis de repérer le genre d'article de périodique auquel nous avions affaire : éditorial, lettre d'opinion, entrevue, etc. Dans un même ordre d'idée, le code « 1.4.5.3 Emplacement de l'article » désignait la section dans laquelle l'article de journal avait été publié, tel que la une, l'actualité nationale, un dossier spécial, etc. Par ailleurs, les éléments du corpus qui avaient été conçus pour un auditoire réduit, comme des mémos internes, des fiches d'information pour les membres d'un regroupement, ainsi que certains courriels, ont été codés « 1.4.6 Document à circulation restreinte ».

La deuxième section de la grille d'analyse comprend des éléments pouvant être utilisés par les commissions de vérité ou les leaders d'opinion publique pour effectuer des généralisations, créer des catégories et des sous-catégories. Ce sont le plus souvent des facteurs communs aux expressions liées aux victimes dans différentes sociétés que ce soit en contexte d'après-guerre ou en voie de paix (âge, genre, groupes socio-économiques, etc.). Au demeurant, ces facteurs peuvent être associés entre eux. Ainsi, le code « 2. Dénombrement » est une série d'expressions quantitatives reliées aux groupes de victimes qui étaient le plus souvent combinées avec un autre élément, tels que l'état civil ou le fait d'être membre d'une organisation sociopolitique. Les passages encodés sous « 2. Dénombrement » ont aussi fait surgir la nécessité d'un code portant sur l'identification des victimes. Sous le code « 3. Identification des victimes », ainsi que ceux qui lui sont rattachés (« 3.1 Victime identifiée » et « 3.2 Victime non identifiées ») ce sont les processus visant l'établissement d'un nombre de victimes, mais également de leur identité, qui ont été répertoriés : est-ce que l'identité des victimes a pu être établie ? Comment ont été identifiées les victimes ? Est-ce qu'on a octroyé des numéros, des surnoms ou des noms réels aux victimes mentionnées dans les documents ?

---

<sup>336</sup> Cf. à l'annexe 6 pour consulter la grille finale.

Parmi les autres codes de cette section méritant quelques précisions se trouvent les codes « 4.4 Origine », « 4.5.1 Groupes ethniques », « 4.5.2 Groupes ethnolinguistiques ». Tandis que l'origine est ici entendue en termes géographiques, c'est-à-dire le lieu de naissance ou la nationalité, la descendance ou l'appartenance ethnique est davantage l'objet des deux autres codes ci-mentionnés. Le mot « maya » peut être utilisé autant pour désigner une ethnie qu'un groupe culturel ou ethnolinguistique. Cependant, sous ce terme parapluie se cache une multitude de groupes ethniques qui se caractérisent essentiellement par leur langue (Achí, Akateko, Awakateko, Ch'orti [Chorti], Chuj, K'iche [Quichés], Ixil, etc.)<sup>337</sup>. Soulignons aussi que les désignations de ces groupes sont parfois en espagnol, parfois une transcription en langue autochtone. Aussi, dans nos mots-clés, nous avons conservé les deux orthographies possibles.

Toutefois, dans la deuxième section de notre grille, nous avons omis le type de violation subi comme dénominateur commun de la constitution de catégories de victimes ; les mécanismes d'identification des victimes se rapportant aux approches basées sur les droits humains (*right-based approaches*) ont plutôt fait l'objet de la troisième partie de notre grille de codage. Néanmoins, cette partie ne doit pas être comprise comme étant conforme aux préceptes du droit international humanitaire et des droits de la personne, mais plutôt comme s'en inspirant. D'autant plus que la teneur de certaines violences rapportées par les commissions de vérité guatémaltèques, comme le cannibalisme forcé par autrui, est difficilement qualifiable par un juriste néophyte. En outre, cette section ne visait pas à établir la fréquence des crimes ou le type de violation le plus souvent infligé et qui a été répertorié par les commissions, étant donné que celles-ci avaient déjà fait ces exercices dans leurs rapports. Il s'agissait davantage de mettre de l'avant la manière dont ces exactions étaient exprimées. D'ailleurs, le code « 5.1 Avoir souffert de violence » se distingue de l'esprit du droit international, selon nous. En effet, « 5.1 Avoir souffert de violence sans spécification » désigne le fait d'avoir été victime de la *violencia* (violence) au même titre que de la *situación* (situation), euphémisme pour décrire la *cultura de miedo* (culture de peur) ou encore la guerre civile<sup>338</sup>, des abus non codifiés en ces termes par le droit international.

De surcroît, nous aurions pu choisir d'exprimer les violences culturelles subies par les victimes en langage juridique. Cependant, nous avons préféré les intégrer à la quatrième et dernière partie de notre grille de codage « Caractérisation des victimes selon des enjeux politiques, culturels ou moraux », puisque nous avons constaté, lors du test de codage, que ce type de violation était mis de l'avant quand l'importance de la communauté était mentionnée dans les discours analysés. Qu'il s'agisse de la famille, d'un village et même du pays, la collectivité a une telle valeur au Guatemala

<sup>337</sup> Cf. Victor MONTEJO, *op. cit.*, p.20-21.

<sup>338</sup> Silvia BARRENO et al., *op. cit.*, p. 2.

que bien souvent un regroupement peut être érigé comme victime, de là l'idée de codes spécifiques pouvant indiquer cette réalité (codes « 9. Importance de la collectivité » et suivants). De telle sorte que le pays tout entier, le Guatemala, est considéré dans certains extraits comme une seule victime.

Il y a également d'autres éléments propres au contexte guatémaltèque qui étaient indispensables d'intégrer à la grille de codage. Premièrement, l'histoire du pays (code 8.1) est pour certains acteurs la source des souffrances des victimes, notamment dans l'idée que la victimisation des Mayas lors de la guerre civile est une seconde victimisation, puisqu'ils étaient déjà stigmatisés par la colonisation espagnole. Deuxièmement, être victime d'un système (code 8.2) fait aussi partie des éléments propres au cas du Guatemala, dans la perspective où des acteurs, adoptant une grille d'analyse marxiste du conflit, caractérisaient les personnes affectées comme victimes d'un système d'exploitation, du système capitaliste, ou d'un système politique élitiste. En dernier lieu, le *susto*, maladie psychique commune à plusieurs pays d'Amérique latine, est une particularité liée au contexte de notre cas d'étude que nous avons choisi de consigner dans notre grille de codage<sup>339</sup>. À certaines occasions, le *susto* s'apparente à un choc post-traumatique, mais loin d'être seulement une conséquence du conflit, cette maladie dite culturelle explique également la cause de décès de quelques individus et parfois, la motivation des crimes commis.

De surcroît, tout en ayant le statut de victime, une personne peut aussi avoir joué ou se voir attribuer un rôle autre que lors du conflit. Par exemple, la victime peut avoir été considérée comme un collaborateur du régime, alors qu'il apparaîtra après la fin du conflit qu'elle subissait des pressions qui la forçaient à agir ainsi. Bien qu'il soit rare que les victimes soient considérées autant comme telles que comme des agresseurs, c'est un cas de figure qui peut également advenir. Aussi, le code 11 et ses dérivés sont venus nuancer ces deux catégories et retracer les changements dans les perceptions entourant les catégories de victimes. Il en va de même pour le code « 10. Rôles et contribution dans le processus de recherche de la vérité », que ce soit sous l'institué « 10.1.1 Victime passive » ou « objet » de la recherche de vérité, que celui que nous avons nommé « 10.1.2 Victime active », où la victime en tant que « sujet » pose des actions en vue de la mise en lumière de la vérité. Somme toute, ces codes ont également permis de cerner les rapports de forces et divers enjeux politiques autour de la catégorie de victime.

Les enjeux que nous pourrions qualifier de moraux dans la construction d'images de victimes ont inspiré un des derniers regroupements de codes : « 12. Caractérisation de la victime ». Cette

---

<sup>339</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 81. Cf. également à Susan C. WELLER and *al.*, "Susto and Nervios: Expressions for Stress and Depression", *Cult Med Psychiatry*, 2008, vol. 32, no. 3, pp. 406–420.

famille de codes avait comme but de relever les attributs de la victime, autrement dit le champ lexical associé à la description des victimes, en fonction des acteurs dont le discours était rapporté, que ce soit par la victime elle-même, par l'une des commissions, par un représentant du gouvernement guatémaltèque, par l'armée ou par les paramilitaires, par les groupes guérilleros, etc. Si les codes précédents ont été particulièrement utiles dans la mise en exergue des processus de cadrages, voire des facteurs les ayant influencés, les attributs des victimes se sont révélés très instructifs pour déduire la manière dont les victimes étaient cadrées en fin de compte. Les résultats de notre analyse seront présentés dans les deux prochains chapitres.

## Chapitre 3 : La victime, une catégorie fuyante

### 3.1 Droit à la vérité et droits humains, des discours pour persuader une société de témoigner

#### 3.1.1 Convaincre de la nécessité d'affronter les fantômes du passé

Après plus de trente-cinq années de guerre, déterminer à qui devait être reconnu le statut de victime n'allait pas de soi pour les commissions de vérité du Guatemala. Tandis que les mandats de certaines commissions de vérité comportent des lignes directrices à ce sujet ou encore des indications à partir desquelles inférer une définition préalable des victimes<sup>340</sup>, celui de la CEH demeure vague sur ce point. Le premier paragraphe de la section établissant ses fonctions souligne que la commission devait recevoir « [...] les éléments d'informations des particuliers ou des institutions qui s'estiment affectés<sup>341</sup> », un euphémisme qui se présente comme une dispense d'aborder de front la notion de « victimes ». Par ailleurs, si les victimes étaient au centre de l'investigation menée par le REMHI, aucune définition initiale n'apparaît dans les procès-verbaux des ateliers diocésains menant au projet de récupération de la mémoire historique<sup>342</sup>. Au lendemain du conflit, le terme de victime est d'ailleurs peu présent dans l'échantillon des discours produits par la presse que nous avons analysé. Les actes de violence commis lors de la guerre civile et la persistance de l'impunité en situation de post-conflit étaient certes dénoncés par plusieurs journalistes<sup>343</sup>. Cependant, peu faisaient appel à la figure de victime que ce soit pour illustrer ou justifier leurs propos.

Ce n'est pas que les références aux victimes furent totalement absentes des discours circulant dans l'espace public d'après-guerre, mais elles relevaient le plus souvent de l'évocation. Les

---

<sup>340</sup> E.g. La commission de vérité marocaine. Cf: UNITED STATES INSTITUTE OF PEACE, *Equity and Reconciliation Commission*, Dahir (Royal Decree), no. 1.04.42, [en ligne], <https://www.usip.org/publications/2004/12/truth-commission-morocco>, (page consultée le 10 avril 2017).

<sup>341</sup> La traduction officielle du mandat privilégie « lésées » plutôt qu' « affectée ». Nous avons cependant choisi cette dernière qualification qui nous semble plus proche du texte original : « [...] antecedentes e información que proporcionen las personas o instituciones que se consideren afectadas así como las Partes. » De plus, les commissions de vérité ont utilisé le terme *afectado* (affecté) pour référer aux victimes. « Lésées » nous semble donc s'éloigner du champ lexical entourant la notion de victime créé dans la foulée des commissions. Cf. UNITED NATIONS PEACEMAKER, « Document Retrieval », *Annexe II : Agreement on the Establishment of the Commission to Clarify Past Human Rights Violations and Acts of Violence that have Caused Guatemalan Population to Suffer* (version française), 23 juin 1994, Oslo, [en ligne], [http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/GT\\_940623\\_EstablishmentCommissionClarifyPastHumanRightsViolations%28fr%29.pdf](http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/GT_940623_EstablishmentCommissionClarifyPastHumanRightsViolations%28fr%29.pdf), (page consultée le 16 mai 2016).

<sup>342</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, pp. 174-317.

<sup>343</sup> E.g. D24-*Encuentro ecuménico: establecer la verdad es moralmente ineludible*, D26-*Gobierno y guerrilla acuerdan crear comisión de la verdad*, et D34-*Se ha iniciado el trabajo preparatorio para la comisión de la verdad*.

dynamiques du conflit, tout comme celles de la consolidation de la paix, peuvent expliquer comment cette figure, autant que les personnes l'incarnant, avait peu à peu été « invisibilisé ». En effet, la longue période durant laquelle avait sévi la guerre civile et les différentes configurations qu'avaient prises les affrontements au fil du temps compliquaient tant l'exercice de dénombrement des victimes que celui visant à définir les caractéristiques de ces dernières. Connaître l'identité même des victimes était également un défi en soi, puisque la fin officielle des hostilités n'avait pas mis fin à l'oppression, aux craintes et aux silences qui avaient marqué le quotidien de la majorité des Guatémaltèques.

NOMBREUSES étaient les personnes qui pouvaient apporter un éclairage différent à la version officielle de l'État sur les événements du passé dont au premier plan, et suivant la logique des commissions de vérité, les victimes et/ou l'entourage des personnes disparues. Mais la plupart d'entre elles s'étaient emmurées, au fil des années, dans un mutisme complet<sup>344</sup>. La lecture des rapports des deux commissions permet de constater que l'utilisation de la torture, des disparitions forcées et des violences sexuelles ne se faisaient pas que dans le but de soumettre la population. Ils s'agissaient aussi de mécanismes de dissuasion utilisés à l'encontre des personnes qui exigeaient de savoir ce qui était advenu de leurs proches disparus<sup>345</sup>. Dans une entrevue menée par un journaliste américain avec l'une des collaboratrices au REMHI, cette dernière soulignait à ce propos que « [...] le rapport du REMHI ne parle pas seulement de l'impact de la violence dans la vie des personnes encore en vie, mais aussi des mécanismes de la terreur, et de comment ces mécanismes continuaient de paralyser la population, et que la population ne disait pas, ne parlait pas de tout ce qu'elle avait vu et vécu<sup>346</sup> ». La première tâche du REMHI et de la CEH fut donc de convaincre la population de surmonter la peur des représailles et de témoigner de son vécu ; un exercice auquel ces institutions ont dû se plier à de nombreuses occasions, et ce, jusqu'à la fin de leurs activités.

Cette entreprise de persuasion s'est révélée d'autant plus difficile pour la CEH, qui a dû affronter le scepticisme de la population. Plusieurs éléments de discours figurant dans les documents médiatiques de notre corpus témoignent qu'à plusieurs reprises l'institution, son mandat et ses pouvoirs et sa légitimité ont été objets de remises en question, si ce n'est d'accusations à

---

<sup>344</sup> Rachel HATCHER, "Truth and Forgetting in Guatemala : An Examination of Memoria Del Silencio and Nunca Más", 2005, *op. cit.*, p. 134.

<sup>345</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 429 et tomo, 3 pp. 67;70.

<sup>346</sup> D16-*Interview with Yolanda about situation in Guatemala* : « [...] el informe de REMHI habla no solo del impacto que tuvo la violencia en la vida de las personas que quedaron vivas, sino tambien [sic] habla de los mecanismos del terror, y como estos mecanismos perseguian [sic] paralizar a la poblacion [sic], y que la poblacion [sic] no dijera, no hablarla de nada de lo que había visto y vivido. »

peine voilées<sup>347</sup>. Notamment, dans l'article « *En Guatemala no habrá otro Nuremberg*<sup>348</sup> », la CEH fut présentée « [...] comme un instrument juridique qui protège et légalise l'impunité des criminels de guerre [de l'armée comme de la guérilla].<sup>349\*</sup> » Toutefois, derrière les plus véhémentes critiques à l'encontre de la CEH, une défiance envers le but ultime d'une commission de vérité apparaît en filigrane : la crainte que le passé soit connu et les conséquences que cela pourrait entraîner pour la société guatémaltèque.

Bien que pour des raisons opposées, la peur de voir resurgir les fantômes du passé était partagée autant par les acteurs influents de la société civile que par les élites politiques et militaires<sup>350</sup>. Certes, une part de ces appréhensions a survécu aux travaux des commissions de vérité et a continué à entretenir un déni des évènements du passé<sup>351</sup>. En alléguant que les témoignages récoltés par la CEH avaient été rémunérés à même des fonds étrangers<sup>352</sup>, le général Mejia Victores a vraisemblablement choisi de s'attaquer à la crédibilité de cette commission dans le but de diminuer l'importance de ses conclusions quant aux disparitions forcées ayant eu lieu sous son régime. Néanmoins, les craintes survenant à l'idée de revisiter le passé ont également miné la coopération entre la CEH et l'armée guatémaltèque, entravant ainsi l'exercice de « clarification historique »<sup>353</sup>.

Caractéristiques de cette société à la sortie du conflit armé, les appréhensions suscitées par les commissions de vérité et les tensions qui en découlaient ne peuvent être passées sous silence. Elles expliquent, entre autres, la nécessité pour les deux commissions de développer un argumentaire afin de convaincre du bien-fondé de leur exercice les « victimes », leurs proches et les organisations les défendant, autant que les réfractaires à leur mise en œuvre. Ce n'est qu'en impliquant tous les acteurs concernés que les commissions entrevoyaient réaliser leur mandat. Toutefois, cet exercice de persuasion devait se faire de manière à conserver les appuis préexistants : l'assistance des pays « amis » et de l'Assemblée des Nations Unies au niveau international, tout comme le soutien d'organisations de la société civile et de l'Église catholique au

<sup>347</sup> E.g. D33-*Comisión de la verdad aún no funciona, pero ya genera fricciones*, D35-*La comisión de la verdad. Análisis preliminar del acuerdo*, et D37-*En Guatemala no habrá otro Nuremberg*.

<sup>348</sup> D37-*En Guatemala no habrá otro Nuremberg*.

<sup>349</sup> D37-*En Guatemala no habrá otro Nuremberg* : « [...] De hecho, se perfila como el instrumento jurídico que ampara y legaliza la impunidad de los criminales de guerra [tanto del ejército como de la guerilla] ».

<sup>350</sup> Dont Mgr Quezada Toruño. Cf. D33-*Comisión de la verdad aún no funciona, pero ya genera fricciones*.

<sup>351</sup> D50-*Entrevista - Mejía Víctores niega sindicaciones en su contra*.

<sup>352</sup> Le fait de témoigner dans le cadre de la CEH était un acte volontaire et n'impliquait aucune rémunération – même si l'espoir d'une rétribution matériel a pu avoir motivé quelques-uns : Silvia BARRENO et al., *op. cit.*, p. 11. Quant au REMHI, il y a nulle mention de rémunération ou d'avantage matériel lié au témoignage dans Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*

<sup>353</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 51.

niveau local. En effet, si une partie de la société guatémaltèque niait « le drame » que représentait cet épisode historique, et qu'une autre partie refusait de le connaître, il demeurait des individus sachant ce qui c'était passé et qui désiraient se faire connaître<sup>354</sup>. Et c'est au nom de ces derniers que les commissions se sont mises à l'œuvre.

### 3.1.2 Au nom du droit à la vérité, des droits humains... et des victimes

#### A. Une vérité unificatrice

En 1997, la division persistante au sein de la société guatémaltèque concernant le bien-fondé de connaître le passé n'a pas empêché Christian Tomushat de proclamer que « [...] la majorité [réclamait] de connaître la vérité intégrale sur les violations des droits humains et sur les actes de violence<sup>355</sup> ». Il faut cependant résister cette déclaration dans la suite logique des négociations de paix. La même année, l'*Accord visant la légalisation de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque*<sup>356</sup> a rappelé que « le droit de connaître la vérité est un droit inaliénable de toute société », un droit précédemment reconnu au peuple guatémaltèque par l'acte fondateur de la CEH en 1994<sup>357</sup>. La satisfaction de ce droit était l'une des inspirations majeures dans le travail des commissaires de la CEH. Bien que leurs discours y réfèrent autrement, il en fut de même pour l'équipe de coordination du REMHI. À l'occasion de la présentation publique du rapport du REMHI le 24 avril 1998, Mgr Juan Gerardi s'était fait le défenseur de la nécessité de connaître la vérité, citant tantôt le Pape Jean-Paul II, tantôt la bible<sup>358</sup>. Lors du même discours, l'archevêque a aussi expressément mentionné que la vérité, vecteur de paix et de réconciliation, était ce qui avait animé l'entièreté de l'entreprise menée par le REMHI<sup>359</sup>.

La finalité de cette quête de vérité a été exprimée différemment par les deux commissions. Tandis que l'accord créant la CEH insistait sur la coexistence pacifique et la démocratisation qui devait survenir après la mise en lumière du passé, le REMHI entrevoit la vérité comme une voie vers la libération, le pardon et la réconciliation<sup>360</sup>. Cependant, une fois explicités, ces objectifs se rapportaient à deux grandes finalités : la non-réitération du conflit et la reconstruction sociopolitique du pays. Certains y verront, à juste titre, l'écho de la rhétorique de la justice réparatrice, ou du

<sup>354</sup> « Drame » est le mot choisi par Silvia Barreno et *al.*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>355</sup> D9-*Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH*.

<sup>356</sup> "Chronology of Peace Talk", *op. cit.*, p. 96.

<sup>357</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 226 et pp. 253-254.

<sup>358</sup> Par exemple, « Connaitre la vérité nous affranchira\* », est une expression qui réfère à l'évangile de Jean (8 : 32). D17-*Discurso de Monseñor Juan Gerardi con ocasión de la presentación del informe REMHI*, p. 2

<sup>359</sup> D17-*Discurso de Monseñor Juan Gerardi con ocasión de la presentación del informe REMHI*, p. 2.

<sup>360</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, pp. 22;103;418.

moins les grandes lignes des discours entourant la justice transitionnelle. Pour le moment, nous préférions insister sur le fait que le droit à la vérité transcende les frontières et les cultures. Elle a également, une grande capacité de mobilisation sociale et une pouvoir de transformation sociale lui ait fréquemment conféré ; ce qui en fait, à notre un sens, un *master frame*<sup>361</sup>.

Il ne s'agit pas ici de débattre de l'ontologie de la vérité telle que s'y réfèrent les commissions de vérité ou d'établir la généalogie juridique du droit à la vérité. À l'instar d'Emmanuel Guematcha<sup>362</sup>, rappelons simplement que le droit à la vérité est d'abord un droit octroyé à une collectivité. Parfois désigné sous le vocable « droit de savoir », le droit à la vérité reconnu au peuple guatémaltèque a engagé le REMHI et la CEH à exposer les causes, les mécanismes et les conséquences des violences subies par la population. En reconstruisant le contexte sociohistorique du conflit, ces institutions ont adopté une méthodologie plus exhaustive que nombre de commissions de vérité ; une approche que les commissaires ont suivie consciemment en souhaitant contribuer de la sorte à la reconstruction sociale<sup>363</sup>. Le droit de savoir est également un droit individuel. En ce sens, il devient celui des proches de connaître ce qui est arrivé à leurs êtres chers. La préoccupation du REMHI et de la CEH pour les individus se perçoit, entre autres, par les études de cas individuels analysés et les cas illustratifs étudiés dans les deux rapports finaux<sup>364</sup>. Or, cette conception du droit de savoir a aussi comme pendant le droit à la dignité, puisqu'établir la vérité sur ce qui est arrivé est une manière de réhabiliter la mémoire des disparus. Conséquemment, le droit à la vérité, qu'il soit collectif ou individuel, fait partie d'un processus discursif visant le changement sociétal.

Cependant, le droit à la vérité comme cadre d'action collective dépassait l'espace dans lequel œuvraient les commissions de vérité guatémaltèques. Effectivement, le droit de savoir est intrinsèquement lié à la problématique des disparitions forcées, pratiques commune à de nombreux régimes dictatoriaux en Amérique latine<sup>365</sup>. Quelques commissions de vérité sud-américaines s'étaient d'ailleurs penchées sur le sujet. Pensons, notamment, à la CONADEP en Argentine, ou encore à la *Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación* du Chili<sup>366</sup>. Plusieurs mouvements

---

<sup>361</sup> Robert D. BENFORD et David A. SNOW, « Processus de cadrage et mouvements sociaux [...] », *op. cit.*, p. 229.

<sup>362</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 226.

<sup>363</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 307; Silvia BARRENO et al., *op. cit.*, p. 93.

<sup>364</sup> Si les cas servant à illustrer les cas individuels sont répartis à travers les divers volumes des rapports des deux commissions, les tomes 6 à 11 de *D14-Guatemala : memoria del silencio* et une grande partie du tome 4 de *D18-Guatemala : nunca más* font figures de monuments commémoratifs; ils sont dédiés qu'aux recensements des victimes.

<sup>365</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 226.

<sup>366</sup> Cette commission est aussi désignée la « Commission Rettig » du nom de celui qui l'a dirigé. Cf. Amy ROSS, *op. cit.*, p. 71.

sociaux s'étaient aussi constitués autour de ce droit à la vérité à travers le continent : les *Madres de la Plaza de Mayo*, en Argentine et le GAM, au Guatemala, pour n'en nommer que quelques-uns<sup>367</sup>. La communauté internationale avait également pris conscience du phénomène des disparitions forcées dans la foulée des renversements des dictatures en Amérique Centrale et du Sud. De surcroît, l'Assemblée des Nations Unies s'était saisie de cet enjeu en créant, entre autres, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires en 1980 et en adoptant la *Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* en 1992<sup>368</sup>.

En tant que commission de vérité hybride appuyée par l'ONU<sup>369</sup>, la CEH ne pouvait être insensible aux enjeux des détenus disparus. De surcroît, il y a fort à parier que le droit à la vérité trouvait un écho au sein de l'équipe de la CEH, d'autant plus que celle-ci était fréquemment mise en relation avec d'autres commissions de vérité latino-américaines dans la presse guatémaltèque. Quant au REMHI, s'il se présentait comme un projet alternatif à la CEH, il n'en restait pas moins que ses modèles institutionnels étaient les commissions de vérité au Chili, du El Salvador et en Argentine<sup>370</sup>. Sa perméabilité à ce *master frame* paraît donc plus que vraisemblable.

Il ressort de ces considérations que le droit à la vérité était un cadre d'analyse du passé assez large, flexible et inclusif pour que les commissions de vérité aient pu rallier le plus grand nombre de Guatémaltèques à leur cause. Néanmoins, le droit de savoir que nous retrouvons dans le cadre référentiel de la CEH n'a guère été développé dans son rapport, *Guatemala : memoria del silencio*<sup>371</sup>. L'absence d'un traitement explicite de ce droit dans ce rapport n'est, cependant, qu'unecdotique en comparaison avec la prévalence d'un autre *master frame* dans ce document : celui des droits humains.

### ***B. Le paradigme des droits humains***

Ces dernières années, les commissions de vérité se sont imposées en tant que mécanismes visant à investiguer les cas non résolus de violations des droits humains<sup>372</sup>. Les commissions

---

<sup>367</sup> Amy ROSS, *op. cit.* p. 73.

<sup>368</sup> Emmanuel Guematcha, *op. cit.*, pp. 132-133.

<sup>369</sup> Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 61.

<sup>370</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, pp. 320-21.

<sup>371</sup> Il en va de même pour d'autres commissions, comme celles du Salvador et du Libéria, comme le soulève Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 233.

<sup>372</sup> Eduardo GONZALEZ, "Set to fail? Assessing Tendencies in Truth Commissions Created After Violent Conflict", in INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE – KOFI ANNAN FOUNDATION, *Challenging the conventional. Can Truth Commissions Strengthen Peace Processes?*, New York, 2014, p 1.

guatémaltèques n'ont pas fait exception comme le démontre, notamment, l'intitulé de l'acte constitutif de la CEH — *l'Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque* — ainsi que le premier de ses objectifs qui indique que cette commission se devait de « [faire] la lumière, en toute objectivité, équité et impartialité, sur les violations des droits de l'homme et les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque dans le contexte du conflit armé »<sup>373</sup>. Puisque l'ODHAG avait comme mission initiale de documenter et dénoncer les violations des droits humains, il allait de soi que ces derniers fussent aussi au cœur de l'enquête du REMHI<sup>374</sup>. Dans l'avant-propos de *Guatemala : nunca más*, Mgr Prospero Penados del Barrio a explicité cet intérêt : « [ce] rapport a pour fondement de préserver la mémoire historique concernant la violence politique et les très graves violations des droits des personnes et des communautés indigènes pendant ces trente-six années d'une lutte fratricide qui a provoqué une polarisation sociale sans limites.<sup>375</sup> »

Le langage associé aux droits humains est devenu un instrument justifiant l'intervention de toutes les commissions de vérité. Ceci étant, la CEH et le REMHI se l'approprient afin de participer à la construction de sens autour de ces violations. Un processus qui visait, ultimement, à remplacer la précédente « culture de violence » par une « culture des droits humains »<sup>376</sup>, tel qu'exprimé dans le quatrième tome de *Memoria, Verdad y Esperanza*<sup>377</sup> : « [t]ous les gens devraient connaître leurs droits en tant qu'individus et en tant que groupes. Ainsi, la répétition des violences pourrait être évitée\* ». Sans contredit, la CEH et le REMHI ont procédé à un *diagnostic framing* (cadrage diagnostique) en identifiant à la fois la situation à changer — la culture de violence — et des mesures qui contribueraient à remédier à ce problème et à instaurer une situation idéale — une culture des droits humains.

La connaissance du contexte sociohistorique des violences était donc essentielle au travail des deux commissions dans la mesure où elle permettait de comprendre de quelles façons la

---

<sup>373</sup> Cf. Annexe 3 : reproduction de *l'Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque*.

<sup>374</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 3, p. 262

<sup>375</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, « Palabras Preliminares », p. IX : « [este] presente informe es el de preservar la memoria histórica sobre la violencia política, las gravísimas violaciones a los derechos humanos de las personas y comunidades indígenas durante estos treinta y seis años de lucha fratricida que produjo una polarización social sin límites. »

<sup>376</sup> Nevin T. AIKEN, *op. cit.*, p. 21.

<sup>377</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 4, p. 288 : « [t]oda la gente debe conocer sus derechos como personas y como grupos. Así se puede evitar que se repita la violencia. »

violence s'était exprimée en vertu des droits humains<sup>378</sup>. C'est d'ailleurs cette lecture du deuxième et du troisième objectifs du mandat de la CEH qu'en ont fait les commissaires<sup>379</sup>. Toutefois, les droits humains sur lesquels la CEH et le REMHI devaient faire porter leur investigation n'avaient pas été circonscrits avant leur mise en œuvre, donnant de la sorte le champ libre aux deux équipes de définir la matière exacte de leur enquête. La présence de préjuges étant le trait premier distinguant les victimes d'autres catégories sociales, les deux commissions ont esquisonné le portrait des victimes de la guerre au Guatemala en établissant ce dont elles avaient été susceptibles de souffrir. Une entreprise qui n'a pas été faite en vase clos. Effectivement, les pressions des groupes sociaux et autochtones pour inclure la problématique historique du racisme et la question de violences à caractère génocidaire ont amené les deux institutions à intégrer ces préoccupations à leurs travaux et à leurs rapports respectifs<sup>380</sup>.

La construction d'une grille d'analyse du conflit fondée sur les violations des droits humains a eu d'importantes conséquences pour les personnes ayant été affectées par la guerre civile. D'une part, cela offrait à une partie de la population un cadre permettant de nommer le ou les abus qu'elle avait subis. Pour les individus qui ont pu, dès lors, prétendre à la condition de victime, il ne s'agissait plus d'une question de fatalité, mais d'un crime connu, pouvant et devant être reconnu par les autres acteurs sociaux. Tandis que le droit à la vérité leur conférait la légitimité de témoigner, l'utilisation du discours sur les droits humains comportait également l'avantage de convaincre les individus « lésés » que leur participation était justifiée. Elle a peut-être même valorisé l'idée que l'atteinte aux droits exigeait réparations, incitant les individus à participer aux activités des commissions — quoiqu'à l'annonce de la signature de l'accord fondateur de la CEH, plusieurs villageois n'aient point perçu ce qu'une commission de vérité pouvait leur apporter<sup>381</sup>. Néanmoins, ce discours dépassait l'individualité de leur vécu et collectivisait la souffrance. Et de là, il n'y avait qu'un pas à faire pour que la constitution de groupe de victimes, ou celle d'une image d'un groupe unitaire de victimes, soit faite.

En outre, le discours des droits humains est reconnu pour être rassembleur et susceptible d'enjoindre à participer aux transitions politiques plusieurs acteurs locaux, régionaux, ou internationaux<sup>382</sup>. De fait, au Guatemala, il a joué le rôle de *motivating frame* (cadre

<sup>378</sup> Silvia BARRENO et al., *op. cit.*, p. 119; D18-*Guatemala : nunca más*, tome 2, p. 490; Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>379</sup> Félix REÁTEGUI, *op. cit.*, p. 37.

<sup>380</sup> Greg GRANDIN, *op. cit.*, p 59; Madeleine FULLARD and Nicky ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 63.

<sup>381</sup> Amy ROSS, *op. cit.*, p. 78.

<sup>382</sup> David STOLL, "Human Rights, Land Conflict and Memories of the Violence in the Ixil Country of Northern Quiché", in SIEDER, Rachel, *Guatemala after the Peace Accords*, London, Institute of Latin American Studies, 1998, p. 43.

motivationnelle). Certes, l'universalité des droits humains est relative et plusieurs diront que ce *master frame* est souvent appliqué sans tenir compte du contexte ou selon une perspective occidentale<sup>383</sup>. Cependant, dans le cas qui nous intéresse, le cadre des droits humains était attractif pour les organisations guatémaltèques qui luttaient pour ces droits depuis les années 80 et qui œuvraient à la transformation de la société<sup>384</sup>. Certaines d'entre elles avaient d'ailleurs influencé, même indirectement, le mandat et les travaux de ces institutions. Par exemple, le GAM, le CONAVIGUA et la *Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (FEDEFAM – Fédération latino-américaine des familles des détenus disparus) avaient été sollicités lors de l'élaboration de la mission de la CEH<sup>385</sup>. Il donc difficile de déterminer si ce cadre avait une résonnance pour ces groupes ou si c'était le discours de ces groupes qui trouvait écho au sein de la CEH et du REMHI.

Dans le contexte de transition politique au Guatemala, le droit à la vérité et les droits humains sont deux *master frames* qui n'ont pas seulement eu comme effet de mobiliser les acteurs concernés et/ou de convaincre les gens d'affronter le passé. Ces cadres ont également façonné des figures de victimes auxquelles nous référerons comme étant celles de la « victime-témoin », de la « victime d'un crime (re)connu » et de la « victime à réparer ». Cependant, il existe un flou discursif dû à la juxtaposition de ces deux cadres dans les discours du REMHI et de la CEH : il est impossible de savoir si ces figures ont été produites par l'un ou l'autre de ces cadres interprétatifs, voire par les deux. Cette confusion transparaît régulièrement dans les témoignages des victimes, récits narratifs sélectionnés par les commissions pour faire partie de leur rapport<sup>386</sup>. Le droit à la vérité et les droits humains constituaient alors deux cadres indissociables autant pour l'observateur extérieur que pour les acteurs qui furent au cœur même des activités de ces commissions<sup>387</sup>.

---

<sup>383</sup> Cf. notamment à Stener EKERN, *op. cit.*, et Brigitte FRENCH, " Technologies of Tellings: Discourse, Transparency, and Erasure in Guatemalan Truth Commission Testimony", *Journal of Human Rights*, vol. 8, no. 1, pp. 92-109.

<sup>384</sup> Karine VANTHUYNE, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, pp. 89-93.

<sup>385</sup> Esteban CUYA, *op. cit.*, p. 237.

<sup>386</sup> E.g. D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 268.

<sup>387</sup> Le fait que la vérité, les droits humains et même la justice sont devenus indissociables dans les contextes de transition politique est aussi remarqué par Frank LA RUE, "The right to Truth and the Right to Justice as Preconditions for Rule of Law", in SIEDER, Rachel, *Guatemala after the Peace Accords*, London, Institute of Latin American Studies, 1998, p. 173.

## 3.2 De la multiplicité de la figure de victime

### 3.2.1 La victime : témoin du passé, détentrice de la vérité

#### *A. Identifier les victimes ou des porte-parole pour donner une voix au passé*

Nous avons précédemment mentionné qu'il fut nécessaire pour les commissions de vérité guatémaltèques de mobiliser le droit à la vérité jusqu'à ce que la « lumière » sur le passé puisse être faite. Cette vérité a d'abord été celle de toutes personnes qui considéraient avoir souffert ou avoir été affectées par les violences. Dans le discours d'inauguration des activités de la CEH, le commissaire Christian Tomuschat a d'ailleurs spécifié qu'au Guatemala « [...] il n'y a pratiquement pas une personne qui n'ait pas souffert de la violence qui a frappé durant des décennies toutes les classes de la population<sup>388</sup> » ; une affirmation faite au moment même où l'équipe du REMHI était en train d'esquisser les grandes lignes du portrait des victimes. Par conséquent, la définition de la figure de « victime » durant la transition politique s'est faite *a priori* par le concours de l'ensemble de la société, ou du moins par la volonté de la CEH de procéder de la sorte.

Cet appel lancé au grand public a sans nul doute permis de récolter le plus grand nombre de renseignements possibles, et ce faisant, de peaufiner les critères d'inclusion et d'exclusion des groupes victimaires basés sur les droits humains. Il reste, cependant, impossible de saisir la mesure exacte qu'a eue cette invitation de la CEH à l'endroit de toute une nation sur la détermination de la condition de victime du conflit guatémaltèque. Bien que le nombre de témoignages entendus fut révélé à la fin des travaux de la CEH — soit 7 200 entrevues<sup>389</sup> — son mandat lui prescrivait le silence total sur les informations récoltées afin de protéger les informateurs et les témoins<sup>390</sup>. Une culture du secret régnait donc au sein de l'équipe de la CEH et cette commission est demeurée particulièrement discrète sur la scène publique durant ses investigations<sup>391</sup>. Qui plus est, à l'exception d'une conférence de presse de Christian Tomuschat qui coïncidait avec la moitié de la durée de vie de cette commission, peu d'information a été donnée aux médias ainsi qu'à la sphère civile<sup>392</sup>.

Nous ne pouvons que supposer que les termes dans lesquels la CEH et le REMHI s'attendaient à ce que la vérité sur les actes de violence soit formulée aient été influencés autant

<sup>388</sup> D9-Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH : « [...] casi no se encuentra persona que no haya sufrido la violencia que golpeó por décadas a todas las clases de la población. »

<sup>389</sup> Audrey R. CHAPMAN and Patrick BALL, *op. cit.*, p. 24.

<sup>390</sup> Cf. à la fonction IV de l'*Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque* (Annexe 3).

<sup>391</sup> Amy ROSS, *op. cit.*, p. 77.

<sup>392</sup> D9-Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH, Amy ROSS, *op. cit.*, pp. 77–78.

par le paradigme des droits humains que par les associations de la société civile dont les pressions avaient été à l'origine de la création de cette institution. Cette hypothèse est néanmoins plausible, puisque nombre de ces regroupements ont acheminé des mémoires à la CEH, répondant ainsi à son invitation, tandis que plusieurs d'entre eux comptèrent parmi les sources secondaires utilisées pour le projet de récupération de la mémoire historique<sup>393</sup>. Par ailleurs, les locaux de plusieurs organisations, tels le GAM ou le CALDH, furent désignés par la CEH comme des lieux où les individus pouvaient se rendre pour témoigner ou transmettre toutes autres formes d'informations<sup>394</sup>.

Toutefois, les mouvements sociaux ayant émergé lors de l'apparente ouverture du régime dictatorial guatémaltèque des années 80 ne représentaient pas l'ensemble de la population civile. Comme l'a rapportée en entrevue Yolanda<sup>395</sup>, une des contributrices au projet du REMHI : « [...] plusieurs personnes durant la guerre ont dilué la vérité, c'était nécessaire pour survivre, et par conséquent, elles ont oublié leurs propres revendications. Et ici, je peux parler de la population maya, des femmes, et d'autres groupes qui n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer en tant que secteurs.<sup>396</sup> » C'est donc dire que les différentes franges de la société civile n'avaient pas le même le degré d'institutionnalisation et qu'elles n'étaient pas toutes à même d'entrer en dialogue avec les commissions de vérité.

Notre échantillon de discours médiatiques ne nous permet pas davantage de conclure que les groupes de victimes ou de défense des droits humains qui étaient alors formellement constitués parlaient aux noms des victimes, de sorte à se substituer à ces dernières. Cependant, un article du journal *Siglo Veintiuno* paru au lendemain de la signature de l'accord fondateur de la CEH a repris des propos de Nineth Montenegro, fondatrice du GAM et alors dirigeante de l'ASC, et laisse entrevoir une distinction entre les témoins directs — les victimes — et indirects — les proches de ces dernières — : « [les] témoins directs ou les parents de victimes, par les témoignages et les preuves qui pourraient apporter, sont une menace pour les responsables qui ont agi en toute impunité, ce qui est déjà perceptible, comme le démontre le cas de l'attentat qui a blessé gravement Sara Poroj, la dirigeante du GAM, durant la nuit de mercredi.<sup>397</sup> »

---

<sup>393</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 357; D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 1, pp. 197-200.

<sup>394</sup> D2-*Comisión de la Verdad, porque el calor de la sangre jámas se olvida*, p. 15.

<sup>395</sup> Nous supposons qu'il s'agit de Yolanda de la Luz Aguilar Urizar qui fut enlevée et torturée en octobre 1979 et qui a été co-auteure pour du chapitre « De la violencia a la afirmación de las mujeres » du rapport du REMHI. Cf. D18-*Guatemala : nunca más*, tome 1, pp. 201-238; tome 2, pp. 60-61.

<sup>396</sup> D16-*Interview with Yolanda about situation in Guatemala* : « [...] muchas personas en la guerra se diluyeron, verdad, era necesario sobrevivir, y entonces, olvidaron sus propios demandas. Y aquí, puedo hablar de la población maya, de las mujeres, y de otros sectores que no tuvieron la posibilidad de expresarse como sectores. »

<sup>397</sup> D29-PDH: *Principio del fin de una guerra absurda* : « [los] testigos directos o familiares de los victimados, por los

Autant les allégations de Yolanda précédemment rapportées mettent de l'avant la terreur symptomatique des années de guerre civile, autant ceux de Sara Poroj rappellent l'intimidation que subissaient, lors de la consolidation de la paix, les groupes ainsi que les individus qui réclamaient la « vérité ». D'ailleurs, la campagne publicitaire radiophonique et pamphlétaire de la CEH, articulée autour de la notion de vérité, reconnaissait implicitement les craintes et les silences entourant le conflit<sup>398</sup>. Cette campagne intitulée « *Es Tiempo de Decir la Verdad !* », c'est-à-dire « Il est venu le temps de dire la vérité\* » tentait néanmoins de convaincre les individus à venir partager leur vécu<sup>399</sup> : « [v]ous pouvez maintenant parler et apporter votre témoignage sur les faits de violences liés à l'affrontement armé. Personne ne saura votre nom. Confiez-vous, dites-nous ce qui s'est passé. Votre histoire compte. C'est le temps de dire la vérité !\*<sup>400</sup> » En ne se fiant qu'aux propos que la CEH tient dans son rapport final, l'exercice de persuasion a semblé porter ses fruits :

Pour les victimes et les parents qui sont venus témoigner, la connaissance de la vérité était une des motivations principales. Cette reconnaissance publique des faits constituait aussi une revendication de la vérité de sa parole qui a été niée systématiquement durant le conflit armé. Plusieurs personnes se sont approchées du projet pour raconter leur propre histoire qui n'avait jamais été écoutée jusqu'alors et pour dire : croyez-moi.\*<sup>401</sup>

Il en va de même pour les démarches du REMHI dont l'équipe constate, dans *Guatemala : nunca más*, que « [p]lusieurs des victimes et des survivants qui sont venus témoigner ont parlé durant ce moment pour la première fois de ce qu'il leur était arrivé.\*<sup>402</sup> »

Dès lors, nous remarquons une certaine confusion provenant de la nature même de la figure de « victime-témoin » : à plusieurs reprises, les termes « victime », « témoin » et même « survivant » semblent interchangeables dans les différents discours des commissions de vérité. Cependant,

---

testimonios y pruebas que podrían aportar, es una amenaza para los responsables que actuaron amparados por la impunidad, la cual ya se podido percibir, como el caso del atentado que dejó grave a Sara Poroj, dirigente del GAM miércoles por la noche. »

<sup>398</sup> Amy ROSS, *op. cit.*, p. 77.

<sup>399</sup> E.g. D5-*Es tiempo de decir la verdad!* et D6-*Es tiempo de decir la verdad!* [document de vulgarisation],

<sup>400</sup> D5-*Es tiempo de decir la verdad!* : « [u]sted puede hablar ahora y ofrecer su testimonio sobre los hechos de violencia vinculados al enfrentamiento armado. Nadie sabrá su nombre. Confie, cuéntenos qué pasó. Su historio cuenta. ¡Est tiempo de decir la verdad! »

<sup>401</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tome 1, « Presentación General », p. XXIX : Para las víctimas y familiares que se acercaron a dar su testimonio, el conocimiento de la verdad era una de las principales motivaciones. Ese reconocimiento público de los hechos constituía también una reivindicación de la verdad de su palabra que había sido negada sistemáticamente durante todos del conflicto armado. Mucha gente se acercó al proyecto para contar su propia historia que no había sido antes escuchada y para decir: créame.

<sup>402</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tome 1, « Introducción », p. XXXI : « [m]uchas de las víctimas y sobrevivientes que dieron su testimonio hablaron en ese momento por primera vez de lo que les había sucedido. »

lorsqu'une victime était venue raconter son expérience, elle fut considérée comme un « témoin »<sup>403</sup>, mais quand son récit concernait spécifiquement des violences de masse, comme un massacre, elle devenait alors pour les commissions une « survivante »<sup>404</sup>. Ces institutions lui conféraient le titre de victime du moment où elles parvenaient à généraliser son expérience ou lorsqu'elles reconnaissent que la victime avait subi une violation à l'un de ses droits fondamentaux<sup>405</sup>. En conséquence, la victime n'était plus uniquement celui ou celle qui avait été affecté par la guerre ; la victime était le témoin du conflit armé dont l'existence est, une nouvelle fois, en danger, et ce, tant et aussi longtemps que la vérité ne sera pas reconnue publiquement.

Dans les documents finaux des commissions de vérité ayant pour charge de dévoiler cette vérité, de multiples références à la « voix » de la victime s'enchaînent. À la lecture de ces rapports, nous pouvons avoir l'impression que ces institutions se défendaient de la sorte de faire autre chose que de transmettre les paroles des victimes. C'est en effet ces dernières qui contiennent en elles l'histoire réelle du conflit selon les commissions du Guatemala. Ainsi, « [...] la CEH présente des cas concrets de violences des droits humains et des actes de violence, en les illustrant avec la voix des victimes, de quelques responsables et de témoins clés<sup>406</sup> ». Similairement, le canevas d'une entrevue réalisée avec Roberto Cabrera du REMHI fait ressortir que les objectifs de ce projet sont, d'abord et avant tout, de « donner une voix aux victimes » et « d'écrire l'histoire avec la voix, ni de l'armée, ni de la guérilla, mais des victimes<sup>407</sup> ». Bien que leur histoire ait été corroborée avec d'autres sources, les récits des victimes ont été sans contredit prédominants pour les commissions afin d'interpréter les processus de la violence.

Or, en traduisant en quelque sorte de la « voix des victimes », les commissions ont insufflé à leurs rapports de la véracité, et de l'émotion, tel que le précisa Christian Tomuschat dans son discours de 1997 : « [...] la version historique sur la violence et les souffrances de la population incorpore la force, la sensibilité et le ressenti des victimes qui lui ont transmis.<sup>408</sup> ». Cette personnalisation du récit historique est, certes, un procédé discursif qui permet de ne pas aseptiser

<sup>403</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo,3 p. 21.

<sup>404</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 4; D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 2, p.112.

<sup>405</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo,3 p.191.

<sup>406</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p.16 : « [...] la CEH presenta casos concretos de violaciones de derechos humanos y hechos de violencia, ilustrándolos con las voces de las víctimas, de algunos responsables y testigos clave. »

<sup>407</sup> D19-*Entrevista con Roberto Cabrera de REMHI* : « dar a las victimas una voz »; « escribir la historia con la voz de las víctimas, ni del ejercito ni de la guerrilla »

<sup>408</sup> D9-*Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH* : « [...] la versión histórica sobre la violencia y los sufrimientos de la población incorporará la fuerza, la sensibilidad y el sentido que las mismas víctimas le transmitirán. »

le récit mémoriel, mais qui permet aussi de susciter l'adhésion de l'auditoire. Plus encore, ces passages véhiculent la croyance que le témoin est le « meilleur connaisseur des faits<sup>409</sup> », car il les a vécus de front. C'est pourquoi les commissions de vérité ont attesté que la victime-témoin était essentielle à la « mise en lumière » du passé, telle que le met en évidence la citation suivante provenant du premier tome de *Guatemala : nunca más* : « [c]e travail constitue une reconnaissance à toutes les femmes qui furent victimes de graves violations des droits humains et au rôle courageux et déterminé que beaucoup d'entre elles ont joué au fil des années, sans lequel il serait impossible aujourd'hui d'écrire cette partie de l'histoire.<sup>410</sup> »

Ainsi, les victimes du conflit guatémaltèque ont été considérées au début du processus d'établissement des faits passés comme les témoins du passé, détenteurs d'une vérité que les autres acteurs ne pouvaient transmettre. Il était, cependant, impossible que les commissions de vérité aient pu entendre le témoignage de chacune d'elles pour des raisons dont nous avons fait état dans le premier chapitre. Il nous paraît davantage constructif d'insister ici sur les deux principaux mécanismes auxquels les commissions guatémaltèques ont recouru pour pallier l'absence de témoignages des personnes disparues ou décédées : le « témoignage des ossements » et celui des proches.

Devant les multiples incertitudes du sort qui avait été réservé à de nombreux Guatémaltèques — des individus comme des villages entiers —, les deux commissions de vérité ont notamment sollicité un savoir scientifique permettant de résoudre plusieurs de ces interrogations : l'anthropologie médico-légale. En plus de recevoir le soutien d'une unité de l'ODHAG spécialement créée en vue de procéder aux exhumations<sup>411</sup>, la CEH a collaboré avec le CALDH et la *Fundación de Antropología Forense de Guatemala* (FAFG – Fondation pour l'anthropologie légiste au Guatemala) pour procéder à l'examen des sites d'inhumations clandestins<sup>412</sup>. Ce processus médico-légal ne permettait pas aux commissions de vérité de reconstituer tous les récits manquants : il a principalement renseigné sur les meurtres de masse et les exécutions extrajudiciaires. Ainsi, 40 % des exhumations qui ont été faites, entre 1992 et 2004, correspondent aux massacres et aux exécutions arbitraires enregistrés dans les rapports de la CEH ou du REMHI<sup>413</sup>. Pour autant, la localisation des personnes disparues et autres personnes présumées

<sup>409</sup> Sandrine LEFRANC, « Les victimes écrivent leur histoire. Introduction », *Raisons politiques*, vol. 2, no. 30, 2008, p. 16.

<sup>410</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p.2 04 : « [e]ste trabajo constituye un reconocimiento a tocas aquellas mujeres que fueron víctimas de graves violaciones a los derechos humanos y al valiente y decidido papel que han jugado muchas de ellas durante estos años, sin el cual hoy no sería posible escribir esta parte de la historia. »

<sup>411</sup> Karen HAMILTON, *op. cit.*, p. 12.

<sup>412</sup> Silvia BARRENO, *op. cit.*, p. 132.

<sup>413</sup> Ces exhumations ont été faites dans 72 municipalités réparties dans 16 départements. Cf. Karen HAMILTON, *op. cit.*, pp. 12–13.

mortes n'a pas pris fin lorsque ces institutions ont remis leurs rapports. Parmi leurs recommandations finales, la CEH et le REMHI ont d'ailleurs suggéré au gouvernement guatémaltèque d'instaurer d'une politique d'exhumations. Une mesure qui fut justifiée par la CEH en tant qu'acte de justice et de réparation, tandis que le REMHI y percevait une manière de permettre à l'entourage des disparus de faire leur deuil<sup>414</sup>.

En raison de sa scientificité, l'anthropologie médico-légale est appréhendée comme objective. Ainsi que le dit l'anthropologue judiciaire Clyde Snow, « *The bones don't lies*<sup>415</sup> ». Les experts de ce domaine travaillant de concert avec les commissions de vérité étaient alors susceptibles d'incarner l'autorité procédant à l'authentification des récits des survivants et des témoins qui dès lors, ne pouvaient plus être remis en question. Au demeurant, les témoins étant le plus souvent les proches des disparus, ce furent ces derniers qui entreprenaient le plus souvent les démarches d'exhumation et qui demandaient assistance à la CEH et au REMHI<sup>416</sup>. Le témoignage de l'entourage des victimes venait donc en premier dans les tentatives de pallier l'absence de celui de la victime dite directe. Aussi, « [I]l a CEH elle-même, par diverses méthodes de communication, a convoqué toutes les victimes et leurs familles, sans distinction, pour qu'ils contribuassent à raconter ce qui s'est passé<sup>417</sup> ». Un des pamphlets de la campagne publicitaire « *Es Tiempo de Decir la Verdad !* », illustré afin de rejoindre la majorité d'une population à faible littéracie, incarne d'ailleurs les efforts de cette commission pour rejoindre le plus grand nombre de personnes possibles<sup>418</sup>. En « donnant corps<sup>419</sup> » aux témoignages, le processus d'exhumation ne venait pas uniquement combler les lacunes de l'histoire des violences, mais aussi attester le statut de victime aux personnes disparues et, par extension, de leurs proches.

---

<sup>414</sup> Après les accords de paix en 1996, l'Équipe d'anthropologie légiste du Guatemala, dont la formation avait été faite par les membres de l'Équipe argentine des anthropologues, s'est dissoute. La plupart des membres de cette équipe ont formé le FAFG, alors que d'autres se sont joint aux ODHAG pour fonder l'unité des exhumations. Nous en profitons pour souligner la circulation du savoir entre des groupes d'intérêts semblables. Cf. Karen HAMILTON, *op. cit.*, p. 11.

<sup>415</sup> Clyde Snow cité par Victoria SANFORD, "On the Frontlines: Forensic Anthropology", in POOLE, Deborah (ed.), *A Companion to Latin American Anthropology*, Oxford, Blackwell Publishing, 2008, pp. 485–501.

<sup>416</sup> D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 7, p.70; D21-Memoria, verdad y esperanza, *Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 4, p. 281.

<sup>417</sup> D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 1, p.53 : « [I]l a propia CEH, por diversos medios de comunicación, convocó a todas las víctimas y a sus familiares, sin distinción, para que concurrieran a contar lo sucedido. »

<sup>418</sup> -*Es tiempo de decir la verdad!* [document de vulgarisation]. Voir la deuxième page de ce pamphlet, en particulier l'image faisant référence à la réception des témoignages ici : <http://pudl.princeton.edu/objects/b2773w53nD6>. Courtoisie de Princeton University Library. Civil War, Society and Political Transition in Guatemala: The Guatemala News and Information Bureau Archive (1963-2000); Rare Book Division, Department of Rare Books and Special Collections, Princeton University Library.

<sup>419</sup> Nous reprenons l'expression de Sandrine LEFRANC, « Les victimes écrivent leur histoire. Introduction », *op. cit.*, p. 16.

## B. Victimes indirectes, victimes collectives : l'onde de choc de la victimisation

Même implicitement, les commissions de vérité ont fréquemment opéré un déplacement du statut de victime de la personne qui a été affectée directement à un membre de son entourage. Dans leur rapport final respectif, ce déplacement est observable, entre autre, lorsque ces institutions décrivent le sort des femmes devenues les uniques responsables de la survie de leur famille après la mort ou la disparition de leur mari<sup>420</sup>. Néanmoins, il est encore plus manifeste dans les passages mentionnant les violences faites aux enfants.

Qui plus est, tant le rapport du REMHI que celui de la CEH soulignent que les enfants guatémaltèques constituent — sans distinction — un groupe social des plus affectés par la violence et la répression politique : ils ont été victimes indirectes de la violence à l'encontre de leur famille en tant que témoin d'évènements traumatisants, ou encore ils ont souffert directement d'actes violents. À ce sujet, il est indiqué dans *Memoria, verdad y esperanza*, la version vulgarisée du rapport du REMHI, que « [les] enfants, garçons et filles, sont présents dans la plupart des témoignages. Ils ont été très affectés par la violence : en la vivant dans leur propre chair, en la voyant, ou parce que leurs parentés en furent des victimes<sup>421</sup>. » Quant à la CEH, elle affirme que « [d]urant le conflit armé guatémaltèque un grand nombre d'enfants a directement souffert de violations de leurs droits humains ou a assisté aux évènements qui ont coûté la vie à leurs parents les plus proches<sup>422</sup> » et que « [la] torture, la disparition forcée et le viol, ainsi que l'exécution arbitraire, ont constitué des violations qui ont affecté les enfants sans discrimination<sup>423</sup>. »

Alors que certains passages engendrent des confusions sur l'identité de la personne à qui revient le statut de victimes — les proches ou la personne directement affectée par la violence —, la question de l'étendue du « cercle de la victimisation<sup>424</sup> » se pose différemment dans d'autres discours des commissions. Ainsi, dans son allocution marquant le début des activités de la CEH en 1997, Christian Tomushat expliquait que « [...] la Commission offre à la nation la possibilité de

<sup>420</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 28.

<sup>421</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 1, p. 50 : « « [las] niñas y los niños están presentes en la mayor parte de los testimonios. Fueron muy afectados por la violencia: viviéndola en carne propia, viéndola, o porque fueron víctimas sus familiares». Voir aussi D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 81.

<sup>422</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, pp. 191-192 : « [d]urante el enfrentamiento armado guatémalteco un gran número de niños y niñas sufrieron directamente las violaciones de sus derechos humanos o presenciaron los hechos que segaron las vidas de sus familiares más cercanos. »

<sup>423</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 58 : « [la] tortura, la desaparición forzada y la violación sexual, junto con la ejecución arbitaria, constituyeron violaciones que afectaron a los niños indiscriminadamente. »

<sup>424</sup> Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, *Réparer l'irréparable. Les réparations aux victimes devant la cour internationale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 26.

rompre le silence et la peur associés à l'exercice de la terreur. Maintenant, le monde entier et la société guatémaltèque auront les yeux sur ce processus de narration de faits douloureux par ceux qui jamais auparavant, ou encore que très récemment, n'ont pu verbaliser leurs souffrances.<sup>\*425</sup> » Cependant, nous remarquons, dans le même discours, un glissement discursif : « [nous] exhortons les victimes à se manifester et à parler de leurs expériences amères<sup>\*426</sup> », un passage qui laisse entrevoir une tension entre l'ensemble du peuple qui a été victimisé durant le conflit et l'individualisation des victimes.

Dans leurs rapports, les commissions de vérité guatémaltèques ont également identifié les violences sexuelles subies par les femmes mayas comme des mécanismes génocidaires, soulignant que ces violations se trouvaient à être à la fois des manquements aux droits humains et des violences symboliques tant individuelles que collectives<sup>\*427</sup>. Conséquemment, les violences sexuelles constituaient une violation à l'encontre de la communauté et toutes personnes partageant cette même culture pourraient s'identifier en tant que victimes. Or, la culture patriarcale a fait en sorte que les violations sexuelles ont été majoritairement relatées par des hommes en tant que témoins — souvent obligés — des abus subis par les femmes<sup>\*428</sup>. Ceux-ci sont alors présentés par les commissions comme des victimes indirectes en raison du traitement dégradant qu'ils avaient vécu. Toutefois, le portrait des femmes en tant que victimes directes des violences sexuelles que nous avons trouvé dans les rapports des commissions de vérité est davantage en demi-teintes. Les commissions y ont insisté autant sur les impacts résultants de ces formes de violences pour ces femmes en tant que victimes directes des abus sexuelles (la destruction de la cellule familiale, les pressions psychologiques qui en découlaient, des problèmes de subsistances que ces femmes avaient connues par la suite, etc.) que sur leurs significations pour la collectivité<sup>\*429</sup>.

Néanmoins, la majorité des ambiguïtés nommées ci-dessus furent assumées par les deux équipes des commissions de vérité guatémaltèques. Chaque commission reconnaissait la

<sup>425</sup> D9-*Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH* : « [...]la Comisión ofrece a la nación la oportunidad de romper el silencio y el miedo que han estado asociados al ejercicio del terror. Ahora, el mundo entero y la sociedad Guatimalteca tendrán los ojos puestos en este proceso de narrar hechos dolorosos por parte de quienes nunca antes o apenas recientemente pudieron verbalizar sus sufrimientos. »

<sup>426</sup> D9-*Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH* : « [e]xhortamos a las víctimas para que se presenten y hablen de sus experiencias amargas. »

<sup>427</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, pp. 21-22.

<sup>428</sup> La CEH a établi que les victimes étaient des femmes dans 99% des cas rapportés de violences sexuelles en temps de guerre. Cf. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p.19. Néanmoins, les violences sexuelles subies par les hommes sont aussi mentionnées, mais moins fréquemment, et surtout, de manière moins détaillée. E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p.478.

<sup>429</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, pp. 20-22.

nécessité d'une notion large du concept de victimes. Une position qui fut justifiée non seulement par l'étendue de la violence, mais aussi en raison de la préférence qu'avaient de nombreuses victimes de raconter ce qu'elles avaient vu plutôt que de témoigner de leur propre expérience. Les deux citations suivantes l'illustrent parfaitement :

[...] ceux qui sont morts et disparus étaient majoritairement des hommes. Parce la violence les a affectés directement. Mais les femmes ont non seulement été victimes de la violence, mais la plupart ont également dû affronter les effets de la guerre. Parce que la majorité des femmes ont eu à chercher leurs disparus, par exemple, mais aussi à assurer la survie de leurs ménages et de leurs communautés.\*<sup>430</sup>

Bien que 48 % des témoignages reçus par la CEH proviennent de femmes qui ont été victimes directes de la répression, la majorité d'entre elles n'ont pas focalisé leurs témoignages sur le fait qu'elles ont été victimes de violations de leurs droits, mais comme témoins de ce qui s'est passé pour les autres, parce que vivre en fonction d'autres personnes forme une partie de leur réalité.\*<sup>431</sup>

Conséquemment, les catégories de victimes construites par les discours de la CEH et le REMHI s'adressait à un nombre plus ou moins grands d'individus.

Bien que la figure de « victime-témoin » fut essentiel à la construction d'un nouveau récit mémoriel sur le passé, l'image du peuple qui a souffert, voire du « peuple martyr<sup>432</sup> » était toujours présente dans les rapports finaux, et ce, pour des raisons qui seront explicitées dans le prochain chapitre. Toutefois, il demeure que ces documents ont été une consécration de la figure de victime-témoin. L'objectif du rapport final de *Guatemala : nunca más*, vulgarisé par Mgr. Mario Enrique Ríos Montt (alors coordinateur général de l'ODHAG) est à ce propos révélateur : « [c]e rapport entend rappeler les actes de la violence qu'ont subis les personnes qui ont donné leurs témoignages durant le projet REMHI.\*<sup>433</sup> »

---

<sup>430</sup> D16-*Interview with Yolanda about situation in Guatemala* : Es decir que los mayoritariamente murieron y desaparecieron eran los hombres. Porque la violencia les afectó directamente. Pero las mujeres no solo fueron víctimas de la violencia, pero además les tocó que enfrentar mayoritariamente estos efectos de la guerra. Porque muchas mujeres tuvieron que buscar a sus desaparecidos, por ejemplo, pero también mantener la sobrevivencia de sus grupos familiares, y de sus comunidades.

<sup>431</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 20 : Aunque un 48% de los testimonios recibidos por la CEH pertenece a mujeres que fueron víctimas directas de la represión, la mayoría enfoca sus testimonios no como víctimas de violaciones de sus derechos, sino como testigos de lo que les pasó a otros, porque vivir en función de otras personas forma parte de su realidad.

<sup>432</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, « Mártir de la verdad. In Memoriam Monseñor Juan Gerardi », p. XIV.

<sup>433</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 1 « Presentación », p. 3 : « [e]ste informe tiene la intención de recordar los hechos de violencia que sufrieron las personas que dieron su testimonio al proyecto REMHI. »

### 3.2.1 Victimes d'un crime à connaître et à reconnaître

#### A. Appréhender l'indicible par le langage des droits humains

Il ne suffisait pas de témoigner pour être une victime au regard des commissions de vérité guatémaltèques ; il fallait qu'il fut démontré que la personne, quel que fut son statut durant le conflit (civile, paramilitaire, insurgé ou militaire<sup>434</sup>), ait subi une atteinte à ses droits ou une agression. Aussi, pour les fins de la base de données de la CEH, utilisée notamment pour rédiger son rapport final, il fut établi qu'une victime était « [...] la personne contre laquelle s'est produit une ou des violations à ses droits humains, ou des actes de violence et qui l'a directement subi.\*<sup>435</sup> » Dans *Guatemala : memoria del silencio*, il est également précisé qu'une personne a pu être victime de divers actes de violence, ou encore d'une ou de plusieurs violations, lors d'une même occasion ; qu'un acte violent ou une violation a pu être dirigé(e) contre une ou plusieurs victimes au cours d'un même évènement ; mais également, qu'une personne a pu être victime d'un ou plusieurs actes violents de violations ayant eu lieu à différents moments et endroits<sup>436</sup>.

Qu'une victime fut la personne qui ait subi un tort pourrait passer pour un truisme. Pourtant, plus de trois décennies de guerre ont instauré une « culture de peur » dans la société guatémaltèque. La réticence à discuter des « faits » associés à la « violence » ou à la « situation » — trois euphémismes utilisés par la population civile pour appeler la guerre civile — était partagée par une majorité de Guatémaltèques<sup>437</sup>. Cette tendance à parler à demi-mot du conflit transparaît même dans le discours des commissions. Effectivement, la CEH et le REMHI font fréquemment allusion aux victimes de la « terreur<sup>438</sup> » et de la « violence<sup>439</sup> ». Néanmoins, ces institutions se devaient de répertorier et de nommer les crimes commis antérieurement afin que les Guatémaltèques pussent dépasser cet état de souffrance sans nom.

Pour ce faire, les commissions de vérité guatémaltèques ont d'abord déterminé quelles étaient les violations au centre des témoignages des victimes ainsi que celles rapportées par d'autres

---

<sup>434</sup> Par exemple, la CEH a rappelé dans son rapport que dans aucune circonstance, l'adhésion à un groupe de combattants armés pouvaient justifier quelques violations aux droits humains, ce qui incluait le fait d'appartenir à la *guerrilla*. Cf. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 6, p. 206.

<sup>435</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 67 « [...] la persona contra la cual se produjo y padeció directamente la violación o violaciones a los derechos humanos o hechos de violencia. »

<sup>436</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 67.

<sup>437</sup> Silvia BARRENO et al., *op. cit.*, p. 5.

<sup>438</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 159.

<sup>439</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, « Presentación General », p. XXVII, tomo 4 p. 533; D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 94 et tomo 5, p. 61.

sources d'information<sup>440</sup>. En esquissant les schémas de violation dont faisaient état les récits de victimes, les commissions du Guatemala ont non seulement qualifié les crimes mentionnés dans les témoignages, mais elles s'en sont également servies pour typifier les formes de violations commises. Ce faisant, elles n'avaient pas pour volonté de hiérarchiser les crimes commis, mais plutôt de permettre la connaissance des mécanismes des violences du passé, en conformité avec le droit à la vérité qu'elles avaient conféré à la population guatémaltèque et plus spécifiquement aux victimes.

Bien que les commissions se soient avant tout basées sur les témoignages des victimes pour circonscrire et définir les crimes commis durant la guerre, elles ont été influencées par l'évolution du droit international suite à la mise en place d'autres mécanismes de justice transitionnelle. Par exemple, la CEH a confirmé que les violences sexuelles pouvaient constituer des crimes contre l'humanité<sup>441</sup>, une manière d'appréhender les violences sexuelles jusqu'alors inédites dans les commissions de vérité. Cela s'explique, notamment, par le fait qu'en 1998, soit un peu moins d'un an avant la divulgation du report de la CEH, les viols et autres violences sexuelles furent inscrits dans le *Statut de la Cour internationale pénale* parmi les actes constitutifs de crime contre l'humanité<sup>442</sup>. De plus, même année, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a aussi qualifié les viols en temps de guerre d'actes constatifs d'un crime contre l'humanité<sup>443</sup>. La condamnation de la Commission d'éclaircissement historique du Guatemala semble avoir été un écho de cette évolution du droit international. Toutefois, si les différents types de violences sexuelles (dont la torture sexuelle<sup>444</sup> et les viols de masse<sup>445</sup>) ont été inclus parmi les violations des droits de l'homme commises durant la guerre civile, la CEH ne s'est pas avancée quant au fait que celles-ci avaient constitués des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité<sup>446</sup>.

Pour les besoins de leurs rapports finaux, les commissions guatémaltèques ont aussi schématisé les violations en fonction de la nature des crimes référencés, des caractéristiques communes aux victimes, ou encore selon l'appartenance des agresseurs à l'une des parties

<sup>440</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, pp. 188–189 et pp. 203–205; Rocio MEZQUITTA, "The Guatemalan Commission for Historical Clarification : Data Processing" in BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000, pp. 205-222; Oliver Mazariegos, *op. cit.*, p. 152.

<sup>441</sup> Il y a d'ailleurs tout un développement dans le rapport final de la CEH sur les différents instruments du droit international qui s'appliquent aux femmes et aux violences sexuelles. Cf. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, pp. 13-19.

<sup>442</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 156.

<sup>443</sup> *Loc. cit.*

<sup>444</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 477.

<sup>445</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 28.

<sup>446</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 156.

prenantes au conflit, ou encore des *modus operandi*. Il en découle, tout au moins dans le rapport final de la CEH, une liste de tableaux et de graphiques, ainsi que de nombreuses statiques. Toutefois, de l'aveu même de cette commission, ces chiffres ne pas sont pas une parfaite représentation des violences passées : « [la] CEH a enregistré un total de 11 598 victimes de torture. Sur ce total, 54 % des victimes ont survécu. 46 % des victimes de torture ont également été victimes d'exécutions arbitraires. [...] Les chiffres fournis par la CEH ne reflètent pas la totalité des tortures commises durant l'affrontement armé. Cependant, les cas entendus par la CEH permettent d'illustrer les caractéristiques de cette violation.<sup>447</sup> »

Le formulaire d'entrevue et les fiches servant aux deux commissions de vérité à consigner les renseignements des témoignages ont été deux outils fondamentaux pour recenser les crimes et en définir les configurations<sup>448</sup>. Nous pourrions croire que les informations récoltées et l'analyse qui s'en est suivie étaient en quelque sorte téléguidées par ces canevas d'entrevues. Néanmoins, pour refléter la réalité du conflit guatémaltèque, la CEH et le REMHI ont adopté une démarche inductive et évolutive pour caractériser les crimes dont faisaient état les récits des témoins<sup>449</sup>. Les précisions apportées à la notion de « massacre » par les deux équipes exemplifient cette façon de procéder<sup>450</sup>.

À travers l'expérience victimaire qu'elle collectait, il apparut nécessaire à la CEH qu'un critère chiffré permettant d'appréhender ce qui constituait un « massacre » fut établi, bien que le droit international pénal n'offrait pas de seuil précis pour la guider. Elle a donc commencé avec une définition minimale, soit le meurtre de plusieurs personnes au cours d'un même évènement. Puis, à partir des témoignages des victimes et de leurs proches, elle a déterminé qu'un massacre devait être compris comme étant : « [...] the execution of five or more people, in the same place, as part of the same operation and whose victims were in an indefensible state.<sup>451</sup> » L'équipe du REMHI était aussi partie du point de vue des témoins rencontrés pour définir cette notion. Elle a cependant choisi d'insister sur la connotation politique ainsi que sur la prémeditation et la cruauté qui les accompagnaient de ces meurtres collectifs<sup>452</sup>.

---

<sup>447</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 461 : « [la] CEH registró un total de 11,598 víctimas de tortura. De ese total, el 54% de las víctimas sobrevivieron. El 46% de las víctimas de tortura fueron también víctimas de ejecución arbitraria. [...] Las cifras recogidas por la CEH no reflejan la totalidad de las torturas cometidas durante el enfrentamiento armado. Sin embargo los casos recibidos permiten ilustrar las características de esta violación. »

<sup>448</sup> D7-*Fichen Resumen de Caso*, D16-*Formulario para entrevista*.

<sup>449</sup> Rocio MEZQUITA, *op. cit.*, pp. 208–209; Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, pp. 207-210.

<sup>450</sup> Rocio MEZQUITA, *op. cit.*, pp. 207–208.

<sup>451</sup> Rocio MEZQUITA, *op. cit.*, p. 208; D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 473.

<sup>452</sup> Mgr Gonzalo DE VILLA, *op. cit.*, p. 364.

Ces termes ne correspondent donc pas *stricto sensu* à la manière dont le corpus juridique sollicite parfois des notions analogues. Le lecteur du rapport final est d'ailleurs informé dès les premières pages que le droit international humanitaire et celui des droits de la personne paraissent restreints à l'équipe de ce projet lorsqu'il est venu le temps de qualifier les « horreurs » racontées par les témoins :

Les catégories qui sont utilisées habituellement pour schématiser les violations, ou les concepts du droit international humanitaire sont entrées en crise dès le premier jour. Dans quelle catégorie l'obligation de tuer un frère entre-t-elle (Chiché, 1983) ? Quel est le concept qui s'applique à des cérémonies publiques où tous sont obligés de frapper à la tête une victime avec un bâton jusqu'à ce qu'il perde la vie (Chichupac, 1982) ?\*<sup>453</sup>

Néanmoins, la Commission d'Éclaircissement historique a perçu que les mentions aux « droits de l'homme » parsemés dans son mandat lui prescrivaient de se rapporter à la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* pour mener l'analyse des violences répertoriées. Ne s'arrêtant pas là, les responsables ont également mobilisé différents instruments du droit international, certains étant contraignants et d'autres non<sup>454</sup> : la *Convention pour la prévention et la répression du génocide* (1948 - ratifiée en 1950)<sup>455</sup>, la *Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme* (1948)<sup>456</sup>, les quatre *Protocoles de Genève* (1949 – ratifiés en 1952)<sup>457</sup>, la *Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux* de l'Organisation internationale du travail (1989 - ratifiée en 1996)<sup>458</sup>, etc. Au regard de la CEH, chacun de ces instruments contenait des règles incontournables depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, s'appliquant à l'humanité tout entière, légitimant de la sorte le fait de recourir à ces textes afin de classifier les actes sur lesquels elle enquêtait. Il importe toutefois de se souvenir que la majorité des Guatémaltèques étaient étrangers aux normes des droits humains telles qu'elles étaient appréhendées par la communauté internationale. D'ailleurs, l'*Accord général relatif aux droits de l'homme* signé en mars 1994 était plutôt une concession de l'URNG pour conserver les appuis venant de l'étranger, et non une demande qui lui était propre<sup>459</sup>. Aussi, ce texte n'était pas tant formulé pour les Guatémaltèques que pour les « pays amis ».

<sup>453</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tome 1, «Presentación General », p. XXI : Las categorías que se utilizan habitualmente como los patrones de violación, o los conceptos del Derecho Internacional Humanitario entraron en crisis desde el primer momento. ¿En qué categoría entra la obligación de matar a un hermano? (Chiché, 1983) ¿Qué concepto se aplicar a las ceremonias públicas donde se obligaba a todos a golpear a víctima con un palo en la cabeza hasta que perdía la vida? (Chichupac, 1982).

<sup>454</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 1, pp. 305-307.

<sup>455</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 1, p. 313.

<sup>456</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 1, p. 305.

<sup>457</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 1, p. 308.

<sup>458</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 1, p.316.

<sup>459</sup> Madeleine FULLARD, and Nicky ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 62.

## B. Collectivisation de la souffrance et reconnaissance de la victimisation

De par les instruments de droits internationaux mobilisés ainsi que la caractérisation des crimes, il est une nouvelle fois manifeste que les commissions de vérité du Guatemala ne s'adressaient pas qu'aux victimes dans leur individualité. Elles se sont aussi penchées sur les collectivités dont les personnes affectées faisaient partie. En plus de leurs proches et des cellules familiales, ces commissions ont également appréhendé les communautés ethnolinguistiques et les villages comme possibles victimes collectives. Provenant du rapport du REMHI, le premier des extraits ci-dessous, illustre comment les commissions de vérité ont constitué des groupes de victimes à partir des récits individuels et de la caractérisation des crimes ; quant à l'imbrication des victimes individuelles et collectives, elle se perçoit dans les deux passages qui suivent et qui apparaissent dans le rapport final de la CEH :

Particulièrement dans les années 80, décennie à laquelle se rapporte la majorité des témoignages recueillis par le projet REMHI, la stratégie de terre brûlée mise en place par l'armée supposait une violence sans précédent qui dépassait ce à quoi pouvaient s'attendre la *guerrilla* et les communautés affectées.\*<sup>460</sup>

Dans le contexte de l'affrontement armé interne, les enfants ont été enlevés de leur milieu de vie, à cause de déplacement forcé ou, lorsqu'ils avaient survécu à des massacres, ils ont été déplacés par les troupes vers d'autres régions, des zones et des détachements militaires, ou encore ils ont été laissés aux soins de leurs propres bourreaux. Cela signifie que la séparation des familles rendait difficiles, voire impossibles, les retrouvailles. Ces pratiques ont donné lieu à la destruction des liens familiaux et communautaires, et dans certains cas, ont également changé un changement de leur environnement culturel.\*<sup>461</sup>

En raison du *modus operandi* des réinstallations forcées des enfants, l'affrontement armé a causé pour un grand nombre des situations irrémédiables dans lesquelles ils se sont vus nier leur identité, leurs origines ethniques et leurs antécédents familiaux, constituant des violations des droits fondamentaux des enfants. Les droits collectifs des populations autochtones affectées ont également été violés, en empêchant la continuité biologique et culturelle de ces groupes.\*<sup>462</sup>

---

<sup>460</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, « Introducción », p. XXXIII : Especialmente en la década de los 80, a la que se refieren la mayoría de los testimonios recogidos por el Proyecto REMHI, la estrategia de tierra arrasada llevada a cabo por parte del Ejército supuso una violencia inusitada que escapó a las previsiones que pudieran realizar la propia guerrilla y las comunidades afectadas.

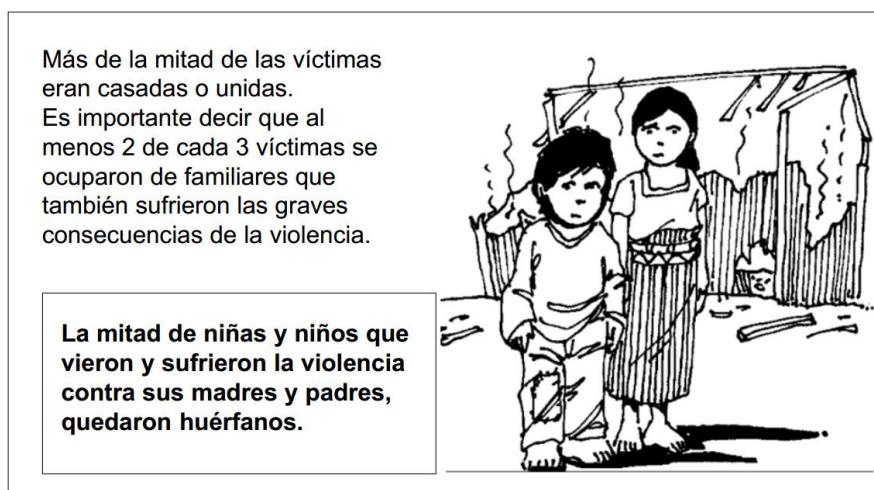
<sup>461</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p.73 : En el contexto del enfrentamiento armado interno, los niños fueron sacados de su entorno, ya fuese por desplazamiento forzado o debido a que durante las masacres quienes sobrevivieron fueron llevados por las tropas a otras regiones, a las zonas y destacamentos militares o bien dejados al cuidado de sus propios victimarios. Esto significó la separación de sus familias haciendo difícil o imposible el reencuentro. Con estas prácticas se dio lugar a la destrucción de los lazos familiares y comunitarios, y en algunos casos también representó el cambio de su entorno cultural.

<sup>462</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 76 : Por el modus operandi del traslado forzoso de niños, el enfrentamiento armado ocasionó una gran cantidad de situaciones irremediables para ellos, al serles negadas sus identidades, procedencias étnicas y orígenes familiares, en violación de los derechos fundamentales de los niños. También

À travers les discours des commissions de vérité du Guatemala, la collectivisation de la souffrance s'est donc construite à l'aide de différentes pratiques discursives. L'une de ces pratiques que nous avons répertoriées est l'objectivation de la souffrance, soit la volonté de quantifier les violences. En chiffrant les violations, les commissions de vérité guatémaltèques ont réaffirmé la crédibilité de la parole des « victimes-témoins ». La complexité des moyens pour exprimer les violences politiques sous forme de nombres varie selon l'auditoire visé par les discours des commissions. Par exemple, s'éloignant des graphiques de *Guatemala : memoria del silencio* et des statistiques de *Guatemala : nunca más*<sup>463</sup>, la version vulgarisée du rapport du REMHI a fait usage d'expressions numératives plus familières<sup>464</sup>.

**Figure 4. État civil des victimes (extrait de Memoria, verdad y esperanza)**

Plus de la moitié des victimes étaient en couples ou avait un conjoint. C'est important de dire qu'au moins 2 victimes sur 3 ont pris soin de parents qui ont aussi subi de graves conséquences de la violence. La moitié des enfants, filles et garçons, qui ont vu et souffert de la violence envers leurs mères et leurs pères sont devenus orphelins.



Résumer le vécu des victimes par des chiffres atténuait le caractère subjectif des propos de la CEH et du REMHI : la force du nombre traduit une réalité désormais incontestable. De surcroît, synthétiser les violations aux droits humains à l'aide de chiffre permettait de les schématiser, de constituer des catégories et de distinguer des sous-groupes au sein de ces dernières. Plus encore, les statistiques avaient l'avantage de proposer un portrait anonymisé des victimes. La personne qui n'avait pas pu ou voulu participer aux travaux des commissions, dont le témoignage n'avait pas été inclus dans les rapports finaux, ou encore qui ne savait pas au moment des commissions ce qui

se violaron derechos colectivos del pueblo indígena afectado, al impedirse la continuidad biológica y cultural del grupo.

<sup>463</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 4, p. 485.

<sup>464</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 4, p. 275

était advenu de leurs proches, pouvait s'identifier à cette image et, si elle le souhaitait, entreprendre des démarches pour être reconnue en tant que victime du conflit guatémaltèque.

Par ailleurs, chacun des droits humains qui avait été brimés lors de la guerre civile ont été « mis en scène » dans les deux rapports finaux des commissions. Typiquement, cette présentation débute par la contextualisation de la violation parmi l'ensemble des violences politiques qui avaient eu lieu durant la guerre civile. S'appuyant sur leur démarche de chiffrements, les commissions ont indiqué, dans ces passages, les totaux des violations enregistrés pour ce type de crime, ou encore, les régions ou les groupes de personnes ayant été le plus souvent été victimes de cette violation. Cependant, les pratiques discursives des commissions s'éloignent d'une démarche de chiffrement dès que les transcriptions des témoignages — dans lesquelles les victimes avaient été identifiées d'une manière ou d'une autre — succèdent à la contextualisation. À ces occasions, les commissions du Guatemala ont visiblement favorisé un processus de personnalisation de la souffrance.

Puisque les témoignages devaient être anonymes pour des raisons de sécurité et de confidentialité des sources, les victimes ont le plus souvent été identifiées à l'aide du numéro sous lequel le témoignage avait été enregistré, l'endroit où s'était déroulé l'acte de violence et l'année durant laquelle l'évènement avait eu lieu, ce qui donnait des identifications telles que la suivante : « Cas 3031 (Séquestration à Salamá et Assasinat à Cuilapa), Cuilapa, Santa Rosa, 1981\*<sup>465</sup> ». Finalement, l'ensemble de la mise en scène entourant les violations à des droits humains spécifiques aboutissait à un résultat ressemblant à celui-ci :

Les enfants ont été soumis à la torture par les forces de sécurité de l'État. Selon les témoignages recueillis par le CEH, 14 % du nombre total de victimes de la torture correspondent aux mineurs.

« *Pedro Ros [15 ans] était le message de l'EGP, ce jour-là il passait près du village Q'oma dans Jacaltenango, une dame l'a vu et a l'a signalé aux patrouilleurs civils. Ils commencèrent à courir vers la montagne. [...] Un homme qui travaillait à Concepción l'a vu s'enfuir et lui a jeté une pierre sur la tête. Le garçon est tombé, les patrouilleurs sont arrivés et ont commencé à le battre, à grands coups de pieds. Lorsque Pedro a perdu connaissance, ils l'ont ligoté et l'ont emmené au détachement militaire de Jacaltenango. Quand ils l'ont livré au fonctionnaire, celui-ci a demandé pourquoi ils l'avaient tué alors qu'il aurait pu donner des informations. Mais comme il respirait encore, ils l'ont ramené au détachement [militaire], c'est là-bas qu'ils l'ont torturé... Et depuis on n'a pas entendu parler de lui.\*<sup>466</sup>* »

<sup>465</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 1, p. 15.

<sup>466</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 68 : Los niños fueron sometidos a tortura por parte de las fuerzas de seguridad del Estado. De acuerdo con los testimonios recabados por la CEH un 14% del total de víctimas de tortura corresponde a menores de edad. « *Pedro Ros [15 años] era correo del EGP, ese día se encontraba pasando cerca de la*

Toutefois, à maintes reprises, les commissions de vérité guatémaltèques ont également choisi de personnifier des violations des droits humains en mettant en scène des cas emblématiques ou des personnalités connues par l'ensemble de la société comme le démontre l'extrait suivant :

Parmi les cas les plus connus sur lesquelles la CEH a investigué, on peut mentionner les exécutions arbitraires des avocats Adolfo Mijangos (1971), Mario Lopez Larrave (1977) et Manuel Colom Argueta (1979), l'économiste Alberto Fuentes Mohr (1979) les médecins Arturo Soto Avendaño (1981) et Orencio Sosa (1983), la disparition forcée de la journaliste Irma Flaquer (1980), ainsi que l'exécution arbitraire de l'anthropologue Myrna Mack (1990). Un nombre important de victimes se comptent parmi les étudiants, les enseignants et les dirigeants de l'Université de San Carlos, ce qui a eu comme conséquence de contribuer à d'entraver la capacité de former des professionnels et des intellectuels à l'avenir.\*<sup>467</sup>

En faisant la lumière sur le vécu de ces acteurs de premier plan dans leur rapport, les commissions de vérité rétablissaient leur réputation : elles n'avaient pas de part de responsabilité dans les violences qu'elles avaient subies et, à ce titre, les victimes ne devaient pas être calomniées. Par l'accent mis sur la caractérisation du crime que ces personnalités publiques ont subi, les commissions de vérité souhaitait aussi procéder à une collectivisation des souffrances. L'expérience de ces personnes de renom venait exemplifier les souffrances vécues par de nombreux Guatémaltèques. En quelque sorte, elles étaient susceptibles de devenir des modèles pour les victimes et les groupes victimes.

Par conséquence, les commissions de vérité du Guatemala ont créé des modèles types permettant aux personnes affectées de savoir de quoi elles avaient été victimes, tout en leur faisant prendre conscience qu'elles n'étaient pas les seules. Nous reconnaissons qu'il existe, toutefois, une certaine tension sous-jacente dans les rapports des commissions entre la figure de la victime anonyme – celle à laquelle tout un chacun peut s'identifier puisque sa représentation est généralisée, voire standardisée – et la victime de grande renommée – qui est connue par tous et

---

*aldea Q'om en Jacaltenango, una señora lo miró y dio la voz a los patrulleros civiles. Lo comenzaron a correr en la montaña. [...] [U]n señor que trabajaba en Concepción lo vio huir y le tiró una piedra en la cabeza. El muchacho cayó, llegaron los patrulleros y lo empezaron a golpear, lo patearon mucho. Cuando ya no respondía Pedro, lo amarraron y lo llevaron al destacamento militar de Jacaltenango. Cuando lo entregaron al oficial dijo que por qué lo habían matado ya que tenía que hablar. Pero como todavía estaba respirando lo llevaron otra vez al destacamento [militar], allá lo estuvieron torturando... Ya nunca se supo nada de él. »*

<sup>467</sup> D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tome 5, p. 64 : Entre los casos más conocidos que fueron investigados por la CEH se pueden mencionar las ejecuciones arbitrarias de los abogados Adolfo Mijangos (1971), Mario López Larrave (1977) y Manuel Colom Argueta (1979), la del economista Alberto Fuentes Mohr (1979) y las de los médicos Arturo Soto Avendaño (1981) y Orencio Sosa (1983), la desaparición forzada de la periodista Irma Flaquer (1980), así como la ejecución arbitaria de la antropóloga Myrna Mack (1990). Una cantidad importante de víctimas se cuentan entre estudiantes, docentes y autoridades de la Universidad de San Carlos, con secuelas que han contribuido a lesionar la capacidad de formar a los profesionales e intelectuales del futuro.

dont le combat pour la reconnaissance en tant que victime, par elle-même ou ses proches, a été très médiatisé. Ainsi, les démarches discursives visant la collectivisation des souffrances, que ce soit par le nombre ou la personnification, comportent certains risques dont celui de déifier certaines victimes et d'oblitérer les témoignages de victimes moins symboliques.

### 3.2.3 De l'importance de réparer les victimes

Certes, définir une figure victimaire en la cadrant à l'aide du discours sur les droits humains peut être problématique à certains égards. Néanmoins, cette démarche permet aux commissions de vérité de participer à la construction d'un discours sur des aspects du passé qui étaient auparavant indicibles. Comme il fut démontré, les commissions guatémaltèques ont désigné les formes de violations subies par les individus ainsi que les collectivités, et elles ont mobilisé les instruments du droit international pour caractériser ces crimes. Les personnes qui se voient conséquemment octroyer le statut de victimes de ces crimes pouvaient dès lors réclamer réparations. La conviction que les victimes avaient le droit à des réparations était sous-jacente à l'idée même d'instaurer des commissions de vérité au Guatemala. Cependant, dans les résultats de leurs pratiques discursives, ce sont parmi leurs recommandations que cette idée est la plus manifeste.

Dernière étape de toutes les commissions de vérité, la formulation et la diffusion des recommandations concluent officiellement ce processus de justice transitionnelle. Une fin sur papier, du moins, puisque ces propositions sont censées comporter en leur sein les conditions d'avènement d'une ère nouvelle pour les membres d'une même société. D'ailleurs, le REMHI et la CEH ont largement diffusé leurs recommandations afin que tous les Guatémaltèques puissent en prendre connaissance. Pensons, entre autres, aux présentations publiques des deux rapports faits en grande pompe et lors desquelles les commissaires ont insisté autant sur les conclusions de leur examen que sur ce qu'elles préconisaient pour réparer les maux causés par le passé<sup>468</sup>. La presse a aussi joué un rôle important dans la diffusion de leurs résultats, tel qu'en témoigne la représentation schématique des recommandations du CEH dans le quotidien *El Periódico*<sup>469</sup>, ainsi que les récits faits par divers journaux des évènements concluant les activités des commissions<sup>470</sup>.

---

<sup>468</sup> D11-*Palabras del Sr. Christian Tomuschat con ocasión de la entrega del informe de la CEH*, D12-*Palabras del comisionado Alfredo Balsells Tojo con ocasión de la entrega del informe de la CEH*, D13-*Palabras de la comisionada Otilia Lux de Cotí con ocasión de la entrega del informe de la CEH* et D17- *Discurso de Monseñor Juan Gerardi con ocasión de la presentación del informe REMHI*.

<sup>469</sup> D48-*Recomendaciones de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico*.

<sup>470</sup> Silvia Barreno et al., *op. cit.*, pp. 157-169. D45-*Se rompió el silencio*, D44-*Algo más sobre el reporte de la CEH* et D49- *Nada se nos ha olvidado, nadie se nos olvida* représentent une partie de cette couverture médiatique.

Les réparations aux victimes étaient l'une des manières prescrites par les commissions de vérité du Guatemala afin que les divers groupes affectés par le conflit puissent parvenir à la réconciliation, et ce, conformément aux préceptes de la justice transitionnelle<sup>471</sup>. Les mesures réparatrices qu'elles ont suggérées étaient autant matérielles<sup>472</sup> que symboliques<sup>473</sup>. Là encore les commissions de vérité ont évité de suppléer aux victimes en exigeant en leurs noms des réparations. Elles ont plutôt conféré aux victimes ce rôle : « [I]es différentes mesures de "réparation" demandées dans les témoignages des survivants concernent des compensations économiques ou des projets de développement, des bourses et des programmes d'études, des commémorations et des monuments, et des suivis psychosociaux les survivants.\*<sup>474</sup> » Dans cette perspective, les réparations ne sont ni des substituts aux exigences de vérité ni un placebo à la justice rétributive. Discutant dans son rapport des raisons pour lesquelles les femmes avaient témoigné des violences sexuelles dont elles avaient souffert, la CEH mentionne que ces dernières ont voulu raconté leur histoire « [...] "pour ne pas que cela arrive à d'autres" et pour que les responsables soient punis [...]», mais que « [...] l'absence d'éventuelles réparations contribue à maintenir le silence\* »<sup>475</sup>.

Or, une adéquation entre réparations et châtiments serait ici faite à tort. Les commissions guatémaltèques ne pouvaient pas prétendre sanctionner les crimes sur lesquelles elles investiguaient en raison de la nature particulière de ce mécanisme de justice post-conflit. Pourtant, par l'établissement des faits, les commissions de vérité guatémaltèques ont pu attribuer la culpabilité à des parties prenantes du conflit armé. Conséquemment, ces institutions ont participé à un *prognostic framing* (cadrage de pronostic) en établissant non seulement de quoi les individus avaient été victimes, mais également en attribuant la responsabilité à des acteurs pouvant être identifiés par l'ensemble de la population. De plus, les commissions de vérité guatémaltèques ont de nombreuses fois affirmé que leur mission n'empêchait en rien de futures procédures judiciaires et, qu'au contraire, la mise au jour des crimes passés ne confirmait que la nécessité de mettre fin à

---

<sup>471</sup> Jemima GARCÍA-GODOS, *op. cit.*, p. 65.

<sup>472</sup> Par exemples, des compensations d'ordre économique pour les dommages subis, des mesures de réadaptations destinées à couvrir les frais de santé ou les frais de justice, etc. Cf.: D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 289; D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 63.

<sup>473</sup> Par exemples, des déclarations officielles réhabilitant les victimes dans leur dignité, des cérémonies commémoratives, des monuments et les hommages aux victimes, la mention dans les manuels d'histoire, des endroits publics nommés en l'honneur des victimes, etc. Cf. : D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 289; D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, pp. 61-62.

<sup>474</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 289 : « [I]as distintas medidas de "reparación" tienen que ver con: compensaciones económicas o proyectos de desarrollo, becas y programas de estudio, conmemoraciones y monumentos, y proyectos de atención psicosocial a las víctimas o sobrevivientes. »

<sup>475</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 22 : « [...] "para que no les pase a otras", y para que se castigue a los responsables. Sin embargo, la falta de perspectivas de reparación contribuye a que se mantenga el silencio. »

l'impunité<sup>476</sup>. Au demeurant, si les compensations aux victimes se trouvaient à être une des formes de justice auxquelles elles avaient le droit selon les commissions de vérité du Guatemala<sup>477</sup>, c'est également en raison du devoir de mémoire que les personnes affectées devaient être réparées<sup>478</sup>.

La façon dont les commissions de vérité du Guatemala appréhendaient les « victimes à réparer » ne se limitait pas aux victimes « directes ». En effet, les réparations comportaient des mesures tant individuelles que collectives, et même à portée sociétale. Les commissions souhaitent que ces réparations puissent régénérer les liens entre les victimes et certains de leurs voisins devenus leurs bourreaux, et ce, pour leur bien respectif que celui de la communauté<sup>479</sup>. Le document final du REMHI a d'ailleurs insisté sur les impacts que le dépassement des craintes à venir témoigner peut produire au niveau sociétal. L'équipe du projet de récupération de la mémoire historique estimait ainsi que les « confessions » étaient « un facteur positif » permettant ultimement que les victimes aient un plus grand espace social : « [dans tous ces témoignages] une nécessité de réparations est manifestée, incluant une déclaration publique de la vérité, une reconnaissance des injustices des faits, une réhabilitation de la dignité des victimes et une attitude positive envers la réparation sociale\*<sup>480</sup> ».

Loin de ne s'attarder que sur le passé dans leur rapport respectif, les deux commissions ont suggéré que les réparations préserveraient la société de violence future. Spécifiant ce que devraient être les objectifs principaux d'un programme de réparations, la CEH a proposé, entre autres, « [...] la réhabilitation de la dignité des victimes, la garantie de non-répétition des violations des droits humains et des actes violents liés à l'affrontement armé et le respect des normes nationales et internationales des droits humains\*<sup>481</sup> ». Alliant des justifications à portées plus générales et des exemples concrets, la CEH et le REMHI ont illustré ces concepts dans leurs documents finaux de manière à ce qu'ils fassent écho au sein de la société guatémaltèque. Dans le rapport du REMHI, dont le nom « jamais plus » prend ici tout son sens, cette commission avance « [qu'une] meilleure distribution des terres serait non seulement une forme de réparation, mais

---

<sup>476</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 273.

<sup>477</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 60.

<sup>478</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 20.

<sup>479</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 292.

<sup>480</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 2, p. 222 : « En todo caso pone de manifiesto una necesidad de reparación que incluya la declaración pública de la verdad, el reconocer lo injusto de los hechos, la dignidad de las víctimas y una actitud positiva hacia la reparación social. »

<sup>481</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 62 : « [...] la dignificación de las víctimas, la garantía de no repetición de las violaciones de derechos humanos y hechos de violencia vinculados con el enfrentamiento armado y el respeto de las normas nacionales e internacionales de derechos humanos ».

surtout une forme de prévention de nouveaux problèmes et conflits sociaux<sup>482</sup> » — mettant en relation des préoccupations locales au droit fondamental à la sécurité. Soulignons que ces extraits discutant des réparations témoignent de la difficulté de dissocier le discours des droits humains, le projet de réconciliation politique et le droit à la vérité au sein des discours des commissions, enjeu que nous avons évoqué précédemment<sup>483</sup>.

Si les recommandations des deux commissions de vérité étaient établies dans l'esprit de rassembler victimes et agresseurs au sein de la même communauté, il demeure qu'elles s'adressaient d'abord et avant tout aux victimes, et davantage, à certaines catégories de victimes. Effectivement, ces institutions ont reconnu la priorité dans l'accès aux réparations à des groupes de victimes spécifiques en raison de leur caractère vulnérable, autant en contexte de guerre que de paix<sup>484</sup>. Ainsi, « [...] la Commission de clarification historique recommande que soit initié le plus rapidement possible un programme national de réparations, dans lequel seraient incluses la réhabilitation de la mémoire et de la dignité des victimes, la divulgation de la véritable histoire du conflit armé et des mesures ponctuelles d'indemnisation collective et individuelle, et spécialement, à l'intention des victimes les plus fragiles d'un point de vue social et économique.<sup>485\*</sup> »

Parmi les victimes les plus « vulnérables<sup>486</sup> » et « sans défense<sup>487</sup> » au regard des commissions de vérité guatémaltèques, il y a, sans surprise, les enfants ; mais suivent très rapidement ce groupe, et là encore, sans grand étonnement, les femmes et les personnes âgées. Les deux commissions ont le fréquemment désigné les enfants, les femmes et les personnes âgées — qui incarnent parfaitement le concept de « victimes idéales », voire « hypervictimes » — comme ceux le plus souffrent des différentes formes de violences de la guerre civile. Le rapport du CEH met ce fait en évidence : « [...] comme le démontre les pages suivantes, la violence fut particulièrement cruelle contre les femmes, les enfants et les anciens<sup>488</sup>. » En outre, les cas choisis pour illustrer les

---

<sup>482</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 282 : «[una] mejor distribución de las tierras constituye no sólo una forma de reparación sino sobre todo de prevención de nuevos problemas y conflictos sociales. »

<sup>483</sup> Jemima GARCÍA-GODOS, *op. cit.*, p. 67.

<sup>484</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 285.

<sup>485</sup> D11-*Palabras del Christian Tomuschat con ocasión de la entrega del informe de la CEH* : « [...] la Comisión para el Esclarecimiento Histórico recomienda que se inicie cuanto antes un programe nacional de reparación, que incluya la dignificación de la memoria de las víctimas, la divulgación de la verdadera historia del enfrentamiento armado y medidas puntuales de resarcimiento colectivo e individual, y en especial a beneficio de las victimas socialmente y económicamente más débiles. »

<sup>486</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 125.

<sup>487</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 7, p. 213.

<sup>488</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 15 : « [...] como lo demuestran las páginas que siguen, la violencia fue particularmente cruel en contra de mujeres, niños y ancianos. »

violences de masse dans ce document rappellent à maintes reprises que les combattants n'épargnèrent personne « [...] femmes, enfants et anciens inclus [...] »<sup>489</sup> ou que parmi les victimes identifiées, « [...] toutes étaient civiles et sans défenses ; notamment sans défense, des femmes, des enfants et des anciens [...] »<sup>490</sup>. En période post-conflit, ce sont également ces trois catégories sociales qui sont une nouvelle fois signalées comme étant « fragiles » et devant être réparées en premier lieu. Ainsi, la CEH précise qu'aux fins du programme de réparations qu'elle propose, soient considérée en tant que victimes :

[...] celles qui ont souffert directement des violations de leurs droits humains et d'actes violents liés au conflit armé interne. Dans les cas où une compensation financière octroyée individuellement nécessiterait un ordre de priorité des bénéficiaires, cet ordre devrait se faire en tenant compte de la gravité de la violation, de la condition économique et précarité sociale de la personne, avec une attention particulière aux personnes âgées, aux veuves, aux mineurs et à ceux qui sont dans d'autres situations de détresse<sup>491</sup>.

Dans leurs discussions autour du droit à des réparations, les commissions ont également rappelé que l'État guatémaltèque devait honorer ce droit, de même que d'autres acteurs de la communauté internationale, dont les États-Unis au premier chef, qui n'étaient pas étrangers aux violences de la guerre civile<sup>492</sup>. Bien que la CEH ait exigé que l'URNG présente publiquement des excuses aux victimes, elle a considéré que le seul responsable de la mise en place d'une politique de réparation pour les victimes et leurs proches était l'État. Dans un communiqué de presse officiel réagissant à la diffusion des conclusions de la CEH, le gouvernement dit « [souscrire] pleinement à l'orientation fondamentale des recommandations, respectant l'importance de prendre soin des personnes les plus affectées et qui, comme conséquence de l'affrontement armé interne, sont dans un état de vulnérabilité et sans défense. »<sup>493</sup> »

---

<sup>489</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 359 : « [...] las matanzas masivas cometidas contra aldeas enteras — mujeres, niños y ancianos incluidos [...] ».

<sup>490</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 7, p. 128 : « [...] todas ellas civiles e indefensas; entre ellos, mujeres, niños y ancianos [...] ».

<sup>491</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 64 : [...] quienes padecieron directamente en sus personas las violaciones a los derechos humanos y hechos de violencia vinculados con el enfrentamiento armado interno. Que en los casos en que proceda la indemnización económica individual se ha de establecer una priorización de los beneficiarios, tomando en cuenta la gravedad de la violación, la condición económica y la debilidad social de los mismos, con especial atención a las personas ancianas, viudas, menores de edad y a quienes se encuentren en otras situaciones de desamparo.

<sup>492</sup> D42-*Clinton reconoce error*.

<sup>493</sup> D46-*Posición inicial del Gobierno de la República* : « En cuanto a reparaciones, el Gobierno coincide plenamente con la orientación fundamental de las recomendaciones, respecto de la importancia de atender a las personas más afectadas y que quedaron en mayor estado de vulnerabilidad e indefensión como consecuencia del enfrentamiento armado interno. »

Néanmoins, l'*Alianza contra la Impunidad* — dont faisaient partie le GAM et le CALDH — a répondu au communiqué émis par le gouvernement en déplorant que celui-ci « [éludait dans sa déclaration] les recommandations essentielles dans l'effort de réconciliation, comme la réhabilitation de la dignité et les *desiderata* des victimes de la guerre interne et de leurs familles [...]»<sup>494</sup>. Et les réparations sont justement au cœur de la restauration de la dignité des victimes comme l'a expliqué le REMHI dans son rapport : « [I]es réparations ne peuvent pas rendre la vie ni réparer les énormes pertes sociales et culturelles. Cependant, l'État a l'obligation d'offrir aux victimes et aux survivants des atrocités et des crimes contre l'humanité des mesures qui contribuent à compenser certaines de ces pertes, afin que les populations affectées par la violence puissent vivre dans la dignité. »<sup>495</sup> En dépit de l'importance de la reconnaissance des victimes et de leur accorder réparations, le gouvernement n'est pas passé aux actes avant plusieurs années et d'une manière qui fut jugée décevante par plusieurs acteurs de la société civile et analystes extérieurs<sup>496</sup>.

En somme, les commissions de vérité du Guatemala devaient, à partir des récits des témoins, verbaliser la vérité sur le conflit afin de circonscrire qui était les victimes et de quoi l'avaient-elles été. Cependant, l'examen des commissions de vérité dépassait la compréhension des atteintes aux droits de la personne : elles avaient l'ambition de réparer les individus et les groupes — les disparus comme la société dans son ensemble — qui étaient porteurs des séquelles de la guerre civile. De la jonction du cadre des droits humains et de celui à la vérité ont donc découlé les images de « victime témoin », « victime d'un crime à (re)connaître » et « victimes à réparer » ; trois figures victimaires qui cohabitent dans les discours des commissions de vérité, comme dans l'extrait suivant du rapport du REMHI :

Les témoignages recueillis ont la valeur d'être [la] parole des victimes. Parfois, on n'a pu recueillir qu'un récit partiel des faits. Dans la plupart des cas, les évènements relatés comportent différents épisodes et faits violents qui s'entrecroisaient. Ce rapport est, par conséquent, une tentative de reconstruire, par la voix des témoins, la multitude d'expériences distinctes et complexes vécues par la population affectée par la guerre. On peut le lire comme un livre, on peut l'écouter comme une histoire, mais surtout on peut apprendre de cette mémoire collective qui revendique la dignité des victimes et les espoirs de changement des survivants. Une mémoire qui ne consiste pas seulement en l'examen des faits passés, mais qui se veut également un soutien aux

<sup>494</sup> D47-*En torno a la posición inicial del Gobierno de la República* : « En su declaración el Gobierno elude recomendaciones que son esenciales en el esfuerzo de la reconciliación, tales como la dignificación y reivindicación de las víctimas de la guerra interna y sus familias [...] ».

<sup>495</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 289 : « [I]as formas de reparación no pueden devolver la vida ni recuperar las enormes pérdidas sociales y culturales. Sin embargo, el Estado tiene la obligación de ofrecer a las víctimas y sobrevivientes de las atrocidades y Crímenes de Lesa Humanidad, medidas que ayuden a compensar algunas de esas pérdidas y a que las poblaciones afectadas por la violencia puedan vivir con dignidad. »

<sup>496</sup> Emmanuel GUEMATCHA, *op. cit.*, p. 293.

requêtes de vérité, de respect, de justice et de réparation qui doivent faire partie du processus de reconstruction sociale du Guatemala<sup>497</sup>.

Ce passage laisse également entrevoir la possibilité que, dans les discours des commissions de vérité, d'autres figures puissent coexister avec celles produites par les *master frames* des droits humains et du droit à la vérité. Effectivement, les espoirs de changements véhiculés par les commissions de vérité du Guatemala ont fait naître des offres identitaires complémentaires, voire alternatives, à celles nommées ci-dessus, tel que le démontre le prochain chapitre.

---

<sup>497</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, « Introducción », p. XXXII : Los testimonios recogidos tienen el valor de esa palabra de las víctimas. En algunas ocasiones no se pudo tomar más que un relato parcial de los hechos. En muchas, la experiencia de la gente estaba llena de distintos episodios y hechos de violencia que se entrecruzaban. Este Informe, por tanto, es un intento de reconstruir una multitud de complejas y distintas experiencias de las poblaciones afectadas por la guerra, a partir de las voces de la gente. Se puede leer como un libro, se puede escuchar como una historia, pero sobre todo se puede aprender de esta memoria colectiva, que reivindica la dignidad de las víctimas y las esperanzas de cambio de los sobrevivientes. Una memoria que no sólo mira a los hechos pasados, sino que sostiene las demandas de verdad, respeto, justicia y reparación que deben formar parte del proceso de reconstrucción social de Guatemala.

## Chapitre 4 : « ... je suis un guatémaltèque de la génération qui a souffert du conflit armé<sup>498</sup> »

### 4.1 Lorsque les commissions de vérité font l'histoire

#### 4.1.1 Une histoire sur le futur vivre ensemble

Les contextes de transition suivant un conflit violent offrent une conjoncture propice à une relecture des évènements permettant de redéfinir la relation que la société entretient avec son histoire<sup>499</sup>. Ce mouvement itératif entre le passé et le futur implique de nombreux entrepreneurs mémoriels qui, en changeant d'anciennes conceptions et/ou en introduisant de nouvelles, deviennent les promoteurs d'une transformation des cadres interprétatifs du conflit<sup>500</sup>. Selon les cas, les nouveaux récits entourant le passé véhiculeront des manières d'appréhender les rapports au pouvoir, l'ethnicité, les genres et religions, des relations souvent inédites pour la société. En donnant de nouvelles significations à ces liens, les entrepreneurs mémoriels engagés dans la consolidation de la paix souhaitent, notamment, influencer positivement les pratiques démocratiques et élaborer une notion de citoyenneté plus inclusive<sup>501</sup>. Les commissions de vérité se trouvent parmi les maîtres d'œuvre de la production de contre-mémoires ; et celles ayant pris place au Guatemala n'ont pas fait exception.

L'histoire de la guerre civile guatémaltèque rapportée par la CEH et le REMHI a introduit un nouveau schème interprétatif du passé qui s'opposait au récit élaboré par les différents régimes autoritaires. Ce discours qui évoquait un combat contre des éléments subversifs voulant instaurer le communisme, et ce, pour le bien de la nation, a mené aux violences de masse du début des années 1980. Cependant, il avait pris racine bien avant le commencement officiel de la guerre civile. Dans son rapport final, le REMHI relate ainsi que la presse rapportait dès 1954 des affrontements armés les *indios comunistas* (les indiens communistes) et les *ladinos anticomunistas* (les *ladinos* anticomunistes)<sup>502</sup>. En intervenant sur l'articulation du cadre interprétatif des violences passées, les commissions de vérité guatémaltèques ont également voulu modifier les représentations des acteurs impliquées dans le conflit.

---

<sup>498</sup> D12-*Palabras del comisionado Alfredo Balsells Tojo con ocasión de la entrega del informe de la CEH*. La citation complète est « Permettez-moi de me manifester personnellement comme un citoyen, pour dire que je suis un Guatémaltèque de la génération qui a souffert du conflit armé.\* »

<sup>499</sup> Julie SAADA, *op. cit.*, p. 145.

<sup>500</sup> Colm CAMPBELL and Ita CONNOLLY, *op. cit.*, p.18 et pp. 11-39.

<sup>501</sup> Kimberly Susan THEIDON, « Désarmer le sujet : souvenirs de la guerre et citoyenneté imaginée au Pérou », *Cultures & Conflits*, no. 103-104, 2016, p. 131.

<sup>502</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 3, p. 50.

Il va sans dire que la relecture de la guerre téléguidée par le droit à la vérité et par les droits humains qu'ont produite par les commissions de vérité a fait des victimes les figures autour desquelles le passé devait être articulé. Ce récit aurait pu être aussi manichéen que celui du régime autoritaire en offrant, par exemple, un portrait culpabilisateur des *ladinos* qui ont livré un combat aux autochtones exonérés de tout blâme. Or, les commissions ont opéré des glissements discursifs, rejetant ainsi une vision dichotomique entre bourreaux et victimes.

C'est dans la finalité des commissions de vérité que se trouve la raison de ces légères distorsions du cadre interprétatif du conflit guatémaltèque. Désirant promouvoir et faciliter la réconciliation politique, les commissions de vérité créent des ponts, ayant pour objectifs de surmonter les violences du passé et permettre à la société d'entrevoir l'espoir d'un futur État de droit<sup>503</sup>. Elles souhaitent donc créer — à partir des témoignages des victimes — un récit pouvant favoriser la cohésion sociale et la stabilité politique du pays à plus ou moins long terme, appréhendé par certains auteurs comme étant « un nouveau mythe fondateur de la nation<sup>504</sup> ». Dans le cas qui nous intéresse ici, l'avènement d'une nation multiculturelle et multilinguistique est le nouveau projet de société proposé par les commissions guatémaltèques, tel que la dépeint la CEH :

Les futures générations de Guatémaltèques ont le droit à un avenir meilleur. Les Guatémaltèques peuvent et doivent avoir un projet national commun. Pour assurer une reconstruction sociale fondée sur une paix et une réconciliation durables, il est indispensable d'atteindre une véritable unité nationale formée par la diversité des peuples intégrés au Guatemala.<sup>505</sup>

Nous nous souviendrons, néanmoins, que la majorité des Guatémaltèques étaient toujours sous l'emprise de la peur en dépit de la fin officielle des hostilités et du commencement des travaux des commissions de vérité. Un passage du rapport final du REMHI rappelle, d'ailleurs, de la permanence de ces craintes dans les relations de coexistence entre victimes et agresseurs rapportés par de nombreux témoins : « [I]es répondants ont manifesté une très grande peur provoquée par la présence dans les communautés, aujourd'hui encore, d'agresseurs connus par les familles affectées et qui, dans plusieurs occasions, font toujours partie des structures de pouvoirs.<sup>506</sup> »

---

<sup>503</sup> Greg GRANDIN, *op. cit.*, p.46.

<sup>504</sup> Brandon HAMBER and Richard A. WILSON, *op. cit.*, p. 36; Rachel HATCHER, "Truth and Forgetting in Guatemala [...]", 2005, *op. cit.*, p. 7.

<sup>505</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 60 : Las futuras generaciones de guatemaltecos tienen derecho a un futuro mejor. Los guatemaltecos pueden y deben fortalecer un proyecto común de nación. Para asegurar una reconstrucción social fundada en una paz y una reconciliación duraderas, es imprescindible alcanzar una auténtica unidad nacional de la diversidad de pueblos que integran Guatemala.

<sup>506</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 15 : « [I]os declarantes manifestaron un miedo muy grande provocado por la

La coexistence entre victimes et agresseurs, souvent voisins, voire parents, nécessitait que certains aspects du conflit guatémaltèque soient soulignés, tandis que d'autres demeurent dans l'ombre. En façonnant le cadre interprétatif du conflit guatémaltèque, les commissions de vérité ont usé d'une stratégie mobilisatrice : faire cheminer l'ensemble des Guatémaltèques vers une même et unique cause, un vivre ensemble pacifique et inclusif. Rachel Hatcher avance même l'idée que les commissions souhaitaient amener les victimes à considérer qu'elles vivaient avec d'autres personnes affectées, et non qu'avec celles qui avaient été responsables de leurs souffrances<sup>507</sup>. Aussi, les commissions ont eu recours à des processus d'alignement de cadres (*frame articulation*) pour présenter agresseurs et victimes comme partageant une même condition : celle de personnes ayant souffert.

L'articulation de cadre, dont la transformation de cadre (*frame transformation*) est l'une des formes, constitue un processus discursif stratégique visant à changer une manière d'appréhender un objet — que ce soit une activité, un groupe, un mouvement, etc. — et d'introduire une nouvelle compréhension de celui-ci<sup>508</sup>. Au demeurant, la transformation de cadre se fait sur un cadre préexistant et apparaît lors de la redéfinition de ce dernier. Pour des raisons d'analyse, l'articulation et la transformation de cadre sont considérées comme des processus distincts, alors que le deuxième processus n'est qu'un type du premier. De même, ils sont entrelacés dans les documents de la CEH et du REMHI, rendant quelques fois difficile l'attribution des résultats discursifs à l'un ou l'autre de ces processus. Néanmoins, nous établissons une différence entre l'articulation de cadre, entendu ici comme la construction du cadre à partir d'éléments de sens communs, et la transformation de cadre qui implique l'investissement d'un nouveau sens à un objet.

En parallèle de la constitution de catégories de victimes par les commissions de vérité, ces processus de cadrage sont donc venus modifier et/ou compléter les figures mises en scène par ces mêmes institutions. La CEH et le REMHI ont transfiguré les images de victimes exposées dans le précédent chapitre, esquissant des figures parfois complémentaires à celles précédemment évoquées, comme celles d'être humain et d'innocent. D'autres fois, les commissions ont mis à la disposition de ceux qui avaient acquis le statut de victimes des offres identitaires additionnelles, telles que celle de protagonistes, voire alternatives comme celle de citoyens.

---

presencia, todavía hoy en las comunidades, de victimarios conocidos por las familias afectadas y que se mantienen en muchas ocasiones en estructuras de poder. »

<sup>507</sup> Rachel HATCHER, "Truth and Forgetting in Guatemala [...]", 2005, *op. cit.*, p. 63.

<sup>508</sup> Robert D. BENFORD and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements [...]", *op. cit.*, p. 624.

#### 4.1.2 Mémoires et contre-mémoires : élargissement de la notion de victime

Les processus d'articulation et de transformation du cadre interprétatif de la guerre civile guatémaltèque apparaissent timidement dans le discours de mi-parcours de la CEH. Pourtant, ils sont incontournables dans les deux rapports finaux des deux commissions de vérité guatémaltèques ; ce n'est qu'à la lumière des éléments qu'elles avaient recueillis que les commissions pouvaient produire une contre-mémoire crédible et performative.

Dans leurs rapports respectifs, les commissions sont principalement intervenues sur trois traits caractérisant les discours autour des victimes qui avaient été élaborés par les différents régimes autoritaires : la déshumanisation, la criminalisation et la militarisation des victimes. Les commissions ont ainsi rappelé, qu'au-delà de leur caractère victimaire, les personnes affectées par le conflit étaient avant tout des êtres humains. Elles ont procédé, de la sorte, à une modification du cadre discréditant les victimes et justifiant leur condition victimaire façonnée par les différents régimes du passé :

Par le biais de discours et sermons, et à travers la sélection des victimes, se transmettait le message que celui qui n'appuyait pas l'Armée était un criminel qui méritait la pire des morts, sans avoir le droit à un enterrement décent. La criminalisation et la déshumanisation des victimes faisaient partie des opérations. Le fait de ne pas voir le droit d'enterrer les victimes augmentait encore plus la terreur, car dans plusieurs cas les cadavres demeuraient à vue et la population a eu à observer comment les animaux les dévoraient<sup>509</sup>.

Ce faisant, les commissions ont pu conférer un nouveau sens à l'expérience des victimes et relégitimer l'existence même de ces personnes. Aussi, l'un des chevaux de bataille des commissions fut de démontrer, à l'aide des faits recueillis, que les victimes étaient innocentes et non combattantes, participant à consolider ce nouveau sens duquel le vécu victimaire était investi. Cependant, l'innocence fut appréhendée de manière très large par les commissions de vérité, avant d'être érigée en thème central de leurs discours dans le but de favoriser le vivre ensemble.

Les modifications apportées aux schémas explicatifs du conflit ont également amené les commissions de vérité guatémaltèques à dénoncer la militarisation de la société civile. Partant d'une stratégie d'alignement, les commissions ont ici bifurqué et procédé à une transformation de cadre. En effet, le recadrage d'éléments autrefois connus, comme l'enrôlement forcé, mais désormais explicités et publicisés, permettait de former un nouveau récit qui correspondait

---

<sup>509</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 281 : Mediante discursos y sermones y a través de la selección de las víctimas, se trasmittió el mensaje de que el que no apoyaba al Ejército era un criminal que merecía la peor de las muertes, sin siquiera tener derecho a ser enterrado dignamente. La criminalización y deshumanización de las víctimas fue parte de las operaciones. El hecho de no poder enterrar a las víctimas incrementó aún más el terror, dado que en muchos casos los cadáveres se quedaron tirados y la gente tuvo que observar como los animales los devoraban.

davantage aux réalités de la guerre civile. La guerre ayant duré près de trente ans, certains individus ont été tour à tour victimes et agresseurs, notamment par leur participation aux PAC et par le recrutement effectué par les groupes insurgés tel que l'a remarqué la CEH<sup>510</sup> :

Les commissaires militaires ainsi que les PAC ont mis en évidence le haut degré de militarisation subi par la société. La création d'une figure protégée par l'Armée, qui détenait des fonctions militaires, signifiait l'introduction de valeurs autoritaristes dans la population guatémaltèque et la participation armée d'un nombre considérable de personnes qui étaient initialement des civiles.

Ainsi, le réalignement des éléments structurant la mémoire collective et les transformations de cadre qui en découlent ont entraîné des répercussions tant pour les victimes que pour les agresseurs. Puisque les victimes sont au cœur de cette étude, nous insisterons davantage dans les pages qui suivent sur les significations qu'a alors prises la notion de victime au regard de ces changements de discours ainsi que sur les implications pour les personnes détenant ce statut.

La construction d'une contre-mémoire entreprise par les commissions de vérité s'est heurtée au refus de certains acteurs gouvernementaux de reconnaître leur part de responsabilité (dans les disparitions forcées par exemple<sup>511</sup>), tout comme aux dissonances mémoriales très fortes qui existaient au sujet même de la délimitation de la catégorie de victimes. Afin de permettre l'instauration d'un vivre ensemble, les commissions ont adopté une définition très large des victimes, allant même jusqu'à inclure, aux côtés des victimes de la guerre, « les victimes de la paix ». Ce terme désigne ceux qui ont perdu des priviléges avec la pacification et le retour de la démocratie :

Ces derniers temps, des inconnus ont placé une grenade devant le Congrès par des inconnus et divers attentats se sont produits, y compris une attaque présumée à la résidence de Ríos Montt, lequel a accusé l'armée. Il se produit ainsi une espèce d'approche des victimes de la paix (*finqueros*<sup>512</sup> menacés, militaires accusés, politiciens rejetés), dont le meilleur exemple est le cas du général Quilo Ayuso avec l'homme d'affaires Anzueto Vielman [...]<sup>513</sup>.

---

<sup>510</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 158 : Los comisionados militares junto con las PAC evidenciaron el alto grado de militarización que sufrió la sociedad. La creación de una figura amparada por el Ejército, para que detentara funciones militares, significó la introducción de valores autoritarios en la población guatémalteca y el involucramiento armado de un número considerable de personas que inicialmente eran población civil neutral.

<sup>511</sup> D50-*Entrevista - Mejía Víctores niega sindicaciones en su contra*.

<sup>512</sup> *Finquero* est le titre revenant au propriétaire d'une *finca*, d'une ferme. Les *finqueros* sont donc de grands propriétaires terriens. Cf. Karine Vanthuyne, *La présence d'un passé de violences [...]*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>513</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 3, p. 335 : En esos días, desconocidos colocaron una granada frente al Congreso y se produjeron varios atentados, incluido un supuesto ataque a la residencia de Ríos Montt, del cual acusó al Ejército. Se fue produciendo así una especie de acercamiento de las víctimas de la paz (finqueros amenazados, militares acusados, políticos rechazados), cuya mejor muestra fue el caso del general Quilo Ayuso con el empresario Anzueto Vielman [...].

Ce n'est pas ici l'endroit pour évaluer les retombées des commissions de vérité ou encore la persistance des autres récits mémoriels concurrents et cooccurrents. De même, nous limitant à la période d'existence des commissions de vérité, nous n'avons étudié ni la réception de ces modifications par les groupes de défenses de droits et de victimes ni le succès rencontré par la transformation de cadre au sein de la société guatémaltèque. Cependant, nous nous sommes attardés sur les manières par lesquelles la CEH et le REMHI ont dépassé les rapports dichotomiques surgissant habituellement lorsqu'il est fait allusion aux groupes de victimes et d'agresseurs. Ces commissions de vérité sont alors venues à la conclusion que toute une génération de Guatémaltèques — incluant les agresseurs — a été victimes du conflit. Ce dénouement, qui apparaissait au départ comme non intuitif, demeure cependant cohérent avec les grands principes sous-tendant la justice transitionnelle et par conséquent les commissions de vérité : la non-réurrence du conflit et la réconciliation.

## 4.2 Victimation et juxtaposition des catégories discursives

### 4.2.1 Variations sur l'innocence

#### A. *D'anciens ennemis d'État à victimes dignifiées*

La mémoire collective est formée, selon le REMHI, de la multitude d'expériences distinctes de chacun des membres de la société guatémaltèque<sup>514</sup>. Cet amalgame de vécus individuels, désigné comme étant l'histoire par cette commission de vérité, est un récit qui ne doit pas sombrer dans l'oubli, au risque de voir le conflit se répéter. Une vision que partageait également l'équipe de la CEH : « [u]ne fois que nous reconnaissons les erreurs et les lacunes du passé, il devrait être possible de développer des stratégies pour ne pas répéter ce qui est arrivé.\*<sup>515</sup> » Certes, l'histoire telle que narrée par les commissions de vérité est centrée autour des victimes, mais son fil conducteur réside en un questionnement : comment le Guatemala a-t-il pu sombrer dans cette spirale de violence ? Car déjà, en 1976, la CEG avait conscience de ce qui devait constituer la trame du conflit durant encore une vingtaine d'années : à l'oppression répondait la subversion, et à la subversion répondait l'oppression, menant le pays à un bain de sang<sup>516</sup>.

Pour que le « plus jamais cela » espéré par un grand nombre d'activistes sociaux et de victimes puisse s'enraciner au Guatemala, les commissions de vérité ne se sont pas contentées de passer en revue le passé : elles ont rigoureusement analysé l'argumentaire des parties prenantes

<sup>514</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 3, p. 182.

<sup>515</sup> D9-*Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH*: « [u]na vez reconocidos los errores y deficiencias de pasado, deberá ser posible desarrollar estrategias para que no se repita lo ocurrido. »

<sup>516</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 3, p. 131.

au conflit. À partir de cette investigation, ces institutions ont érigé une trame historique pouvant se dresser face aux visions idéologisées du passé qui avait été véhiculées tant par le gouvernement et l'armée, que par les groupes insurgés.

Notons que les parties belligérantes avaient adopté des cadres interprétatifs de leurs actions en cohérence avec le contexte de la guerre froide durant laquelle le conflit civil guatémaltèque a eu lieu. Ainsi, en faisant état de la stratégie des groupes de guérilleros, la CEH a mis en relief les prétentions idéologiques dont les groupes insurgés revêtaient leurs actions<sup>517</sup>. S'inspirant du marxisme et véhiculant une vision anti-impérialiste, les insurgés formant l'URGN annonçaient vouloir combattre, entre autres, la « [...] domination économique et politique des riches nationaux ou étrangers les plus répressifs qui gouvernaient le Guatemala<sup>518</sup> ». Ils se sont en outre érigés en tant que défenseurs des autochtones guatémaltèques qu'ils décrivaient comme « [...] les victimes de l'exploitation économique et de l'oppression culturelle de la part de tous les secteurs de pouvoir du pays<sup>519</sup> ». Or, si les commissions se sont attardées aux relations entre les groupes rebelles et les autochtones, c'est essentiellement l'histoire telle que l'avaient construite les acteurs au pouvoir, et à laquelle elles étaient toujours confrontées, qu'elles ont tenté de contrer.

« La démocratie ou le communiste<sup>520</sup> », tel était le faux dilemme auquel les régimes autoritaires disaient avoir été confrontés et qui est exprimé en quelques mots par le général Mejía Víctores. Les ennemis du gouvernement et de l'armée étaient historiquement les membres des groupes révolutionnaires. Dépeints dans les discours politiques comme étant des agents agitateurs et des communistes, ces « ennemis publics » ne furent pas les seuls à figurer dans la catégorie « d'ennemis de la nation » construite par les régimes autoritaires successifs. Toutes les personnes qui contestaient leurs méthodes autoritaires ont été déclarées subversives et désignées comme ennemis à vaincre.

Plus qu'un discours populiste, cette rhétorique donnait sens à la stratégie militaire de l'armée et des groupes paramilitaires au cours de la guerre civile. Dans leurs rapports finaux respectifs, le REMHI et la CEH en donnent différents exemples, mais celui est cité ci-dessous, extrait du *Manual de guerra contrasubversiva*, est évocateur :

---

<sup>517</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 235 et suivantes, ainsi que la p. 264.

<sup>518</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 237 : « [...] dominio económico y político de los grandes ricos represivos nacionales y extranjeros que gobiernan Guatemala. »

<sup>519</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 252 « [...] los indígenas guatemaltecos víctimas de explotación económica y opresión cultural por parte de los sectores de poder del país. »

<sup>520</sup> D50-*Entrevista - Mejía Víctores niega sindicaciones en su contra*.

Les ennemis internes sont tous les individus, groupes ou organisations qui par le moyen d'actions illégales tentent de briser l'ordre établi, qui sont représentés par des éléments suivant les consignes du communisme international, incitant la guerre dite révolutionnaire et la subversion dans le pays. [Est aussi (sic)] considéré comme ennemi interne les individus, les groupes ou les organisations qui sans être communistes tentent de rompre avec l'ordre établi.\*<sup>521</sup>

Les commissions de vérité du Guatemala ont également montré que la lutte contre le communisme avait été évoquée pour légitimer divers actes et décisions commandés par des décideurs politiques<sup>522</sup>. Ainsi, la CEH rapporte que d'être ou d'avoir été soupçonné d'être « subversif », « communiste », « guerrillero » étaient les justificatifs auxquels avaient recours les perpétrateurs lorsqu'ils exerçaient leurs violences : « [d]e retour à La Llorona, les femmes continuèrent à être victimes d'abus commis par les *comisionados militares* du village voisin d'El Bongo. Selon plusieurs sources, ces attaques, ils les frappaient en les accusant d'être des épouses de communistes et de guerrilleros.\*<sup>523</sup> »

Cette propagande, tout comme les actions posées en son nom, avait pour dessein de faciliter le contrôle de la population. En répandant la croyance que seuls les criminels étaient possibles d'être réprimés et que, par conséquent, les individus ayant subi de la violence l'avaient méritée, les acteurs du pouvoir réduisaient à néant toute forme de résistance populaire. Dans *Guatemala : memoria del silencio*, la CEH soulève que ce discours était en effet un obstacle à une quelconque opposition au pouvoir, puisqu'il créait une adéquation entre les acteurs sociaux et les criminels à punir :

Être militant d'un parti politique de l'opposition ou un dirigeant communautaire, syndical ou étudiant était synonyme de communiste ou de guérillero, deux termes qui étaient aussi synonymes de terroriste. La répétition constante de ce discours a provoqué non seulement la désertion des organisations sociales, mais aussi la perte de confiance populaire dans les leaders.\*<sup>524</sup>

---

<sup>521</sup> Centro de Estudios Militares del Ejército de Guatemala, Edición 1983, p. 3, cité dans D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, pp. 20-21: Enemigo interno son todos aquellos individuos, grupos u organizaciones que por medio de acciones ilegales, tratan de romper el orden establecido, representados por los elementos que siguiendo consignas del comunismo internacional, desarrollan la llamada guerra revolucionaria y la subversión en el país. [También es (sic)] considerado enemigo interno aquellos individuos, grupos u organizaciones que sin ser comunistas tratan de romper el orden establecido.

<sup>522</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 115 : « Peralta Azurdia a aussi épuré le système judiciaires des éléments communistes. Ríos Montt a créé des tribunaux ad hoc pour juger les "délinquants subversifs". \* »

<sup>523</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 7, p. 286 : « [d]e regreso a La Llorona, las mujeres continuaron siendo víctimas de abusos cometidos por los comisionados militares de la vecina aldea El Bongo. Varias fuentes señalan que las golpeaban, al tiempo de acusarlas de ser esposas de comunistas y guerrilleros. »

<sup>524</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 91 : Ser militante de un partido político de oposición o dirigente comunitario, sindical o estudiantil era sinónimo de comunista o guerrillero, términos que a la vez eran sinónimos de

Il participait également à discréder les personnes souffrant de la violence, dissolvant les liens communautaires dans les communautés autochtones, comme le note le REMHI dans son rapport :

Cela a généré une confusion parmi les habitants, parce que c'étaient précisément des personnes respectées, valorisées et considérées comme des guides de la communauté, qui furent les premières à être assassinées par l'armée parce qu'elle les considérait comme coupables (*pêcheurs*) en les accusant d'être des *guerrilleros* et des communistes.\*<sup>525</sup>

Tandis qu'être communiste équivalait à être antipatriotique<sup>526</sup>, et que les mesures politiques et militaires visant l'éradication du communisme s'enchâînaient, la guerre de contre-insurrection est peu à peu devenue une forme de « *limpieza social*<sup>527</sup> » (ou nettoyage social) dénoncée par les commissions dans leurs rapports. En révélant des exécutions publiques faites par les PAC dans le département du Quiché en 1982, la CEH indique que : « [I]es chefs de patrouille se sont dirigés vers la population en explication que leur travail constituait à effectuer un nettoyage dans la communauté, et que pour cette raison, les quatre personnes [amenées] ont été présentées comme des agents de contamination en raison de leurs idées communistes.\*<sup>528</sup> » Les enquêtes du REMHI et de la CEH ont ainsi démontré que la violence exercée par les militaires et les paramilitaires dépassaient le désir de protéger l'État de la « menace rouge » et ont plutôt conduit à des massacres de masse.

Ce qui avait été le schème d'interprétation des violences durant plus de trente ans était évidemment profondément enraciné dans l'espace public et les insurgés, toujours présentés comme des « subversifs » continuaient à susciter beaucoup de méfiance. La transition politique exigeait donc des commissions de vérité de dissiper la croyance selon laquelle les victimes avaient été des malfaiteurs. En plus de déconstruire le discours politique des dernières années, il fallait que les commissions de vérité le réarticulent en explicitant de quelles manières les victimes avaient été discrédiées, puis criminalisées. Pour ce faire, elles se sont appuyées sur ce qui était la source première du rétablissement des faits qu'elles avaient entrepris : les témoignages des victimes. C'est de cet effort de la CEH dont témoigne le passage suivant :

---

terrorista. La constante repetición de este discurso provocó no sólo deserción de las organizaciones sociales, sino que disminuyó la confianza popular en los líderes.

<sup>525</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p.107 : Se generó confusión entre sus habitantes, porque fueron precisamente las personas respetadas, valoradas y consideradas guías de la comunidad, las que primero fueron asesinadas por el Ejército debido a que las consideraba culpables (pecadores) acusándolos de guerrilleros y comunistas.

<sup>526</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 112.

<sup>527</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 2, p. 165.

<sup>528</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 350 : « [I]os jefes de patrulla se dirigieron a la población explicando que su trabajo era realizar una limpieza en la comunidad, y que por esa razón presentaban a esas cuatro personas como agentes contaminantes de las demás por sus ideas comunistas. »

Le simple fait de promouvoir des activités de développement communautaire, d'occuper un poste de représentant ou de promouvoir la prise de conscience des situations d'injustices était quelques-unes des raisons invoquées pour réprimer un grand nombre de personnes. Cette forme de délégitimation est un élément central dans les témoignages.\*<sup>529</sup>

Convaincre une population endoctrinée nécessitait toutefois plus que des explications théoriques. Les commissions de vérité guatémaltèques ont alors appuyé leurs propos sur des exemples faisant sens pour l'ensemble des Guatémaltèques. Nous avons constaté que parmi ces illustrations la CEH a retenu un témoignage mettant en relation la situation de victimes guatémaltèques avec celles d'autres violences politiques s'étant déroulée en Argentine :

*Soudainement, on nous appelait communistes, subversives, ennemis de l'État, nous, les femmes qui étaient auparavant des travailleuses, des mères de famille et qui souffraient, qui étaient victimes de la violence... Mejía Víctores nous disait : « Regardez mesdames, savez-vous ce que vous faites ? Vous faites ce la même chose que ce qu'on fait qu'en Argentine les mères de la Place de Mai, vous savez : elles sont de la guérira... vous allez ruiner l'État du Guatemala... »*<sup>530</sup>

Plus qu'une façon de réfuter le discours politique encore en vigueur à la fin des années 1990, il nous apparaît que le choix de faire ressortir ce récit plutôt qu'un autre visait à créer une communauté de destin dépassant le contexte guatémaltèque.

De surcroît, le REMHI et la CEH se sont principalement appuyés sur les témoignages des victimes<sup>531</sup>, de proches<sup>532</sup> ainsi que de témoins<sup>533</sup> attestant de l'innocence des victimes directement affectées par différentes violations de leurs droits fondamentaux. Elles emploient alors un champ lexical relatif à cette condition pour qualifier les illustrations qu'elles mettent en évidence : « population civile », « sans défense », « désarmée », « inoffensive » et « vulnérable »<sup>534</sup>. De fait, les

---

<sup>529</sup> D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 4, p. 26 : El simple hecho de promover actividades de desarrollo comunitario, de ocupar algún cargo de representación o de fomentar la toma de conciencia en situaciones de injusticia fueron algunos de los motivos esgrimidos para reprimir a muchas personas. Este tipo de deslegitimación es un elemento central en los testimonios.

<sup>530</sup> D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 4, p. 235 : De repente nos llaman comunistas, subversivas, enemigas del Estado, nosotras, mujeres que antes éramos trabajadoras, madres de familia y que estábamos sufriendo, éramos víctimas de la violencia... Mejía Víctores nos dijo: « Miren señoritas, ¿ustedes saben qué están haciendo? Están haciendo lo que están haciendo en Argentina las madres de la Plaza de Mayo, y ustedes están haciendo lo mismo, saben qué: ellas son guerrilleras... ustedes van a arruinar al Estado de Guatemala... »

<sup>531</sup> E.g. D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 6, p. 334 : « La victime s'exclama : "[...] Je suis innocent\*" »; D18-Guatemala : *nunca más*, tomo 2, p. 196 : « [...] je suis innocent de cela, je ne sais pas pourquoi j'ai été menacé [...]\* »

<sup>532</sup> E.g. D18-Guatemala : *nunca más*, tomo 1, p.44 : « [...] mon frère était innocent.\* »

<sup>533</sup> E.g. D18-Guatemala : *nunca más*, tomo 1, p.86 : « [...] Parce qu'à vrai dire, tant d'enfants innocents sont morts!\* »

<sup>534</sup> E.g D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 3, pp. 58; 291 et D18-Guatemala : *nunca más*, tomo 1, p. 13 et tomo 2, pp. 15;167.

références aux « hypervictimes » sont nombreuses dans les deux rapports des commissions<sup>535</sup>. En revanche, la décriminalisation de la figure victimaire imposait aux commissions le recours à des exemples irréfutables ; à cette fin, il n'y a pas d'image plus forte que celle d'un bébé naissant : « [c]es faits constituent un acte délibéré, dirigé pour massacrer des êtres absolument sans défense, comme des enfants, et qui ne présentent aucun avantage au plan militaire. Un enfant nouveau-né ne peut être ni un combattant ni un collaborateur de la *guerrilla*.<sup>536</sup> »

Davantage, les commissions de vérité ont stipulé qu'être sans défense était le propre d'un individu non combattant et/ou d'un membre de la population civile. Dans ces conditions, les individus qui n'avaient point pris part aux combats et qui avaient malgré tout subi des violences étaient *de facto* des victimes innocentes. Suivant cette logique, l'impossibilité de prendre les armes innocentait les victimes, tel que le suggère ce témoignage : « [a]ccuser les vieillards et les enfants d'être des *guerrilleros* ? Les vieillards et les enfants ne peuvent manier une arme.<sup>537</sup> » La participation aux combats semble impliquer, pour les commissions de vérité, la capacité de prendre les armes. Bien qu'elles n'aient pas fait abstraction des fonctions de soutiens pouvant être assumées par des non-combattants, il apparaît que ces institutions ont choisi d'écartier d'office tout doute pouvant planer sur la population civile en utilisant des exemples irrécusables.

Dans le même temps, les commissions de vérité ont réinvesti les notions de « subversif », « criminel », et « terroriste », sans toujours utiliser de guillemets. En faisant étalage de la rhétorique construite pendant la guerre civile, elles ont accolé à ces notions celles de victimes pour montrer que les individus accusés de ces « crimes » avaient été injustement accusés. De fait, elles ont à la fois manifesté leur opposition à cette propagande et confirmé que ces individus faisaient partie des figures de victimes décrites dans le précédent chapitre. À cet égard, « [la] CEH a établi que, dans tous les cas de massacres, ces "éléments subversifs" étaient des civils sans défense.<sup>538</sup> »

Non seulement les droits des victimes avaient été brimés, mais les personnes affectées devaient être réparées pour la double offense qu'elles avaient subie : les dommages à leur réputation ainsi qu'à leur dignité. La figure de la victime innocente se juxtapose de la sorte avec

<sup>535</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 291.

<sup>536</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 353 : « [e]stos hechos son un acto deliberado, dirigido a la matanza de seres absolutamente indefensos como los niños, que no reporta ninguna utilidad en términos de ventaja militar. Un niño recién nacido no puede ser combatiente, ni colaborador de la guerrilla. »

<sup>537</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 45 : « ¿[a]caso son guerrilleros los ancianos y los niños? Los ancianos y los niños no pueden manejar armas. »

<sup>538</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 308 : « [la] CEH ha establecido que, en todos los casos de masacres, esos "elementos subversivos" eran civiles indefensos. »

celle de la victime à réparer. Aux fins de réparations, les commissions ont d'ailleurs réitéré que les personnes affectées par les violences étaient honorables et que les gestes commis à leurs égards ne changeaient en rien ce fait. Dans bien des cas, la réhabilitation de la mémoire de la victime au sein des rapports des commissions passe par le témoignage de proches et de témoins des violences mettant en valeur leur qualité en tant qu'individu : « *[elle] était une leader dans sa communauté et elle travaillait avec les femmes de l'Action catholique... elle était une gentille personne, joyeuse, aimable et active... Les soldats l'ont amenée dans une maison. Elle fut sauvagement torturée, ils la dénudèrent, la violèrent, et ils l'ont crucifiée [...].*<sup>539</sup> »

Cependant, les commissions de vérité ont dû lutter, jusqu'à la fin de leurs travaux respectifs, contre l'idée préconçue selon laquelle les victimes étaient des criminelles. C'est peut-être pour cette raison que son discours de clôture de la CEH, l'un des commissaires de la CEH, Alfredo Balsell, fit la remarque suivante : « *[j]ai connu plusieurs de ceux tombés durant les années de terreur. Plusieurs d'entre eux furent mes amis, et de ceux-ci, aucun n'est mort une arme à la main.*<sup>540</sup> » Lors du même évènement, le commissaire Christian Tomuschat a également rappelé que la Doctrine de sécurité nationale avait amené la criminalisation des victimes décrivant que

*[...] la stratégie de contre-insurrection définit explicitement comme ennemis non seulement l'intégralité des organisations insurgées, mais aussi tous les citoyens, organisations ou pas qui pouvaient être qualifiée d'opposants. L'application de cette théorie explique, avec extrêmement de clarté, pourquoi la grande majorité des victimes du conflit armé furent non combattantes, mais civiles : certains sont morts pour leurs idéaux, d'autres en actions totalement indiscriminées.*<sup>541</sup>

Cet extrait du discours de Christian Tomuschat nous a aussi amenés à nous interroger sur les manières dont les commissions ont représenté les victimes qui ne faisaient pas partie de cette « grande majorité » qu'il mentionne.

---

<sup>539</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 53 : « *[e]ra líder de su comunidad y trabajaba con las mujeres a través de Acción Católica... era muy buena gente, alegre, amable y activa... Los soldados la llevaron a una casa. Fue salvajemente torturada, la desnudaron, la violaron, luego la crucificaron. [...]* »

<sup>540</sup> D12-*Palabras del comisionado Alfredo Balsells Tojo con ocasión de la entrega del informe de la CEH* : « *[c]onocí a muchos de los caídos durante los años del terror. Varios de ellos fueron mis amigos, y de ellos, ninguno murieron con un arma en la mano. »*

<sup>541</sup> D11-*Palabras del Christian Tomuschat con ocasión de la entrega del informe de la CEH* : [...] la estrategia contrainsurgente definía explícitamente como enemigo no sólo a los integrantes de las organizaciones insurgentes, sino también a todos aquellos ciudadanos, organizados o no, que podían ser calificados como opositores. La aplicación de esta teoría explica, con estremecedora claridad, por qué la enorme mayoría de las víctimas del enfrentamiento armado no fueron combatientes, sino civiles: algunos murieron por sus ideales, otros en acciones totalmente indiscriminadas.

## B. De bourreaux à victimes

La suspicion d'appartenance à l'une des parties belligérantes comme justification du recours à la violence est dénoncée par les commissions et cette proclamation n'est pas étrangère aux efforts des commissions de relégitimer les victimes du passé. Ceux qui ont rédigé *Memoria, verdad y esperanza* au nom du REMHI indiquent, entre autres, que « [I]es PAC ont réalisé plusieurs assassinats dans les communautés. Dans plusieurs cas, les victimes n'avaient aucune relation avec la *guerilla*, mais que l'armée considérait toute la population comme suspecte<sup>\*542</sup> ». Doit-il demeurer une quelconque suspicion ? Les commissions guatémaltèques renchérissent : rien n'excuse les violations aux droits humains dont les victimes ont souffert. Le rapport du REMHI est explicite sur ce point : « [la] possible adhésion des victimes à la *guerilla* ne justifie, dans aucune circonstance, ces graves violations aux droits humains.<sup>\*543</sup> »

Cependant, alors que l'innocence est le critère minimal pour réclamer le titre de victime dans plusieurs contextes de justice transitionnelle<sup>\*544</sup>, les commissions de vérité guatémaltèques se sont penchées sur la notion de blâme et de responsabilités dans l'optique de démontrer que certains perpétrateurs avaient souffert de violences soit disproportionnées, soit injustifiées, ce qui en faisait aussi des victimes : « [...] les victimes incluent également des membres des PAC et des commissaires militaires et des organisations insurgées qui, sans avoir participé à un combat, ont été visés par des actions allant à l'encontre des normes du droit international humanitaire.<sup>\*545</sup> » Ainsi, les commissions ont procédé à la fin de leur exercice à un élargissement de la notion de victimes en y incluant une partie des agresseurs.

Or, les rapports de la CEH et du REMHI désignent ces mêmes perpétrateurs, les forces étatiques (comprenant notamment l'armée étatique, les PAC, les escadrons de la mort ainsi que les commissaires militaires) de même que les différentes factions de la *guérilla*, comme les responsables des violations des droits humains<sup>\*546</sup>. Ainsi, les forces de l'État ont été décrétées

<sup>542</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI* : « [I]as PAC realizaron muchos asesinatos en las comunidades. En muchos casos, las víctimas no tenían relación con la guerrilla, pero para el Ejército toda la gente era sospechosa. »

<sup>543</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 6, p. 206 : « [a]quella adhesión de las víctimas a la guerrilla no justifica, bajo ninguna circunstancia, esas graves violaciones de derechos humanos. »

<sup>544</sup> Kieran MCEVOY and Kirsten MCCONNACHIE, *op. cit.*, p. 500.

<sup>545</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tome 4, p. 488 : « [...] las víctimas incluyen elementos de las PAC y Comisionados militares y de las organizaciones insurgentes que, sin estar participando en un combate, fueron objeto de acción contrarios a las normas del derecho internacional humanitario. »

<sup>546</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 2, p. 324 et D18-*Guatemala : nunca más*, tome 4, p. 488. Ces statistiques ont été établies à partir des 7 517 cas de violations des droits humains répertoriés par la CEH et des 14 291 actes de

responsables de 93 % des exactions selon la CEH et de 90,53 % selon le REMHI. La *guerilla* est également pointée du doigt : le CEH lui impute 3 % des violations qu'elle a répertoriées, tandis que le REMHI lui en attribue 9 %. Bien que les commissions aient mis sur un pied d'égalité l'État et les opposants, ces statistiques opèrent une hiérarchisation. Cependant, il n'est pas question pour les deux institutions de créer une distinction entre les « bons » et les « méchants » ; l'objectivité des chiffres semble les prévenir d'émettre quelque jugement moral pour laisser les faits parler d'eux-mêmes. En veillant à ce que la population ait quelqu'un à blâmer, même indirectement, les commissions du Guatemala ont respecté le droit des victimes à demander réparation.

Par conséquent, les critères permettant aux perpétrateurs de prétendre au titre de victime pouvaient difficilement être les mêmes que pour une personne qui n'a pas pris ou ne pouvaient prendre les armes. Pour dépasser cet obstacle, la CEH a notamment utilisé l'impuissance comme critère permettant de distinguer les victimes. Aussi, la victime d'un massacre peut être dans une position d'impuissance absolue établie comme étant « [...] la situation dans laquelle les victimes se retrouvent sans moyens de défense aucun, désarmées, ou dans l'impossibilité totale de réagir devant l'action armée menée contre elles<sup>547</sup>. » La CEH spécifiera, cependant, que la légitime défense ne disqualifie pas l'individu du statut de victime, lorsque celui-ci se trouvait dans une situation d'impuissance relative :

L'impuissance relative existe lorsqu'il existe une disproportion évidente, en qualité ou en quantité, entre les moyens d'attaques des agresseurs et des moyens de défenses des victimes. Par exemple, quand les premiers combattent avec des armes à feu et que les seconds avec des machettes ou des pierres.<sup>548</sup>

L'impuissance relative permet donc d'associer l'idée de la victime vulnérable à des personnes qui à première vue pouvaient difficilement clamer leur innocence, mais qui, ayant vu certains de leurs droits violés, sont devenues des victimes pour les commissions.

Dans leurs documents finaux, le REMHI et la CEH proposent une seconde manière de dépasser l'aporie créée par l'appartenance d'agresseurs à la catégorie de victimes : prendre en considération l'ampleur de la militarisation de la population civile. Effectivement, l'implication d'une large portion de la société dans les violences politiques formait un contexte permissif, qui incitait les perpétrateurs à passer à l'acte. D'autant plus qu'aux dires de la CEH, la période où la militarisation

---

violences sur lesquels le REMHI a investiguées.

<sup>547</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 251 : « [...] la situación en que las víctimas se encontraban sin medio de defensa alguno, desarmadas, o en la imposibilidad total de reaccionar frente a la acción ejercida en su contra. »

<sup>548</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 252 : La indefensión relativa cuando existía evidente desproporción, en calidad o cantidad, entre los medios de ataque de los agresores y los medios de defensa de las víctimas. Por ejemplo, cuando los primeros contaban con armas de fuego y las segundas con machetes o piedras.

de la vie sociale est la plus marquée a coïncidé avec celle où il y a eu le plus de violations aux droits humains<sup>549</sup>.

En analysant les témoignages qu'elles avaient collectés, le REMHI et la CEH ont mis en évidence les structures et les mécanismes conduisant les civils à accepter et/ou participer aux différentes formes de violences (par exemples, la torture, les menaces, des séjours de rééducation, des déplacements forcés dans des villages modèles, la constitution des PAC, etc.)<sup>550</sup>. L'enrôlement forcé fut certainement l'un des dispositifs qui affectèrent le plus les personnes préalablement non combattantes, au nombre desquelles figuraient les enfants :

Bien que la majorité des enfants qui furent victimes durant l'affrontement armé fut civile, il est aussi important de souligner que les conditions dans les zones majeures de conflits ont fait que ceux-ci ont intégré en plus grand nombre, soit par choix ou par la force, les rangs de l'une des parties belligérantes.\*<sup>551</sup>

De même, les commissions de vérité ont attiré l'attention sur le fait que chacune des parties prenantes avait procédé à l'enrôlement forcé d'autochtones. Tant et si bien que le conflit, originellement entre l'armée et les insurgés, est devenu une guerre entre et au sein des communautés autochtones, contribuant à la porosité des lignes définissant le contour des catégories de victimes et de perpétrateurs. À de rares exceptions près, les autochtones sont alors présentés comme s'étant vu imposé un conflit auquel ils étaient au départ étrangers : « [au] nom de nombreux Mayas, vivants ou morts, demandons pardon au Dieu des dieux et au Guatemala en son entier parce que nous avons été impliqués dans un affrontement armé qui nous avaient été imposés et lequel n'était pas le nôtre\*<sup>552</sup>. »

En démontrant la militarisation de la société civile, les commissions de vérité n'ont pas cherché à déresponsabiliser les agresseurs. Toutefois, elles ont incité à réfléchir à la notion de culpabilité dans un contexte où la violence est banalisée et la terreur généralisée. Par des exemples précis, elles ont illustré comment ce mécanisme avait créé des bourreaux qui pouvaient également être victimes. C'est notamment le cas lorsqu'elles examinent dans leurs rapports des traitements

---

<sup>549</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 182.

<sup>550</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, pp. 465-467; tomo 3, p. 30; tomo 5, p. 43 et D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 2, pp.1118;142-143.

<sup>551</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 196 : Si bien la mayoría de los niños que fueron víctimas durante el enfrentamiento armado eran civiles, también es importante apuntar que las condiciones en las zonas de mayor conflicto hizo que muchos de éstos, ya fuera por voluntad propia o por la fuerza, ingresaran en las filas de uno de los bandos contendientes.

<sup>552</sup> D13-*Palabras de la comisionada Otilia Lux de Cotí con ocasión de la entrega del informe de la CEH* : « [en] nombre de los mayas, vivos y muertos, pedimos perdón al Dios de los dioses y a la Guatemala entera por que fuimos involucrados en un enfrentamiento armado impuesto y que no era nuestro. »

inhumains et dégradants auxquels ont été soumis des membres des PAC, tels qu'êtrent contraints à manger une partie du corps de leurs victimes<sup>553</sup> ou d'exécuter une connaissance (un voisin, un membre de sa famille, etc.)<sup>554</sup>.

Au demeurant, le phénomène de militarisation de la population a eu comme conséquence d'établir que toute une « génération de Guatémaltèques a souffert du conflit<sup>555</sup> » ; une expression que nous reprenons du discours du commissaire Alfredo Balsells lors de la présentation officielle du rapport de la CEH. Au vu de la résistance de plusieurs acteurs politiques toujours influents à la fin du conflit, il nous semble que cette généralisation de la souffrance rendait possible le retour introspectif sur le passé que les commissions de vérité introduisaient, partageant le blâme entre tous les membres de cette société.

#### 4.2.2 L'incontestable humanité de toutes victimes

En déconstruisant le discours sur le passé et en restructurant les faits historiques en un nouveau récit, les commissions de vérité guatémaltèques souhaitaient ériger une histoire où chaque Guatémaltèque avait le droit d'être cité en raison sa condition humaine. La démarche de ces institutions vers une narration plus inclusive repose sur un démantèlement des mécanismes de déshumanisation qu'avaient subie les victimes. Dans les discours de la CEH et du REMHI, nous avons recensé deux dispositifs menant au déni de l'humanité des victimes auxquelles ces institutions ont tenté d'opposer une vision alternative des faits : la construction d'un « autre » à combattre et l'animalisation des victimes. Les mécanismes déshumanisant les victimes ont particulièrement ciblé les autochtones. Désignés à la fois comme criminels, visés par les pratiques de militarisation de la population civile, ils ont été infériorisés, processus facilitant et légitimant les violations massives des droits de la personne dont ils ont particulièrement été victimes.

##### A. L'infériorisation des autochtones

Les victimes appartiennent aux différentes communautés constituant le Guatemala. Mais les commissions de vérité ont choisi d'utiliser la figure de l'*indio subversivo* (l'indien subversif) pour dépeindre les épisodes les plus violents de la guerre civile. Cette figure est fréquemment évoquée dans les rapports finaux des commissions de vérité lorsque sont discutées les structures sociales ayant conduit à la violence à l'encontre des communautés autochtones. Notamment, ces institutions ont montré comment cette qualification servait ceux ayant intérêt à représenter « [...] la

---

<sup>553</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 224.

<sup>554</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 216 et D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 120.

<sup>555</sup> D12-*Palabras del comisionado Alfredo Balsells con ocasión de la entrega del informe de CEH*.

population autochtone comme s'il s'agissait d'un ennemi à vaincre<sup>\*556</sup> ». S'appuyant sur des extraits de propagande militaire, elles ont démontré que les combattants étatiques et paraétatiques ont fait de cette population un ennemi intérieur, constituant la base sociale présumée de la guérilla<sup>557</sup>, comme cette déclaration faite par l'armée du Guatemala en 1990 le confirme :

Les organisations terroristes ont basé leur stratégie de guerre sur le principe que « le poisson est à l'eau ce que la population a été à la *guerrilla* » (sic). Les terroristes criminels battent leur pavillon pour offrir la terre des riches aux pauvres, celle des ladinos aux autochtones ; se sont jointes à cela les croyances de quelques prêtres influencés par la Théologie de la Libération. La situation est telle que des populations entières ont pris les armes et plusieurs sont partis dans les montagnes, dupés, avec l'espoir de changements et l'idée d'obtenir de meilleures perspectives de vie en remportant la guerre révolutionnaire [...].<sup>\*558</sup>

La figure de « l'indien subversif » est donc déterminante dans la façon dont les commissions révisent le passé du Guatemala et, plus spécifiquement, les relations entre les communautés autochtones, l'État et les groupes paramilitaires. À l'inverse, elle permet de saisir pourquoi les commissions de vérité du Guatemala ont rassemblé ces derniers en une grande et unique catégorie de victimes.

Tout comme lors des processus de justice transitionnelle mis en place au Pérou, les commissions guatémaltèques ont pointé le rôle du racisme dans la construction de la figure « d'un autre » intérieur<sup>559</sup>. Elles estiment que le racisme — un héritage de l'époque coloniale — a polarisé la société guatémaltèque en deux groupes, les autochtones et les ladinos<sup>\*560</sup> :

Le racisme, conscient ou inconscient, est un facteur très important pour expliquer bon nombre des actes de violences démesurées commis au cours de l'histoire du Guatemala et lors du conflit armé. Dans la mentalité raciste, n'importe quelle mobilisation autochtone rappelle l'image atavique d'un soulèvement<sup>\*561</sup>.

---

<sup>556</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 93 : « [...] la población indígena como si fuese un enemigo a vencer. »

<sup>557</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 182.

<sup>558</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 3, p. 165 : Las organizaciones terroristas han basado su estrategia de guerra en el principio de que 'el pez es al agua, como la población fue a la guerrilla (sic). Los delincuentes terroristas enarbolan sus banderas para ofrecer la tierra de los ricos a los pobres, la de los ladinos para los indígenas; aunando a esto la creencia de algunos sacerdotes influenciados por la Teología de la Liberación. La situación fue tal que poblaciones enteras se alzaron en armas y muchas se fueron a las montañas, engañadas, con esperanza de cambios y con la idea de lograr mejores perspectivas de vida al ganar la guerra revolucionaria [...].

<sup>559</sup> Silvia MAESO RODRÍGUEZ, *op. cit.*, p. 42.

<sup>560</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 86, tomo 3, p. 324, et D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 130.

<sup>561</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 93 : El racismo, consciente o inconsciente, es un factor muy importante en la explicación de muchos de los actos desmedidos de violencia cometidos a lo largo de la historia de Guatemala y del enfrentamiento armado. En la mentalidad racista, cualquier movilización indígena trae a la mente la imagen atávica del levantamiento.

Conséquemment, les commissions de vérité du Guatemala ont documenté les manières dont la politique de contre-insurrection avait exacerbé le racisme latent, s'appuyant davantage sur des études historiques que sur des témoignages pour ce volet de leur rapport<sup>562</sup>.

Selon les conclusions du REMHI et de la CEH, la discrimination raciale datant de la colonisation espagnole n'avait pas uniquement exclu les Autochtones des sphères publiques et politiques : elle avait conduit, ultimement, aux violences de masse de la guerre civile<sup>563</sup>. Les théories racistes transmises par les Espagnols étaient fondées sur des traits distinctifs qui faisaient des autochtones cet « autre » à qui s'opposer en raison des différences de religions, coutumes et institutions<sup>564</sup>, entre autres. Toutefois, des critères de différenciation fondés sur des préjugés ou des arguments pseudo-biologiques et justifiant l'infériorisation des autochtones se trouvaient aussi au cœur de cette idéologie<sup>565</sup>. De l'avis des commissions, ces préjugés intériorisés par la grande majorité des acteurs de la guerre viennent expliquer que l'État, se présentant comme défenseur des ladinos, ait réussi à cautionner les massacres d'un groupe majoritaire :

[...] le racisme, comme élément idéologique, a favorisé l'armée à assimiler les autochtones, une sorte d'ennemi ancestral, aux insurgés. D'autre part, le racisme a alimenté le sentiment que l'indien était distinct, inférieur, presque moins qu'humain, étranger à l'univers d'obligations morales du perpétrateur, ce qui rendait moins problématique son élimination<sup>566</sup>.

Dans cette perspective, les commissions ont établi que les politiques antisubversives conjuguées au racisme ancestral avaient mené aux massacres de civils :

Les massacres indiscriminés constituaient le déploiement de violence maximum à l'encontre d'une communauté, parce que tous, enfants garçons et filles, femmes, hommes et vieillards étaient qualifiés de subversifs, et conséquemment, pouvait être exterminés. L'inutilité et l'irrationalité ce déploiement de terreur met en évidence que les actes étaient dirigés contre le groupe [...].

Ces actes de terreur, frôlant la barbarie selon la CEH<sup>568</sup>, ont pu être commis par des bourreaux

---

<sup>562</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 122 et tomo 2, p. 142.

<sup>563</sup> Jacques SÉMELIN, *op cit.*, p. 144.

<sup>564</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 65.

<sup>565</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 2, p. 142 et D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 93.

<sup>566</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 325 : [...] el racismo favoreció, como elemento ideológico de contexto, que el Ejército asimilara a los indígenas, una suerte de enemigo ancestral, con los insurgentes. Por otra parte, el racismo influía en alimentar un sentimiento hacia el indígena como distinto, inferior, casi menos que humano, ajeno al universo de obligaciones morales del hechor, que hacía menos problemática su eliminación.

<sup>567</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 344 : Las masacres indiscriminadas constituyeron el máximo despliegue de violencia en contra de una comunidad, porque todos, niños, niñas, mujeres, hombres y ancianos eran calificados como "subversivos" y, consecuentemente, podían ser exterminados. La inutilidad e irrationalidad de este despliegue de terror evidencia que los actos eran dirigidos en contra del grupo [...].

<sup>568</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 259.

enrôlés de force et appartenant aux mêmes groupes ethnolinguistiques que les victimes, ou sinon à une communauté voisine dont la différence essentielle entre « eux » et les « autres » résident en un dialecte distinct, qui plus est, pouvant être apparenté au leur.

À ce sujet, Yvon Le Bot s'interroge : pouvons-nous, dans ces cas, parler encore de racisme<sup>569</sup> ? Les commissions de vérité du Guatemala n'apportent pas de réponse explicite à ce questionnement. Toutefois, la CEH et le REMHI ont mis de l'avant la déshumanisation découlant du racisme ambiant, autrement dit, comment cette idéologie avait été instrumentalisée non seulement pour éliminer, mais aussi asservir les autochtones. Pour soumettre ceux qu'ils dépeignaient comme leurs ennemis héréditaires, les autorités militaires ont usé de propagande réduisant les autochtones à la manière dont ils les percevaient, c'est-à-dire à « presque moins qu'humain », à des animaux. Plus encore, elles ont fait en sorte que leurs victimes finissent par s'y reconnaître.

L'animalisation des victimes a effectivement fini par être une condition intériorisée par un grand nombre de victimes, peu importe leur appartenance sociale. D'ailleurs, plusieurs extraits des documents finaux des commissions guatémaltèques comportent des parallèles établis par les témoins entre les animaux et la victime : « [...] ils l'ont attaché derrière un camion, trainé sur le sol, il était attaché comme on le fait avec un animal mort [...] »<sup>570</sup> ; « [I]a mort est venue par les coups : [les soldats] l'ont frappé avec une bûche, c'était comme tuer un chien [...] »<sup>571</sup> ; « [c]e que nous avons vu a été terrible, des corps brûlés, des femmes empalées et enterrées comme si c'était des animaux prêts à être rôtis à la broche [...] »<sup>572\*</sup> ; etc. Dans d'autres passages, ce sont les victimes-témoins qui évoquent d'eux-mêmes ce sentiment d'animalisation — « [c]omme le signala un survivant, il était égal aux animaux [...] »<sup>573</sup> — ou rapportent avoir été qualifiées ainsi par les préparateurs — « [v]ous n'êtes pas des personnes, vous êtes des animaux [...] »<sup>574</sup>.

En outre, les survivants de massacres n'ont pas pu donner une sépulture à leurs proches décédés ou procéder à des rites funéraires ; les forces armées gouvernementales et

---

<sup>569</sup> Yvon LE BOT, *op. cit.*, p. 243.

<sup>570</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 2, p. 52 : « [...] Lo amarraron en el trasero de un camión, lo arrastraron en la tierra, estaba amarrado como hacen con un animal muerto [...] »

<sup>571</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 284 : « [I]a muerte fue a golpes: Le pegaban con un leño, era como matar a un perro [...] »

<sup>572</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, p. 11 : « [I]o que hemos visto ha sido terrible, todos cuerpos quemados, mujeres con palos y enterrados como si fueran animales listos para cocinar carne asada [...] »

<sup>573</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 352 : « [c]omo señala un sobreviviente, era "igual como tener animales". »

<sup>574</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 4, p. 128 : « [u]stedes ya no son personas, son animales [...] »

paragouvernementales avaient des consignes allant en ce sens. Ne pas ensevelir leurs morts a suscité de la colère, de l'indignation et de la tristesse chez les survivants, suivant les témoignages recueillis par les commissions de vérité :

Ceux qui sont morts ont pourri là-bas, ils sont restés là-bas, d'aucuns les ont relevés, d'aucuns les ont enterrés, parce qu'ils nous ont dit que si nous les ramassions ou nous allions voir là-bas, nous serions aussi tués. Celui qui les a enterrés était l'un d'entre eux. Je ne sais toujours pas comment ils ont fini, je ne sais pas si un animal ou un chien les ont mangés, c'est cette violence qu'ont subie ma mère, mon père. Mon cœur est toujours douloureux et je pense encore à la violence qu'ils ont vécue. <sup>\*575</sup>

Venant renforcer tant l'animalisation des victimes que le climat de peur, l'interdiction des cérémonies d'enterrement contribue selon les commissions de vérité à la déshumanisation des victimes :

De par la crainte qu'ont suscité les faits, les survivants n'ont pas osé réclamer leurs proches ou d'enterrer leurs morts. L'exposition des victimes dans des lieux publics et l'empêchement de donner une sépulture adéquate pour ses proches est une manière de les déshumaniser et de rompre les liens entre les personnes exécutées et les survivants. <sup>\*576</sup>

Plus encore, les rites mortuaires prenant un sens particulier dans la culture maya<sup>577</sup>, le fait de ne pas accomplir les cérémonies d'usage réduit la personne décédée à un état inférieur à celui d'un animal : « *[u]ne personne morte doit être dans un cimetière, parce que ce n'était pas un animal qui fut tué [...].* »<sup>578</sup> Cela explique, entre autres choses, que les commissions intercèdent en faveur des victimes directes ou indirectes réclamant l'exhumation des victimes afin de les enterrer comme il se doit. Bien qu'elles n'aient pas utilisés systématiquement des termes juridiques à ces occasions, elles mettent en relation cette démarche à la nécessité de respecter les droits individuels (droit à la vie, droit à la liberté de culte, etc.) et collectifs (droit d'exprimer sa culture, de parler dans sa propre langue) des autochtones<sup>579</sup>. De la sorte, ces institutions considèrent ici comme des victimes autant les personnes directement affectées par les violences, que leurs proches, ou les communautés.

<sup>575</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 1, p. 26 : Los que se murieron allí se pudrieron, allí se quedaron, ninguno los recogió, ninguno los enterró, porque habían dicho que si alguno los recoge o los va a ver allí mismo se les va a matar. Quien los enterrara, era uno de ellos. Hasta ahora no sé cómo terminaron, si algún animal o perro se los comió, no sé, esa es la violencia que pasaron mi mamá, mi papá. Siempre duele mi corazón y pienso en la violencia que vivieron.

<sup>576</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 3, p. 382 : Por el temor que causaron los hechos a los sobrevivientes, muchas veces no se atrevieron a reclamar a sus familiares o a enterrar a los muertos. La exhibición de las víctimas en lugares públicos y el impedimento de una sepultura adecuada para sus familiares era una forma de deshumanizarlas y una manera de romper el vínculo entre los ejecutados y los sobrevivientes.

<sup>577</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 34.

<sup>578</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 4, p. 24 : « *[u]na persona muerta debe estar en el cementerio, porque no fue a un animal al que mataron [...].* »

<sup>579</sup> E.g. D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, pp. 67-68.

Ainsi, la lutte au racisme ancestral été perçue par les commissions de vérité comme l'une des voies permettant l'instauration d'une paix perdurable. C'est dans cette perspective que nous interprétons les multiples passages mobilisant des faits historiques présentant les Mayas sous leur meilleur angle, tel que le fait la brochure intitulée *Construyendo la paz*<sup>580</sup> (ou *La construction de la paix*) publiée en 1999 par l'ODHAG. L'idée était ici de réintroduire les autochtones dans la communauté des êtres humains, et dans la communauté nationale, malgré au-delà des discriminations et les violences subies durant la guerre civile.

#### ***B. Les commissions de vérité entre reconnaissance et dignité***

Si la CEH et le REMHI se devaient de mettre en lumière la condition bestiale à laquelle les victimes se sentaient réduites, il leur fallait également participer à effacer ce stigmate. Suivant leur approche caractéristique, les commissions ressoudent cette apparente difficulté à partir des paroles de témoins et de victimes-témoins contestant leur animalisation. Prenons, à titre d'exemples, ce passage du rapport final de la CEH : « [nous] sommes devenus très tristes et nous nous sommes demandé pourquoi nous souffrions. Parce que nous sommes des gens, nous ne sommes pas des animaux, nos compagnons tués ne sont pas des animaux, nous sommes égaux [...] »<sup>581</sup> ».

Pour les commissions de vérité du Guatemala, rétablir l'humanité de victimes implique alors que l'impunité dans laquelle vivaient les agresseurs prenne fin et qu'ils aient à répondre de leur crime. Cependant, ce châtiment ne doit pas prendre une forme violente. Les victimes à réparer exigent d'abord et avant tout une reconnaissance de leur humanité, comme l'a exprimé le commissaire Alfredo Balsells se faisant le porte-parole des Mayas de la présentation du rapport de la CEH : « [...] Les mayas, nous ne voulons pas de vengeance, mais nous voulons être reconnus, valorisés et respectés. Nous sommes des êtres humains comme n'importe quel être humain du monde. »<sup>582</sup> Ainsi, les rapports finaux de ces institutions sous-entendent que le futur vivre ensemble ne pourra advenir que si les personnes affectées par la guerre ont accès à quelques formes de reconnaissance.

---

<sup>580</sup> D20-*Construyendo la paz*.

<sup>581</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 4, pp.127-128 : « [nos] pusimos muy tristes y nos preguntábamos por qué nos hacían daño. Porque nosotros somos gentes, no somos animales, nuestros compañeros que mataron no eran animales, somos iguales [...] ».

<sup>582</sup> D12-*Palabras del comisionado Alfredo Balsells con ocasión de la entrega del informe de CEH* : Los mayas hemos probado la extrema pobreza y el hambre, la desnutrición y el analfabetismo, la ejecución y el desprecio. Todos los males y desgracias. Nos hacía falta conocer la violencia organizada y el soporte de la sombra de la muerte. Los mayas no queremos venganza, pero si queremos que nos reconozca, que se nos valore y que se nos respete. Somos seres humanos como cualquier ser humano del mundo.

L'affirmation de la condition humaine de victimes participe à la consolidation de la paix, et par le fait même, à la construction d'une nouvelle société plus inclusive tant souhaitée par la CEH et le REMHI. Discutant du rôle de l'Église dans la recherche de la vérité et dans l'éducation en matière de droits humains, le rapport de ce dernier cite d'ailleurs les confidences de l'une de ces victimes à ce sujet :

*Pour que cela ne se répète pas, que cela ne se reproduise pas, il faudrait que l'Église, que toute la fraternité, que toute l'humanité lutte parce que, ici nous sommes sur la terre que Dieu nous a offerte, nous ne sommes pas des animaux, et selon les livres, c'est Dieu qui nous a donné la vie et seulement lui peut la reprendre.\*<sup>583</sup>*

Aussi, il apparaît implicitement que tout être humain se doit de participer à la reconstruction du Guatemala, qu'il eut été victime et/ou bourreaux durant la guerre civile. Ceci étant, les commissions de vérité doivent procéder tant à la dignification des premiers qu'à celle des seconds, car comme l'a formulé Jacques Sémelin : « [s]i le crime de masse suppose la déshumanisation préalable des victimes, il provoque aussi une autre forme de déshumanisation, celle des tueurs.<sup>584</sup> »

La déshumanisation des agresseurs constatée par Jacques Sémelin est verbalisée d'une manière analogue dans *Guatemala : nunca más* : « [d]ans ce contexte de violence extrême, la terreur a conduit à l'abaissement des victimes. La déshumanisation des agresseurs est passée par la dévalorisation de la condition humaine de leurs victimes<sup>585</sup>. » La négation de la qualification d'être humain aux perpétrateurs est illustrée à maintes reprises dans le rapport final de la CEH, notamment lorsqu'elle dévoile que des civils se sont vu imposer le rôle d'agresseur : « [p]arfois [les forces de contre-insurrections] ont impliqué les habitants des villages en les obligeant à tuer. C'était un processus de déshumanisation conçu pour créer une réprobation et un distancement entre les *guerilleros* et la population.\*<sup>586</sup> » Également, l'acculturation des Autochtones s'étant enrôlés, volontairement ou non, est appréhendée par la CEH comme une expérience menant à leur déshumanisation, car elle brisait les liens entre l'individu et sa communauté d'appartenance<sup>587</sup>.

---

<sup>583</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tome 1, p. 287 : « Para que esto no se repita, no vuelva a suceder, sería una lucha por parte de la Iglesia, de toda la hermandad, de toda la humanidad' porque aquí estamos personas en la tierra que Dios nos regaló, no somos animales y según los libros dice Dios que nos dio la vida y sólo él tiene derecho a quitarla. »

<sup>584</sup> Jacques SÉMELIN, *op. cit.*, p. 155.

<sup>585</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tome 1, p. 205 : « [e]n ese contexto de extrema violencia, el terror llegó incluso a la ridiculización de las víctimas. La deshumanización de los victimarios pasó por la desvalorización de la condición humana de sus víctimas. »

<sup>586</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 2, p. 401 : « [a] veces incluso involucraron a los habitantes de las aldeas obligándoles a matarlos. Fue un proceso de deshumanización concebido para crear repudio y distancia entre los guerrilleros y la población. »

<sup>587</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 4, p. 180.

En outre, tant le REMHI que la CEH ont révélé que plusieurs personnes ayant commis des exactions au sein des rangs des forces étatiques et paraétatiques avaient été « dressées à la violence », et par la violence. Ainsi, les recrues des Kaibiles, l'unité d'élite anti-insurrectionnelle des forces armées du Guatemala, recevaient une formation comprenant des rites de passage déshumanisants aux dires de l'un de ses membres : « [nous] devions manger un animal cru, tuer des poules par la tête, en boire le sang, ingérer nos propres vomissements, pour ne rien gaspiller [...] »<sup>588</sup>. Ces pratiques incitaient à l'agressivité et normalisaient la violence, mais assuraient l'obéissance des effectifs militaires, sans oublier qu'elles contribuaient à maintenir un climat de peur au sein de la population.

Conséquemment, avoir souffert et s'être vu privé de son humanité est un vécu partagé autant par les agresseurs et les victimes ; cette expérience commune compte parmi les inspirations du projet mémoriel diocésain :

Les réflexions collectives sur la nature profondément humaine de cette expérience, la primauté des victimes (incluant les ex-militaires, les ex-guerrilleros, les ex-Pac et autres agresseurs également affectés par la guerre) et l'orientation vers l'avenir (en appui à la reconstruction du tissu social) que devrait avoir n'importe quel regard sur le passé, nous ont inspirés tout au long de ce processus.<sup>589</sup>

Plus encore, les commissions de vérité du Guatemala semblent voir ce parcours partagé comme l'un des fondements d'un vivre ensemble futur. Non seulement la condition humaine se trouve à être une catégorie générique dans laquelle tous les Guatémaltèques se retrouvent indépendamment de leurs différences, mais le respect de la dignité humaine est intrinsèquement lié à l'observation des droits humains dans la perspective de ces institutions :

Un des premiers objectifs de la Commission pour l'éclaircissement historique est celui de contribuer à la promotion d'une culture de respect mutuel et à l'observance des droits humains qui restituent la dignité de la société guatémaltèque et, en particulier, celle des victimes.<sup>590</sup>

Néanmoins, l'exigence de la pacification du pays au nom de la dignité humaine des Guatémaltèques précédait les rapports finaux des commissions ; cette adjuration se retrouve autant

<sup>588</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 2, p. 58 : « [t]eníamos que comer animal crudo, matar gallinas por la cabeza, tomar la sangre, comer nuestros propios vomitos, para no desperdiciar nada. » Le REMHI a rapporté un épisode semblable dans D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 3, p. 158.

<sup>589</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, « Presentación General », p. XX : Las reflexiones colectivas sobre la naturaleza profundamente humana de esta experiencia, la primacía de las víctimas (incluyendo a ex-militares, ex-guerrilleros, ex-PAC y otros agresores afectados también por la guerra) y la orientación hacia el futuro (el apoyo a la reconstrucción del tejido social) que debería tener cualquier mirada sobre el pasado, han acompañado a este proceso desde entonces.

<sup>590</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 77 : Uno de los principales objetivos de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico es el de contribuir a fomentar una cultura de respeto mutuo y observancia de los Derechos Humanos que restituya la dignidad de la sociedad guatémalteca y, en particular, la de las víctimas.

dans une lettre ouverte signée par Mgr Rodolfo Quezada Toruño et parue dans *Prensa Libre* en 1994<sup>591</sup> que dans la brochure *Construyendo la Paz* produit par l'ODHAG<sup>592</sup>.

Aussi, la restauration de la dignité humaine des victimes comme des agresseurs, se veut une façon de réhumaniser ces deux figures pour les commissions de vérité du Guatemala avec comme ultime objectif, la création d'une communauté inclusive. Pour ce faire, elles prescrivent la promulgation de la vérité, méthode qui s'inscrit dans la logique de l'un des *master frames* qui structure leurs discours, soit celui droit à la vérité. Ainsi l'explique la CEH :

Il est indubitable que la vérité est bénéfique à tous, victimes et agresseurs. Les victimes, qui par le passé se sont vues dégradées et manipulées, se verront dignifiées ; les agresseurs, par ailleurs, pourront récupérer la dignité dont ils avaient eux-mêmes été privés, par la reconnaissance de leurs actes immoraux et criminels.<sup>593</sup>

Dans cette perspective, le témoignage est appréhendé comme « [...] un exercice de liberté, un appui à la dignification des victimes et des agresseurs qui, avec un grand courage, ont fait acte de repentance, condition de la coexistence et de la reconstruction sociale<sup>594</sup> » selon des propos que nous retrouvons dans *Guatemala : nunca más*. Réhumaniser la figure des victimes implique manifestement que les agresseurs doivent d'abord adopter une attitude de contrition<sup>595</sup>. L'équipe qui a écrit ce rapport précise d'ailleurs que « [le] pardon, en tant qu'attitude volontaire de réconciliation avec les offenseurs, n'est envisagé que s'il y a reconnaissance de l'offense, justice et réparation sociale.<sup>596</sup> » En bref, l'expression de la vérité faite publiquement par les agresseurs dans le cadre des activités du REMHI est perçue par celui-ci comme une « disqualification éthique<sup>597</sup> » de leur comportement et un *mea culpa* offert aux victimes.

Quant aux victimes, la CEH indique qu'en plus des réparations proposées dans son rapport « [I]l y a réconciliation, alors, sera le meilleur hommage aux victimes, qui en plus d'avoir offert leurs

---

<sup>591</sup> D35-*La comisión de la verdad. Análisis preliminar del acuerdo*.

<sup>592</sup> D20-*Construyendo la paz*.

<sup>593</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 5, p. 12 : Es indudable que la verdad beneficia a todos, víctimas y victimarios. Las víctimas, cuyo pasado ha sido degradado y manipulado, se verán dignificadas; los victimarios, por otro lado, podrán recuperar la dignidad de la cual ellos mismos se privaron, por el reconocimiento de sus actos inmorales y criminales.

<sup>594</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tome 1, « Mártir de la verdad. In Memoriam Monseñor Juan Gerardi », p. XIV : « [...] un ejercicio de libertad, un apoyo a la dignificación de las víctimas y de los victimarios que con gran coraje hicieron un acto de arrepentimiento, condición para la convivencia y la reconstrucción social. »

<sup>595</sup> Au sujet des perpétrateurs voir Rachel HATCHER, "Truth and Forgetting in Guatemala [...]", 2005, *op. cit.*, p. 64.

<sup>596</sup> D18-*Guatemala : Nunca más*, tome 1, p. 277, traduit dans OFFICE DES DROITS DE L'HOMME DE L'ARCHEVECHE DE GUATEMALA, *Guatemala : jamais plus! Rapport du projet interdiocésain de reconstitution de la mémoire historique*, Paris, 2000, p.92, [en ligne], [http://www.odhag.org.gt/html/REMHI\\_french.PDF](http://www.odhag.org.gt/html/REMHI_french.PDF), (consultée le 7 avril 2017).

<sup>597</sup> D18-*Guatemala : Nunca más*, tome 4, p. 536.

vies innocentes, ont été stigmatisées devant l'opinion publique<sup>\*598</sup> », liant ici la figure de la victime innocente à celle qui a été criminalisée et celle à réparer. Ce qui apparaît toutefois fondamental pour les commissions de vérité est que la victime puisse trouver les moyens de s'actualiser de nouveau en tant que sujet<sup>599</sup>. Redonner d'humanité les victimes et les agresseurs a alors pu se révéler plus important que de mettre en place une reconstruction historique instaurée sur l'assignation de la responsabilité et de la culpabilité aux bourreaux pour les commissions, afin que les Guatémaltèques puissent vivre en paix avec eux-mêmes et entre eux.

#### 4.2.3 Protagonistes, en temps de guerre et de paix

De la lecture des rapports de la CEH et du REMHI, il ressort que la condamnation des abus commis en temps de guerre était cruciale pour réaffirmer tant la moralité et la dignité humaine des victimes que celle de la société guatémaltèque tout entière. Or, le rétablissement de l'intégrité de chacun des membres devait être opéré sans stigmatiser le passé et les victimes telles qu'elles les avaient circonscrites. L'interprétation que fait le REMHI de son travail mémoriel en témoigne de ces constats :

[...] la mémoire doit éviter la fixation sur le passé, la répétition obsessionnelle et la stigmatisation des survivants en tant que victimes. Sa valeur réparatrice va au-delà de la reconstruction des faits, la mémoire constitue un jugement moral qui disqualifie éthiquement les auteurs des crimes.<sup>\*600</sup>

En dépit de ce que les deux commissions guatémaltèques énoncent explicitement dans leur rapport, elles sous-entendent que les réparations politiques, juridiques et symboliques ne pourraient suffire à ceux qui se sont vu soustraire leur humanité afin de dépasser la posture de victimisation dans laquelle ils se retrouvaient à la fin du conflit. Entre les lignes, il apparaît impératif pour ces institutions que « l'individu victime » puisse être admissible au statut de sujet politique et préalablement, protagoniste de son existence. Cette affirmation semble de prime abord incompatible avec l'idée de la victime innocente qui n'a pu prendre part au conflit (ou qui ne pourrait pas l'exprimer de peur de perdre ce statut). Uniquement dans le premier tome du rapport du REMHI, trois passages relèvent pourtant que la victimisation n'est pas invariablement synonyme de passivité :

---

<sup>598</sup> D9-Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la CEH : « La reconciliación, pues, será el mejor homenaje a las víctimas, que además de haber ofrendado sus vidas inocentes han sido estigmatizadas ante la opinión pública. »

<sup>599</sup> Michela MARZANO, *op. cit.*, p. 18.

<sup>600</sup> D18-Guatemala : nunca más, tome 1, p. 299 : « [...] la memoria debe evitar la fijación en el pasado, la repetición obsesiva y la estigmatización de los sobrevivientes como víctimas. Su valor de reparación va más allá de la reconstrucción de los hechos, la memoria constituye un juicio moral que descalifica éticamente a los perpetradores. »

Dans les chapitres précédents, nous avons signalé la victimisation dont la population civile fut l'objet, mais cela ne supporte en rien la considération que les personnes et les populations affectées furent des victimes passives.<sup>601</sup>

[...] le silence [sur ce qui arrivait lors du conflit] ne signifie pas toujours une posture passive, étant donné que notre analyse l'a mis en relation avec des conduites de solidarité, pour affronter les faits ou pour essayer de rester en contrôle de la situation.<sup>602</sup>

[...] une grande partie des témoignages réfèrent à des formes de tentatives de faire quelque chose devant la situation, malgré les difficultés. Ceci contraste avec l'image habituelle qui est donnée des victimes comme si elles étaient passives et ne faisaient rien.<sup>603</sup>

L'articulation du cadre interprétatif du conflit fait par la CEH et le REMHI fait alors surgir un récit permettant de surmonter les apparentes contractions de la victime en tant que sujet, et non pas objet.

Le réalignement des faits historiques modifie de la sorte les images des victimes de la guerre civile guatémaltèque comme les commissions de vérité les avaient elles-mêmes cadrées. De fait, elles leur proposent d'être des protagonistes en temps de guerre comme en tant de paix. Ce faisant, la victime du conflit guatémaltèque au regard de la CEH et du REMHI n'est pas une figure dépolitisée telles que sont fréquemment conçues les représentations de victimes<sup>604</sup>. Une fois son statut acquis et reconnu, les commissions proposent une offre identitaire alternative à ces acteurs : être un sujet politique à part entière, un citoyen de la nouvelle nation en construction. Au demeurant, l'*empowerment* des victimes n'aurait pu avoir lieu si les commissions de vérité n'avaient pas préalablement procédé à leur décriminalisation et leur humanisation. De plus, elle n'est pas irréconciliable avec les figures de victimes décrites dans le chapitre précédent. En effet, témoigner serait, pour les commissions, une première étape de la mise en action de plusieurs victimes.

---

<sup>601</sup> D18-*Guatemala : Nunca más*, tomo 1, p. 139 : « En los capítulos anteriores se señaló la victimización de ha sido objeto la población civil, pero eso no tiene por qué conllevar la consideración de las personas y poblaciones afectadas como si fueran víctimas pasivas. »

<sup>602</sup> D18-*Guatemala : Nunca más*, tomo 1, p. 175 : « [...] el no hablar no significó siempre una postura pasiva, dado que en nuestro análisis se relacionó con las conductas de solidaridad, hacer algo para enfrentar los hechos o tratar de mantener el control de la situación. »

<sup>603</sup> D18-*Guatemala : Nunca más*, tomo 1, p. 175 : « [...] una gran parte de los testimonios refiere formas de tratar de hacer algo frente a la situación a pesar de las dificultades. Eso contrasta con la imagen habitual que se da de las víctimas como si fueran pasivas y no hicieran nada. »

<sup>604</sup> Cf. Claudia FELD, *op. cit.*, p. 120, Sandrine LEFRANC, « Les victimes écrivent leur histoire. Introduction », *op. cit.*, p. 18; Violaine ROUSSEL, *op. cit.*, p. 104.

#### **A. La victime en action**

Bien que l'accord instaurant la CEH distingue les personnes « affectées » des parties prenantes au conflit, nous retrouvons le vocable « protagoniste » dans la majorité des discours produits par les deux commissions de vérité du Guatemala pour évoquer alternativement les victimes et les forces combattantes. L'utilisation de ce terme est à géométrie variable : dans certains cas, ils désignent la figure de victime-témoin ; dans d'autres, les responsables des violences ; et encore à d'autres occasions, des victimes d'exaction en raison de leur appartenance sectorielle ou identitaire.

Victimes, militaires, paramilitaires et insurgés sont alors compris conjointement sous le terme « protagonistes » du moment que les commissions évoquent l'histoire du conflit qu'elles ont mis à jour ou lorsque qu'elles évoquent l'avenir du pays. Ainsi, dans ses recommandations, le REMHI énonce que le récit historique réhabilité doit être publicisé et précise que :

La production de matériels incluant l'histoire doit tenir en compte de la réalité multilingue et pluriculturelle des communautés rurales qui sont, dans de nombreux cas, de tradition orale et non alphabétisée afin de reproduire une mémoire inaccessible aux grandes majorités qui ont été ses protagonistes.<sup>605</sup>

Selon toute vraisemblance, ce processus discursif fréquemment utilisé par les commissions et réunissant les victimes et agresseurs au sein d'un même récit a finalement fait une percée dans l'espace public, notamment par les articles de presse suivant le lancement du rapport de la CEH. Par exemple, l'article « *Algo más sobre el reporte de la CEH* » (ou « Un peu plus sur le rapport de la CEH) entame sa conclusion de la manière qui suit :

Il ne serait ni valable ni possible d'exiger à tous les Guatémaltèques d'accepter [le passé] sans sourciller, mais même si quelqu'un ne devait pas être en accord avec l'énoncé, avec les recommandations ou les interprétations des causes et des effets de la tragédie guatémaltèque, il doit tenir en compte que ceux qui l'ayant raconté ont été ses protagonistes, ses créateurs et ses victimes.\*<sup>606</sup>

Aussi, assigner les rôles principaux de la guerre aux victimes et aux agresseurs contribue à résoudre les ambiguïtés de ces catégories qui parfois se chevauchent tant dans les discours des commissions que dans la réalité.

---

<sup>605</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 4, p. 175 : La producción de materiales, incluyendo esa historia, debe tener en cuenta la realidad multilingüe y pluricultural, en muchos casos de tradición oral o no alfabetizada de las comunidades campesinas, para no contribuir de nuevo a una memoria segregada de las grandes mayorías que han sido sus protagonistas.

<sup>606</sup> D44-*Algo más sobre el reporte de la CEH* : No sería válido ni posible exigir a la totalidad de guatemaltecos aceptarlo sin chistar, pero incluso cuando alguien no concuerde con lo expresado, con las recomendaciones o con las interpretaciones de las causas y los efectos de la tragedia guatémalteca, debe tomar en cuenta que quienes lo relataron fueron sus protagonistas, tanto sus creadores como sus víctimas.

Néanmoins, les victimes sont surtout appréhendées par les commissions de vérité guatémaltèques en tant que protagonistes du conflit en raison de leur capacité à être des acteurs de changements sociaux et politiques ; des acteurs à qui la société doit sa reconnaissance. Conformément à cette perspective, la CEH fait ressortir cette possibilité qu'avaient les regroupements sociaux dont les membres étaient majoritairement autochtones tels que la CONAVIGUA :

Avec une base sociale qui comprenait les victimes de la violence ou leurs proches, le travail de groupes comme CONAVIGUA, CONDEG [Conseil national des déplacés du Guatemala] et CUC [Comité d'Unité Paysanne], a impliqué des ruptures de fond avec les mécanismes de contrôle territorial de l'Armée dans les communautés et donc, la possibilité de reconstruire les structures communautaires propres à leur culture, dans les sphères sociale, politique et juridique.<sup>607</sup>

Par ailleurs, l'entrevue avec Yolanda, collaboratrice de l'équipe du REMHI, nous apprend que « [I]es femmes furent les premières à ouvrir un espace pour les droits humains au Guatemala, avec le GAM, la CONAVIGUA et d'autres organisations.<sup>608</sup>

Ainsi, la représentation des femmes en situation de conflit au sein des discours des commissions de vérité du Guatemala ne les cantonne pas à la figure « d'hypervictimes », sans possibilité de résistance ou d'action. De l'avis du REMHI, le fait « [...] d'être survivantes et d'avoir souffert majoritairement des conséquences de la violence politique, d'accompagner les processus de recherche de ceux qui avaient disparu ou de vivre la douleur due à leur absence, sont quelques-unes des raisons qui ont fait des femmes les protagonistes de la lutte pour le respect des droits humains.<sup>609</sup> » Dans la version vulgarisée de son rapport, cette commission énumère aussi « [d]ivers leaders de la lutte pour les droits humains [qui] ont fait connaître la situation du Guatemala dans le monde : Rigoberta Mechú Tum, Helen Mack, Rosalina Tuyuc et Nineth Montenegro entre autres.<sup>610</sup> » Certes, le passage à l'action politique est fréquemment justifié par les commissions de vérité en raison des liens familiaux que ces femmes entretenaient avec les

<sup>607</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 4, p. 250 : Con una base social que comprendía a víctimas de la violencia o a sus familiares, el trabajo de grupos como CONAVIGUA, CONDEG [Consejo Nacional de Desplazados de Guatemala], y CUC [Comité de Unidad Campesina], implicó rupturas de fondo con los mecanismos de control territorial del Ejército en las comunidades y por ende, la posibilidad de reconstruir las estructuras comunitarias propias de su cultura, en el ámbito de lo social, lo político y lo jurídico.

<sup>608</sup> D16-*Interview with Yolanda about situation in Guatemala* : « [I]as mujeres fueron las primeras que abrieron espacio de derechos humanos en Guatemala, con el GAM, con CONAVIGUA y otras organizaciones. »

<sup>609</sup> D18-*Guatemala : Nunca más*, tomo 1, p. 232 : « [...] ser sobrevivientes y sufrir mayoritariamente las consecuencias de la violencia política, acompañar los procesos de búsqueda de los seres desaparecidos o vivir el duelo de su ausencia, son algunas de las razones de las mujeres que han protagonizado la lucha por el respeto a los derechos humanos. »

<sup>610</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 1, p. 102 : « [v]arias líderes de la lucha por los derechos humanos dieron a conocer la situación de Guatemala en el mundo: Rigoberta Mechú Tum, Helen Mack, Rosalina Tuyuc y Nineth Montenegro, entre otras. »

victimes dites directes. Le récit de la fondation du GAM, rapporté ici par la CEH, est représentatif de cet état de fait :

Le 4 juin 1984, les parents des détenus-disparus ont formé le GAM, avec l'objectif d'exiger des autorités du gouvernement de dévoiler ce qui était arrivé de la vie de leurs proches, victimes de disparitions. María del Rosario a été l'une des principales fondatrices du groupe, après la disparition forcée de son mari Carlos Rafael Cuevas Molina, âgé de 25 ans, qui a été arrêté le 15 mai 1984, avec Otto René Estrada Illescas.<sup>\*611</sup>

En aucun cas nous ne voudrions laisser croire que les commissions relégueraient ces femmes à de « seconds rôles » ou se conforment à quelques stéréotypes lorsque ces institutions abordent cette part de l'expérience féminine de la guerre civile guatémaltèque. En guise d'illustration, le REMHI reconnaît l'importance des répercussions de ces luttes individuelles dans la version populaire de son rapport : « [I]es mères, les épouses, les filles et les sœurs des disparus ont osé affronter la situation de violence qui était vécue. Leur lutte s'est convertie en un mouvement social qui réclamait, investiguait, manifestait et qui s'est organisé contre les disparitions.<sup>\*612</sup> » Elles comptent alors parmi les fondatrices de la société guatémaltèque d'après-guerre.

Être victime de la guerre civile n'est donc pas incompatible avec le fait d'avoir été militant(e)s bien au contraire. Comme mentionné précédemment, les premiers à avoir été ciblés par les violences politiques ont été ceux qui s'étaient engagés dans des combats sociaux et politiques sans — officiellement — prendre les armes. De surcroît, ce sont également des militants qui ont permis de créer une brèche dans la structure politique autoritariste : « [dans] les deux premières années de ce gouvernement, les enseignants, le GAM et les syndicats étatiques se sont convertis en protagonistes des succès des revendications.<sup>\*613</sup> » Ainsi, la victime militante fut protagoniste lors du conflit, mais l'est tout autant lors de la transition politique.

Plus particulièrement, qu'elle eût été militante lors de la guerre ou non, les commissions de vérité paraissent estimer que la victime du conflit guatémaltèque adoptait une posture active du

---

<sup>611</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 6, p. 217 : El 4 de junio de 1984, familiares de detenidos/desaparecidos conformaron el GAM, con el propósito de exigir a las autoridades del Gobierno que devolvieran con vida a sus familiares, víctimas de desapariciones. María del Rosario fue una de las principales fundadoras del Grupo, después de la desaparición forzada de su esposo, Carlos Rafael Cuevas Molina, de 25 años de edad, quien fue detenido el 15 de mayo de 1984, junto a Otto René Estrada Illescas.

<sup>612</sup> D21-*Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI*, tomo 1, p. 101 : « [I]as madres, esposas, hijas y hermanas de los desaparecidos se atrevieron a enfrentar la situación de violencia que se vivía. Su lucha se convirtió en un movimiento social que reclamó, investigó, manifestó y se organizó en contra de las desapariciones. »

<sup>613</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 217 : « [en los] primeros dos años de este Gobierno, los maestros, el GAM y los sindicatos estatales se convirtieron en los protagonistas de los sucesos reivindicativos. »

moment où elle s'engageait à leurs côtés dans la recherche de la vérité<sup>614</sup>. De la sorte, le témoignage des victimes contribuait à leur mise en action, ce que le REMHI met en évidence par les dépositions mêmes des victimes-témoins :

Pour plusieurs personnes, il est aussi important que les victimes adoptent une posture active :

*« Donc, ce que je pense est qu'il faut toujours dénoncer publiquement les faits que nous avons vus, nous ne pouvons pas nous taire. »* Cas 1780 (Assassinat) Jocotán, Chiquimula, 1967.

*« Maintenant, je suis heureux d'avoir donné mon témoignage parce que ce témoignage sera une partie de l'histoire. Je n'ai déjà plus de doute, et la douleur m'a quitté en donnant mon témoignage. »* Cas 3967, Caserío Pal, Cotzal, Quiché, 1981.<sup>\*615</sup>

Parce qu'elle avait verbalisé son expérience, les commissions de vérité présumaient que la victime rejoignait la mouvance sociale visant le changement qu'elles avaient instauré par l'entremise de leur travail respectif. De fait, les victimes sont comprises par les commissions du Guatemala comme étant à la fois les protagonistes et la pierre angulaire de la reconstruction de la communauté guatémaltèque. À ce sujet, la CEH se dit « [...] convaincue que la construction d'une paix fondée sur la connaissance du passé exige d'écouter les personnes qui ont été affectées par le conflit armé et la violence qu'il a véhiculé, et pas simplement en les considérants comme des victimes, mais aussi comme protagonistes d'un avenir de concorde nationale.<sup>\*616</sup> »

Quant au REMHI, il remarque qu'au moment de publier son rapport final :

Le lent processus de reconstruction du tissu social a eu comme protagonistes les victimes et survivants mêmes de la violence. [...] Bien que ce processus soit lent, il est encore en développement et il est actuellement confronté non seulement aux conséquences de la violence, mais aussi au maintien de la pauvreté, de la discrimination et à l'injustice sociale. L'émergence de nouveaux dirigeants, de groupes et de mouvements sociaux au cours des dernières années est des manifestations de cet effort et représente un espoir pour l'avenir.<sup>\*617</sup>

---

<sup>614</sup> D18-Guatemala : *Nunca más*, tomo 1, « Palabras preliminares », p. XXII et D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 1, p. 13.

<sup>615</sup> D18-Guatemala : *Nunca más*, tomo 1, p. 272 : Para muchas personas es también importante que las víctimas tengan una postura activa : « Pues lo que yo pienso es que siempre hay que denunciar públicamente los hechos que hemos visto, no podemos callar. » Caso 1780 (Asesinato) Jocotán, Chiquimula, 1967.

« Ahora estoy contento que ya di mi testimonio porque este testimonio que di va a quedar como historia. Ya no tengo duda, ya me quité todo el dolor por dar mi testimonio. » Caso 3967, Caserío Pal, Cotzal, Quiché, 1981.

<sup>616</sup> D14-Guatemala : *memoria del silencio*, tomo 5, p. 60 : « La CEH está convencida de que la construcción de una paz fundada en el conocimiento del pasado exige escuchar a las personas que han sido afectadas por el enfrentamiento armado y la violencia vinculada a él, ya no consideradas simplemente como víctimas sino como protagonistas de un futuro de concordia nacional. »

<sup>617</sup> D18-Guatemala : *Nunca más*, tomo 1, p. 133 : Este lento proceso de reestructuración del tejido social ha tenido como protagonista a las propias víctimas y supervivientes de la violencia. [...] Si bien ese proceso es lento, está todavía desarrollándose y se enfrenta en la actualidad no sólo a las consecuencias de la violencia sino también al mantenimiento de

En conséquence, les commissions de vérité du Guatemala ont créé un cadre producteur d'agence politique<sup>618</sup> par leur proposition de témoigner, mais conférant aussi le statut de citoyen à des victimes à qui il avait été dénié durant le conflit et même parfois bien auparavant.

### ***B. Les acteurs du conflit désormais victimes et citoyens***

Au début de son rapport, la CEH décrit ainsi l'État guatémaltèque d'avant et pendant la guerre : « [...] une société profondément hétérogène et polarisée en termes économiques, sociaux et culturels, sans projet commun d'une nation qui reconnaît dans les faits l'égalité des chances pour tous ses citoyens.\*<sup>619</sup> » Rappelons que tant cette commission que le REMHI a démontré que cette organisation sociétale avait créé des citoyens de seconde zone, voire des catégories d'individus exclus du projet politique guatémaltèque, facilitant de la sorte leur victimisation. Afin de contribuer aux changements sociaux qu'elles souhaitaient voir advenir au Guatemala, les commissions de vérité devaient modifier ces conceptions. À chaque occasion qui s'y prêtait, elles ont réitéré que les victimes *sont* des citoyens, comme ici le fait le REMHI : « [le] pays est devenu soudainement orphelin de précieux citoyens dont l'absence se fait toujours sentir jusqu'à nos jours.\*<sup>620</sup> » Plus encore, par-delà leurs souffrances, ce sont leurs contributions à la vie politique qui sont mises de l'avant dans ces circonstances. Ce passage provenant du rapport final du CEH en constitue un exemple :

Composés majoritairement de familles de victimes et de communautés survivantes, les fondements essentiels de ces nouveaux groupes ont été la solidarité humaine, la défense des droits élémentaires de la personne et les aspirations au respect de la dignité humaine et de la justice. En même temps, ils ont contribué à la revendication de l'exercice des droits des citoyens dans le cadre juridique du pays.\*<sup>621</sup>

Il en résulte qu'il était possible, au regard des commissions de vérité du Guatemala, que les victimes directes et/ou indirectes concilient ces deux identités — victime et citoyen — ou encore, qu'elles transcendent leur condition victimaire au profit du statut de citoyen.

---

la pobreza, la discriminación y la injusticia social. El surgimiento de nuevos liderazgos, grupos y movimientos sociales en los últimos años es una muestra de esos esfuerzos y supone una esperanza para el futuro.

<sup>618</sup> Silvia MAESO RODRÍGUEZ, *op. cit.*, p. 32.

<sup>619</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1, p. 77 : « [...] una sociedad profundamente heterogénea y polarizada en términos económicos, sociales y culturales, sin un proyecto común de nación que reconozca en los hechos la igualdad de oportunidades para todos sus ciudadanos. »

<sup>620</sup> D18-*Guatemala : nunca más*, tomo 1, « Palabras Preliminares », p. X : « [el] país se fue quedando huérfano de repente de ciudadanos valiosos cuya ausencia se deja sentir hasta nuestros días. »

<sup>621</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 5, p. 41 : Con una composición mayoritaria de familiares de víctimas y las comunidades sobrevivientes, los fundamentos esenciales de estas nuevas agrupaciones fueron la solidaridad humana, la defensa de los derechos elementales de la persona y las aspiraciones de respeto a la dignidad y la justicia. A la vez contribuyeron a reivindicar el ejercicio de los derechos ciudadanos, dentro del propio marco legal del país.

Cependant, l'image de la victime devenue celle d'un citoyen a été un travail de longue haleine pour les commissions de vérité : cette représentation existait déjà dans les discours des commissions bien avant la présentation de leurs documents finaux. Ainsi, la CEH affirme en 1997 que « [l']affluence massive de citoyens témoignant des violations aux droits de l'homme et les faits de violence liés à l'affrontement armé, dans ses quinze bureaux ouverts sur le territoire guatémaltèque, avait amplement surpassé les pronostics les plus optimistes.<sup>622</sup> » Ce faisant, elle catégorise d'un même mouvement victimes et agresseurs comme citoyens. De fait, chacun des citoyens avait des droits et des devoirs qui, en période post-conflit, variaient en fonction de l'identité à laquelle ils peuvent prétendre suite au conflit et selon les processus de cadrage élaborés par les commissions : pour les victimes, témoigner, demander des réparations, s'engager dans la sphère politique, etc. ; pour les agresseurs, effectuer des changements institutionnels, faire face à la justice, répondre aux demandes de réparations, etc.

Bien qu'elle ne pût prendre à quelque effet juridique, la CEH proposait dans son rapport que son travail serve de base de réflexions pour les institutions judiciaires ou administratives s'engageant dans des transformations sociopolitiques. Du même souffle, elle précise que « [c]e même raisonnement est applicable aux citoyens qui maintiennent leur plein droit à exercer des actions pouvant correspondre, en fonction des cas décrits dans ce rapport, à leur qualité de victimes ou de parents de victimes.<sup>623</sup> » Ceci confirme, d'une part, la volonté des commissions que les victimes soient réparées pour les violations aux droits humains subies. D'autre part, cet extrait incite aussi les mêmes victimes à agir de sorte que leur statut soit reconnu par d'autres acteurs que les commissions.

Nous remarquons néanmoins qu'à la toute fin des activités des commissions, un nouveau sens est donné à l'expérience victimaire : celui d'avoir été sacrifiés pour un avenir meilleur. Cela se perçoit notamment dans le discours du commissionnaire Alfredo Balsells qui entrevoyait que les morts ont été « [...] victimes de l'intolérance, sacrifiées pour créer la démocratie.<sup>624</sup> » À la même occasion, la commissaire Otilia Lux de Cotí soulignait dans le même discours que « [l]es Mayas, hommes et femmes, ont généreusement offert le sacrifice suprême de leur sang pour donner vie à

---

<sup>622</sup> D8-Declaración del Sr. Christian Tomuschat : « [l']a masiva afluencia de la ciudadanía a prestar testimonios sobre las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia vinculados al enfrentamiento armado, ante sus quince oficinas abiertas en el territorio guatimalteco, ha superado ampliamente las provisiones más optimistas. »

<sup>623</sup> D14-Guatemala : memoria del silencio, tomo 1, p. 44 : « [e]ste mismo razonamiento es aplicable a los ciudadanos, que mantienen su pleno derecho a ejercer las acciones que, en relación con casos descritos en este Informe, les pueda corresponder en su calidad de víctimas o de familiares de las mismas. »

<sup>624</sup> D12-Palabras del comisionado Alfredo Balsells con ocasión de la entrega del informe de CEH : « [...] víctimas de la intolerancia, sacrificados por creer en la democracia. »

la patrie bien-aimée et ici nous sommes présents pour édifier l'avenir et ainsi donner en héritage à nos filles et fils le magnifique legs de la paix.<sup>\*625</sup> » Preuve que cette vision sacrificielle des victimes n'est point accidentelle, elle se retrouve également dans le rapport du REMHI : « [le] sacrifice de beaucoup de personnes, assassinées ou disparues, ne représente pas seulement de la douleur, mais fait partie aussi du sens de la vie et des espérances des survivants.<sup>\*626</sup> »

En outre, l'image de la victime sacrifiée pour que les survivants aient un avenir meilleur prend à certaines occasions la forme de celle du martyr — une figure dont Mgr Gerardi est certainement un exemple emblématique. Considéré dans plusieurs documents de la REMHI comme « un martyr de la vérité<sup>627</sup> », Mgr Gerardi fut inclus parmi les victimes lors de l'hommage rendu aux morts du conflit armé par la CEH à l'occasion de la présentation de son rapport final<sup>628</sup>. Cependant, cantonner la figure de victime-martyr aux discours du REMHI en raison de son cadrage à caractère religieux serait un tort, puisque sont aussi désignées en tant que telles par la CEH des victimes innocentes, respectables et respectées, qui sont mortes bien qu'elles n'aient pas participé au conflit armé en lui-même. Ainsi, cette commission établit une analogie entre les victimes d'un des massacres — celles ayant péri lors du massacre de l'Ambassade de l'Espagne<sup>629</sup> — à des martyrs de la paix<sup>630</sup>. Ces mots étaient certainement soigneusement choisis : provenant des quatre coins du pays, les paysans et les étudiants qui furent tués étaient là pour dénoncer *pacifiquement* les violations aux *droits humains*. Ils symbolisaient à la fois l'innocence absolue et le sacrifice pour la démocratie, et en ce qui nous concerne, un exemple de la juxtaposition de deux figures victimaires pour en former une tierce.

Suites à toutes ces considérations, nous parvenons à la conclusion que même ceux qui étaient absents, les disparus et les morts, font partie du nouveau projet politique proposé par les

<sup>625</sup> D13-*Palabras de la comisionada Otilia Lux de Cotí con ocasión de la entrega del informe de la CEH* : « [I]os mayas, hombres y mujeres, ofrecimos generosamente el supremo sacrificio de sangre para darle vida a la Patria amadísima y aquí estamos presentes para edificar el futuro y dar así en herencia a nuestros hijos e hijas y darles el magnificado legado de la Libertad. »

<sup>626</sup> D18-*Guatemala : Nunca más*, tome 1, p. 198 : « [el] sacrificio de muchas personas asesinadas o desaparecidas, no sólo es una muestra del dolor, sino también una parte del sentido de la vida y esperanzas de los sobrevivientes. »

<sup>627</sup> Cf. À la quatrième de couverture - Mémoire, vérité et espérance et à D18-*Guatemala : Nunca más*, tome 1, « Mârtir de la vérité. In Memoriam Monseñor Juan Gerardi », p. XIII.

<sup>628</sup> D12-*Palabras del comisionado Alfredo Balsells con ocasión de la entrega del informe de CEH*.

<sup>629</sup> Le 31 janvier 1980, des membres des forces de l'ordre auraient incendié l'Ambassade d'Espagne alors que des paysans et des étudiants l'occupaient pacifiquement pour dénoncer les violations aux droits humains commis sur le territoire guatémaltèque. L'Ambassadeur échappa aux flammes, de même qu'un des paysans, mais celui-ci fut enlevé à l'hôpital et retrouvé mort le lendemain devant le bureau du Rectorat de l'Université San Carlos.

<sup>630</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tome 6, p. 179.

commissions. Par conséquent, le devoir de mémoire est essentiel, non seulement pour dignifier les victimes qui ont perdu la vie, mais aussi en vue de consolider la paix par le sang qui a été versé. Et de ce sang est née une « génération de citoyens qui ont souffert du conflit », mais aussi une fratrie. Cette dernière, aux dires des commissions, existait avant le conflit armé :

[...] au Guatemala, des pages de vengeances et d'infamie, d'ignominie et d'une terreur, de douleur et des pleurs se sont écrits, produit de l'affrontement armé entre des frères. Durant plus de 34 ans, les Guatémaltèques ont vécu sous l'ombre de la peur, de la mort et de la disparition comme menaces quotidiennes pour le citoyen commun.\*<sup>631</sup>

Au nom de la CEH, Alfredo Balsells fait donc le souhait que « [...] se répand[e] sur tous les Guatémaltèques et Guatémaltèques l'esprit noble de la sagesse pour que nous apprenions à vivre comme fils et filles légitimes d'une même mère et du même père [...] »<sup>632</sup>. Bref, pour que le conflit ne se reproduise pas.

En altérant, quoique légèrement, les représentations des victimes qu'elles avaient elles-mêmes mises en scènes pour qu'elles puissent prétendre à être protagonistes et/ou citoyennes, ces institutions ont favorisé le vivre ensemble en superposant toutes les catégories d'acteurs du conflit en une seule catégorie, ceux qui ont souffert, revenant paradoxalement au contexte initial dans lequel les commissions avaient débuté leurs activités. Il est finalement apparu aux observateurs de leurs travaux que dans la véritable histoire du conflit, « [...] il n'y a pas eu de vainqueur, seulement des victimes.\*<sup>633</sup> »

---

<sup>631</sup> D14-*Guatemala : memoria del silencio*, tomo 1 « Prólogo », p. 10 : [...] en Guatemala se han escrito páginas de vergüenza e infamia, ignominia y de terror, de dolor y de llanto como producto del enfrentamiento armado entre hermanos. Por más de 34 años, los guatemaltecos vivieron bajo la sombra del miedo, la muerte y la desaparición como amenazas cotidianas para el ciudadano común.

<sup>632</sup> D12-*Palabras del comisionado Alfredo Balsells con ocasión de la entrega del informe de CEH* : « Derrama sobre todos los guatemaltecos y guatémaltecos el espíritu noble de la sabiduría para que aprendamos a vivir como hijos e hijas legítimas de una misma madre y de un mismo padre. »

<sup>633</sup> D44-*Algo más sobre el reporte de la CEH*.

## Conclusion

Après plus de trente-cinq années de violence et de silence, le REMHI et la CEH ont ouvert un espace discursif où le vécu de ceux qui étaient auparavant invisibles est venu à la fois intégrer et modifier l'histoire du Guatemala ; une histoire qui se trouvait alors être celle d'une société où l'absence de vainqueurs incontestés à la fin du conflit faisait de tous des victimes potentielles. Pour autant, les discours des commissions de vérité guatémaltèques ne mettaient pas en scène des victimes de manière indifférenciée. En nous interrogeant sur les façons dont la figure de victime avait été dépeinte par les pratiques discursives — en constante évolution — de ces deux commissions, nous avons démontré que ces dernières avaient défini des figures de victimes qui, sans être inconciliables, étaient distinctes : victime-témoin, victime de droits à connaître et reconnaître, victime à réparer, victime absolument/relativement innocente, victime incontestablement humaine et victime protagoniste d'une histoire qui s'écrit encore aujourd'hui.

Fidèles aux quelques lignes directrices présentes dans leurs mandats, les commissions de vérité du Guatemala ont impari ces multiples sens à la notion de victime par divers processus de cadrages qui correspondaient aux réalités auxquelles elles étaient confrontées. Néanmoins, le paradigme des droits de l'homme ainsi que celui de la justice réparatrice sont deux éléments sur lesquels reposait l'architecture de leurs discours et qui de ce fait, ont structuré les diverses catégories victimaires que les commissions ont constituées. Certes, leur première préoccupation a été de briser l'omerta entourant le passé et à cet égard, le *master frame* du droit à la vérité fut incontournable. D'autant plus qu'il s'accordait parfaitement avec l'argumentaire de la justice restauratrice légitimant l'action des commissions de vérité et avec la volonté de mobiliser les victimes pour constituer un récit historique à partir de leurs paroles testimoniales. Cependant, dans l'optique de susciter l'adhésion de la société civile à leur entreprise, les commissions de vérité ont également eu recours au *master frame* des droits humains.

Non seulement le *master frame* des droits humains permettait d'accomplir l'objectif premier de leur mandat, mais l'adoption de ce cadre permit de dépasser les clivages idéologiques et politiques des mouvements de la société civile au Guatemala. Ces mouvements étant le plus souvent interconnectés avec d'autres regroupements œuvrant sur la scène internationale, et spécialement ceux provenant dans les pays d'Amérique latine, ce *master frame* offrait une plateforme idéologique fédératrice. Il est donc hautement probable que les idées et les pratiques des uns aient influencé celles des autres. Il faudrait, cependant, étendre davantage le corpus de discours analysés ici afin de savoir quelles étaient les dynamiques discursives entre ces groupes et institutions, ainsi que leur écho dans les manières dont les commissions ont défini les victimes. Par ailleurs, le *master frame* des droits humains avait été consacré par la communauté internationale. Il permettait donc d'aller

chercher le soutien international, soit par l'adhésion de l'opinion publique de pays « amis », soit par le financement d'agences internationales ; deux soutiens dont les commissions de vérité guatémaltèques ont grandement pu profiter.

Parmi les facteurs contextuels influençant le processus de cadrage des commissions, nous avons pu constater que les transformations politiques globale (l'apogée du modèle du libéralisme démocratique suite à la chute du communisme) et régionale (le processus de démocratisation de nombreux pays latino-américain alors largement entamé) contribuèrent également à ce que les commissions de vérité aient interprété les expériences victimaires tant individuelles que collectives au prisme des droits humains. Au demeurant, le langage associé aux droits humains a été utilisé par les commissions autant pour identifier les victimes que la situation à changer, soit la culture de violence qui s'était répandue aux quatre coins du pays.

Chacune à leur manière et en fonction du moment où leurs travaux se déroulaient par rapport au cycle du conflit et de la consolidation de la paix, les commissions de vérité du Guatemala ont produit une contre-mémoire performative et crédible s'opposant au cadre interprétatif de la guerre civile qu'avaient créé les acteurs du pouvoir. En transformant et réarticulant ce qui avait été le schème explicatif des violences, les commissions de vérité guatémaltèques ont alors décriminalisé, réhumanisé, et relégitimé les acteurs que les commissions considéraient comme les figures centrales de cette histoire : les victimes. Plus encore, les deux commissions devaient réécrire ce récit de façon à ce qu'une culture respectueuse des droits de l'homme soit instaurée et que ceux qui étaient autrefois exclus puissent être partie prenante d'une nouvelle « communauté imaginée<sup>634</sup> ». Bref, qu'une réconciliation soit opérée afin que la société guatémaltèque puisse connaître une paix durable.

Néanmoins, à partir l'étude du cas guatémaltèque nous avons démontré que les commissions de vérité transigent constamment entre la reconnaissance des victimes et la réconciliation inspirée des préceptes de la justice réparatrice. Ce faisant, elles rencontrent un obstacle de taille lorsqu'il s'agit d'effectuer une montée en généralisation pour constituer une catégorie de victimes : celui de surmonter les contradictions entre deux catégories discursives dichotomiques, celles des victimes et des agresseurs. La production d'un discours inclusif nécessite donc l'inclusion de personnes à qui le statut de victimes n'aurait pas été intuitivement octroyé : des perpétrateurs ou des victimes qui auraient normalement été disqualifiés par quelques implications, volontaires ou non, dans le conflit armé. Cependant, cette réarticulation du récit historique effectuée par les commissions

---

<sup>634</sup> Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, [traduction de *Imagined Communities*, 1983], Paris, La Découverte, 1996.

donne l'occasion aux victimes de se départir des stigmates victimaires et de la position de vulnérabilité dans laquelle le passé, et l'interprétation dont il a fait l'objet, les avait placées. Par conséquent, nous arrivons à la conclusion que les commissions de vérité du Guatemala, souvent présentées comme des commissions exemplaires, l'ont été *a minima* en raison de la constitution d'une histoire qui accepte les positions ambiguës des victimes-agresseurs et qui ne s'est pas fait ni au « prix de la dépolitisation<sup>635</sup> » ni de l'héroïsation<sup>636</sup> de la figure de victime comme cela peut être le cas lors de la refonte d'une mémoire collective post-conflit.

En dépit de la constitution d'une histoire respectueuse des zones grises, il faut rappeler que les pouvoirs détenus par les commissions sont limités, et que leur fenêtre temporelle d'action est souvent réduite. Par conséquent, le récit inclusif des commissions guatémaltèques a peut-être eu peu d'ancrage dans la réalité et s'est difficilement concrétisé après la clôture de leurs activités. De plus, les commissions proposent des conditions sociales et politiques dans lesquelles le conflit ne pourrait ne pas se répéter, mais ne contrôlent pas la manière dont leur rapport va être lu, interprété et reformulé. Puisque les figures de victimes ne sont pas statiques, et qu'il n'existe toujours pas de consensus sur la version de la guerre civile du Guatemala, il y a donc tout lieu de se questionner sur ces représentations dans les récits post-mémoriels, c'est-à-dire les discours de la « génération d'après » sur cet épisode traumatique.

Finalement, nous regrettons que notre approche transitant de la criminologie à la science politique, tanguant parfois vers le droit, demeure à plusieurs reprises superficielle. Par exemple, nous n'avons qu'effleuré les aspects de la victimologie du conflit guatémaltèque lié à la religion. Une approche théologique aurait été en effet plus appropriée pour déterminer comment la constitution des images de victimes a été influencée par la religion (le catholicisme, théologie de la libération le protestantisme, la cosmologie autochtone, etc.) qui fut un enjeu dans le conflit et dont les représentants furent les acteurs de la guerre comme de la consolidation de la paix. Malgré tout, ce mémoire s'appuyant sur la science politique autant que sur la criminologie amène à repenser les façons dont les catégories de victimes et d'agresseurs peuvent être reformulées dans les processus de justices transitionnelles, et parfois juxtaposées, pour correspondre davantage à la réalité terrain et au futur souhaité.

Avec la prolifération des commissions de vérité, il est plus important que jamais de se poser ces questions, car elles ne font pas qu'éclaircir le passé ; ces institutions ouvrent aussi la voie aux

---

<sup>635</sup> E.g. Claudia FELD, *op. cit.*

<sup>636</sup> E.g. Luciana MESSINA, *op. cit.*

procédures pénales<sup>637</sup>. Il y a tout lieu de croire que la manière dont les catégories des victimes et des agresseurs ont été préalablement structurées influencera ces procédures<sup>638</sup>. L'identification des victimes et des violations trouvera également écho dans l'élaboration de politiques spécifiques visant la réparation<sup>639</sup>. Bien que les recommandations de compensation financière conseillées par les commissions de vérité soient rarement prises en considération par les gouvernements en place, des ONG peuvent accorder certains avantages économiques et sociaux à ceux qui détiennent le statut de victime<sup>640</sup>. Enfin, le produit tangible et final de la commission de vérité, son rapport, a pour but d'éclairer les évènements du passé et de les rendre publics. La lecture du conflit qui s'y trouve, incluant la représentation des victimes et des agresseurs, devrait se constituer en mémoire collective et devenir peu à peu l'histoire officielle du pays<sup>641</sup>. En conclusion, les raisons justifiant de s'interroger sur les figures de victimes telles qu'elles sont cadrées par les commissions de vérité sont aussi nombreuses que les conséquences politiques et sociétales entraînées par la constitution d'une définition particulière de la notion de « victime ».

---

<sup>637</sup> Stéphane Leman-Langlois, *Réconciliation et Justice*, *op. cit.*, p. 11

<sup>638</sup> Priscilla B. Hayner, *op. cit.*, pp.94; 107.

<sup>639</sup> E.g. Jemima GARCÍA-GODOS, *op. cit.*

<sup>640</sup> Karine VANTHUYNE, Les contradictions d'une reconstruction démocratique "par le bas". [...] », *op. cit.*, p. 100.

<sup>641</sup> Priscilla B. HAYNER, *op. cit.*, p. 18.

## Annexe 1

### Définitions du terme « victime » selon trois instruments du droit international

#### ***Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir<sup>642</sup>***

##### A. Victimes d'abus de pouvoir

18. On entend par « victimes » des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi des préjudices, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui ne constituent pas encore une violation de la législation pénale nationale, mais qui représentent des violations des normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme.

#### ***Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire<sup>643</sup>***

##### V. Victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire

8. Aux fins du présent document, on entend par « victimes » les personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions constituant des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme ou des violations graves du droit international humanitaire. Le cas échéant, et conformément au droit interne, on entend aussi par « victimes » les membres de la famille proche ou les personnes à charge de la victime directe et les personnes qui, en intervenant pour venir en aide à des victimes qui se trouvaient dans une situation critique ou pour prévenir la persécution, ont subi un préjudice.

9. Une personne est considérée comme une victime indépendamment du fait que l'auteur de la violation soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou condamné et quels que soient les liens de parenté entre l'auteur et la victime.

#### ***Règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale internationale<sup>644</sup>***

##### Section III. Victimes et témoins

###### Sous-section 1. Définition et principe général applicable aux victimes

###### Règle 85. Définition des victimes

###### Aux fins du Statut et du Règlement :

- a) Le terme « victime » s'entend de toute personne physique qui a subi un préjudice du fait de la commission d'un crime relevant de la compétence de la Cour ;
- b) Le terme « victime » peut aussi s'entendre de toute organisation ou institution dont un bien consacré à la religion, à l'enseignement, aux arts, aux sciences ou à la charité, un monument historique, un hôpital ou quelque autre lieu ou objet utilisé à des fins humanitaires a subi un dommage direct.

<sup>642</sup> Extrait de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, "Résolution 40/34", *op. cit.*

<sup>643</sup> Extrait de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, "Résolution 60/147", *op. cit.*

<sup>644</sup> Extrait de l'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME, *op. cit.*

## Annexe 2

### Chronologie<sup>645</sup>

#### De la fondation du pays aux 10 années de printemps

- 1821
  - Proclamation de l'indépendance du Guatemala.
- 1839
  - Création de la République du Guatemala.
- 1901
  - Fondation de l'United Fruit Compagny au Guatemala.
- 1944
  - Révolution d'octobre : un coup d'État contre Jorge Ubico (1981-1944) met fin au régime dictatorial.
- 1945
  - Élection de Juan José Arévalo, premier présent élu démocratiquement.
  - Nouvelle constitution et réformes sociodémocratiques.
- 1951
  - Première transition pacifique du pouvoir : Jacobo Arbenz Guzman est élu au suffrage universel.
- 1952
  - Légalisation du Parti guatémaltèque du travail (PGT), fondé en 1949.
  - Pressions de l'United Fruit Company sur le gouvernement américain afin qu'il intervienne dans les réformes agraires du Guatemala.

#### Coups d'État et début de la guerre civile

- 1954
  - Opération PBSUCCESS : le colonel Carlos Castillo Armas soutenu par les États-Unis force Jacobo Árbenz à démissionner par un coup d'État. Les conséquences sont nombreuses : annulation de la réforme agraire, interdiction des activités syndicales, fin du suffrage universel, loi préventive contre les communistes, etc.
- 1958
  - Assassinat de Castillo Armas et prise de pouvoir par le général Miguel Ydígoras Fuentes.
  - Des troupes anticastristes sont autorisées à entrer sur le territoire guatémaltèque.
  - Tentative de pacification : retour d'exil de membres du PGT, mais les activités syndicales sont toujours proscrites.

---

<sup>645</sup> Cette chronologie schématisée à partir des différentes lectures que nous avons faites, en suivant les grandes divisions historiques établies par PBS, "Timeline : Guatemala's History of Violences", *Guatemala : the Secret Files*, [en ligne] <http://www.pbs.org/frontlineworld/stories/guatemala704/history/timeline.html#> (page consultée le 16 novembre 2016).

- 1960
  - 13 novembre : rébellion manquée de jeunes officiers
  - Formation du MR-13 et début des activités de guérilla.
- 1963
  - Coup d'État contre Ydígoras Fuentes et prise du pouvoir par le colonel Enrique Peralta Azurdia.
- 1965
  - Premier massacre d'une population civile dans l'est du pays.
- 1966
  - Retour à la démocratie et élection de Julio César Méndez Montenegro. Ce dernier conclut un pacte avec l'armée : le politique n'interviendra pas dans la défense du pays contre le communisme.
  - Campagne de contre-insurrection.
  - Cas des « 28 » : disparitions forcées de membres du PGT et du MR-13.
- 1968
  - Entre 1966 et 1968, prolifération des escadrons de la mort.
  - Massacres visant à soustraire les bases paysannes à la guérilla.
  - Politique de terreur systématique.

### **Escalade de la violence : intensification de la guerre civile**

- 1970
  - Entre 1970 et 1983, le nombre de morts est estimé à 50 000 et celui de réfugiés est évalué à 200 000
  - Élection du général Carlos Manuel Arana Osorio.
- 1974
  - Assassinat de Humberto Alvarado (secrétaire général du PGT).
  - Élection du général Kjell Eugenio Laugerud García.
  - Répression sélective dans la région Ixil et dans l'Ixcan, ainsi que dans la capitale et sur la côte sud.
- 1975
  - L'EGP s'établit dans la région Ixcan, sur la côte sud du pays et dans la capitale. Le groupe réalise ses premières actions militaires : l'assassinat d'un commissaire militaire et d'un important propriétaire terrien.
  - L'ORPA s'établit dans la cordillère de la Sierra Madre, à Boca Costa et dans la capitale.
  - Les FAR concentrent leurs actions dans la capitale, mais implantent aussi un groupuscule dans le Petén.
- 1976
  - Jusqu'en 1978, répression sélective s'intensifie dans la région Ixil, dans l'Ixcan, ainsi que dans la capitale et la côte sud du pays.
- 1977
  - Fin de l'aide financière des États-Unis au gouvernement guatémaltèque.
- 1978
  - Massacre de Panzós (Alta Verapaz) dont les victimes sont des paysans q'eqchi' qui revendiquait pour obtenir le droit à la propriété terrienne.

- 1979
  - Premier massacre à Rio Negro
  - Formation de l'URNG : le PGT, le FAR et l'EGP créent une alliance et unissent leurs forces.
  - Les initiatives sociales ou politiques sont réprimées par le gouvernement.
  - En région rurale, assassinats ciblés de dirigeants communautaires par les forces armées guatémaltèques.
- 1980
  - 31 janvier : Massacre à l'Ambassade d'Espagne
  - Disparitions forcées massives de dirigeants syndicaux.
  - Intensification des opérations de la guérilla.

## Épisode génocidaire et retour au régime démocratique

- 1981
  - Entre 1980 et 1989, 100 000 morts et 40 000 disparus sont répertoriés.
  - Mise en place des PAC.
  - Les activités de la guérilla sont à leur apogée dans plusieurs régions. Les prises de municipalités, les sabotages, la fermeture de route, les attaques de postes de police et les exécutions se multiplient.
- 1982
  - 23 mars : le général Efraín Rios Montt prend le pouvoir par un coup d'État.
  - 20 avril : début de l'application du plan Victoria.
  - Deuxième massacre à Rio Negro.
  - Massacre Los dos Eres.
  - Abolition de la constitution.
  - Création de l'URNG.
- 1983
  - 7 janvier : reprise de l'aide militaire des États-Unis au Guatemala.
  - 2-9 mars : Visite du pape Jean-Paul II en Amérique centrale malgré les risques importants dans la région
  - 8 août : Humberto Mejia Victores prend le pouvoir par un coup d'État.
  - Plan de campagne *Firmeza 83* consolidant le contrôle du gouvernement sur la population civile et renforçant les PAC.
  - Ouverture partielle de la sphère politique : création du GAM.
- 1984-85
  - 1er juillet : élection des membres de l'Assemblée constituante.
  - Plans de campagne *Reencuentro Institucional 84* et *Estabilidad Nacional 85* soulignant l'importance du processus de transition politique.
  - Adoption d'une nouvelle constitution en 1985.
- 1986
  - 14 janvier : Vinicio Cerezo Arévalo succède à Humberto Mejia Victores à la présidence.
  - Retour à un régime constitutionnel.

## Négociations, processus de paix et « fin » de la guerre civile

- 1987
  - Création de la CNR par Mgr Toruno.

- 7 août : Signature de la procédure pour l'établissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale (Accords d'Esquipulas II).
- 1990
  - 26 avril : Accords de Mexico.
- 1991
  - 14 janvier : Élection de Jorges Serrano Elias.
  - 25 juin : Accord de Queréto.
- 1992
  - Rigoberta Menchú Tum, Maya-Quiché et militante du CUC, reçoit le prix Nobel de la paix.
  - Disparition d'Efraín Bámaca Velásquez, un des fondateurs et des officiers de l'ORPA.
- 1993
  - Retour progressif des réfugiés.
  - 25 mai au 5 juin : Autogolpe de Serrano et crise constitutionnelle.
  - Le 5 juin, León Carpio est nommé par le congrès pour terminer le mandat de Serrano.
- 1994
  - Création de la MINUGUA
  - 29 mars : Signature de l'accord général relatif aux droits de l'homme
  - 31 mars : Signature de l'accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones
  - 23 juin : Signature de l'accord portant sur une création de CEH
- 1995
  - 31 mars : La signature d'un accord sur l'identité et les droits des peuples indigènes relance les négociations de paix entre le pouvoir et les chefs de l'URNG
  - 5 octobre : Massacre de réfugiés retournés dans la communauté de Xamán.
- 1996
  - 7 janvier 1996 : Élection d'Alvaro Arzú Irigoyen.
  - 5 février 1996 : Le Guatemala est la première étape de la visite du pape Jean-Paul II en Amérique centrale ; ce dernier prend publiquement la défense des autochtones.
  - En octobre 1996 : L'enlèvement par des membres de l'ORPA d'une proche du général Ríos Montt crée une crise dans les négociations de paix. Le dirigeant du groupe se retire des pourparlers en guise de bonne foi.
  - 29 décembre 1996 : Signature de l'accord pour une paix ferme et durable.

## Consolidation de la paix et lutte contre l'impunité

- 1997
  - Fin du processus de démobilisation des membres de l'URNG, des PAC et du tiers des effectifs des forces armées.
  - Fin des activités de la MINUGUA.
- 1998
  - 24 avril : Publication du rapport du REMHI.
  - 26 avril : Assassinat de Mrg Juan Gerardi.
  - Constitution de l'URNG en parti politique.

- 1999
  - 25 février 1999 : Publication du rapport final de la CEH.
  - Rejet par référendum des réformes constitutionnelles nécessaires à l'application de l'Accord sur les droits des peuples indigènes.
- 2000
  - Élection d'Alfonso Portillo, dauphin du général Ríos Montt.
- 2001
  - Les familles des individus tués lors du massacre de Los Dos Erres (1982) reçoivent 1,8 million de dollars en compensation.
- 2004
  - 3,5 millions de dollars sont versé aux victimes de la guerre civile à titre d'indemnité. L'État reconnaît sa part de responsabilité dans les exactions commises lors de la guerre civile.

## Annexe 3

### Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque<sup>646</sup>

Considérant que l'histoire contemporaine de notre pays a connu de graves actes de violence et de violation des droits fondamentaux de la personne humaine, et que le conflit armé a causé des souffrances à la population ;

Considérant que le peuple guatémaltèque a le droit de savoir toute la vérité sur ces évènements, et que faire la lumière sur ces derniers contribuera à éviter que ne s'écrivent à nouveau ces pages tristes et douloureuses, ainsi qu'à renforcer le processus de démocratisation dans le pays ;

Réitérant leur volonté d'appliquer scrupuleusement l'Accord global sur les droits de l'homme en date du 29 mars 1994 ;

Réitérant leur volonté d'ouvrir très bientôt un nouveau chapitre de l'histoire nationale qui constituera l'aboutissement d'un vaste processus de négociation, et qui permettra de mettre fin à l'affrontement armé et contribuera à jeter les assises de la coexistence pacifique entre les Guatémaltèques, dans le respect des droits de l'homme ;

Considérant à cet égard la nécessité de promouvoir une culture d'harmonie et de respect mutuel qui permettra d'éliminer toute forme de revanche ou de vengeance, condition indispensable à une paix ferme et durable ;

Le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (ci-après dénommés « les Parties ») sont convenus de ce qui suit :

L'établissement d'une commission dotée du mandat suivant :

#### Objectifs

- I. Faire la lumière, en toute objectivité, équité et impartialité, sur les violations des droits de l'homme et les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque dans le contexte du conflit armé.
- II. Etablir un rapport exposant les résultats des enquêtes menées et donnant des éléments objectifs de jugement sur ce qui s'est passé au cours de cette période, en y incluant tous les facteurs, tant internes qu'externes.
- III. Formuler des recommandations spécifiques dans le but de favoriser la paix et l'harmonie nationale au Guatemala. La Commission recommandera, en particulier, des mesures visant

---

<sup>646</sup> Reproduction de l'Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque , signé à Oslo le 23 juin 1994, disponible en ligne : UNITED NATIONS PEACEMAKER, « Document Retrieval », Annexe II : Agreement on the Establishment of the Commission to Clarify Past Human Rights Violations and Acts of Violence that have Caused Guatemalan Population to Suffer (version française), 23 juin 1994, Oslo, [en ligne], [http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/GT\\_940623\\_EstablishmentCommissionClarifyPastHumanRightsViolations%28fr%29.pdf](http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/GT_940623_EstablishmentCommissionClarifyPastHumanRightsViolations%28fr%29.pdf), (page consultée le 16 mai 2016).

à préserver la mémoire des victimes, à promouvoir une culture de respect mutuel et de respect des droits de l'homme et à renforcer le processus démocratique.

#### Durée du mandat

La période sur laquelle porteront les enquêtes de la Commission va du début du conflit armé à la date d'adoption de l'Accord de paix ferme et durable.

#### Fonctions

- I. La Commission recevra des éléments d'information des personnes ou institutions qui s'estiment lésées ainsi que des Parties.
- II. Il appartiendra à la Commission de faire toute la lumière sur les affaires dont elle est saisie. Elle devra en particulier analyser en toute objectivité les faits et circonstances entourant ces affaires. Elle invitera toutes personnes susceptibles de détenir des informations pertinentes à présenter leur version des faits. Elle statuera même faute pour les intéressés de comparaître.
- III. Les travaux, les recommandations et le rapport de la Commission n'établiront pas de responsabilités individuelles ni ne produiront des effets judiciaires.
- IV. Les travaux de la Commission se dérouleront à huis clos afin de garantir la confidentialité des sources et la sécurité des témoins et auteurs d'informations.
- V. Une fois constituée, la Commission fera connaître sa composition et son siège par tous les moyens possibles et invitera les intéressés à déposer devant elle.

#### Composition

La Commission sera composée des trois membres suivants :

- I. L'actuel médiateur des négociations de paix que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sera prié de désigner.
- II. Un citoyen au comportement irréprochable désigné comme membre par le médiateur, d'un commun accord avec les Parties.
- III. Un universitaire choisi par le médiateur d'un commun accord avec les Parties sur une liste de trois personnes proposées par les recteurs d'universités.

La Commission disposera du personnel d'appui doté des qualités requises qu'elle jugera nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

#### Installation et mandat

La Commission sera constituée et installée et commencera à fonctionner à partir de la date de la signature de l'Accord de paix ferme et durable. Elle mènera ses travaux pendant une période de six mois à compter de la date de son installation, renouvelable pour une période supplémentaire de six mois si elle le décide.

#### Rapport

La Commission établira un rapport qu'elle remettra aux Parties et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lequel se chargera de le rendre public. Le fait que la Commission

n'aurait pas enquêté sur toutes les affaires ou situations portées devant elle n'entamera nullement la validité de son rapport.

#### Engagement souscrit par les Parties

Les Parties s'engagent à coopérer avec la Commission en toutes matières nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Elles s'engagent en particulier à créer, avant la constitution de la Commission et pendant l'exercice de ses fonctions, les conditions nécessaires pour permettre à celle-ci de satisfaire aux prescriptions du présent Accord.

#### Vérification internationale

Conformément à l'accord-cadre du 10 janvier 1994, l'application du présent Accord est subordonnée à vérification internationale par l'Organisation des Nations Unies.

#### Mesures d'application immédiate après la signature du présent Accord

Les Parties ont convenu de demander au Secrétaire général de désigner rapidement le médiateur des négociations, membre de la Commission. Une fois désigné, ce dernier sera habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la Commission, une fois celle-ci constituée et installée conformément aux dispositions dudit accord.

Fait à Oslo, le 23 juin 1994

Pour le Gouvernement de la République du Guatemala :

(Signé)  
Hector ROSADA GRANADOS  
Antonio ARENALES FORNO  
Mario PERMUTH  
Amilcar BURGOS SOLIS

(Signé)  
Général Carlos Enrique PINEDA CARRANZA  
Général Julio Arnoldo BALCONI TURCIOS  
Général José Horacio SOTO SALAN

Pour l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca :  
Commandement général

(Signé)  
Carlos GONZALEZ  
Commandant Gaspar ILOM

(Signé)  
Commandant Rolando MORAN  
Commandant Pablo MONSANTO

#### Commission politico-diplomatique

(Signé)  
Luis Felipe BECKER GUZMAN  
Francisco VILLAGRAN MUÑOZ

(Signé)  
Miguel Angel SANDOVAL  
Luz MÉNDEZ GUTIÉRREZ

#### Conseillers

(Signé)  
Mario Vinicio CASTANEDA  
Jorge ROSAL

(Signé)  
Miguel Angel REYES

Pour l'Organisation des Nations Unies :

#### Le Médiateur

(Signé) Jean ARNAULT

## Annexe 4

### Liste des documents relatifs à la CEH

<p>1. <i>Acuerdo sobre el establecimiento de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimientos a la población guatemalteca</i></p>	
<b>Auteur</b> : CEH	<b>Description</b> : dépliant diffusant le texte de l'Accord d'Oslo (23 juin 1994) produit en collaboration avec l'UNOPS.
<b>Date</b> : circa 1994	
<b>Nombre de page(s)</b> : 2	
<p>2. <i>Comisión de la Verdad, porque el calor de la sangre jámas se olvida : Acuerdo sobre el establecimiento de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimiento a la población guatemalteca</i></p>	
<b>Auteur</b> : Colectivo Paratodos	<b>Description</b> : feuillet de vulgarisation expliquant à l'aide de bande dessinée la raison d'être, de la mission et du fonctionnement de la CEH.
<b>Date</b> : circa 1994	
<b>Nombre de page(s)</b> : 16	
<p>3. <i>¿Qué es la Comisión para el Esclarecimiento Histórico?</i></p>	
<b>Auteur</b> : CEH	<b>Description</b> : fiche d'information produite en collaboration avec l'UNOPS à propos de la Commission pour l'éclaircissement historique, sous la forme d'un <i>Frequently Asked Questions</i> (FAQ).
<b>Date</b> : circa 1997	
<b>Nombre de page(s)</b> : 1	
<p>4. <i>Consulta social</i></p>	
<b>Auteur</b> : CEH	<b>Description</b> : convocation à un forum social en vue de l'élaboration des recommandations de la CEH et appel aux dépôts de mémoires provenant d'organisation ou de citoyens guatémaltèques.
<b>Date</b> : 1997	
<b>Nombre de page(s)</b> : 1	
<p>5. <i>¡Es tiempo de decir la verdad!</i></p>	
<b>Auteur</b> : CEH	<b>Description</b> : dépliant d'information, produit en collaboration avec l'UNOPS, exposant la mission de la CEH, ses objectifs, ses méthodes de travail et les endroits où sont situés ses bureaux locaux.
<b>Date</b> : circa 1997	
<b>Nombre de page(s)</b> : 6	
<p>6. <i>¡Es tiempo de decir la verdad!</i> [document de vulgarisation]</p>	
<b>Auteur</b> : CEH	<b>Description</b> : dépliant de vulgarisation, produit en collaboration avec l'UNOPS, présentant le travail et les objectifs de la CEH sous forme de bande dessinée, tout en indiquant les différents endroits où il est possible de témoigner.
<b>Date</b> : circa 1997	
<b>Nombre de page(s)</b> : 2	
<p>7. <i>Fichen Resumen de Caso</i></p>	
<b>Auteur</b> : CEH	<b>Description</b> : fiches ayant servies aux entrevues, comprenant : « Ficha resumen de Caso », « Ficha del hechor individual », « Ficha de patron de violaciones » et « Ficha de la víctima ».
<b>Date</b> : circa 1997	
<b>Nombre de page(s)</b> : 8	

8. « Declaración del Sr. Christian Tomuschat »		<b>Description</b> : déclaration de Christian Tomuschat à propos de la désignation d'Otilia Lux de Cotí et d'Alfredo Balsells Tojo aux postes de commissionnaire, ainsi que de sa propre nomination.
<b>Auteur</b> : CEH – Christian Tomuschat	<b>Date</b> : 22 février 1997	
<b>Nombre de page(s)</b> : 2		
9. « Discurso pronunciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico »		
<b>Auteur</b> : CEH – Christian Tomuschat	<b>Description</b> : discours prononcé par Christian Tomuschat à l'occasion du début officiel des travaux de la commission.	
<b>Date</b> : 31 juillet 1997		
<b>Nombre de page(s)</b> : 9		
10. « Declaración »		
<b>Auteur</b> : CEH – Christian Tomuschat, Otilia Lux de Cotí et Alfredo Balsells Tojo	<b>Description</b> : avis de prolongation des travaux de la CEH, après 6 mois d'activités pour une période de même durée, conformément aux dispositions de son mandat.	
<b>Date</b> : 16 février 1998		
<b>Nombre de page(s)</b> : 2		
11. « Palabras del Sr. Christian Tomuschat con ocasión de la entrega del informe de la Comisión para el esclarecimiento histórico »		
<b>Auteur</b> : CEH – Christian Tomuschat	<b>Description</b> : discours du coordinateur de la CEH, Christian Tomuschat. à l'occasion de la remise du rapport final	
<b>Date</b> : 25 février 1999		
<b>Nombre de page(s)</b> : 6		
12. « Palabras del comisionado Alfredo Balsells Tojo con ocasión de la entrega del informe de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico »		
<b>Auteur</b> : CEH – Alfredo Balsells Tojo	<b>Description</b> : discours du commissionnaire Alfredo Balsells Tojo à l'occasion de la remise du rapport final de la CEH	
<b>Date</b> : 25 février 1999		
<b>Nombre de page(s)</b> : 1		
13. « Palabras de la comisionada Otilia Lux de Cotí con ocasión de la entrega del informe de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico »		
<b>Auteur</b> : CEH – Otilia Lux de Cotí	<b>Description</b> : discours de la commissionnaire Otilia Lux de Cotí à l'occasion de la remise du rapport final de la CEH	
<b>Date</b> : 25 février 1999		
<b>Nombre de page(s)</b> : 1		
14. <i>Guatemala : memoria del silencio</i>		
<b>Auteur</b> : CEH	<b>Description</b> : rapport final de la CEH, en 12 volumes, soit « Tomo 1 : Mandato y procedimiento de trabajo. Causas y orígenes del enfrentamiento armado interno », « Tomo 2-3 : Violaciones de los derechos humanos y los hechos de violencia », « Tomo 4 : Consecuencias y efectos de la violencia », « Tomo 5 : Conclusiones y recomendaciones », « Tomo 6-7 : Caso ilustrativos (Anexo I) », « Tomo 8-11 : Caso presentados (Anexo II) », « Tomo 12 : Anexo III ».	
<b>Date</b> : 1999		
<b>Nombre de page(s)</b> : 4 400		

## Liste des documents relatifs au REMHI

15. <i>Formulario para entrevista</i>		
<b>Auteur</b> : REMHI		<b>Description</b> : grille d'entrevue sous forme de formulaire incluant les sections suivantes :
<b>Date</b> : circa 1995		« Víctima », « Masacre », « Responsable Individual », « Declarante ».
<b>Nombre de page(s)</b> : 14		
16. « Interview with Yolanda about situation in Guatemala since the signing of the 1996 Peace Accords »		
<b>Auteur</b> : Piet van Lier		<b>Description</b> : courriel envoyé par Piet van Lier
<b>Date</b> : 31 octobre 1998		à Christina du GNIB, accompagné de
<b>Nombre de page(s)</b> : 7		l'entrevue faite avec Yolanda [Yolanda de la Luz Aguilar Urizar ?] travaillant au REMHI.
17. « Discurso de Monseñor Juan Gerardi con ocasión de la presentación del informe REMHI »		
<b>Auteur</b> : REMHI – Mgr Juan José Gerardi		<b>Description</b> : discours de Mgr Juan José Gerardi à l'occasion de la présentation du rapport final du REMHI, fait à la Cathédrale métropolitaine de Guatemala Ciudad.
<b>Date</b> : 24 avril 1998		
<b>Nombre de page(s)</b> : 4		
18. <i>Guatemala : nunca más</i>		
<b>Auteur</b> : REMHI		<b>Description</b> : rapport final du REMHI, en 4 volumes, soit « Tomo I : Impactos de La Violencia », « Tomo II : Los Mecanismos Del Horror », « Tomo III : Entorno Historico », « Tomo IV : Víctimas Del Conflicto ».
<b>Date</b> : 1998 (2 <sup>e</sup> édition en 1999)		
<b>Nombre de page(s)</b> : 1 226		
19. <i>Entrevista con Roberto Cabrera de REMHI</i> (fragment)		
<b>Auteur</b> : inconnu		<b>Description</b> : extrait du cadre de l'entrevue avec Roberto Cabrera, notamment à propos du travail de la REMHI tandis que le rapport de la CEH venait d'être présenté.
<b>Date</b> : circa 1999		
<b>Nombre de page(s)</b> : 1		
20. <i>Construyendo la paz</i>		
<b>Auteur</b> : ODHAG – Mario Enrique Rios, Ronalht Ochaeta et Nery Macz		<b>Description</b> : document de vulgarisation présentant l'histoire, le conflit, le processus de paix ainsi que le rôle de l'ODHAG dans la reconstruction du pays, entre autres, par le projet REMHI.
<b>Date</b> : 1999		
<b>Nombre de page(s)</b> : 6		
21. <i>Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI : Guatemala, nunca más</i>		
<b>Auteur</b> : REMHI		<b>Description</b> : version populaire du rapport final du REMHI, simplifié et vulgarisé, reprenant sensiblement les mêmes divisions que le rapport final soit « Tomo I : ¿Qué fue lo que pasó ? », « Tomo II : ¿Quiénes y cómo lo hicieron ? », « Tomo III : ¿Cómo y por qué ocurrió ? », « Tomo IV : ¿Quiénes fueron las víctimas ? ».
<b>Date</b> : 2000		
<b>Nombre de page(s)</b> : 304		

## Médias et autres sources

22. « ¿Para qué formar une comisión de la verdad? Al cesar la guerra : hay posturas contradictorias en relación al espinoso tema »	
<b>Auteur</b> : Walter Hermosilla	<b>Description</b> : dans la section « Temas de debats », article présentant les différentes positions entourant l'instauration de la CEH
<b>Date</b> : 14 janvier 1994	
<b>Périodique</b> : <i>El Gráfico</i>	
23. « Puntos de vista »	
<b>Auteur</b> : Walter Hermosilla et Nineth Montenegro	<b>Description</b> : dans la section « Temas de debats », opinion de Nineth Montenegro du GAM sur l'établissement de la CEH ; la section présentant d'autres opinions est illisible.
<b>Date</b> : 14 janvier 1994	
<b>Périodique</b> : <i>El Gráfico</i>	
24. « Encuentro ecuménico : establecer la verdad es moralmente ineludible »	
<b>Auteur</b> : Carmen Aída Ibarra	<b>Description</b> : dans la section « Nacional », article sur les résolutions adoptées par les participants de l'église et de la société civile, à la deuxième rencontre œcuménique pour la paix au Guatemala, et surtout sur la nécessité d'établir la vérité sur le conflit pour consolider la paix et instaurer la démocratie.
<b>Date</b> : 30 avril 1994	
<b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	
25. « Sectores populares entregan propuesta sobre comisión del esclarecimiento en Oslo, Noruega »	
<b>Auteur</b> : PAMP-Guatemala	<b>Description</b> : bulletin d'information interne du PAMP-Guatemala [Programa de Acompañamiento al Movimiento Popular?] dont une section est consacrée aux demandes transmises par la société civile dans le cadre de l'Accord sur la CEH.
<b>Date</b> : 17 juin 1994	
<b>Périodique</b> : <i>Carta Informativa 03/94</i>	
26. « Gobierno y guerrilla acuerdan crear comisión de la verdad »	
<b>Auteur</b> : Carlos Canteo	<b>Description</b> : dans la section « Nacional », article annonçant la signature de l'Accord fondateur de la CEH ainsi que les grandes lignes de son contenu.
<b>Date</b> : 24 juin 1994	
<b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	
27. « De Léon. No es revanchismo »	
<b>Auteur</b> : Carlos Canteo	<b>Description</b> : dans la section « Nacional », article revenant sur les déclarations du président de Léon, de Mgr Quezada Toruño et de Jean Arnault à l'occasion de la signature de l'Accord sur l'établissement de la CEH.
<b>Date</b> : 24 juin 1994	
<b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	
28. « Quezada: Nuestro Pueblo No Debe Hacerse Illusiones »	
<b>Auteur</b> : María Camino Sánchez	<b>Description</b> : dans la section « Reacciones », un des reportages de la correspondante internationale María Camino Sánchez, dépêchée à Oslo dans le cadre des négociations de paix, exposant les avis discordants sur la création de la CEH et sur la quête de vérité sur le conflit armé.
<b>Date</b> : 24 juin 1994	
<b>Nombre de page(s)</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	

29. « PDH: Principio Del Fin de Una Guerra Absurda »	
<b>Auteur</b> : María Camino Sánchez	<b>Description</b> : dans la section « Reacciones », autre reportage de la correspondante internationale María Camino Sánchez citant différents acteurs présents lors des négociations d'Oslo quant à leur (future) participation aux travaux de la CEH dont l'accord fondateur représente un tournant dans les pourparlers de paix.
<b>Date</b> : 24 juin 1994	
<b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	

30. « Menchú, entre satisficha y preocupada ante creación de comisión del pasado »	
<b>Auteur</b> : Sylvia Gereda	<b>Description</b> : dans la section « Nacional », article présentant les préoccupations de
<b>Date</b> : 25 juin 1994	Rigoberta Menchú, lauréate du prix Nobel de la paix en 1992, sur la manière dont la commission de vérité procédera.
<b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	

31. « Reacciones »	
<b>Auteur</b> : Inconnu	<b>Description</b> : dans la section « Nacional », sur
<b>Date</b> : 25 juin 1994	la même page que le document précédent, les réactions de différents acteurs guatémaltèques à la suite de la signature de l'accord d'Oslo sont mises dans l'avant dans un encadré.
<b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	

32. « ODHA : militaires intentan bloquear exhumación en fosas clandestinas »	
<b>Auteur</b> : Carlos Castañaza Rosales	<b>Description</b> : article dans la section
<b>Date</b> : 30 juin 1994	« Nacional » transmettant la dénonciation faite par Carlos Aldana, directeur de l'ODHA, d'actions faites par des militaires afin d'empêcher l'exhumation de fosses communes dans la région de Rabinal.
<b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i>	

33. « Comisión de la verdad aún no funciona, pero ya genera fricciones, dice Quezada Toruño »	
<b>Auteur</b> : Inconnu	<b>Description</b> : article rapportant l'avis
<b>Date</b> : 3 juillet 1994	défavorable envers la CEH de Mgr Quezada Toruño, alors président de l'ASC, ainsi que sa méfiance quant aux possibles conséquences qui pourraient en suivre.
<b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i>	

34. « "Se ha iniciado el trabajo preparatorio para la comisión de la verdad", dice GAM »	
<b>Auteur</b> : Inconnu	<b>Description</b> : dans la section « Nacional »,
<b>Date</b> : 4 juillet 1994	article faisant le point avec Nineth Montenegro sur le travail préparatoire à la CEH effectué par le GAM, dans l'attente des nominations des commissaires.
<b>Périodique</b> : <i>La Hora</i>	

35. « La comisión de la verdad. Análisis preliminar del acuerdo »	
<b>Auteur</b> : Mgr Rodolfo Quezada Toruño	<b>Description</b> : sous la forme d'une lettre
<b>Date</b> : 6 juillet 1994	ouverte, cet article rédigé par Mgr Quezada Toruño se veut une analyse de l'Accord d'Oslo au prisme de son expérience d'ancien médiateur, quoiqu'entre les lignes, ses réticences face à la CEH se perçoivent rapidement.
<b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i>	

<p>36. « No descansarán en Paz »</p> <p><b>Auteur</b> : Gabriel Aguilera Peralta</p> <p><b>Date</b> : 7 juillet 1994</p> <p><b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i></p>	<p><b>Description</b> : dans la rubrique « Opinión », avis critique, voire négatif, d'un journaliste de <i>Siglo Vientiuno</i> sur ce qu'aura comme impacts la CEH. Les commissions de vérité de l'Argentine et de Chili sont notamment citées en guise d'illustration.</p>
<p>37. « En Guatemala no habrá otro Nuremberg »</p> <p><b>Auteur</b> : Inconnu</p> <p><b>Date</b> : 8 août 1994</p> <p><b>Périodique</b> : <i>Crónica</i></p>	<p><b>Description</b> : article d'opinion condamnant la CEH dont la création, selon l'auteur, est mue par une logique de realpolitik et non par une volonté de mettre fin à l'impunité dont profitent les responsables des crimes commis lors de la guerre civile.</p>
<p>38. « Alianza contra la impunidad solicita a diputados no aprobar amnistía general »</p> <p><b>Auteur</b> : Julia Corado</p> <p><b>Date</b> : 15 décembre 1996</p> <p><b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i></p>	<p><b>Description</b> : dans la section « Nacional », article exprimant l'inquiétude de la porte-parole de l'Alliance contre l'impunité, Helen Mark, sœur de Myrna Mark (anthropologue guatémaltèque assassinée en 1990), devant l'adoption de la <i>Loi de réconciliation nationale</i> prévoyant l'amnistie pour les crimes politiques commis durant le conflit armé (à l'exception des cas de violations graves des droits humains). À la fin de l'article, son avis sur la CEH est également rapporté.</p>
<p>39. « ODHA: Acuerdo es aceptable »</p> <p><b>Auteur</b> : Inconnu</p> <p><b>Date</b> : 15 décembre 1996</p> <p><b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i></p>	<p><b>Description</b> : sur la même page que l'article précédent, bref texte mentionnant l'avis du coordonnateur de l'ODHA, Ronalh Ochaeta, quant au contenu de l'Accord pour une paix ferme et durable.</p>
<p>40. « EE.UU. dona Q6 millones a comisión de la verdad »</p> <p><b>Auteur</b> : Inconnu</p> <p><b>Date</b> : 27 juin 1997</p> <p><b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i></p>	<p><b>Description</b> : article annonçant la donation d'un million de dollars américains (ce qui équivalait à cette époque à 6 millions de Quetzals) en vue du début des travaux de la CEH.</p>
<p>41. « Informe de la CEH está casi listo »</p> <p><b>Auteur</b> : Inconnu</p> <p><b>Date</b> : 16 novembre 1998</p> <p><b>Périodique</b> : <i>Siglo Vientiuno</i></p>	<p><b>Description</b> : encadré révélant la fin prochaine des travaux de la CEH, citant à l'appui la commissaire Otilia Lux de Cotí. L'article indique aussi le total des dépenses de la commission, le manque de fond pour l'impression des rapports finaux, de même que la volonté de traduire ce dernier en anglais et en langue maya.</p>

42. « Se rompió el silencio »		
<b>Auteur</b> : Julieta Sandoval		<b>Description</b> : sous la rubrique « Memoria », article paru le lendemain de la présentation du rapport de la CEH relatant l'évènement s'étant déroulé au Teatro nacional del centro cultural Miguel Angel Asturias.
<b>Date</b> : 26 février 1999		
<b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i>		
43. « Para tener quorum y dieta »		
<b>Auteur</b> : Humberto Preti		<b>Description</b> : dans la section « Opinión », article débutant par un questionnement sur les résultats de la CEH et sur les changements qu'elle a apportés, mais qui est essentiellement une remise en question de l'économie et une riposte aux critiques du Comité de l'unité paysanne (groupe radical de gauche) à l'égard de l'auteur de ces lignes.
<b>Date</b> : 27 février 1999		
<b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i>		
44. « Algo más sobre el reporte de la CEH »		
<b>Auteur</b> : Inconnu		<b>Description</b> : dans la section « Opinión », éditorial de cette parution de <i>Prensa Libre</i> traitant des résultats et des recommandations de la CEH.
<b>Date</b> : 27 février 1999		
<b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i>		
45. « Nada se nos ha olvidado, nadie se nos olvida »		
<b>Auteur</b> : Miguel Angel Albizures		<b>Description</b> : dans la section « Opinión », le journaliste Miguel Angel Albizures revient sur la présentation du rapport de la CEH ainsi que sur l'héritage du REMHI en insistant autant sur les résultats factuels que sur l'aspect émotionnel de l'évènement.
<b>Date</b> : 10 mars 1999		
<b>Périodique</b> : <i>El Periódico</i>		
46. « Clinton reconoce error »		
<b>Auteur</b> : Myriam Larra		<b>Description</b> : dans la section « Nacional », article publié dans le cadre d'une rubrique spéciale soulignant la visite du président des États-Unis, Bill Clinton, et son discours exprimant ses regrets quant à l'appui de son pays au gouvernement guatémaltèque durant la répression politique. L'auteur note également l'absence de représentant de l'Église catholique lors de ce discours et que la CEH avait dénoncé le rôle des États-Unis dans les violences politiques passées.
<b>Date</b> : 11 mars 1999		
<b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i>		
47. « Recomendaciones de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico »		
<b>Auteur</b> : CEH		<b>Description</b> : dans la section « Actualidad », présentation sous forme de tableau des principales recommandations de la CEH ainsi que les réponses apportées par le gouvernement guatémaltèque ; graphique suivie des réactions de la fondatrice du GAM, du procureur des droits de l'homme, du Secrétaire général de l'URNG et du porte-parole de la MINUGA.
<b>Date</b> : 17 mars 1999		
<b>Périodique</b> : <i>El Periódico</i>		

48. Posición inicial del Gobierno de la República ante el informe y las recomendaciones de la Comisión de Esclarecimiento Histórico	
<b>Auteur</b> : Gobierno de la República de Guatemala	<b>Description</b> : communiqué de presse du Gouvernement de la République du Guatemala en réponse au rapport et aux recommandations de la CEH.
<b>Date</b> : 1999	
49. <i>En torno a la posición inicial del Gobierno de la República relacionada con el informe y las recomendaciones de la Comisión para el Escarecimiento Histórico</i>	
<b>Auteur</b> : Alianza contra la impunidad	<b>Description</b> : communiqué de presse de l'Alliance contre l'impunité en réaction au communiqué de presse du gouvernement ayant pour objet le rapport et les recommandations de la CEH.
<b>Date</b> : 23 mars 1999	
50. « Entrevista - Mejía Víctores niega sindicaciones en su contra : "Fue una guerra" » [incomplet : quelques passages invisibles]	
<b>Auteur</b> : Olga López Ovando	<b>Description</b> : dans la section « Actualidad : Nacional », entrevue avec le général Mejía Víctores à propos des disparitions forcées ayant eu lieu durant son mandat, disparitions qu'il nie en dépit des conclusions présentées par la CEH.
<b>Date</b> : 7 août 1998	
<b>Périodique</b> : <i>Prensa Libre</i>	

## Annexe 5

### Liste des documents relatifs à la CEH

1. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *Acuerdo sobre el establecimiento de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimientos a la población guatemalteca*, circa 1994, 2 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/cv43nx65t>.
2. Auteur inconnu, *Comisión de la Verdad, porque el calor de la sangre jámas se olvida : Acuerdo sobre el establecimiento de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimiento a la población guatemalteca*, circa 1994, 16 pages [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/cr56n203b>.
3. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *¿Qué es la Comisión para el Esclarecimiento Histórico?*, circa 1997, 1 page, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/qb98mg30v>.
4. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *Consulta social*, 1997, 1 page, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/kd17ct689>.
5. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *¡Es tiempo de decir la verdad!*, circa 1997, 6 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/8910jv42d>.
6. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *¡Es tiempo de decir la verdad!* [document de vulgarisation], circa 1997, 2 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/b2773w53n>.
7. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, « Fichen Resumen de Caso », circa 1997, in Silvia BARRENO et al., *Las ooperaciones de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico en Guatemala: Sistematización de la CEH*, Guatemala, Office for Project Service United Nations (UNOPS), 2000, pp. 189-196.
8. Christian TOMUSCHAT, « Declaración del Sr. Christian Tomuschat », 22 de febrero de 1997, 2 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/ft848r46z>.
9. Christian TOMUSCHAT, « Discurso pronounciado por el Sr. Christian Tomuschat, coordinador de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico », 31 de julio de 1997, 9 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/gt54kn867>.
10. Christian TOMUSCHAT, Otilia LUX DE COTÍ y Alfredo BALSELLS TOJO, « Declaración », 16 de febrero de 1998, 2 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/pc289j919>.
11. Christian TOMUSCHAT, « Palabras del Sr. Christian Tomuschat con ocasión de la entrega del informe de la Comisión para el esclarecimiento histórico », 25 de febrero 1999, 6 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/r781wg86q>.

12. Alfredo BALSELLS TOJO, « Palabras del comisionado Alfredo Balsells Tojo con ocasión de la entrega del informe de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico », 25 de febrero de 1999, 1 page, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/4b29b682s>.
13. Otilia LUX DE COTÍ, « Palabras de la comisionada Otilia Lux de Cotí con ocasión de la entrega del informe de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico », 25 de febrero de 1999, 1 page, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/4b29b682s>.
14. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *Guatemala : memoria del silencio*, Guatemala, Oficina de Servicios para Proyectos de las Naciones Unidas (UNOPS), 1999, 4 400 pages, en 12 volumes :
  - « Tomo 1 : Mandato y procedimiento de trabajo. Causas y orígenes del enfrentamiento armado interno »;
  - « Tomo 2-3 : Violaciones de los derechos humanos y los hechos de violencia »;
  - « Tomo 4 : Consecuencias y efectos de la violencia »;
  - « Tomo 5 : Conclusiones y recomendaciones »;
  - « Tomo 6-7 : Caso ilustrativos (Anexo I) »;
  - « Tomo 8-11 : Caso presentados (Anexo II) »;
  - « Tomo 12 : Anexo III ».

## **Liste des documents relatifs au REMHI**

15. PROYECTO INTERDIOCESANO RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓRICA, *Formulario para entrevista*, circa 1995, 14 pages, [en ligne], <http://www.remhi.org.gt/portal/el-formulario-de-entrevista/>, incluant les fiches suivantes :
  - « Víctima »;
  - « Masacre » ;
  - « Responsable Individual » ;
  - « Declarante » .
16. Piet VAN LIER, « Interview with Yolanda about situation in Guatemala since the signing of the 1996 Peace Accords », October 31, 1998, 7 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/4t64gn97x>.
17. Monseñor Juan José GERARDI, « Discurso de Monseñor Juan Gerardi con ocasión de la presentación del informe REMHI », Catedral metropolitana, Guatemala, 24 de abril de 1998, 4 pages, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/6395w813c>.
18. PROYECTO INTERDIOCESANO DE RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓRICA, *Guatemala, nunca más*, Guatemala, Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala, 2<sup>nd</sup> ed. 1999 (1998), en 4 tomes :
  - « Tomo I : Impactos de La Violencia », 310 pages ;
  - « Tomo II : Los Mecanismos Del Horror », 233 pages ;
  - « Tomo III : Entorno Historico », 373 pages ;
  - « Tomo IV : Víctimas Del Conflicto », 310 pages.
19. Auteur inconnu, *Entrevista con Roberto Cabrera de REMHI*, circa 1999, 1 page, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/0k225c08t>.

20. Mario ENRIQUE RIOS, Ronalh OCHAETA y Nery MACZ, *Construyendo la paz*, Guatemala, Oficina de Derechos Humanos Arzobispado de Guatemala, 1999, 6 pages.
21. PROYECTO INTERDIOCESANO DE RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓRICA, *Memoria, verdad y esperanza, Versión popularizada del informe REMHI : Guatemala, nunca más*, Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala, 2000, 304 pages, en 4 parties :
  - « Tomo I : ¿Qué fue lo que pasó? »;
  - « Tomo II : ¿Quiénes y cómo lo hicieron? »;
  - « Tomo III : ¿Cómo y por qué ocurrió? »;
  - « Tomo IV : ¿Quiénes fueron las víctimas? ».

## Médias et autres sources

22. Walter HERMOSILLA, « ¿Para qué formar une comisión de la verdad? Al cesar la guerra : hay posturas contradictorias en relación al espinoso tema », *El Gráfico*, Guatemala, 14 de enero de 1994, p. 12, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/sq87bv59g>.
23. Walter HERMOSILLA et Nineth MONTENEGRO, « Puntos de vista », *El Gráfico*, Guatemala, 14 de enero de 1994, p. 12, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/sq87bv59g>.
24. Carmen AÍDA IBARRA, « Encuentro ecuménico : establecer la verdad es moralmente ineludible », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 30 de abril de 1994, p. 3, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/k3569527t>.
25. PAMP-GUATEMALA, « Sectores populares entregan propuesta sobre comisión del esclarecimiento en Oslo, Noruega », *Carta Informativa 03/94*, 17 de junio de 1994, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/rr171z36t>.
26. Carlos CANTEO, « Gobierno y guerrilla acuerdan crear comisión de la verdad », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 24 de junio, 1994, p. 2 [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/zg64tm87w>.
27. Carlos CANTEO, « De Léon. No es revanchismo », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 24 de junio, 1994, p. 2, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/zg64tm87w>.
28. María CAMINO SÁNCHEZ, « Quezada: Nuestro Pueblo No Debe Hacerse Illusiones », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 24 de junio, 1994, p. 3 [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/g158bj24q>.
29. María CAMINO SÁNCHEZ, « PDH : Principio Del Fin de Una Guerra Absurda », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 24 de junio, 1994, p. 3, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/g158bj24q>.
30. Sylvia GEREDA, « Menchú, entre satisfecha y preocupada ante creación de comisión del pasado », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 25 de junio, 1994, p. 3, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/1g05fc55g>.

31. Auteur inconnu, « Reacciones », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 25 de junio, 1994, p. 3, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/1g05fc55g>.
32. Carlos CASTAÑAZA ROSALES, « ODHA : militares intentan bloquear exhumación en fosas clandestinas », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 30 de junio de 1994, p. 4, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/fj236323k>.
33. Auteur inconnu, « Comisión de la verdad aún no funciona, pero ya genera fricciones, dice Quezada Toruño », *Prensa Libre*, Guatemala, 3 de julio de 1994, p. 4, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/j6731491s>.
34. Auteur inconnu, « "Se ha iniciado el trabajo preparatorio para la comisión de la verdad", dice GAM », *La Hora*, Guatemala, 4 de julio de 1994, p. 8, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/7p88ch69c>.
35. Mons. Rodolfo QUEZADA TORUÑO, « La comisión de la verdad. Análisis preliminar del acuerdo », *Prensa Libre*, Guatemala, 6 de julio de 1994, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/ff365640d>.
36. Gabriel AGUILERA PERALTA, « No descansarán en Paz », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 7 de julio de 1994, [en ligne], p. 11, <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/pv63g140n>.
37. Auteur inconnu, « En Guatemala no habrá otro Nuremberg », *Crónica*, Guatemala, 8 de agosto de 1994, [en ligne], p. 11 <<http://arks.princeton.edu/ark:/88435/9p290b496>>.
38. Auteur inconnu, « ODHA : Acuerdo es aceptable », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 15 de diciembre de 1996, Cuaderno "Firma de Paz", p. 4 [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/q811kk79d>.
39. Auteur inconnu, « Alianza contra la impunidad solicita a diputados no aprobar amnistía general », *Siglo Vientiuno*, Cuaderno "Firma de Paz", 15 de diciembre de 1996, p. 4, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/q811kk79d>.
40. Auteur inconnu, « EE.UU. dona Q6 millones a comisión de la verdad », *Prensa Libre*, Guatemala, 27 de junio de 1997, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/j6731456d>.
41. Auteur inconnu, « Informe de la CEH está casi listo », *Siglo Vientiuno*, Guatemala, 16 de noviembre de 1998, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/8k71nj36q>.
42. Myriam LARRA, « Clinton reconoce error », *Prensa Libre*, Guatemala, 11 de marzo de 1999, p. 5, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/2z10wr04x>.
43. Humberto PRETI, « Para tener quorum y dieta », *Prensa Libre*, Guatemala, 27 de febrero de 1999, p. 13, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/4q77fs16n>.
44. Auteur inconnu, « Algo más sobre el reporte de la CEH », *Prensa Libre*, Guatemala, 27 de febrero de 1999, p. 12, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/x633f1850>.

45. Julieta SANDOVAL, « Se rompió el silencio », *Prensa Libre*, Guatemala, 26 de febrero de 1999,[en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/j6731456d>.
46. GOBIERNO DE LA REPÚBLICA DE GUATEMALA, *Posición inicial del Gobierno de la República ante el informe y las recomendaciones de la Comisión de Esclarecimiento Histórico*, Guatemala, 1999, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/c247ds93x>.
47. ALIANZA CONTRA LA IMPUNIDAD, *En torno a la posición inicial del Gobierno de la República relacionada con el informe y las recomendaciones de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico*, 23 de marzo de 1999, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/0p096774c>.
48. COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, « Recomendaciones de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico », *El Periódico*, Guatemala, 17 marzo de 1999, p. 2, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/nc580n50j>.
49. Miguel ANGEL ALBIZURES, « Nada se nos ha olvidado, nadie se nos olvida », *El Periódico*, Guatemala, 17 de marzo de 1999, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/t435gd82w>.
50. Olga LÓPEZ OVANDO, « Entrevista : Mejía Victores niega sindicaciones en su contra : "Fue una guerra" », *Prensa Libre*, Guatemala, 7 de agosto de 1999, p. 8, [en ligne], <http://arks.princeton.edu/ark:/88435/5425kb70w>.

## Annexe 6

### Grille de codage

#### Légende

[ ] : avec ou sans ( ) : pluriel / : ou – : omission « .... » : reprise du mot précédent  
Víctimas : traduction ou équivalence des mots-clés ; termes cherchés dans le corpus.

## IDENTIFICATIONS DES ÉLÉMENTS DU CORPUS

### 1. Renseignements sur le document

- 1.1 Titre
- 1.2 Auteur(s)
- 1.3 Date
- 1.4 Type de document
  - 1.4.1 Rapport
    - 1.4.1.1 En cours d'exercice
    - 1.4.1.2 Final
  - 1.4.2 Discours
  - 1.4.3 Communiqué de presse
  - 1.4.4 Courriel ou fax
  - 1.4.5 Article de journal
    - 1.4.5.1 Nom du quotidien
    - 1.4.5.2 Type d'article
    - 1.4.5.3 Emplacement de l'article (section)
  - 1.4.6 Document à circulation restreinte
  - 1.4.7 Document de vulgarisation

## FACTEURS PERMETTANT D'EFFECTUER UNE GÉNÉRALISATION

### 2. Dénombrement

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Mots-clés : nombre [total] de victimes/de morts | número [total] de víctimas/de muertos |
| combien de victimes                             | cuánto víctimas                       |
| % de victimes                                   | % [por ciento] de víctimas            |
| la majorité des victimes                        | la mayoría de las víctimas            |
| au moins  | al menos                              |
| moitié  | mitad                                 |
| données sur les victimes                        | datos sobre las víctimas              |

### 3. Identification des victimes

#### 3.1 Victime(s) identifiée(s)

Mots-clés : victime(s) identifiée(s)  
numéro de la victime  
numéro du cas  
numéro [assigné/attribué]  
nom de la victime

victima(s) identificada(s)  
número de la víctima  
número del caso  
número [assignado/atribuido]  
nombre de la víctima

#### 3.2 Victime non identifiée

Mots-clés : victime(s) non identifiée(s)  
corps non identifié(s)  
victime(s) sans nom(s)

victima(s) no identificada(s)  
cuerpo(s) no identificado(s)  
victima(s) sin nombre(s)

### 4. Information sur la victime

#### 4.1. Âge

Mots-clés : âge  
[date de] naissance  
de – ans  
enfants  
jeunes  
adultes  
vieux  
anciens

edad  
[fecha de] nacimiento  
de – años  
niño(s)/niña(s)  
joven (jóvenes)  
adulto(s)  
viejo(s)/vieja(s)  
anciano(s)/anciana(s)

#### 4.2. Genre

Mots-clés : genre  
sexe féminin/masculin  
femmes  
hommes

género  
sexo femenino/masculino,  
mujer(es)  
hombre(es)

#### 4.3. État civil

##### 4.3.1 Au moment des violences

##### 4.3.2 Changement de l'État civil dû à la guerre civile

Mots-clés : état civil  
époux/épouse(s)  
marié(s)/mariée(s)  
célibataire(s)  
divorcé(s)/divorcée(s)  
séparé(s)/séparée(s)  
enceinte(s)  
fils/fille(s)  
veuf(s)/veuves  
orphelin(s)/orpheline(s)

estado civil  
esposo(s)/esposa(s)  
casado(s)/casada(s)  
soltero(s)/soltara(s)  
divorciado(s)/divorciada(s)  
separado(s)/separada(s)  
embarazada(s)  
hijo(s)/hija(s)  
Viudo(s)/viuda(s), viudedad  
huérfano(s)/ huérfana(s), orfandad

#### 4.4. Origine

Mots-clés : lieu de naissance  
lieu d'origine  
nationalité  
nationalisé

lugar de nacimiento  
el lugar de origen  
nacionalidad  
nacionalizado

#### 4.5. Groupes d'appartenances

Mots-clés : Groupe(s) d'appartenance(s)  
Appartenir à

grupo(s) pertenence(s)  
partenecer a

##### 4.5.1 Groupes ethniques

Mots-clés : groupe ethnique(s)  
Blanc  
Créole  
Métisse  
Autochtone

grupo étnico(s)  
Blanco, Canches, Gringo  
Criollo  
Mestizos, Ladino, Mulatos, Casta  
Indio, Indígenas maya, Maya, Indígena,  
Natural, Pueblo natural

##### 4.5.2 Groupes ethnolinguistiques

Mots-clés : langue maternelle  
groupe(s) linguistique(s)  
groupe(s) ethnolinguistique(s)  
  
Hispanophone(s)  
Mayas  
Achí, Akateko, Awakateko, Ch'orti (chorti), Chuj, K'iche (Quichés), Mam, Mopan, Teko, Popt', Poqomchi', Poqomam, Q'anjob'al, Q'eqchi (quechi), Itzaj, Skapulteko Sipakapense, Uspanteko, Cakchiquel (Kaqchikel), Ixil, Q'eqchi', Tz'utujil, Jakaltèque (jacaltèque)

idioma materno  
grupo(s) lingüístico(s)  
grupo(s) etnolingüístico(s)/étnico-  
lingüístico(s)  
hispanohablante(s)  
Indígenas maya

##### 4.5.3 Groupes et/ou communauté(s) religieux

Mots-clés : communauté religieuse  
groupe(s) religieux  
catholicisme  
christianisme  
protestantisme  
religion maya (« costumbre »)  
confrérie, institution de la costumbre  
membre d'une confrérie

comunidad religiosa  
grupo(s) religioso(s)  
catolicismo  
cristianismo  
protestantismo  
mitología maya (costumbre)  
cofradía  
cadafre

##### 4.5.4 Membre d'une organisation sociopolitique durant la guerre civile

Mots-clés : membre(s) de –  
organisation(s)  
association  
– étudiante  
– de défense des droits de l'homme  
– rurale  
– sociale  
– politique  
– syndicale, syndicat

miembro(s) de –  
organización (organizaciones)  
asociación (asociaciones)  
– estudiantile  
– de defensa de derechos humanos  
– campesina(s)  
– social(es)  
– política(s)  
– sindicales, del sindicato

##### 4.5.5 Professions ou occupations durant la guerre civile

Mots-clés : profession

profesión

étudiant(s)	<i>alumno(s), estudiante(s)</i>
dirigeant(s)	<i>dirigent(es)/principal(es)</i>
dirigeant(s) étudiant(s)	<i>dirigent(es) estudiantil(es)</i>
dirigeant(s) syndical (syndicaux)	<i>dirigent(es) sindical(es)</i>
militant/activiste	<i>militante/activista</i>
professeur(e)(s)	<i>profesor(a)/maestro</i>
paysan(s)	<i>paysan(s)/campesino(s)</i>
ouvrier(s)	<i>trabajador(es)/obrero(s)</i>
membre du clergé	<i>miembro del cuerpo ministerial del clero/religioso(s)/religiosa(s)/padre</i>
membre(s) de la guérilla	<i>miembros de la guerrilla/guerrillero(s)</i>
commandant d'un groupe de guérilla	<i>comandante</i>
politicien(s)	<i>político(s)</i>
maire	<i>alcalde</i>
militaire(s)/soldat(s)	<i>militar(es)/soldado(s)</i>
paramilitaire	<i>paramilitar(es)/Patrullas de Autodefensa Civil (PAC)</i>

#### 4.5.6 Classe sociale et statut socio-économique

Mots-clés :	classe sociale	<i>clase social</i>
	pauvre(s)	<i>pobre(s)</i>
	riche(s)	<i>rico(s)/rica(s)</i>
	noble	<i>principales</i>
	élites politiques	<i>elites políticas/políticos</i>
	élites militaires	<i>elite militar/militares</i>
	élites économiques	<i>elites económicas</i>
	élites intellectuelles	<i>elites intelectuales</i>
	propriétaires terriens	<i>propietarios de tierras/finquero/hacendado</i>
	ouvrier(s)/paysan(s)	<i>trabajador(es)/obrero(s)/ranchero(s)</i>
		<i>paysan(s)/campesino(s)/colono(s)/mozo</i>

#### 4.6. Moment où les violences ont été commises

Mots-clés :	quand [sont arrivés les faits]	<i>cuando [donde ocurrieron los hechos]</i>
	date	<i>fecha</i>
	année	<i>año</i>

#### 4.7. Localisation géographique — où les violences ont été commises

Mots-clés :	lieu(x) [situation, localité, région]	<i>Lugar(es) [ubicación, localidad, región]</i>
	où se sont produits les faits	<i>donde ocurrieron los hechos</i>
	où ont été commis –	<i>donde se cometió –</i>
	département	<i>departamento</i>
	canton	<i>cantón</i>
	village	<i>aldea</i>
	ferme	<i>casería/finca</i>
	zone rurale/urbaine	<i>zona rural/urbana</i>
	zone pauvre/riche	<i>zona pobre/rica</i>
	région	<i>región</i>

## **MÉCANISMES D'IDENTIFICATION DES VICTIMES SE RAPPORTANT AUX APPROCHES BASÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME (RIGHT-BASED APPROACHES)**

### **5. Selon la nature du crime subi**

#### 5.1. Avoir souffert de violences

##### 5.1.1 Sans spécification

Mot-clés : [actes de] violence  
faits douloureux  
de la situation

*actos de violencia  
hechos dolorosos  
de la situación*

##### 5.1.2 Violence politique

Mot-clé : violence politique

*violencia política*

#### 5.2. Violation des droits socio-économiques

##### 5.2.1 Sans spécification

Mots-clés : violation des droits sociaux  
et économiques

*violación a los derechos sociales  
y económicos*

##### 5.2.2 Spécifiée

Mots-clés : confiscation de terres  
saisie/confiscation de biens  
destruction de biens  
politique de la terre brûlée

*confiscación de tierras  
incautación/confiscación de bienes  
destrucción de bienes  
política de tierra quemada/de tierra  
arrasada*

#### 5.3 Violation des droits humains fondamentaux

##### 5.3.1 Sans spécification

Mots-clés : violations aux droits humains  
atteinte aux droits humains  
Violation à l'intégrité de la personne

*violaciones a los Derechos Humanos  
atentado contra los derechos humanos  
violaciones a la integridad de la persona*

##### 5.3.1 Spécifiée :

persécution(s)  
« » politique(s)  
« » religieuse(s)  
« » idéologique(s)  
« » pour des raisons raciales/ethniques  
assassinat politique  
assassiné(s)/assassinée(s)  
disparition forcée

*persecución (persecuciones)  
“ ” política(s)/por sus opiniones –  
“ ” religiosa/por motivos religiosos  
“ ” por motivos ideológicos  
“ ” por motivos étnicos/raciales  
asesinato político  
asesinado(s)/asesinada(s)  
desaparición forzada, detenido-  
desaparecido, desaparecido, Nunca  
reaparecido*

séquestration(s) arbitraire(s)  
détention(s) illégale(s)

*secuestro(s) arbitrario(s)  
detención (detenciones)*

prison(s) clandestine(s)  
exécution extrajudiciaire/sommaire  
déplacement(s) forcé(s)

*ilegal(es)/irregular(es)/incomunicada(s)  
cárcel(s) clandestina(s)  
ejecución extrajudicial/sumaria  
desplazamiento(s) forzado(s)*

personne(s) déplacée/exil	persona(s) desplazada(s)/exilo
violence(s)/abus sexuel(le)(s)	abuso(s)/violencia(s) sexual(es)
travail forcé	trabajo forzado
massacre	matanza
torture	torturadas
autres traitements cruels/châtiment	otros tratos crueles/castigo
coups	golpes
flagellation(s)	flagelación (flagelaciones)
décharge(s) électrique(s)	descarga(s) eléctrica(s)
blessure(s)/coupure(s)	herida(s)/cortes
simulacre d'exécution	simulacro ejecución
brûler/brûlure(s)	quemar/quemaruda(s)
privation de sommeil/alimentaire	privación sueño/alimentaria
ingestion(s) forcée(s)	ingestione(s) forzada(s)
torturer/tuer autrui en sa présence	torturar/matar a otros en su presencia
obliger à commettre des violations	obligar a cometer violaciones
asphyxie	asfixia
immersion	inmersión
canibalisme	canibalismo

## 6. Selon la caractérisation des crimes

### 6.1. Caractérisation

Mots-clés : crime de génocide	genocidio
crimes contre l'humanité	crimen contra la humanidad
crimes de guerre	crimen de guerra
bombardement indiscriminé	bombardos indiscriminados
abus de pouvoir soldatesque	abusos de poder de la soldadesca
« » des militaires	“ ” de los militares
« » des paramilitaires	“ ” de los Paramilitares (PAC)
« » des guérilleros	“ ” de los guerrilleros
épuration/Nettoyage ethnique	depuración/limpieza étnica
ethnocide	etnocidio
massacre	masacre/matanza
stratégie de contre-insurrection	estrategia de lucha contra la insurgencia (de contrainsurgencia)
violences sexuelles de masse	violencias sexuales masivas
violence sexuelle	violencia sexuel
comme arme de guerre	como arma de guerra
répression politique	represión politica
fémicide	feminicidio
contre-terrorisme	contraterrorismo
terrorisme	terrorismo

### 6.2 Intensité

#### Mots-clés : terreur

[faits] abominables	terror
tragédie	[hechos] abominables
grand niveau de violence	tragedia

terror

[hechos] abominables

tragedia

gran nivel de violencia

## 7. Selon la proximité du préjudice

7.1. Victime directe

*víctima directa*

7.2. Victime indirecte

*víctima indirecta*

# CARACTÉRISATION DES VICTIMES SELON DES ENJEUX POLITIQUES, CULTURELS ET MORAUX

## 8. Éléments liés au contexte guatémaltèque

8.1. Histoire du pays

Mots-clés : seconde victimisation<sup>647</sup>

*victimización secundaria*

8.2. Victime d'un système

Mots-clés : victime d'un système

*víctima de un sistema*

« » politique

*“ ” político*

« » économique

*“ ” económico*

« » social

*“ ” social*

« » D'exploitation

*“ ” de explotación*

8.3. Maladie psychique commune à l'Amérique latine

Mot-clé : avoir subi une grande peur/  
avoir perdu son âme

*susto*

## 9. Importance de la collectivité

Mot-clé : victime(s) collective(s)

*víctimas colectivas*

9.1. Communauté

Mots-clés : communauté

*comunidad*

village

*pueblo*

population

*población*

communauté autochtone

*municipio*

9.2. Liens familiaux

9.2.1 Sans précision

Mots-clés : être(s) cher(s)

*ser(seres) querio(s)*

9.2.2 liens précisés

Mots-clés : famille

*familia*

lien de parenté

*relación de parentesco*

parents

*padres*

épouse de —

*esposa de —*

époux de —

*esposo de —*

enfants de —

*los niños/niñas/hijos/hijas de —*

frère/sœur de —

*hermano/hermana de —*

<sup>647</sup> Dans la perspective où une première victimisation résulterait de la colonisation.

### 9.3. Le Guatemala

Mots-clés : Pays  
Nation  
Population

país  
nación  
población

### 9.4 Violence spirituelle et culturelle

Mots-clés : violences identitaires  
violences à l'intégrité culturelle  
destruction de symbole  
« » de lieux sacrés  
« » symboles sacrés/identitaires

violaciones a la identidad  
violaciones a la integridad cultural  
destrucción del símbolo  
“ ” lugares sagrados  
“ ” símbolos sagrados e identitarios

## 10. Rôles et contribution dans le processus de recherche de la vérité

### 10.1. Victime

- 10.1.1 Victime passive
- 10.1.2 Victime active

Mots-clés : victime

víctima/damnificado/persona dañada/  
perjudicado/persona afectada  
testigo/testimonios de –  
beneficiario  
representante

### 10.2. Témoin

### 10.3. Bénéficiaire

### 10.4. Représentant

## 11. Par rapport à la guerre civile

### 11.1. Victime

víctima/damnificado/persona dañada/

perjudicado/persona afectada

### 11.2. Survivant

sobreviviente/resto de masacrados

### 11.3. Rééduqué

reeducar/muerto vivo/recuperado

### 11.4. Rapatrié/retourné

repatriado/retornado

### 11.5. Réfugié

refugiado

### 11.6. Population civile [non combattante]

población civil [no combatiente]/

gente civil

### 11.7. Responsable de crimes ET victime (allégué ou justifié)

Mots-clés : Agresseur(s)/responsable(s)

agresore(s)/hechor(es)/responsable(s)/  
cargo(s)

militare/soldado

miembros de la guerrilla/guerrilleros

reclutados por la fuerza

autor materiel

colaborador

autor intelectual

delator/espía/oreja

excombatiente

paramilitar/patrullas de autodefensa  
civil (PAC)

testigo

desplazado/desplazada

### 11.8 Témoin

### 11.9 Déplacé

## 12. Caractérisation de la victime

Attribut de la victime : la victime est...

### 12.1. Attribut donné par la commission :

Mots-clés :	innocente vulnérable/sans défense martyre	<i>inocente</i> <i>vulnerable/indefensas/desarmadas</i> <i>martirio</i>
-------------	---	---

### 12.2. Attribut donné par un autre acteur ET repris par la commission :

#### 12.2.1. Par la victime elle-même

#### 12.2.2. Par le gouvernement

Mots-clés :	« subversif » terroriste communiste Ennemi interne	<i>subversivo</i> <i>terrorista</i> <i>comunista</i> <i>enemigo interno</i>
-------------	---	--

#### 12.2.3. Par les groupes guérilleros

Mots-clés :	Réformiste Dissidents Résistants Héro	<i>reformistas</i> <i>dissidentes</i> <i>pueblo en resistencia</i> <i>héroe/libertador</i>
-------------	--	---

#### 12.2.4 Attribut donné par d'autres acteurs

## Bibliographie

"Chronology of Peace Talk", in SIEDER, Rachel and Richard WILSON, *Negotiating rights: The Guatemala peace process*, London, Conciliation Resources, 1997, pp. 81-86, [en ligne], [http://www.c-r.org/downloads/02\\_Guatemala\\_1997\\_ENG\\_F.pdf](http://www.c-r.org/downloads/02_Guatemala_1997_ENG_F.pdf), (page consultee le 16 novembre 2016).

« Guatemala », *Larousse encyclopédie*, [en ligne], [http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Guatemala/1\\_22493](http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Guatemala/1_22493), (page consultée le 30 novembre 2016).

« Rigoberta Menchú insta a los guatemaltecos a rechazar el pago a ex-paramilitares », *Europa Press – Servicio Latinoamericano*, Guatemala, 27 de Agosto de 2002.

"Key actors through the Peace Process", in SIEDER, Rachel and Richard WILSON, *Negotiating rights: The Guatemala peace process*, London, Conciliation Resources, 1997, pp. 8, [en ligne], [http://www.c-r.org/downloads/02\\_Guatemala\\_1997\\_ENG\\_F.pdf](http://www.c-r.org/downloads/02_Guatemala_1997_ENG_F.pdf), (page consultee le 16 novembre 2016).

AIKEN, Nevin T., *Identity, Reconciliation and Transitional Justice: Overcoming Intractability in Divided Societies*, New York, Routledge, 2013.

ALDANA, Raquel, "A Victim-Centered Reflection on Truth Commissions and Prosecutions as a Response to Mass Atrocities", *Journal of Human Rights*, vol 5, no. 1, 2006, pp. 107–126

ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, [traduction de *Imagined Communities*, 1983], Paris, La Découverte, 1996.

ARDÓN, Patricia, *Post-War Reconstruction in Central America: Lessons from El Salvador, Guatemala and Nicaragua*, Oxfam Working Paper, Oxford, Oxfam GB, 1999.

ARRAZOLA, Carlos, "Los ex paramilitares ponen en aprietos al Gobierno de Guatemala", *Agencia EFE – Servicio General*, 5 de abril de 2003.

ARRIAZA, Laura J., and Naomi ROHT-ARRIAZA, "Weaving a Braid of Histories. Local Post-Armed Conflict Initiatives in Guatemala", in SHAW, Rosalind, Lars WALDORF, and Pierre HAZAN (eds.), *Localizing Transitional Justice. Interventions and Priorities after Mass Violence*, Stanford, Stanford University Press, 2010, pp. 205–227.

ARTHUR, Paige (ed.), *Identities in Transition: Challenges for Transitional Justice in Divided Societies*, New York, Cambridge University Press, 2010.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, « Résolution 40/34 », *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*, 29 novembre 1985, [en ligne], <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/VictimsOfCrimeAndAbuseOfPower.aspx>, (page consultée le 2 mai 2016).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, « Résolution 60/147 », *Principes fondamentaux et directives des Nations Unies concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*, 16 décembre 2005, [en ligne], <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RemedyAndReparation.aspx>, (page consultée le 2 mai 2016).

ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME, *Règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale internationale*, New York, 3-10 Septembre 2002, (ICC-ASP/1/3), [en

ligne], [http://www.iccnow.org/documents/RulesofProcedureEvidence\\_French.pdf](http://www.iccnow.org/documents/RulesofProcedureEvidence_French.pdf), (page consultée le 2 mai 2016).

BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000.

BALL, Patrick, "The Guatemalan Commission for Historical Clarification: Generating Analytic Reports", in BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000, pp. 259-286.

BARRENO, Silvia et al., *Operaciones de la CEH en Guatemala: sistematización de la experiencia de la oficina de apoyo de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico*, Guatemala, Office for Project Service United Nations (UNOPS), 2000.

BARTH, Maurice (sous la direction de), *L'enfer guatémaltèque, 1960-1996 : le rapport de la Commission "Reconstitution de la mémoire historique"*, Paris, Éditions Karthala, CCFD, 2000.

BAUER, Henry, *La réconciliation sociale, un symbolique essentiel pour la construction de paix au Guatemala après le conflit armé interne : les raisons, et les conséquences, de son absence*, Présentation faite par Henri Bauer pour l'atelier de paix qui a lieu au Guatemala en août 2007 organisé par Irenees et par l'Université Rafael Landivar de Guatemala, [en ligne], [http://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-638\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-638_fr.html), (page consultée le 16 novembre 2016).

BAUDINIÈRE, Caroline, « Une mobilisation de victimes illégitimes », *Raisons politiques*, vol. 2, no. 30, 2008, pp. 21–39.

BENFORD, Robert D., and David A. SNOW, "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment", *Annual Review of Sociology*, vol. 26, 2000, pp. 611–639.

BENFORD, Robert D., and David A. SNOW, «Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan», traduit de l'anglais par PLOUCHARD, Nathalie Miriam, *Politix*, vol. 3, no. 99. 2012, pp. 217–255.

BERISTAIN, Carlos Martín, «Metodología de investigación», *REMHI*, 2000, [en ligne], <http://www.remhi.org.gt/portal/metodologia-de-investigacion/>, (page consultée le 30 novembre 2016).

BERMUDEZ, Fernando, « La théologie de la libération vu du Guatemala. Regard d'un missionnaire et Théologien » dans JAHAN, Sébastien (sous la direction de), *Les violences génocidaires au Guatemala, une histoire en perspective*, pp. 77–89.

BONACKER, Thorsten, "Global Victimhood: On the Charisma of the Victim in Transitional Justice Processes", *World Political Science Review*, vol. 9, no.1, 2013, pp. 97–129.

BORER, Tristan Anne, "A Taxonomy of Victims and Perpetrators : Human Rights and in South Africa Reconciliation", *Human Rights Quarterly*, vol. 25, no. 4, 2003, pp. 1088–1116.

BRATHWAITE, John, *Restorative Justice and Responsive Regulation*, New York, Oxford University Press, 2002.

BRATHWAITE, John, "Restorative Justice and a Better Future", *Dorothy J. Killam Memorial Lecture*, International Institute for Restorative Practices, 1996, [en ligne],

[http://www.iirp.edu/article\\_detail.php?article\\_id=NDk4](http://www.iirp.edu/article_detail.php?article_id=NDk4), (page consultée le 7 avril 2017).

BRETT, Roddy, « La compensación a los paramilitares confirma un camino de impunidad jurídica y moral », *Amnistía Internacional*, in *Agencia Latinoamericana de Información*, Ecuador, 24 septiembre de 2002, [en ligne], [www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac1.html](http://www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac1.html), (page consultée le 20 novembre 2015).

LE BOT, Yvon, *La guerre en terre maya*, Paris, Éditions Karthala, 1992.

BOULAY, Alain, « Une Juste Reconnaissance », *Revue Projet*, vol. 3, no. 240, 2014, pp. 16–21.

BOURIS, Erica, *Complex Political Victims*, Bloomfield, Kumarian Press, 2007.

BREWER, John, and Bernadette HAYES, "Victims as Moral Beacons: Victims and Perpetrators in Northern Ireland", *Contemporary Social Science*, vol. 6, no. 1, 2011, pp. 73–88.

CAMPANA, Aurélie, "Beyond Norms: The Incomplete de-Securitisation of the Russian Counterterrorism Frame", *Critical Studies on Terrorism*, vol. 6, 2013, pp. 457–472

—, « La mobilisation des Tatars de Crimée pour leur réhabilitation : entre légalisme et rhétorique victimaire », *Raisons politiques*, vol. 2, no. 30, 2008, pp. 89–105.

CAMPBELL, Colm, and Ita CONNOLLY, "The Sharp End: Armed Opposition Movements, Transitional Truth Processes and the Rechtsstaat", *International Journal of Transitional Justice*, vol. 6, no.1, 2012, pp. 11–39.

CHAPMAN, Audrey R., and Patrick BALL, "The Truth of Truth Commissions: Comparative Lessons from Haiti, South Africa, and Guatemala", *Human Rights Quarterly*, vol. 23, no.1, 2001, pp. 1–43.

CHAUMONT, Jean-Michel, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, 2e édition, Paris, La découverte, 2010.

CHAVAROCHETTE, Carine, « L'État guatémaltèque et les populations mayas : stratégies d'identifications ethniques négociées chez les Chuj (1821-2011) », *Critique internationale*, vol. 3, no. 60, 2013, pp. 133–150.

CHOULIARAS, Athanasios, "The Victimological Concern as the Driving Force in the Quest for Justice for State-Sponsored International Crimes", in LETSCHERT, Rianne and al., *Victimological Approaches to International Crimes : Africa*, Series Supranational Criminal Law, Cambridge, Intersentia, 2011, pp. 35–64.

CHRISTIE, Nils, "The Ideal Victim", in FATTAH, Ezzat A. (ed.), *From Crime Policy to Victim Policy*, Basingstoke, Macmillan, 1986, pp. 17–30.

COMISIÓN PARA EL ESCLARECIMIENTO HISTÓRICO, *Guatemala : memoria del silencio*, Guatemala, Office for Project Service United Nations (UNOPS), 1999.

CORNELISSEN, Joep P., and Mirjam D. WERNER, "Putting Framing in Perspective: A Review of Framing and Frame Analysis across the Management and Organizational Literature", *The Academy of Management Annals*, vol.8, no. 1, 2014, pp. 181–235.

COSTELLO, Patrick, "Historical Background", in SIEDER, Rachel and Richard WILSON, *Negotiating rights: The Guatemala peace process*, London, Conciliation Resources, 1997, p.10, [en ligne], [http://www.c-r.org/downloads/02\\_Guatemala\\_1997\\_ENG\\_F.pdf](http://www.c-r.org/downloads/02_Guatemala_1997_ENG_F.pdf), (page consultée le 16 novembre 2016)

CUYA, Esteban, « Il reste beaucoup à faire ! », dans MARTIN, Arnaud (sous la direction de), *La mémoire et le pardon. Les commissions de la vérité et de la réconciliation en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 229–245.

DE VILLA, Gonzalo (dir.), *La memoria tiene la palabra. Sistematización del Proyecto Interdiocesano de Recuperación Histórica*, Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala, Guatemala, [en ligne], <http://www.odhag.org.gt/pdf/LA MEMORIA TIENE LA PALABRA PARTE 1.pdf> et <http://www.odhag.org.gt/pdf/LA MEMORIA TIENE LA PALABRA PARTE 2.pdf> (pages consultées le 30 novembre 2016).

DIETRICH ORTEGA, Luisa Maria, "Transitional Justice and Female Ex-Combatants: Lessons Learned from International Experience", in PATEL, Ana Cutter, Pablo de GREIFF and Lars WALDORF (eds.), *Disarming the Past. Transitional Justice and Ex-Combatants*, New York, Social Science Research Council & International Center for Transitional Justice, 2009, pp. 159–188.

DROUIN, Marc, "In Guatemala, Counter-Insurgency Turned into Genocide", in CRUDEN, Alexander (ed.), *Genocide and persecution, El Salvador and Guatemala*, Detroit, Greenhaven Press, A part of Gale, Cengage Learning, 2013, pp. 162–169.

———, *To the Last Seed: Atrocity Crimes and the Genocidal Continuum in Guatemala, 1978- 1984*, Master thesis, Department of History, Concordia University, Montréal, 2006.

EKERN, Stener, "The Modernizing Bias of Human Rights: Stories of Mass Killings and Genocide in Central America", *Journal of Genocide Research*, vol. 12, no. 3-4, 2010, pp. 219–241.

ELIACHEFF, Caroline et Daniel LARIVIÈRE SOULEZ, *Le temps des victimes*, Éditions Albin Michel, Paris, 2007.

ELIAS, Robert, *The Politics of Victimization: Victims, Victimology and Human Rights*, New York, Oxford University Press, 1986,

ERNER, Guillaume, *La société des victimes*, Éditions La découverte, Paris, 2006.

FELD, Claudia, Luciana MESSINA, et Nadia TAHIR, « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol.2, no. 118, 2014, pp. 81–145.

FELD, Claudia, « "Subversifs", "Torturés", "NN". Comment la presse argentine de la transition a-t-elle nommé les victimes de la terreur d'État ? », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol.2, no. 118, 2014, pp. 114–120.

FUNDACIÓN MYRNA MARCK, « El Pago a los ex paramilitares es ilegal, inoportuno irresponsable », *Comunicado de prensa*, Guatemala, 19 de novembre de 2004, [en ligne], [www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac8.html](http://www.derechos.org/nizkor/Guatemala/doc/pac8.html), (page consultée le 20 novembre 2015).

FREEMAN, Mark, *Truth Commissions and Procedural Fairness*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

FREEMAN, Mark, and Joanna R. QUINN, "Lessons Learned: Practical Lessons Gleaned from Inside the Truth Commissions of Guatemala and South Africa", *Human Rights Quarterly*, vol. 25, no. 4, 2003, pp. 1117-1149.

FRENCH, Brigitte, "Technologies of Tellings: Discourse, Transparency, and Erasure in Guatemalan Truth Commission Testimony", *Journal of Human Rights*, vol. 8, no. 1, pp. 92-109.

FULLARD, Madeleine, and Nicky ROUSSEAU, "Truth Telling, Identities, and Power in South Africa and Guatemala", in ARTHUR, Paige (ed.), *Identities in Transition. Challenges for Transitional Justice in Divided Societies*, New York, Cambridge University Press, 2011, pp. 54-86.

GARCÍA-GODOS, Jemima, "Victim Reparations in the Peruvian Truth Commission and the Challenge of Historical Interpretation", *The International Journal of Transitional Justice*, vol. 2, no. 1, 2008, pp. 63-82.

GARCÍA-GODOS, Jemima, and Knut ANDREAS O. LID, "Transitional Justice and Victims' Rights Before the End of a Conflict: The Unusual Case of Colombia", *Journal of Latin American Studies*, vol. 42, no. 3, 2010, pp. 487-516.

GARLAND CUADROS, Daniela, « Engagement et expertise des droits de l'homme. Trente ans de mobilisations au nom des victimes de la dictature chilienne », dans LEFRANC, Sandrine et Lilian MATHIEU (sous la direction de), *Mobilisations de victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 37-52.

GOFFMAN, Erving, *Frame Analysis: An Essay on the Organization of Experience*, New York, Harper & Row, 1986 (1974).

GONZÁLES, Eduardo, "Risks and Opportunities in a Truth", in INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE – KOFI ANNAN FOUNDATION, *Challenging the conventional. Can Truth Commissions Strengthen Peace Processes?*, pp. 18-30.

\_\_\_\_\_, "Set to fail? Assessing Tendencies in Truth Commissions Created After Violent Conflict", in INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE – KOFI ANNAN FOUNDATION, *Challenging the conventional. Can Truth Commissions Strengthen Peace Processes?*, New York, 2014, pp. 1-17.

GRANDIN, Greg, "The Instruction of Great Catastrophe: Truth Commissions, National History, and State Formation in Argentina, Chile, and Guatemala", *The American Historical Review*, vol. 110, no. 1, 2005, pp. 46-68.

GUATEMALA NEWS AND INFORMATION BUREAU, "Civil War, Society and Political Transition in Guatemala : The Guatemala News and Information Bureau Archive (1963-2000)", *Princeton University Library*, 2004, [en ligne], <http://pudl.princeton.edu/collections/pudl0066>, (page consultée le 25 novembre 2016).

GUEMATCHA, Emmanuel, *Les commissions vérité et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire*, Publications de l'Institut international des droits de l'Homme, Paris, Éditions A. Pedone, 2014.

HAMBER, Brandon, and Richard A. WILSON, "Symbolic Closure through Memory, reparation and Revenge in Post-Conflict Societies", *Journal of Human Rights*, vol. 1, no. 1, 2002, pp. 35-53.

HAMILL, Heather, "Victims of Paramilitary Punishment Attacks in Belfast", in HOYLE, Caroline and Richard YOUNG (eds.), *New Visions of Crime Victims*, Oxford, Hart Publishing, 2002, pp. 49-70.

HAMILTON, Karen, *Exhumations au Guatemala : 1992 à 2004*, Montréal, Projet accompagnement Québec-Guatemala, 2005.

HATCHER, Rachel, "Truth and Forgetting in Guatemala : An Examination of Memoria Del Silencio

and Nunca Más", *Canadian Association of Latin American and Caribbean Studies/Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, vol. 34, no. 67, 2009, pp. 131–162.

\_\_\_\_\_, *Truth and Forgetting in Guatemala: An Examination of "Memoria del Silencio" and "Nunca Más"*, Thesis, Department of History, University of Saskatchewan, Saskatoon, 2005.

HAYNER, Priscilla B., *Unspeakable Truths: Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions*, Second edition, New York, Routledge, 2011.

HARBURY, Jennifer, "Jennifer Harbury's statement on CIA involvement in her husband's death", March 23, 1995, [en ligne], in <http://pudl.princeton.edu/objects/p5547s362>, (page consultée le 10 avril 2017).

HAZAN, Pierre, « Mesurer l'impact des politiques de châtiment et de pardon : plaidoyer pour l'évaluation de la justice transitionnelle », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, [en ligne], vol. 88, no. 861, mars 2006, pp. 343–365, [https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/irrc\\_861\\_hazan\\_fre.pdf](https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/irrc_861_hazan_fre.pdf), (page consultée le 25 novembre 2016).

HICKEY, Daniel, « Les Mayas, victimes de l'histoire dans la guerre civile du Guatemala », 1954–1996, *Amerika*, [en ligne], vol. 8, 2013, <http://amerika.revues.org/3880>, (page consultée le 10 avril 2017).

HUMPHREY, Michael, "From Victim to Victimhood: Truth Commissions and Trials as Rituals of Political Transition and Individual Healing", *The Australian Journal of Anthropology*, vol. 14 no. 2, 2003, pp. 171–187.

HUYSE, Luc, "Victims", in BLOOMFIELD, David, Teresa BARNES, and Luc HUYSE (eds.), *Transitional Justice and Reconciliation after Violent Conflict. A Handbook*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2003, pp. 54–66.

INTERNATIONAL JUSTICE MONITOR, "Guatemala Trial", [en ligne], <https://www.ijmonitor.org/category/guatemala-trials/>, (page consultée le 8 avril 2017).

ISAACS, Anita, "At War with the Past? The Politics of Truth Seeking in Guatemala", *International Journal of Transitional Justice*, vol. 4, no. 2, 2010, pp. 251–274.

JELIN, Elizabeth, « Familles et victimes. Quelle place pour les citoyens ? », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol.2, no. 118, 2014, pp. 96–105.

JEANGÈNE VILMER, Jean-Baptiste, *Réparer l'irréparable. Les réparations aux victimes devant la cour internationale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

JONAS, Susanne, *Of Centaurs and Doves. Guatemala's Peace Process*, Westview Press, Boulder, 2000.

KARSTEDT, Susanne, "From Absence to Presence, From Silence to Voice: Victims in International and Transitional Justice Since the Nuremberg Trials", *International Review of Victimology*, vol. 17, no. 1, 2010, pp. 9–30.

KOENIG, Thomas, "Routinizing Frame Analysis through the Use of CAQDAS", in *Computer aided content analysis research, methods, and its future* (workingpaper), 2004, [en ligne], [http://www.restore.ac.uk/lboro/research/methods/routinizing\\_frame\\_analysis\\_RC33.pdf](http://www.restore.ac.uk/lboro/research/methods/routinizing_frame_analysis_RC33.pdf), (page consultée le 4 septembre 2015).

KERBER, Guillermo, « Éthique, justice réparatrice et droits des victimes », dans MARTIN, Arnaud (sous la direction de), *La mémoire et le pardon. Les commissions de la vérité et de la réconciliation en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 182–207.

LABELLE, Micheline, Rachad ANTONIUS et George LEROUX, « Introduction », dans LABELLE, Micheline, Rachad ANTONIUS et George LEROUX (sous la direction de), *Le devoir de mémoire et les politiques du pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, pp. 1–22.

LA RUE, Frank, "The right to Truth and the Right to Justice as Preconditions for Rule of Law", in SIEDER, Rachel, *Guatemala after the Peace Accords*, London, Institute of Latin American Studies, 1998, pp.173-180.

LAPLANTE, Lisa J., and Kimberly THEIDON, "Truth with Consequences : Justice and Reparations in Post-Truth Commission Peru", vol. 29, no 1, 2007, *Human Rights Quarterly*, pp. 228-250.

LEEBAW, Bronwyn Anne, "The Irreconcilable Goals of Transitional Justice", *Human Rights Quarterly*, vol. 30, no.1, 2008, pp. 95–118.

LEFRANC, Sandrine, « Pleurer ensemble restaure-t-il le lien social ? Les commissions de vérité, "tribunaux des larmes" de l'après-conflit », dans SAADA, Julie et Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH (sous la direction de), *La justice pénale internationale face aux crimes de masse. Approches critiques*, Paris, Édition A. Pedone, 2014, pp. 199–226.

\_\_\_\_\_, « Les victimes écrivent leur histoire. Introduction », *Raisons politiques*, vol. 2, no. 30, 2008, pp. 5–19.

\_\_\_\_\_, *Politiques du pardon*, coll. Fondements de la politique, Paris, Presse universitaire de France, 2002.

LEFRANC, Sandrine, et Lilian MATHIEU (sous la direction de), *Mobilisations de Victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

\_\_\_\_\_, « Introduction. De si probables mobilisations de victimes », dans Lefranc, Sandrine et Lilian Mathieu (sous la direction de), *Mobilisations de Victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 11–26.

LEMAN-LANGLOIS, Stéphane, « La vérité réparatrice dans la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud », *Les cahiers de la justice*, [en ligne], 2006, Paris, Dalloz, no. 1, pp. 209–218, [http://www.crime-reg.com/textes/verite\\_reparatrice.pdf](http://www.crime-reg.com/textes/verite_reparatrice.pdf), (page consultée le 2 septembre 2013).

\_\_\_\_\_, "Mobilizing Victimization", *Criminologie*, vol. 33, no. 1, 2000, pp. 145-165.

\_\_\_\_\_, *Réconciliation et justice*, Outremont, Éditions Athéna, 2008.

LIVERMORE, Daniel, « Étude de cas : le Guatemala », dans MCRAE Rob and Don HUBERT (sous la direction de), *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie. Protection des personnes, promotion de la paix*, Montréal, McGill University Press, 2001, pp. 116–22.

MAESO RODRÍGUEZ, Silvia, « Política del testimonio y reconocimiento en las comisiones de la verdad guatemalteca y peruana: En torno a la figura del "indio subversivo" », *Revista Crítica de Ciências Sociais*, no. 88, 2010, pp. 23–55.

MARZANO, Michela, « Qu'est-ce qu'une victime ? De la réification au pardon », *Archives de*

*politique criminelle*, vol. 1, no. 28, 2006, pp. 11–20.

MAZARIEGOS, Oliver, "The Recovery of Historical Memory Project of the Human Rights Office of the Archbishop of Guatemala: Data Processing, Database Representation", in BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000, pp. 151-169.

MAZZEI, Julie M., "Finding Shame in Truth: The Importance of Public Engagement in Truth Commissions", *Human Rights Quarterly*, vol. 33, no. 2, 2011, pp. 431–52.

MCEVOY, Kieran, and Kirsten MCCONNACHIE, "Victims and Transitional Justice: Voice, Agency and Blame", *Social & Legal Studies*, vol. 22, no. 4, 2013, pp. 489–513.

MESCLIER, Évelyne et Valérie ROBIN AZENDO, « Mémoire des violences politiques : quels enjeux ? », *Problèmes d'Amérique latine*, no. 68, 2008, pp. 81–100.

MESSINA, Luciana, « Entre innocence et héroïsme. Politiques mémorielles et tensions liées à la qualification de victimes », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol.2, no. 118, 2014, pp. 128–134.

MEZQUITA, Rocio, "The Guatemalan Commission for Historical Clarification : Data Processing" in BALL, Patrick, Herbet F. SPIRER, and Louise SPIRER (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, Washington D.C., American Association for the Advancement of Science, 2000, pp. 205-221.

MONTEJO, Victor, *Voices from Exile : Violence and Survival in Modern Maya History*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1999.

NADEAU, Christian, « Quelle justice après la guerre ? » Éléments pour une théorie de la justice transitionnelle, *La vie des idées*, [en ligne], 23 mars 2009, <http://www.laviedesidees.fr/Quelle-justice-apres-la-guerre.html>, (page consultée le 2 septembre 2013).

NOAKES, John H. and Hank JOHNSTON, "Frames of Protest: A Road Map to a Perspective", in NOAKES, John H. and Hank JOHNSTON (eds.), *Frames of Protest. Social Movements and the Framing Perspective*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, 2005, pp. 1-29.

NOONAN, Rita K., "Women Against the State : Political Opportunities and Collective Action Frames in Chile's Transition to Democracy", *Sociological Forum*, vol. 10, no. 1, 1995, pp. 81–111.

OFFICE DES DROITS DE L'HOMME DE L'ARCHEVECHE DE GUATEMALA, *Guatemala : jamais plus !, Rapport du projet interdiocesain de reconstitution de la mémoire historique*, Paris, 2000, p.92, [en ligne], [http://www.odhag.org.gt/html/REMH1\\_french.PDF](http://www.odhag.org.gt/html/REMH1_french.PDF), (page consultée le 7 avril 2017).

PBS, "Timeline : Guatemala's History of Violences", *Guatemala : the Secret Files*, [en ligne] <http://www.pbs.org/frontlineworld/stories/guatemala704/history/timeline.html#>, (page consultée le 16 novembre 2016).

PÉREZ, Isais Rojas, "Writing the Aftermath: Anthropology and 'Post-Conflict' ", in Deborah POOLE (ed.), *A Companion to Latin American Anthropology*, Oxford, Blackwell Publishing, 2008, pp. 254–75.

PROYECTO INTERDIOCESANO DE RECUPERACIÓN DE LA MEMORIA HISTÓ, « El informe REMHI » [en ligne], <http://www.remhi.org.gt/bd/>, (page consultée le 16 novembre 2016).

RAGGIO, Sandra, « La Noche de Los Lápices et les victimes-innocentes », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol.2, no. 118, 2014, pp. 106–113.

REÁTEGUI, Félix, "Guatemala : Case Study", in INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE – KOFI ANNAN FOUNDATION, *Challenging the conventional. Can Truth Commissions Strengthen Peace Processes?*, New York, 2014, pp .31-41.

ROCK, Paul, "On Becoming a Victim", in HOYLE, Caroline and Richard YOUNG (eds.), *New Visions of Crime Victims*, Oxford, Hart Publishing, 2002, pp. 1–22.

ROUSSEL, Violaine, « Les "victimes" : label ou groupe mobilisé ? Éléments de discussion des effets sociaux de la catégorisation », dans LEFRANC, Sandrine et Lilian MATHIEU (sous la direction de), *Mobilisations de Victimes*, coll. Res Publica, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 101–112.

RUBIO-MARIN, Ruth, Claudia PAZ, and Julie GUILLETROT, "Indigenous Peoples and Claims for Reparation : Tentative Steps in Peru and Guatemala", in ARTHUR, Paige (ed.), *Identities in Transition. Challenges for Transitional Justice in Divided Societies*, New York, Cambridge University Press, 2011, pp. 17–53.

RUSSEL, Grahame et al., *Unearthing the Truth: Exhuming a Decade of Terror in Guatemala*, Washington, EPICA/CHRLA, 1996.

SAADA, Julie, « De la fumée et des miroirs. Justice d'après-guerre, dramaturgie et dissensus politique », *Raisons politiques*, vol. 1, no. 45, 2012, pp. 129–162.

SANFORD, Victoria, "On the Frontlines: Forensic Anthropology", in POOLE, Deborah (ed.), *A Companion to Latin American Anthropology*, Oxford, Blackwell Publishing, 2008, pp. 485–501.

SCHAFER, Stephen, *Victimology: The Victim and his Criminal*, Reston, Reston Publishing Company, 1977.

SCHEUFELE, Dietram A., "Framing as a Theory of Media Effects", *Journal of Communication*, vol. 49, no. 1, 1999, pp. 103–122.

SCIENCES PO, « Rios Montt : un procès qui divise le Guatemala », *Observatoire Politique de l'Amérique latine et des Caraïbes*, [en ligne], <http://www.sciencespo.fr/opalc/content/rios-montt-un-proces-qui-divise-le-guatemala>, (page consultée le 8 avril 2017).

SÉMELIN, Jacques, « Qu'est-ce qu'un crime de masse ? Le cas de l'ex-Yugoslavie », *Critique internationale*, vol. 6, no. 1, 2000, pp. 143–158.

SIEDER, Rachel and Richard WILSON, *Negotiating rights: The Guatemala peace process*, London, Conciliation Resources, 1997, [en ligne], [http://www.c-r.org/downloads/02\\_Guatemala\\_1997\\_ENG\\_F.pdf](http://www.c-r.org/downloads/02_Guatemala_1997_ENG_F.pdf), (page consultée le 16 novembre 2016).

SMYTH, Marie, "Putting the Past in its Place. Issues of Victimhood and Reconciliation in Northern Ireland's Peace Process", in BIGGAR, Nigel (ed.), *Buring the Past. Making Peace and Doing Justice After Civil Conflict*, Washington D.C., Georgetown University Press, 2003, pp. 125–153.

SNOW, David A., "Framing Processes, Ideology, and Discursive Fields", in SNOW, David A., Sarah A. SOULE, and Hanspeter KRIESI (eds.) *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell Publishing, [en ligne], 2003, blackwellreference.com.acces.bibl.ulaval.ca/subscriber/tocnode.html?id=g9780631226697\_chunk\_g978063122669718, (page consultée le 10 avril 2017).

SIRIRAM, Chandra Lekha, "Victim-centered justice and DDR in Sierra Leone", in SRIRAM, Chandra Lekha and al. (eds.), *Transitional Justice and Peacebuilding on the Ground. Victims and Ex-Combatants, Law, Conflict, and International Relations*, New York, Routledge, 2013, pp. 159-177.

SIRIRAM, Chandra Lekha, and Jemima GARCÍA-GODOS, "Introduction", in SRIRAM, Chandra Lekha and al. (eds.), *Transitional Justice and Peacebuilding on the Ground. Victims and Ex-Combatants, Law, Conflict, and International Relations*, New York, Routledge, 2013, pp. 1-21

STANLEY, William, *Enabling Peace in Guatemala. The Story of Minugua*, Histories of UN Peace Operations/A Project of the International Peace Institute, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2013.

STOLL, David, "Human Rights, Land Conflict and Memories of the Violence in the Ixil Country of Northern Quiché", in SIEDER, Rachel, *Guatemala after the Peace Accords*, London, Institute of Latin American Studies, 1998, pp.42-56.

REUTERS —EDITION UNITED STATES, "Former Guatemalan dictator Rios Montt to face second genocide trial", *World News*, [en ligne], <http://www.reuters.com/article/us-guatemala-rights-montt-idUSKBN17402W?il=0>, (page consultée le 8 avril 2017).

ROSS, Amy, "The Creation and Conduct of Guatemalan Commission for Historical Clarification", *Geoforum*, vol. 37, no. 1, 2006, pp. 69–81.

TAHIR, Nadia, « Présentation », dans FELD, Claudia, Luciana MESSINA et Nadia TAHIR (sous la direction de), « Au nom des victimes », dossier dans *Témoigner entre histoire et mémoire. Revue internationale de la fondation Auschwitz*, Éditions Kimé, vol. 2, no. 118, 2014, pp. 82–86.

THEIDON, Kimberly, "Gender in Transition: Common Sense, Women, and War", *Journal of Human Rights*, vol. 6, no.4, 2007, pp. 453–478.

\_\_\_\_\_, "Histories of Innocence: Postwar Stories in Peru", in SHAW, Rosalind, Lars WALDORF, and Pierre HAZAN (eds.), *Localizing Transitional Justice. Interventions and Priorities after Mass Violence*, Stanford, Stanford University Press, 2010, pp. 92–110.

\_\_\_\_\_, « Désarmer le sujet : Souvenirs de la guerre et citoyenneté imaginée au Pérou », *Cultures & Conflits*, no. 103-104, 2016, pp. 131–149.

TOMUSCHAT, Christian, "Clarification Commission in Guatemala", *Human Rights Quarterly*, vol. 23, no. 2, 2001, pp. 233–258.

TOWNDOWN, *Wikipedia Commons*, [en ligne], [https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AHDI\\_Location\\_Guatemala.png](https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AHDI_Location_Guatemala.png), (page consultée le 21 août 2017).

TRIAL INTERNATIONAL, "Efraín Ríos Montt", [en ligne], <https://trialinternational.org/fr/latest-post/efrain-rios-montt/>, (page consultée le 8 avril 2017).

TUCKER, Spencer C., and Jonathan Alex CLAPPERTON, "Guatemala Insurgency", in TUCKER, Spencer C. (ed.), *Encyclopedia of Insurgency and Counterinsurgency: A New Era of Modern*

*Warfare*, ABC-CLIO, 2013, pp. 207–209.

UNESCO, *Thésaurus de l'UNESCO*, [en ligne], <http://vocabularies.unesco.org/browser/thesaurus/fr>, (page consultée le 30 novembre 2016).

UNION EUROPÉENNE, « EuroVoc », *Thesaurus multilingues de l'Union européenne* [en ligne], <http://eurovoc.europa.eu/drupal/?q=fr/request&view=pt&termuri=http://eurovoc.europa.eu/117884&language=es>, (page consultée le 30 novembre 2016).

UNITED NATIONS PEACEMAKER, "Document Retrieval", *Annexe II : Agreement on the Establishment of the Commission to Clarify Past Human Rights Violations and Acts of Violence that have Caused Guatemalan Population to Suffer* (version française), 24 juin 1994, Oslo, [en ligne], [http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/GT\\_940623\\_EstablishmentCommissionClarifyPastHumanRightsViolations%28fr%29.pdf](http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/GT_940623_EstablishmentCommissionClarifyPastHumanRightsViolations%28fr%29.pdf), (page consultée le 16 mai 2016).

UNITED STATES INSTITUTE OF PEACE, *Equity and Reconciliation Commission*, Dahir (Royal Decree) No. 1.04.42, [en ligne], <https://www.usip.org/publications/2004/12/truth-commission-morocco>, (page consultée le 10 avril 2017).

VANTHUYNE, Karine, « Construire la paix au Guatemala : analyse critique des modalités d'intervention mises en œuvre par trois ONG guatémaltèques », *Anthropologica*, vol. 48, no. 1, 2006, pp. 101–115.

\_\_\_\_\_, « Ethnographier les silences de la violence », *Anthropologie et sociétés*, vol. 32, numéro hors série, 2008, pp. 64–71.

\_\_\_\_\_, « L'anthropologie à l'épreuve des politiques du témoignage », *Ethnologie française*, vol. 41, no. 3, 2011, pp. 453–463.

\_\_\_\_\_, *La présence d'un passé de violences. Mémoires et identités autochtones dans le Guatemala de l'après-génocide*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014.

\_\_\_\_\_, « Les contradictions d'une reconstruction démocratique "par le bas". Le Guatemala dans l'après-conflit civil armé », *Politix*, vol. 4, no. 80, 2007, pp. 81–107.

VLIEGENTHART, Rens, and Liesbet VAN ZONEN, "Power to the Frame: Bringing Sociology back to Frame Analysis", *European Journal of Communication*, vol. 26, no. 2, 2011, pp. 101–115.

WELLER, Susan C. and *al.*, "Susto and Nervios: Expressions for Stress and Depression", *Cult Med Psychiatry*, 2008, vol. 32, no. 3, pp. 406–420.

WEMMERS, Jo-Ann, "Victim Reparation and the International Criminal Court", *International Review of Victimology*, vol. 16, 2009, pp. 123–126.

WESTERVELT, Saundra D., and Kimberly J. COOK, "Framing Innocents: The Wrongly Convicted as Victims of State Harm", *Crime, Law and Social Change*, vol. 53, no. 3, 2010, pp. 259–275.

WILSON, Richard, "The Politics of Remembering and Forgetting in Guatemala", in SIEDER, Rachel (ed.), *Guatemala after the Peace Accords*, London, Institute of Latin American Studies, 1998, pp. 181–204.